LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

35 CENTS

Vol. LXXIV — No 11 Faible neige. Accumulation de 5 à 10 cm. Maximum −6 **(détail en page 23)** Montréal, samedi 15 janvier 1983 (Côte-Nord, **45 cents;** Nouveau-Brunswick, **50 cents;** Iles-de-la-Madeleine, **90 cents)**

juliette gréco
jujube chez Stanké

culture et société

L'attrait de la «chaire»

Jean-Marie Lemieux a eu le coup de foudre pour la pièce *Mass Appeal*, jouée à Broadway. Il nous l'apporte au TNM. Devenue *La chaire*, cette pièce «pas bondieusarde», met en scène un curé épicurien et son vicaire. Lemieux a fondé l'un des rasres théâtres d'été qui présentent des classiques (Bois-de-Coulonges); il précise à Robert Lévesque pourquoi il a refusé des rôles de curé après le succès de *Charbonneau et le chef*, où il incarnait l'ancien archevêque de Montréal. **Page 13**

Clémence et sa face cachée

Elle ne peut pas vivre sans faire de spectacles, Clémence. Son dernier-né, *Plus folle que jamais*, n'atteint pas tout à fait cette «face cachée» que l'artiste défend avec gentillesse. Toutefois, Nathalie Petrowski a cru que Clémence Desrochers allait, cette fois-ci, vraiment se livrer entière. On en est quitte pour un portrait parallèle de Clémence et d'Yvon Deschamps. **Page 13**

au sommaire

Encore plus de chômeurs

Le ministre de la Main-d'oeuvre, M. Lloyd Axworthy, envisage un avenir très sombre pour les chômeurs du pays cette année et prévoit que le taux de chômage pourrait s'élever davantage au cours des prochains mois touchant particulièrement les jeunes. Le taux de chômage s'établit à 12,8% au Canada et le ministre, pressent qu'il n'y aura pas d'accroissement de la demande sur le marché du travail. **Page 2**

Des mineurs en santé

Les travailleurs de la mine Noranda à Rouyn sont peu affectés par les métaux toxiques et les 960 ouvriers examinés il y a deux ans ne présentent pas de symptômes d'intoxication. C'est ce que révèle une étude de spécialistes du Mount Sinai Hospital de New York. L'étude ne permet pas de déceler des cancers du poumon mais reste rassurante pour les travailleurs de Noranda Mines. **Page 3**

Montréal accapare la présidence des commissions

Pierre DesMarais élu président de la CUM

Lech Walesa quitte les chantiers Lénine de Gdansk après avoir tenté vainement de retourner à son ancien travail. Les autorités lui ont refusé l'entrée parce que son laissez-passer n'était plus valable. Le leader de Solidarité compte se représenter lundi aux chantiers pour y réclamer sa réintégration. (Photolaser AP)

par Alain Duhamel

L'île de Montréal a, depuis hier, une nouvelle communauté urbaine. La Ville de Montréal et les villes de banlieue ont en effet conclu un partage des postes politiques et levé ainsi les derniers obstacles à la mise en place de la CUM.

Elles ont élu à la présidence du comité exécutif, le poste clé de la nouvelle constitution de la CUM, le maire d'Outremont, M. Pierre DesMarais II, actuel titulaire du poste depuis quatre ans.

Les villes de banlieue ont cédé à Montréal la présidence de toutes les commissions permanentes du conseil de la CUM et la majorité des sièges dans deux d'entre elles: les commissisons de l'environnement et du transport en commun. Dans les trois autres commissions des finances, de l'évaluation, de l'aménagement et de la sécurité publique, la banlieue et Montréal ont une représentation égale.

Ce partage des postes politiques dans la nouvelle communauté, que plusieurs ont qualifié d'historique après douze années de bataille entre les blocs municipaux, apparaît aux conseillers du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), exclus de tous les postes, comme un «détournement de démocratie» qui perpétue l'opposition plutôt que de promouvoir la concertation.

Dans l'esprit du maire de Montréal, M. Jean Drapeau, réélu à la présidence du conseil, l'accord intervenu ne saurait signifier l'adhésion de l'administration montréalaise à des principes qu'elle a combattus jusqu'à l'adoption de la loi, l'été dernier. «Nous avons tenté d'appliquer une mauvaise loi avec de moins mauvais effets», a dit M. Drapeau.

La nouvelle loi avait prévu deux tours pour l'élection du président du comité exécutif. Le premier a eu lieu en décembre et n'a mené à aucune élection. Le deuxième avait lieu hier et, s'il avait conduit à un nouvel échec, aurait obligé le ministre des Affaires municipales à choisir lui-même le président, parmi les élus ou les non-élus. «C'est pire», a dit M. Drapeau.

«Je crois que la nouvelle communauté, avec ses défauts, va fonctionner. Je vais tenter de faire mentir ceux qui ont annoncé des jours noirs. J'ai bien l'intention d'exercer mon mandat dans l'intérêt de tous», a dit M. Pierre DesMarais II qui devra, selon la loi, abandonner la mairie d'Outremont où il avait été élu pour la première fois, il y a 13 ans.

La nouvelle direction politique de la CUM comporte quelques nouveautés par rapport à l'ancienne. Outre la présidence dont le rôle et le poids politiques s'accroissent considérablement, le comité exécutif a désormais une autorité sur tous les services de la CCUM.

Sa composition, partagée également entre Montréal et les villes de banlieue, réunit les présidents et vice-présidents des commissions du conseil. Cette disposition de la loi permet à quelques figures nouvelle d'y faire leur entrée sans qu'elles n'aient été auparavant élues au comité exécutif de Montréal ou à la direction de la Conférence des maires de bnlieue.

C'est ainsi que MM. Maurice Vanier, ancien maire de Pointe-aux-Trembles devenu conseiller municipal de Montréal, Michel Hamelin et Roger Sigouin, accèdent au comité exécutif de la CUM

Voir page 12: DesMarais

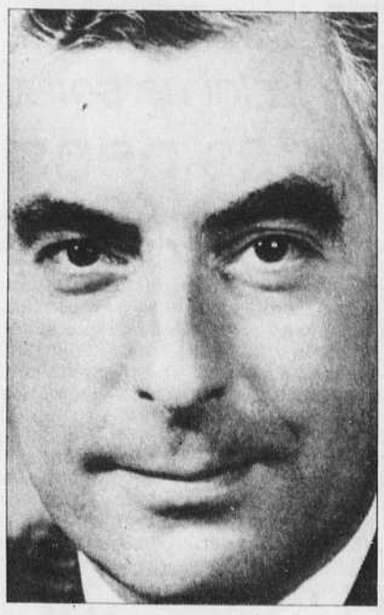

M. Pierre DesMarais II

Nos excuses

LE DEVOIR paraît depuis deux semaines sous une toilette typographique plus nette et plus moderne. En revanche, nos éditions comportent un nombre inhabituel d'erreurs: coquilles, mots manquants ou déformés, mauvaises coupures de syllabes, dont nous tenons à nous excuser auprès de nos lecteurs.

Ces imperfections sont entièrement imputables à l'implantation d'un nouveau système de composition avec traitement des textes par ordinateur. Que nos lecteurs se rassurent, elles disparaîtront à mesure que s'en effectuera le rodage.

Québec dit non à l'offre de Gaulin

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Sans exclure totalement un recours quelconque à la médiation, le gouvernement Lévesque a rejeté hier toute idée de suspendre, le temps que pourrait durer cette médiation, les dispositions de la loi 105 qui régit les conventions collectives des employés des secteurs public et parapublic.

Telle est la première réaction d'un porte-parole du bureau du premier ministre à la proposition faite la veille par M. Robert Gaulin, ex-président de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ). Ce même porte-parole a ajouté que le gouvernement attendait la rencontre de lundi soir avec les chefs des centrales syndicales pour réagir officiellement.

Voir page 12: Gaulin

Walesa ne peut entrer aux chantiers de Gdansk

GDANSK (d'après AFP et Reuter) — Lech Walesa, l'ancien président du syndicat Solidarité (dissous), s'est vu refuser hier l'accès aux chantiers navals Lénine de Gdansk, où il voulait reprendre son ancien emploi d'électricien.

Selon son entourage, M. Walesa compte se présenter de nouveau aux chantiers lundi prochain pour réclamer sa réintégration.

Le même jour, les chantiers Lénine seront démilitarisés en application de la loi sur la suspension de l'état de siège, a-t-on appris de bonne source à Gandsk (nord de la Pologne). L'entreprise avait été militarisée le 12 octobre dernier, au lendemain d'une grève de protesdtation contre la dissolution de Solidarité.

La militarisation, l'une des mesures décidées en vertu de l'état de siège décrété par le gouvernement militaire du général Wojciech Jaruzelski, rendait les employés de l'entreprise concernée passibles de sanctions pour insoumission (en général des peines de prison) s'ils se rendaient coupables d'un abandon de travail.

M. Walesa avait annoncé jeudi son intention de retourner travailler aux chantiers Lénine, en déclarant: «Je reviens au berceau de Solidarité avec la conviction que ma place est parmi ceux qui m'ont donné leur mandat de confiance».

Hier matin, il s'est présenté au portail principal des chantiers, mais s'est vu refusé l'accès à l'entreprise, son laissez-passer n'étant plus valable. Toutes les cartes d'accès avaient en effet été changées lors de la militarisation.

Lech Walesa a alors été dirigé vers le bureau d'embauche, situé à proximité, mais à l'extérieur de l'enceinte des chantiers. À sa sortie du bureau, il a déclaré aux journalistes, avant de regagner son domicile: «Aujourd'hui, je n'ai pas été embauché. Mais il y a des cir-

Voir page 12: Walesa

Joe Clark nettement en avance

par Michel Vastel

OTTAWA — Alors que les conservateurs s'entredéchirent en Ontario et au Québec, un sondage donne Joe Clark nettement gagnant du vote qui, dans deux semaines, décidera de toute sa carrière politique.

Les sondages publiés hier, et les confidences recueillies dans l'entourage du chef conservateur, permettent, à deux semaines du congrès du Parti conservateur, d'établir les points suivants:

■ un sondage réalisé par l'École de journalisme de l'Université Carleton à Ottawa pour la chaîne *Southam*, indique que 76.7 % des délégués inscrits à Winnipeg ne veulent pas d'une campagne au leadership, soit 10 % de plus que lors du dernier congrès à Ottawa en 1981;

■ Un autre sondage, réalisé par Goldfarb pour le *Toronto Star* parmi tous les électeurs du Toronto métropolitain — et non seulement parmi les militants conservateurs — indique que 56 % des personnes interrogées souhaitent que M. Clark abandonne son poste tandis que

Voir page 12: Joe Clark

Pechiney: l'engagement de Québec totalise $637 millions

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Ce n'est pas $300 millions comme on l'a généralement laissé entendre jusqu'ici, mais bien $500 millions que le gouvernement du Québec s'apprête à investir dans le projet de construction d'un aluminerie à Bécancour par la société française Pechiney-Ugine Kuhlman.

De plus, si on ajoute les frais d'infrastructure qui incomberont au gouvernement du Québec, la note totale grimpe d'un autre $12 millions. Cela, sans compter le manque à gagner d'environ $125 millions que subira Hydro-Québec en consentant une réduction de tarifs pour les cinq premières années de l'exploitation de l'aluminerie.

L'engagement total du gouvernemet du Québec ou de ses sociétés d'État dans ce projet est donc de $637 millions jusqu'ici.

Voilà ce qui ressort des informations recueillies hier par LE DEVOIR relativement à la réalisation de ce projet qu a fait l'objet d'une entente de principe cette semaine entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la France, propriétaire de Pechiney.

Tout d'abord, LE DEVOIR a appris hier que le coût de l'implantation n'est pas de $1.2 milliard, mais bien de $1.5 milliad. La somme de $1.2 milliard dont on a parlé jusqu'ici est en dollars américains. Au taux de change actuel, le coût du projet s'élève donc à $1.5 milliard canadiens, si bien que la part de financement dont le Québec est responsable est de $500 millions, soit le tiers du projet.

Ce partage des coûts a été convenu il y a un an lors de la visite au Québec du premier ministre français, M. Pierre Mauroy.

Voir page 12: Pechiney

LE CHAT DANS TOUS SES ÉTATS

Jean-Louis Hue

Dans un livre fort étrange, qui ne ressemble à aucun autre, Jean-Louis Hue nous raconte à sa façon une foule d'histoires vécues de chats agrémentées de savoureuses descriptions qu'elles soient d'oreilles ou de méditations de chat. Pour tous ceux qui aiment les chats, pour tous ceux qui apprécient un texte différent, merveilleusement bien écrit.

9,95 $

NOURRIR LES OISEAUX EN HIVER

Clive Dobson

Savoir prendre soin des différentes espèces d'oiseaux, mettre au point un programme d'alimentation simple selon leurs besoins, voilà ce que vous propose cet ouvrage. L'a b c de l'alimentation des oiseaux: des recettes pour apprêter la nourriture, des trucs pour attirer les oiseaux, des plans de mangeoires faciles à construire et de nombreuses suggestions. Le tout abondamment illustré.

9.95 $

FRANCE-AMÉRIQUE

À défaut d'autobus, étant donné la grève de 24 heures des chauffeurs à Ottawa, hier, plusieurs fonctionnaires ont chaussé les patins pour se rendre à leur travail sur la colline parlementaire. (Photolaser PC)

Axworthy pressent un taux de chômage encore plus haut en 83

EDMONTON (PC) — Le ministre fédéral de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration Lloyd Axworthy a tracé, vendredi, un sombre avenir pour le million et demi de chômeurs que compte le pays et déclaré qu'il entrevoyait peu d'amélioration de la situation pour les chômeurs en 1983.

M. Axworthy a indiqué, au deuxième et dernier jour de la conférence des ministres provinciaux du Travail et de la Main-d'Oeuvre, que le taux de chômage actuel de 12.8 % pourrait empirer avant de fléchir, probablement vers la fin de cette année.

«Il ressort, des discussions que j'ai eues avec des gens d'affaires, que les employeurs feront preuve de prudence pour engager de nouveaux employés et seront lents à rappeler les travailleurs licenciés», a-t-il dit.

«De nombreuses compagnies seront forcées de réduire davantage l'emploi dans les premiers mois de cette année. Je ne pense pas que nous puissions compter sur une forte croissance de l'emploi avant la fin de cette année.»

Le ministre a aussi déclaré qu'il importait de remette les jeunes au travail si l'on voulait résoudre le problème du chômage.

Il a souligné à ce sujet que les jeunes de moins de 24 ans comptaient pour 600,000 dans le nombre total de chômeurs. Et ces jeunes seront probablement les derniers à être rappelés au travail.

«Nous avons l'obligation de veiller à ce que note jeunesse ne devienne pas la génération perdue des années 80. L'avenir du Canada, c'est leur avenir.»

Le nombre d'inscriptions dans les établissements d'enseignement devrait s'accroître davantage cette année puisque la perspecetive d'emploi des jeunes travailleurs sans formation reste mauvaise. Ces jeunes rejoindront cependant la populatioin active d'ici 1984 et commenceront alors à chercher leur premier emploi à plein temps, exerçant ainsi des pressions sur le marché du travail.

«Nous nous devons de trouver des moyens de donner à ces jeunes la formation dont ils ont besoin et la possibilité d'occuper un emploi productif», a dit le ministre.

Le gouvernement fédéral consacrera à la création directe d'emplois plus de $594 millions durant l'exercice en cours, au regard de $326 millions l'année dernière. Il prévoit de débourser plus de $790 millions au cours du prochain exercice.

Le ministre de la Main-d'oeuvre, M. Lloyd Axworthy (au centre), s'est entretenu, hier, avec M. Ernie Isley, ministre de la Main-d'oeuvre de l'Alberta, au cours de la dernière journée de la conférence des ministres du Travail et de la Main-d'oeuvre à Edmonton. (Photolaser PC)

Selon l'ambassadeur du Canada à Tokyo

L'avenir du Canada se joue dans le Pacifique

TOKYO (PC) — L'avenir du Canada se joue dans la région du Pacifique, surtout au Japon, et il est temps que les Canadiens le comprennent, dit l'ambassadeur du Canada, M. Barry Steers.

"Je ne pense pas que les Canadiens se rendent assez compte que nous sommes un pays du Pacifique et que, cette année, nos exportations au Japon seront environ les deux tiers de celles vers les pays de la Communauté économique européenne", a-t-il déclaré dans une interview.

"Elles sont de beaucoup supérieures à nos exportations vers n'importe quel pays européen et pourtant, pour les Canadiens, les pays européens ont beaucoup plus d'importance et, cela, à cause de notre héritage culturel."

M. Steers, âgé de 55 ans, a fait ces observations avant la visite du 16 au 19 janvier de M. Trudeau au Japon, dans le cadre de sa tournée asiatique. Le premier ministre rencontrera le nouveau premier ministre du Japon, M. Yashuhiro Nakasone.

Les Canadiens, dit M. Steers, regardent la télévision grâce à des téléviseurs japonais, emploient des calculatrices japonaises et vont à la banque avec des chèques provenant en définitive de ventes au Japon de colza, de blé, de charbon et de bois. "La Chine est importante — avec un milliard d'âmes, elle a de riches traditions, elle passionne les Canadiens — mais nous nous tirons d'affaires grâce à nos relations avec le Japon."

Depuis un an qu'il occupe son poste à Tokyo, M. Steers dit qu'il se rend compte combien peu de Canadiens comprennent les relations entre les deux pays. Cette incompréhension se manifeste à tous les niveaux, — ceux du gouvernement, du monde des affaires, de l'homme de la rue.

"Nous considérons l'Europe comme si nous lui étions encore liés par un cordon ombilical et, pourtant, nos relations avec le Japon sont l'une des grandes raisons de l'essor de l'Ouest et les Canadiens de l'Est doivent s'en rendre compte.

"Nous avons avec le Japon un surplus commercial de $1 milliard peut-être cette année, et nous considérons le monde de la même façon que le Japon. Nous sommes deux nations commerciales qui avons tendance à nous soutenir l'une l'autre."

L'ambassadeur dit que nos exportations de produits vers le Japon ont augmenté d'environ un tiers en un an et devraient dépasser $200 millions; elles seraient plus considérables encore si nous nous en occupions davantage.

Du moins avant que la loi ne soit adoptée

L'indexation des pensions ne sera pas limitée à 6 %

OTTAWA (PC) - Le gouvernement fédéral a décidé de ne pas limiter à 6 %, du moins pour l'instant, l'indexation des pensions de vieillesse. Les chèques de janvier seront majorés conformément à la hausse des prix à la consommation.

En revanche, Ottawa a confirmé. hier, son intention d'aller de l'avant quant à l'imposition immédiate d'une limite de 6 % de l'indexation des chèques d'allocations familiales bien que le projet de loi en ce sens n'ait toujours pas été adopté.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, le ministre de la Santé et du Bien être, Monique Bégin, précisant que les conseillers juridiques du ministère de la Justice avaient indiqué qu'Ottawa pouvait limiter les allocations familiales en dépit du fait que le projet de loi C-132 soit toujours à l'étude aux Communes.

La décision d'Ottawa fera qu'à compter de janvier les allocations familiales versées par le fédéral pour chaque enfant de moins de 18 ans sera de $28.52 dans la plupart des provinces, comparativement à l'allocation mensuelle de $26.91 l'an dernier. Si l'allocation avait été pleinement indexée au coût de la vie, elle aurait été de $29.92.

Déjà, les deux partis d'opposition ont indiqué qu'ils songeaient à poursuivre devant les tribunaux le gouvernement fédéral pour avoir agi sans être sanctionné par le Parlement.

En revanche, afin d'aider les familles les plus démunies, Ottawa affirme qu'il envisage de porter à un maximum $343 par enfant le crédit d'impôt-enfant, ajoutant à une hausse de $32 d'indexation un exemption complémentaire de $50.

Quant aux chèques des personnes de plus de 65 ans, il seront, en janvier, pleinement indexés au coût de la vie. Cette majoration risque toutefois d'être rapidement amputée par l'adoption aux Communes du projet de loi C-131 par lequel Ottawa a indiqué son intention de limiter ces hausses de vie chère à 6 %, conformément aux principes du budget Mac Eachen déposé à la fin de juin 1982.

Les chèques mensuels de la pension de base (reçue par tous les retraités) passeront de $246.92 à $251.12 . Par ailleurs, le supplément de revenu garanti, destiné aux personnes seules ou à celles dont le conjoint n'a pas de revenu, passera de $247.89 à $252.10. Ce dernier programme ne sera pas soumis au plafond de 6 pour cent quant à l'indexation.

Le supplément de revenu garanti pour un couple où les conjoints sont pensionnés passera de $191.12 à $194.37 pour chaque conjoint, ce qui porte à $890.98 le revenu mensuel d'un tel couple.

Le Sommet de la jeunesse devra compter sur l'appui financier des «plus vieux»

Les organisateurs du Sommet québécois de la jeunesse, qui doit se tenir en août prochain à l'Université Laval de Québec, ont fait appel «aux plus vieux» pour aider au financement de ce happening de $1.335 million.

Au cours d'une conférence de presse, hier, les membres de la Corporation «Sommet Québécois de la Jeunesse Inc.» étaient entourés par quelques membres du «Comité des ami(e)s de la Jeunesse», présidé par le politicoloque Léon Dion, et dont fait partie M. Raymond Blais, président de la campagne de financement auprès des entreprises.

Dans une première étape, 5,000 jeunes de 15 à 29 ans se réuniront au printemps prochain dans 16 régions de la province pour discuter de leurs problèmes et de leurs espoirs.

Puis, 1,500 passeront quatre jours à Québec où seront abordés les questions du milieu de vie, de l'éducation, de la crise économique, des rapports avec la société de demain, du temps libre, du pouvoir et de l'institution, des rapports humains, des valeurs et de la société.

Les jeunes veulent recevoir $335,000 de l'entreprise privée. Le président du sommet, M. Pierre Noreau, ne croit pas qu'on se soit adjoint les plus vieux par simple calcul.

«Les réduire à ça, ce serait rapetisser leur rôle. On n'est pas là pour être bien vu, on n'est pas allé les chercher pour qu'ils nous voient bien non plus. Mais, s'ils sont là, c'est peut-être parce qu'ils nous voient bien», a-t-il répondu en conférence de presse.

Vient de paraître

REVUE INTERNATIONALE D'ACTION COMMUNAUTAIRE

LES JEUNES ET LE CHÔMAGE

20 articles du Québec, de France, de Belgique
Analyses et expériences

RIAC école de service social Université de Montréal

10.00$ **343-7222**

EN VENTE DANS TOUTE BONNE LIBRAIRIE

Éditions Coopératives Albert St Martin

5089 rue Garnier — Montréal H2J 3T1

À Ottawa lundi

La session s'ouvrira sur le projet du 6-5%

OTTAWA (PC) — Le président du Conseil privé, M. Yvon Pinard, a proposé hier l'ordre de priorités que le gouvernement fédéral entend suivre d'ici la fin de la présente session aux Communes, de loin la plus longue de l'histoire parlementaire canadienne.

La session reprend lundi et on retrouve en tête de liste du programme législatif que le gouvernement entend faire adopter successivement les bills imposant une limite de 6 et 5 % sur l'indexation des pensions des fonctionnaires, des pensions de vieillesse, et des allocations familiales et des pensions des fonctionnaires.

D'autre part, le Parlement se doit d'adopter l'imposante législation (24 modifications fiscales), qui fait suite aux derniers budgets.

En outre, M. Pinard propose l'adoption de sept autres projets de loi, dont celui prévoyant la création de Canagrex, société de la Couronne chargée de l'exportation des produits agricoles canadiens.

L'opposition conservatrice s'est vivement opposée au projet de loi, et le gouvernement a imposé une limitation des débats à deux jours.

Suivent dans l'ordre de priorité du gouvernement:

— la loi sur les paris collectifs sportifs contribuant notamment au financement des Olympiques d'hiver de Calgary en 1988;

— la loi accroissant les prêts aux pays important des produits canadiens;

— la loi prévoyant la participation fédérale à de grands projets de travaux publics, comme au Centre Rideau à Ottawa;

— la loi d'aide aux petites entreprises en matière de taux d'intérêt;

— la loi d'aide au développement international.

Il demeure ainsi fort probable que le gouvernement choisira de proroger avant la fin de mars la présente session, qui comptera 435 jours de séance lundi.

Du côté de l'Opposition, le leader parlementaire des conservateurs, Erik Nielsen, a déclaré qu'il semble bien difficile pour le Parlement de passer au travers le menu législatif que présente le gouvernement avant la fin de février.

«L'ordre des priorités du gouvernement a été complètement bouleversé au cours de la présente session en raison des 18 mois de débats qui ontentouré la révision constitutionnelle», a dit M. Nielsen.

LE DEVOIR

POUR UN ABONNEMENT À DOMICILE

844-3361

Abat-jour de Paris

Haute Couture

Créations exclusives sur mesure, fait main.
Réalisées avec des soies de prestige.
Satin — Taffetas — Dentelle — et Coton

300 coloris — Finition parfaite —
Choix infini de galons
Perçages et montages électriques
Réparations de lampes
Livraison rapide

Meubles chinois authentiques
Porcelaines anciennes
Cloisonnés de Chine
Collection d'ivoires

1053 Avenue Laurier Ouest, Outremont

Tél. 276-9795 (Fermé le lundi matin)

En hommage à Ross A. Hennigar

"Savoir parler aux foules, sans perdre
sa dignité, et marcher avec les rois—
sans cesser d'être simple"
—Rudyard Kipling

On ne rencontrait jamais Ross Hennigar sans se le rappeler avec chaleur.

Car il était naturellement, comme on respire, un meneur d'hommes.

Il aimait sincèrement ses semblables et sa manière ouverte, directe, amicale, lui attirait toutes les sympathies.

Il payait aussi d'exemple. Il savait admirablement expliquer et persuader. Et cet art de diriger était plus qu'une affaire de style—il s'inspirait d'une conviction profondément enracinée.

Longtemps, employés, actionnaires, confrères et ceux qui ont eu le privilège de le rencontrer, garderont le souvenir respectueux de Ross Hennigar, grand patron, père de famille dévoué, homme infatigablement au service de son prochain.

Car Ross Hennigar possédait la grâce du coeur.

Ainsi ne pouvons-nous que pleurer sa mort et célébrer l'héritage de générosité qu'il laisse après lui.

A madame Hennigar, à ses enfants Cathy, Robert et John, nous présentons nos plus sincères condoléances.

Suncor inc

L'alpiniste tenu pour mort revient vivant à Katmandou

KATMANDOU (AFP) — Un alpiniste et cinéaste belge, M. Jean Bourgeois, disparu depuis 18 jours dans le massif de l'Everest, a regagné sain et sauf vendredi Katmandou, capitale du Népal, à la surprise générale.

Jean Bourgeois faisait partie d'une expédition française de 10 alpinistes qui tentait l'ascension de la face sud-ouest de l'Everest (8,849 m), sans oxygène.

Le 27 décembre, Jean Bourgeois, 44 ans, qui se plaignait de maux de tête, avait abandonné le reste de l'équipe qui acheminait du matériel et des vivres au camp 2 à 7,000 m d'altitude. Il avait lors repris, seul, le chemin du camp 1, situé plus bas. Nul ne l'avait revu depuis.

L'équipe, composée de 10 guides de haute montagne ou spécialistes des grandes ascencions, avait alors entrepris des recherches pendant quatre jours, fouillant le secteur crevassé par crevasse. Le 2 janvier les recherches étaient abandonnées et l'équipe, qui n'avait pas dépassé 7,700 m d'altitude, regagnait Katmandou, tenant leur camarade pour mort.

Une heure après son arrivée à Katmandou, Bourgeois a expliqué les circonstances de sa mésaventure lors d'une conférence de presse au ministère népalais du Tourisme. Souffrant d'un oedème cerebral, il avait décidé de redescendre seul au camp 1. Il fit alors une chute d'une centaine de mètres, à la suite d'une perte d'équilibre provoquée par l'oedème.

«J'ai eu beaucoup de chance de tomber du côté tibétain sur le glacier de Rongbuk, doux et sans rochers. Du côté népalais, j'aurais atterri sur de la roche et aurais été tué instantanément. Sur le glacier j'ai perdu connaissance pendant une demie heure. Plus tard j'ai réalisé que j'avais perdu la piste», a-t-il expliqué.

Après sa chute, a-t-il poursuivi, pour échapper aux effets mortels de ce genre d'oedème en altitude, il n'avait plus comme solution que de se laisser glisser sur les pentes du glacier et de tenter de trouver un abri et de la nourriture.

Après une nuit sur le glacier sans équipement ni vivres chauds et une journée d'errance, il finit par trouver un village tibétain dont les habitants, effrayés par son visage hagard, le prirent pour le yéti, l'abominable homme des neiges. «Grâce à mes rudiments de tibétain, je pus leur expliquer ce qui m'était arrivé», a-t-il ajouté.

Dans un second village (quatre jours après sa chute), un interprête tibétain parlant anglais le mit en contact avec le bureau de sécurité publique à Lhassa (capitale de la région chinoise autonome du Tibet).

Arrivé dans la ville de Xigatse — sous administration chinoise — il y attendit sept jours l'accord des autorités de Lhassa pour retourner au Népal.

L'étude du Mount Sinai Hospital est rassurante

Les métaux toxiques ont peu affecté les travailleurs de la mine Noranda à Rouyn

par Gilles Provost

Même s'il confirme indirectement que les quelque mille travailleurs de la compagnie Noranda, à Rouyn, souffrent d'un excès de cancers du poumon (comme d'autres études récentes l'ont démontré), c'est quand même un portrait assez rassurant que fournit l'impressionnant bilan de santé industrielle qu'une trentaine de spécialistes du Mount Sinai Hospital de New York ont réalisé à la demande de la CSN.

Ces résultats, qui doivent être dévoilés aujourd'hui aux employés du «smelter» et de l'ancienne mine de la Noranda, en Abitibi, montrent en effet que ces travailleurs ne sont pas trop gravement affectés par les métaux toxiques (plomb, cadmium et arsenic surtout) auxquels ils sont exposés dans le cours de leur travail.

On a certes retrouvé des quantités importantes de ces métaux dans leur organisme mais aucun des 960 ouvriers qui avaient été examinés pendant l'impressionnante clinique collective organisée il y a deux ans ne manifeste de symptômes graves caractéristiques de ces intoxications industrielles.

Par exemple, les taux élevés de plomb qu'on retrouve dans leur organisme ne semble avoir aucunement affeté le fonctionnement de leur cerveau, de leurs reins ou de leur système nerveux périphérique. Les rares anomalies significatives qu'on a identifiées à cet égard ne semblent pas entraîner de handicap important.

De même, on n'a retrouvé aucune trace des cancers de la peau qui auraient pu découler d'une exposition à l'arsenic. L'étude visait à fournir un «portrait» instantané de l'état de santé de cette population ouvrière à un moment précis et n'était pas conçue pour identifier un problème comme le cancer du poumon.

Malgré tout, cet examen systématique avait permis d'identifier cinq cancers du poumon confirmés et trois cas suspect. En outre, le suivi médical entrepris depuis a mené à l'identification de quatre autre cas de cancer du poumon et de sept nouveaux cas suspects.

L'équipe dirigée par le docteur Irving Sekikoff se dit «très inquiète» d'une telle abondance de cancers du poumon et suggère qu'une étude plus fouillée soit entreprise à ce sujet, d'antant plus qu'on a aussi identifié des risques de cancers pulmonaires dans d'autres entreprises semblables, à l'étranger

Curieusement, les spécialistes américains ne font aucune allusion à l'étude de mortalité que la compagnie Noranda avait commandée à l'Institut Armand Frappier de Montréal et dont quelques conclusions ont été diffusées il y a quelques mois.

L'étude réalisée par Mme Lise-Frappier-Davignon pour le compte de la Noranda révélait que le risque de décès par cancer du poumon est de 50% supérieur à la normale chez les ouvriers qui ont travaillé au moins 20 ans à la Noranda. Ce risque était même triplé chez le personnel d'entretien.

Mme Davignon se dit incapable d'expliquer ces résultats puisque les travailleurs les moins exposés aux toxiques semblaient plus durement touchés que les autres. Elle évoque toutefois la possibilité que ces indices d'exposition soient erroonés.

Il y a quelques années, l'équipe du docteur Selikoff avait réalisé une étude sur l'amiantose à Thetford Mines, pour le compte de la CSN, étude qui avait eu un énorme impact public mais qui avait été durement contesté à cause de la présentation «peu scientifique» des résultats. Cette fois, on ne peut faire un tel reproche aux auteurs puisque leur rapport de 200 pages abonde en tableaux statistiques et en précisions de toutes sortes.

Évidemment, le rapport soligne plusieurs problèmes de santé: par exemple, il signale que 16% des employés de l'usine de smeltage ont plus de 400 microgrammes de plomb par litre de sang, ce qui est le maximum recommandé dans l'industrie. De plus, ces ouvriers se plaignent d'insomnie (40%), de fatigue (35%), de douleurs articulaires (33%) ou musculaires (26%) et de démangeaisons (28%) autant de symptômes qu'on retrouve chez les ouvriers exposés au plomb.

Ces symptômes ne se manifestent même ordinairement qu'à des niveaux de contamination plus élevés mais les chercheurs soulignent que tous les ouvriers de Rouyn qui sont exposés au plomb souffrent aussi de taux élevés de chrome et d'arsenic, ce qui peut expliquer leur plus grande vulnérabilité.

L'autre effet sanitaire important relié aux toxiques concerne les poumons: on a noté une incidence accrue d'emphysème et de problèmes respiratoires mineurs chez les travailleurs les plus contaminés par le chrome.

Le phénomène est manifestement lié à l'intensité de l'exposition à ce métal mais il est en outre influencé considérablement par le tabagisme. La fumée de cigarette, en effet, augmente l'assimilation du chrome dans l'organisme tout en provoquant elle-même des effets similaires dans les poumons.

C'est pourquoi l'étude du MountSinai Hospital conclut qu'il faut d'urgence mettre sur pied une campagne anti-tabac parmi ces ouvriers et réduire l'exposition des travailleurs aux métaux toxiques, en accordant la priorité à ceux qui sont le plus gravement exposés.

En réponse aux généraux Allard et Dextrase

Le général Ménard raconte sa carrière militaire

par Bernard Morrier

Dans un témoignage fort émouvant, le général Dollard Ménard a fait revivre durant plusieurs minutes hier l'enfer du raid-suicide du 19 août 1942 à Dieppe, où, blessé à cinq reprises, il avait réussi à participer à toute l'opération, portant également secours à de nombreux camarades de combat sous le feu nourri de l'ennemi.

Droit comme une flèche et portant fièrement à la boutonnière la rosace de la Légion d'honneur, que lui avait remise le général de Gaulle, en présence du président de la République française, M. Vincent Auriol, le général Ménard a d'autre part répondu, avec documents à l'appui, aux nombreuses attaques dont il est l'objet depuis une semaine et portant sur la compétence de ses états de services dans l'armée canadienne entre 1936 et 1965.

Le militaire, qui témoignait dans la poursuite en diffamation qu'il a intentée aux généraux Jacques Dextraze et Jean-Victor Allard, pour des propos tenus contre lui dans le cadre de la campagne référendaire de 1980, a tenu à mentionner qu'il n'avait que 29 ans, lorsque en mars 1942, on le nomma commandant des Fussiliers Mont-Royal et que de fait il devint alors le plus jeune commandant d'un bataillon de tout l'Empire britannique. Il a également parlé de ses états de service en Inde, au moment du cessez-le-feu avec le Pakistan en 1938, où il agissait comme chef d'état-major des observateurs de 10 pays, de son séjour à Hong Kong et de sa participation à la guerre du Pacifique, au moment du débarquement sur l'île Kiska, dans les aléoutiennes.

Qualifiant ensuite de «tout simplement ridicules» les affirmations des défendeurs Allard et Dextraze à l'effet qu'il n'avait occupé que des fonctions inférieures tout au long de sa carrière, le général Ménard rappelle d'abord qu'il a également commandé les régiments de Hull et Calgary, sans omettre aussi celui de Shilo, au Manitoba.

Parlant de son séjour dans l'ouest canadien, M. Ménard a précisé qu'en tant que francophone, il n'était vraiment pas content, ses enfants ne pouvant fréquenter une école francophone, alors que les enfants d'officiers anflophones en poste au Québec avaient ce privilège. «Si c'est ainsi que se traduit l'assimilation de lord Durham, a-t-il commenté, je dois dire qu'il était très habile là-dedans.»

Détenteur d'une médaille de bronze de l'ONU pour services à la paix, M. Ménard avait éteinscrit à Paris, en 1947, à l'École supérieure de guerre, pour se familiariser avec certaines techniques militaires. Son séjour en France, qui ne devait durer qu'un an, s'est poursuivi jusqu'en 1951, ayant été nommé attaché militaire de l'ambassade canadienne, que dirigeait alors le général Georges Vanier. Sa mission était de recueillir des renseignements précieux pour la défense nationale et il explique que sa rosace de la Légion d'honneur lui a permis d'en obtenir plus que ce que les Français voulaient bien livrer aux Britanniques.

Décoré de la DSO (Distinguished Service Order) par le roi George VI, M. Ménard mentionne qu'il fut nommé en 1956 commandant de la 3e bridage d'infanterie canadienne, avant de venir occuper au Québec, de 1958 à 1962, le plus haut poste militaire à y exister, soit commandant du secteur est, oÙ il eut sous ses ordres M. Dextraze, alors commandant du camp militaire de Valcartier.

Enfin, M. Ménard fut muté en 1962 au grand quartier général de l'armée à Ottawa, travaillant un moment sous les ordres du général Allard. Son séjour dans la capitale canadienne lui permit d'avoir accès à une documentation ultra-secrète, de même qu'à l'abri anti-nucléaire où le gouvernement se réfugierait si la situation le commandait. En 1965, le général Ménard dut prendre sa retraite deux ans avant le temps, alors que le ministre de la Défense, M. Paul Hellyer, avait décidé de réduire les effectifs de l'armée.

Répondant ensuite à une question de son procureur, Me Guy Bertrand lui rapportait certaines remarques voulant qu'il n'ait eu aucune promotion entre 1944 et 1956, le général Ménard a répliqué qu'il n'était pas le seul dans ce cas, puisque entre 1945 et 1963, M. Allard n'a eu qu'une seule promotion et qu'il en fut de même pour M. Dextraze entre 1944 et 1965.

Abattu par erreur par deux policiers

Un jeune homme âgé de vingt ans reposait hier dans un état jugé satisfaisant dans un hôpital montréalais, quelques heures après avoir été abattu de deux balles à l'abdomen par des policiers, dans la confusion qui a suivi un hold-up à l'issue duquel deux gunmen se sont suicidés.

Selon le sergent Royal Léger, porte-parole du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, Adrien Emond se remettait normalement après avoir subi une intervention chirurgicale, au cours de laquelle les médecins ont extrait l'un des deux projectiles qui l'ont atteint jeudi soir.

Domicilié dans l'est de la ville, le jeune homme avait été blessé en se portant au secours d'une femme qui criait à l'aide dans un appartement voisin du sien.

Torse nu, il s'était précipité dans le hall armé de deux couteaux, ignorant que l'immeuble grouillait déjà de policiers appelés par des citoyens que deux gunmen avaient menacés.

"Un policier qui allait répondre à une plaignante a entendu les cris de ses collègues et s'est retourné pour voir M. Emond arriver en trombe", a dit le sergent Léger.

Croyant qu'il avait affaire à l'un des agresseurs de la femme, le policier a ouvert le feu.

Cosmos 1402 percutera la Terre le 24 janvier

OTTAWA (PC) — Le satellite soviétique qui culbute de façon erratique dans l'espace devrait effectuer sa rentrée dans l'atmosphère terrestre vers le 24 janvier. C'est ce qu'annoncé hier, un porte-parole du ministère national de la Défense. La chute de l'engin soviétique pourrait se produire 54 heures avant ou après la date prévue. Cependant, l'endroit exact de la chute du satellite soviétique ne pourra être déterminé avec précision que quelques heures avant sa rentrée dans l'atmosphère.

Le capitaine Jan Martineau a dit que l'une des trois sections du satellite-espion a déjà fait sa rentrée dans l'atmosphère terrestre, où elle s'est désintégrée, mais que son réacteur nucléaire continue de culbuter dans l'espace.

Un comité interministériel ayant des militaires à sa tête a été chargé d'élaborer un plan d'urgence en dépit des faibles chances — évaluées à trois pour cent — que ce qui reste du satellite tombe en territoire canadien.

Un détenu témoigne au procès des dix bagnards

Avant d'être pendu le gardien a été frappé au cou avec une pelle

JOLIETTE (PC) — Un gardien tué durant l'émeute à l'Institut Archambault en juillet dernier a été frappé deux fois au cou avec une pelle brandie par un prisonnier, selon le témoignage d'un autre détenu au procès des dix prisonniers accusés d'avoir tué deux gardiens.

«J'ai vu André Lachapelle (un des accusés) frapper deux fois le garde (Denis) Rivard au cou avec une pelle» alors que Rivard était étendu au sol, a témoigné Réjean Lemadec. Il a dit que c'était arrivé aux abords du principal poste de contrôle du pénitencier à sécurité maximum près de Montréal.

Trois gardiens et deux prisonniers sont morts durant l'émeute.

Après «beaucoup de confusion» dans une aile de l'institution, un groupe turbulent de prisonniers s'est dirigé vers ce poste de contrôle où Lachapelle a matraqué le gardien, a dit Lemadec.

«Ensuite Lachapelle a lancé un tuyau de pompe à incendie à (Wilfrid) Larose (un autre accusé) et l'a attaché à une marche au-dessus du gardien», dit-il.

Un témoignage précédent a démontré que l'on avait trouvé Rivard pendu à l'escalier avec un boyeau d'incendie et une ceinture autour du cou.

Lemadec, âgé de 20 ans, a dit qu'il n'avait pas vu lequel des prisonniers avait enroulé le boyau au cou du gardien.

Plus tôt au cours de l'émeute, qui a éclaté quand environ 160 prisonniers retournaient à leurs cellules après la pause-récréation du soir, Lemadec a vu, dit-il, le prisonnier Christian Perreault «tenir une corde autour de la gorge du gardien Rivard».

Plus tard au cours de l'émeute, Perreault s'est suicidé en avalant de la cyanure, de même que le prisonnier Yvon Martin.

Lemadec a dit au procureur de la Couronne, Me Paul Chevalier, que Lachapelle était le prisonnier, au banc des accusés «portant des tatouages d'hirondelles des deux côtés du visage».

Larose est âgé de 38 ans et Lachapelle de 21. Lemadec purge une peine de 37 mois de prison pour vol avec violence. On n'a pas encore dit au cours des témoignages pourquoi Larose était emprisonné.

Lemadec a raconté qu'avant que Rivard fût frappé par le prisonnier, il avait entendu des cris et «pensé que c'était une bataille.» Il a vu ensuite que c'était une «prise d'otage».

Durant l'émeute, selon Lemadec, on a tiré au moins deux coups de fusil en direction des émeutiers.

Avant le témoignage de Lemadec, les avocats de la défense ont essayé de faire déposer en preuve son dossier judiciaire mais M. le juge Jean-Guy Boilard a refusé.

Les travailleurs sociaux: témoins de la misère

QUÉBEC (PC) — Les travailleurs sociaux, qui se disent «témoins privilégiés de la misère» engendrée par l'actuelle crise économique, exigent un vigoureux coup de barre du gouvernement pour améliorer la qualité des programmes sociaux.

Lors d'une conférence de presse hier, la présidente de la Corporation des travailleurs sociaux du Québec, Mme Madeleine Rivard-Leduc, a mis de l'avant trois principes qui devraient guider le gouvernement dans sa lutte contre les effets de la crise: — privilégier les services sociaux directs à la population lorsque vient le temps de maintenir des programmes;

— alléger les structures bureaucratiques très lourdes dans le secteur des affaires sociales;

— créer de toute urgence des emplois.

Mme Rivard-Leduc a signalé que depuis 18 mois, 500 postes de travailleurs sociaux ont été abolis au moment même où la crise économique a amené une aggravation des problèmes existants.

«Des citoyens doivent s'inventer des cas d'enfants battus ou en instance de l'être afin de franchir le seuil de l'admission des bureaux de services sociaux» a-t-elle dit.

La présidente de la corporation professionnelle des travailleurs sociaux, qui compte 2,000 membres, a tracé un sombre tableau de la situation, un tableau «qu'aucune statistique ne révèle».

Ce compte rendu a indiqué un accroissement des problèmes sociaux attribuable aux conséquences de la crise économique: il y a augmentation des problèmes familiaux (divorces, enfants troublés émotivement), des suicides et des maladies psychiatriques, on constate un plus grand taux de criminalité et de violence et plus de personnes âgées sont abandonnées par des familles incapables de subvenir à leurs besoins.

Institut canadien de la retraite

conjointement avec le Conseil du Patronat du Québec et le Centre des Dirigeants d'Entreprise

CONFÉRENCE
Le mercredi 19 janvier 1983
9:00 à 16:30
au salon Westmount
Hôtel Bonaventure
de Montréal
LIVRE VERT
"De meilleures pensions pour les Canadiens"

Présentation du gouvernement du Canada, groupe de discussions du monde syndical, patronal, d'actuariat, conseiller en avantages sociaux, de la femme, du gestionnaire de placements,du retraité et de la compagnie d'assurance.

Conférencier d'honneur au déjeuner, Monsieur Claude Legault, Président de la Régie des Rentes du Québec.

Réservations
527-8061

Vient de paraître

262 pages 14.00$

Mouvement écologiste, énergie et environnement

Essais d'écosociologie

Jean-Guy Vaillancourt

Jean-Guy Vaillancourt nous présente une série très diversifiée d'écrits en ce qui concerne la prise de conscience généralisée de la détérioration écologique de la terre.

(Rectificatif: Dans l'édition du 8 janvier dernier, le prix aurait dû se lire 14.00$ au lieu de 11.00$)

EN VENTE DANS TOUTE BONNE LIBRAIRIE

Éditions Coopératives Albert St Martin
5089 rue Garnier — Montréal H2J 3T1

CONFÉRENCE-RENCONTRE

DOM HELDER CAMARA

Une Vie/Un Combat

UNE SEULE REPRÉSENTATION

THÉÂTRE ARLEQUIN
1004 est, Ste-Catherine 288-2943
METRO BERRI
Guichets ouverts dès midi
Commandes tel. avec carte de crédit 288-4261 de 11h à 18h
Comptoirs TICKETRON
*Les nos de sièges ne peuvent être précisés lors de commandes tel.

NOTA: Billets à prix spécial pour groupes, associations, organismes (20 personnes et plus) **842-0206**

En collaboration avec Carrefour de Solidarité internationale et l'Université Populaire.

Gouvernement du Québec
Ministère des Communications

La loi et son langage...

Un ouvrage collectif qui vise à une réévaluation des nombreux aspects et problèmes du langage et de la traduction juridiques.
Un essai à la disposition du monde juridique et des traducteurs.
Langage du droit et traduction
XVIII + 320 pages. EOQ 19170-0
14,95 $

Également en vente :

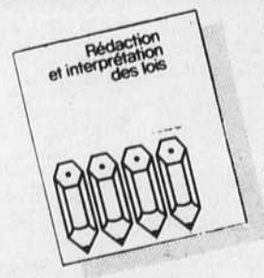

Un classique de l'édition juridique:
Rédaction et interprétation des lois
(2e édition).
Un ouvrage de référence pour quiconque s'intéresse à la rédaction et à l'interprétation de textes juridiques.
XIII + 70 pages. EOQ 3335-7
3,95 $
Offert aussi en édition de luxe: une bonne idée-cadeau!
EOQ 3364-7
30 $

En vente à la librairie de l'Éditeur officiel du Québec:

Montréal
Complexe Desjardins
Tél.: 873-6101

ou par commande postale à:
Ministère des Communications
Case postale 1005
Québec (Québec) G1K 7B5

VISA MasterCard
Cartes de crédit acceptées ou paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de **Les publications du Québec**

8441

Québec

Reagan inquiet du désarroi suscité par ses décisions

WASHINGTON (AFP) — Visiblement inquiet de l'impression de «désarroi» qui s'est dégagée récemment de l'approche américaine des questions de désarmement, le président Ronald Reagan a tenu hier à rassurer les alliés de sa «détermination» à parvenir à un accord avec l'URSS.

«La lecture de la presse ne doit pas amener nos alliés à être préoccupés par le point de savoir si nous manquons de détermination ou si nous sommes en désarroi», a affirmé M. Reagan au cours d'une conférence de presse improvisée à la Maison-Blanche.

Dans une déclaration liminaire, le président américain a pris acte de l'impression de «désarroi, approchant le chaos» qui s'est dégagée, selon lui, du compte-rendu du remaniement intervenu mercredi à la tête de l'Agence américaine pour le contrôle des armements et le désarmement. «C'est la presse qui est en désarroi et non le gouvernement», a-t-il dit.

Évoquant la reprise prochaine des négociations américano-soviétiques à Genève sur les armes stratégiques (START) et les euromissiles (INF), le chef de la Maison-Blanche a affirmé: «Nous sommes prêts et je suis convaincu qu'avec détermination nous pouvons réussir».

Interrogé sur l'utilité d'un sommet américano-soviétique pour favoriser ces négociations, M. Reagan a estimé qu'à la reprise des conversations de Genève, «nous verrons si une telle rencontre est nécessaire».

Il a refusé de se prononcer sur la date à laquelle un accord pourrait être conclu, mais a souligné que les États-Unis «resteront à la table de négociations tant qu'il y aura la moindre chance» de parvenir à un accord.

Le président américain a estimé que son programe de réarmement avait créé «une incitation» pour les soviétiques en vue de parvenir à un accord. Grâce à cet effort, «nous sommes maintenant en position de réussir et je suis déterminé à le faire», a-t-il ajouté tout en dénonçant les partisans d'un désarmement «unilatéral».

M. Reagan a refusé d'évoquer toute proposition de compromis qui pourrait éventuellement être faite par Washington dans les négociations sur les euromissiles. «Cela, a-t-il dit, ne peut être discuté et fait partie de la stratégie et de la tactique de négociation». Autrement, a-t-il poursuivi, «il n'y plus de stratégie et on se lie les mains.

«Qu'il n'y ait pas de doute sur notre volonté de prendre en considération toute proposition sérieuse» venant des soviétiques, a ajouté le président Reagan à ce sujet.

M. Reagan a affirmé que le remplacement de M. Eugene Roston par M. Kenneth Adelman à la tête de l'agence pour le désarmement était destiné à mettre en place «une équipe efficace qui puisse prendre des décisions et réussir dans les négociations de Genève».

Le chef de la Maison-Blanche a par ailleurs souligné à nouveau sa volonté de travailler «en coordination étroite» avec les alliés européens. Il a souligné à cet égard l'importance qu'il attache à la tournée que le vice-président américain, George Bush, doit entrprendre en Europe à la fin du mois.

M. Reagan a enfin indiqué qu'il s'entretiendrait la semaine prochaine, avec MM. Edward Rowny et Paul Nitze, respectivement chefs des délégations américaines aux négociations START et sur les euromissiles afin de leur donner ses instructions pour la reprise des négociations.

D'autre part, le président Reagan a fait savoir qu'il entendait nommer M. Rostow, qu'il a limogé mercredi, membre de son conseil consultatif de politique étrangère. Le Conseil joue auprès du président un rôle consultatif, mais ne participe pas à l'élaboration de la politique.

L'OLP a proposé un accord de non agression à Israël en avril

JÉRUSALEM (AFP) — Le ministre israélien du Tourisme, M. Abraham Sharir, a déclenché une tempête politique en Israël, enaffirmant jeudi à Paris que l'OLP avait proposé un «accord de non-agression» à Israël deux mois avant l'invation israélienne du Liban.

Devant les réactions très vives de l'oppoisition, qui remarquait dès hier que cette proposition, si elle était vraie, démentait les objectifs officiels israéliens de l'opération «paix en Galilée», M. Sharir a précisé qu'il s'agissait «uniquement» d'une proposition de cessez-le-feu concernant le Sud-Liban, et non d'un «pacte qui aurait aussi concerné les Juifs du monde entier».

Cette polémique, qui révèle le malaise croissant de l'opinion publique israélienne face au maintien des troupes israéliennes au Liban, illustre bien l'ambiguité des justifications officielles de l'opération de juin dernier.

En effet, l'entrée de l'armée israélienne au Liban avait été justifié par Jérusalem au nom de la légitime riposte à l'attentat au cours duquel l'ambassadeur israélien à Londres, M. Shlomo Argov, avait été grièvement blessé. Mais les dirigeants israéliens affirmaient aussi que le «cessez-le-feu de facto» qui avait été établi en juillet 1981 au Sud-Liban était fréquemment violé par des opérations ponctuelles à la frontière.

La proposition de l'OLP évoquée par M. Sharir avait été soumise à la commission parlementaire des affaires étrangères et de la Défense israélienne, affirmait-on hier dans les milieux gouvernementaux. Mais Israël l'avait rejetée parce qu'elle ne stipulait pas la cessation de «tous les actes de violence contre Israël et contre la diaspora juive».

L'Opposition de gauche a souligné lez zones d'ombre du discours officiel: alors que le député travailliste Yossi Sarid déclarait que, bien que membre de la commission parlementaire, il n'avait jamais entendu parler de la proposition palestinienne, pour le petit parti Shinoui (deux sièges au parlement), «cette information, si elle se vérifie, ôte toute justification à la guerre du Liban».

De son côté, la formation de gauche Sheli, que préside le journaliste Ouri Avneri, appelait à la «démission du gouvernement de Menahem Begin». M. Avneri, qui fut le premier journaliste israélien à interviewer M. Yasser Arafat en août dernier, déclarait à Paris hier: «Toute la guerre a été construite sur un mensonge».

Néanmoins, le Likoud, parti du premier ministre Begin subit une légère baisse de popularité mais triompherait aisément de l'opposition travailliste en cas d'élections générales anticipées, indique un sondage publié hier en Israël.

Selon l'Institut israélien d'opinion publique, le Likoud recueillerait 57% des suffrages (contre 60% en octobre 82) encas d'élections. L'Opposition travailliste recueillerait 39% des suffrages (contre 37% en octobre 82). Traduits en sièges à la Knesset, qui compte 120 membres, ces résultats permettraient à la coalition au pouvoir d'obtenir 73 sièges (contre 64 aujourd'hui).

L'opposition travailliste n'obtiendrait que 47 députés.

Les pertes du Likoud, selon ce même sondage, se font essentiellement au profit des partis religieux de droite tandis que les gains travaillistes se font surtout aux dépens du Shinoui (gfauche radicale).

Ce sondage révèle qui ni la guerre du Liban, ni la Commission d'enquête sur les massacres de Sabra et Chatila n'ont véritablement entamé la popularité de la coalition au pouvoir.

Mitterrand réaffirme l'option tiers-mondiste de la France

LOME (Reuter) — Le président François Mitterrand s'est posé en défenseur du tiers-monde et en avocat du dialogue Nord-Sud dès la première journée de sa troisième visite en Afrique occidentale, hier à Lome.

Le chef de l'État français a fait cette profession de foi en trois temps. Dès son premier tête-à-tête avec le président Gnassingbe Eyadena, chef de l'État togolais, il a souligné que «la crise n'est pas une fatalité» et qu'il «existe des moyens de sortir de cette situation si les pays du Nord et du Sud s'entendent».

Une heure plus tard, recevant la comunauté française, il a déclaré que «les liens avec l'Afrique constituent l'axe principal de la politique de la France vis-à-vis du tiers-monde.»

Dans son premier grand discours prononcé au cours de la cérémonie d'accueil du Peuple togolais, il a enfin affirmé que «les pays industrialisés feraient mieux d'acheter les matières premières à leur juste prix plutôt que de spéculer et de conduire des millions d'hommes à la misère pour ensuite distribuer des aides insuffisantes».

Dès son arrivée, le chef de l'État français a ainsi présenté un message très clair à ses interlocuteurs togolais mais aussi à l'ensemble du continent africain: la France s'est donné pour tâche de faire que «le continent africain soit fort et libre.»

Il a précisé dans son discours que cela signifiait concrètement que la France continuerait à militer pour une meilleure répartition des richesses, un accroissement de l'aide internationale, une meilleure organisation économique, plus équitable et surtout plus régulière en ce qui concerne le marché des matières premières.

Sur le plan politique, le président Mitterrand a déclaré que la France «souhaite ardemment que l'Organisation de l'unité africaine si utile au progrès de l'Afrique, soit préservée».

Quant aux problèmes africains particuliers, il s'est surtout attaché à la situation de la Namibie, soulignant que la France jouait un «rôle d'animateur au sein du groupe de contact des Nations unies et pense qu'il n'est pas possible que se perpétue un état de ségrégation et un état de guerre».

Ce chapitre namibien du discours a été suscité par le président Eyadema qui avait lancé un appel solennel à la France pour qu'elle facilite l'accession à l'indépendance du territoire.

Le chef de l'État togolais a consacré l'essentiel de son allocution à un éloge du président Mitterrand en qui il a salué «le meilleur avocat de l'Afrique et son meilleur représentant auprès des grandes puissances et des pays industrialisés».

Le président Eyadena a par ailleurs résumé sesaspirations en matière de coopération en citant un proverbe: «Si vous me donnez une carpe vous me faites du bien, si vous m'apprenez à tisser un filet à pêcher vous me donner la vie.»

ONU: un budget plus rigoureux?

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan a recommandé «une plus grande rigueur budgétaire» dans la gestion des Nations unies en recevant hier son secrétaire général, M. Javier Perez de Cuellar.

Le communiqué publié par la Maison-Blanche au terme de l'entretien de M. Reagan avec M. Perez de Cuellar indique que le président américain a «réaffirmé le soutien des États-Unis à l'ONU (...) tout en soulignant qu'une plus grande rigueur budgétaire est nécessaire aux Nations unies».

Le président Reagan a tenu également à souligner que les États-Unis «ne sont pas toujours d'acord avec tous les membres» de l'ONU sur le meilleur moyen de remplir les objectifs de la charte de l'ONU. Le président Reagan se référait ainsi à l'offensive déclenchée il y a quelques mois contre Israël par certains pays arabes.

M. Reagan a par ailleurs félicité le secrétaire général de l'ONU pour «ses efforts admirables dans la recherche d'une résolution du conflit des îles Malouines»

MM. Reagan et Perez de Cuellar ont également abordé la situation en Afghanistan, au Cambodge, en Amérique latine et les difficultés économiques des pays en développement, poursuit le communiqué de la Maison-Blanche.

Au terme de sa visite de quelques heures à Washington, M. Perez de Cuellar a tenu à souligner qu'il avait eu des échanges de vues «très cordiaux et utiles» avec les membres du gouvernement américain.

«Il est important de maintenir de bonnes et étroites relations entre les Nations unies et les États-Unis», a-t-il déclaré après un entretien avec le secrétaire d'État américain George Schultz.

Un trafiquant d'armes arrêté

VIENNE, (AFP) — L'ex-armurier autrichien Horst Grillmayer, dont le permis détourné avait servi à acheter en Suisse le browning dont s'est servi Ali Agca lors de l'attentat contre le pape, fait partie des trois personnes venant de Tchécoslovaquie arrêtées pour trafic d'armes, a annoncé hier la police autrichienne.

Les trois hommes, deux Autrichiens et un Tchécoslovaque, avaient été arrêtés dans la nuit de mardi à mercredi dernier au poste-frontière autrichien de Kleinhaugsdorf, venant de Tchécoslovaquie, alors qu'ils tentaient d'introduire des armes, essentiellement fabriquées dans les pays de l'Est. Les trois hommes ne sont pas encore inculpés, mais ont été placés en détention préventive à Korneuburg, près de Vienne.

Selon des sources policières, M. Grillmayer (42 ans) avait perdu sa concession d'armurier pendant l'été 1981, et est, depuis, «commerçant sans emploi». Il pourrait être notamment inculpé de vente d'armes illicite et d'importation de matériel de guerre.

Le nom de M. Grillmayer était inscrit sur les caisses dans lesquelles se trouvaient sept fusils automatiques Kalachnikov, de fabrication soviétique, et plusieurs pistolets-mitrailleurs, selon des sources policières.

Le ressortissant tchécoslovaque, M. Petr Bardon, 37 ans, réside en Autriche depuis 1979 avec l'autorisation des autorités tchécoslovaques, selon des sources policières autrichiennes. M. Bardon, qui a travaillé depuis 1979 pour différentes entreprises commerciales, s'est rendu à plusieurs reprises en Tchécoslovaquie, affirme-t-on de mêmes sources. Selon la police, il conduisait le véhicule transportant le chargement d'armes.

Des cassettes tranquillisantes

NEW YORK (AFP) — Un nouveau marché est en train de se créer aux États-Unis, celui des cassettes vidéo à vocation tranquillisante. La dernière création de ce genre, sans intrigue ni suspense, est consacrée aux ébats de poissons exotiques dans un aquarium.

Cette cassette appelée «vidéo poisson» (video fish) fait partie d'un nouveau genre de productions pour la télévision, ayant pour but de créer une ambiance et de relaxer le spectateur.

On peut ainsi se procurer un feu de cheminée télévisé, s'endormir bercé par le bruit des vagues en contemplant le ressac sur une plage, avoir une cascade dans son salon, ou faire, sans quitter son fauteuil, une promenade en forêt. Les bandes de son sont également conçues pour apporter la paix de l'esprit aux spectateurs.

Ces spectacles télévisés d'un nouveau genre sont utilisés dans des hôpitaux, chez des médecins, dans des hôtels ou des banques. Un dentiste californien vante ainsi les vertus de l'aquarium videO en soulignant que les lents ébats des poissons exotiques «hypnotisent ses patients et facilitent les anesthésies».

Dans un hôpital de New York, des paysages télévisés sont utilisées pour calmer les malades subissant un traitement de chimiothérapie.

Choix diversifié

La cassette «video-fish» est produite par la société Candle Corp, spécialisée dans les ordinateurs, qui vient de se lancer dans ce genre nouveau de spectacle télévisé. Elle a vendu une centaine de bandes sans la moindre publicité et s'est maintenant lancée dans une campagne de promotion de ce produit.

Annonces classées 286-1200

■ Antiquités

DÉCAPAGE DE BOISERIES ET DE MEUBLES. 642-8278. 1-2-83

VAISSELIER, hûche à pain, coffres, secrétaire, pupitre, pharmacie, miroir, tous en pin, bonne condition, faites vite déménageons très bientôt. Après 5h, Louise: 279-5305 18-1-83

ENCAN D'ANTIQUITÉS dimanche le 16 janvier à 13h: table de travail William and Mary, 1 Roll-Top d'enfant en chêne, 1 ensemble salon 3 morceaux Queen Ann, 1 secrétaire style Victorien avec motifs sculptés, 1 ensemble de chambre à coucher 4 morceaux Art Nouveau, armoires en pin, 1 piano Chickering, 1 lit double fer et laiton, 1 lampe sur pied Tiffany, commodes en pin, plusieurs articles plaqués argent et nombreux autres items aussi intéressants qu'inédits. LA BELLE ÉPOQUE ANTIQUE, à la Barre 500, 2019 boul. Taschereau, Longueuil. 1-224-5346 17-1-83

LIT AVEC BUREAU ANTIQUE à vendre. Tête de lit 6'. Érable travaillé, avec ou sans matelas. Prix raisonnable. 589-7057 17-01-83

■ Appartements/logements

DE LA ROCHE/MONT-ROYAL, 3 pièces, équipé, $260. 286-1200. J.N.O.

HUTCHISON — VAN HORNE, 7½, rénové, non chauffé, $600. 323-6253, 387-1411 17-1-83

OUTREMONT, sous-location, libre 1er février, Terrasse Hautvilliers, Côte Ste-Catherine, luxueux 8½, 4 c.c., 2½ s.b., sous-sol aménagé, 2 garages chauffés. Tél.: 273-4379 après 17h. 18-1-83

OUTREMONT, Willowdale, grand 4½, chauffé, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur fournis, tous services, libre 1er mai. 738-2028, 733-0632. 17-1-83

SNOWDON, N.D.G., haut duplex 6½ rénové, près transport, $375 non chauffé, bail 1½ an. 482-3634. 17-1-83

AVENUE D'AUTEUIL, près du métro, haut duplex 5 pièces, chauffé, $500, libre. Idéal pour couple ou adulte seul. 387-6843 17-1-83

C.D.N., luxueux haut duplex 6½, cuisinière, réfrigérateur, tapis, service entretien, $600, sous-location au 1er juillet 84. 581-2896, 733-5422. 22-1-83

LUXUEUX CONDOMINIUM, 2 chambres, 2 s.b., au Sanctuaire du Mont-Royal, 10 minutes du centre-ville, vue sur le Mont-Royal; garage, 8e étage. 389-8824 17-1-83

CENTRE-VILLE. 3568 Hutchison, Triplex, RC, 3½ à louer (5 app. ménager) libre 1er février, $560. — Appeler le soir: 844-7063 17-1-83

APPARTEMENT 4½ — rénové — H. Julien près Marché Jean-Talon, Plaza — métro — non chauffé, $300/mois. 273-0791 17-01-83

COTE STE-CATHERINE 8½ chauffé, bas duplex avec sous-sol fini, garage, stationnement, 1er février, $800. 739-3450. 17-01-83

À SOUS-LOUER, grand 7½ rénové rue Esplanade près du Parc, $485, libre mi-février, 521-3600 ou 287-9384 17-01-83

N.D.G. logement 5½, chauffé, cuisinière, réfrigérateur, libre 1er mars. Inf.: 933-6528 semaine avant 9 AM et après 19 h; fin de semaine de 9AM à midi. 19-01-83

OUTREMONT, haut duplex 5½, libre immédiatement, $350/mois, idéal professionnel, références. 342-9266, 489-0792. 17-01-83

CEDAR, 2 pas hôpital Général de Montréal, 1½-3½-4½. Concierge 935-5321. 24-01-83

ST-LAMBERT rue Mercille près Green, bas de duplex 5½, entièrement remis à neuf, grands garde-robes, buanderie, s.b. céramique, cuisine moderne, cave, terrasse. $500. Tél.: 671-3545, W.E. 1-227-2842. 17-01-83

PARC ANGRIGNON, métro, appartement neuf et moderne, climatisation, appareils ménagers (5), 2 c.c. $450/mois. 735-7540, 343-6088, lundi au vendredi. 17-01-83

LAVAL, CHOMEDEY, luxueux 5½, haut de duplex, sous-location, disponible immédiatement, $500/mois. 682-2840 après 5h. 17-01-83

OUTREMONT, Vincent d'Indy, studio, vue superbe, libre 342-3317. 17-01-83

■ Articles à vendre

AUBAINE, Encyclopédie Universalis (25 volumes) valeur $1600 - $750 ferme. AUBAINE, 3 classeurs, valeur $750 - $250 ferme. 332-4139 après 18 h. 17-01-83

■ Autos/Motos

LUXUEUSE TOYOTA SUPRA 1981, un bijou couleur 2 tons, radio à tête chercheuse, système cassette haute fidélité, air climatisé, toit ouvrant, contrôle de vitesse, 17 000 Km, occasion unique, $10 800. Tél.: 273-4251. 17-1-83

■ Bureaux à louer

ÉDIFICE PROFESSIONNEL, bureau d'environ 1700 p.c., idéal pour médecins, avocats, comptables, etc... Situé au 580 rue St-Georges 5-6, à St-Jérôme. Libre 1er juin. Informations: (418) 527-2638. 8-17-1-83

VIEUX-MONTRÉAL, petit bureau à louer, Tél.: 286-1200 J.N.O.

■ Chalets à vendre

ST-DONAT, bord de l'eau (200x200), style Suisse (1976), isolé, chauffage électrique, plage privée, 3 c.c., salle bains complète, meublé. 738-1496. 17-01-83

■ Chambres et pensions

ST-SAUVEUR-DES-MONTS, chambre et pension, ambiance familiale, idéal pour convalescence, étude ou travail (514) 227-3489. 18-1-83

■ Commerces à vendre

LIBRAIRIE À VENDRE À MAGOG. Soir: 819-843-2774 24-1-83

CAFEÉ-RESTAURANT À VENDRE, Jazz, permis, proximité Outremont, clientèle intéressante, prix à débattre. Tél.: 844-2789, 274-1904 17-1-83

■ Copropriétés à vendre

■ Copropriétés à vendre

ILE PATON, 3 chambres, salon, salle à manger, 1½ s.b., grande terrasse 21x40', stationnement inclus, cuisinière, réfrigérateur, lave-vaisselle, tennis, piscine, +extras. Prix $86,000, hyp 10¾% décembre 85, possibilité de balance de vente. Appelez entre 9 et midi: 688-3713. 17-1-83

NAPOLÉON (centre-ville), logement 4½ sur 2 étages en copropriété environ 900 p.c., rénovation exclusive et personnalisée, cour intérieure, libre immédiatement, $40 000. 842-3656, 849-4004. 21-1-83

■ Cours

COURS de flûte traversière et flûte à bec ainsi que cours théorique. Bachelier en musique ayant dix ans d'expérience dans l'enseignement. Pour inf. 274-2896. 17-01-83

EX-ENSEIGNANTE dispenserait cours, à domicile, le samedi, pour enfant du 1er cycle en difficulté d'apprentissage. Tél: 288-2749 après 17h30. 17-1-83

■ Cuisine

MAISON CHEVALIER

WEEKS-ENDS CUISINE: comprenant séminaire - repas - hébergement - avec la participation de chefs réputés des grands restaurants de Montréal - offerts à tout groupe formé de 10 à 12 personnes.
AU CHOIX: cuisine québécoise - fran
çaise - italienne (pâtes fraîches) - nouvelle cuisine - cuisine ethenique - poissons et crustacés - pâtisserie - chocolat - hors d'oeuvres et amuses-bouche et autres.
RENSEIGNEMENT: Denise PEPIN (514) 479-6768 17-01-83

■ Demandes d'emplois

CHERCHE travail de maintenance, entretien d'édifices publiques et résidentiels. 8 ans d'expérience, satisfaction garantie. 676-9934, 656-2259. 18-1-83

■ Déménagements

DISPONIBLE en tout temps pour déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Bien-être social accepté. Aussi emballage, entreposage et assurance complète. Permis M304695. 523-3275. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances Bien-être social accepté. Téléphone 253-4374 J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. Miami (Édouard): 1-305-759-0055. J.N.O.

■ Divers

POUR VOS RÉCEPTIONS À DOMICILE HAUTE CUISINE FRANÇAISE (restaurant-café Bourbon) 229-2905 22-1-83

FAITES REDIGER VOTRE CURRICULUM VITAE par un professionnel. Travail rapide et impeccable. 849-8498 le soir entre 17 et 19h. 17-1-83

ENTRETIEN-RÉPARATIONS GÉNÉRAL, Tél: 286-1203. 17-1-83

BESOIN PERSONNES SÉRIEUSES, très ambitieuses qui veulent absolument se libérer de l'esclavage de leur travail. Pour rendez-vous: Agence Métamorphose 634-1609 après 17 h 30. 19 -1-83

GESTALT - THÉRAPIE
— Consultations individuelles.
— Groupes de croissance personnelle portant sur divers themes dont:
Mon intuition:
Une richesse inexplorée. 28 29 30 janvier 1983.
Affirmation de soi et énergie.
Pour plus de renseignements, communiquez avec **Danielle Poupard** aux numéros
274-8097 ou 272-3966 17-01-83

Faites réparer vos horloges à sonnerie
Travail garanti et très soigné, longue expérience
671-1530 17-01-83

■ Gardienne

PERSONNE RESPONSABLE, non fumeuse, pour garder 3 à 5 jours par semaine, excellentes conditions de travail. Ville Mont-Royal. 735-5895 17-1-83

■ Local demandé

PSYCHO-ÉDUCATRICE travaillant en individuel avec enfants louerait local à temps partiel, devrait être situé à Montréal entre Anjou et rue St-Denis. 324-2306. 17-1-83

■ Maisons à louer

LUXUEUSE ET PRESTIGIEUSE maison de ville près Université de Montréal, à partir de $850/mois, comprenant: chauffage, taxe d'eau, garage intérieur, déneigement, entretien, gazon: 340-9646. J.N.O.

ST-LAMBERT, bungalow, 3 c.c., salon, salle à manger, foyer, grand terrain, sous-sol semi fini, non chauffé, $630/mois. 671-3867. 17-01-83

■ Occasions d'affaires

DEVENEZ CO-ÉDITEUR D'INFO-CASSETTES, investissement minime. Apport intéressant. 842-4389. 16-01-83

AGENCE DE RECHERCHES requiert les services d'un(e) agent de recherches (skip-tracer). Le candidat idéal aura une habilitée à fonctionner avec téléphone comme outil principal de travail, sera bilingue et fonctionnel. Contactez Pierre Létourneau, EHM Enr: 875-6800 19-01-83

■ Offres d'emploi

Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec

Nous sommes à la recherche d'une personne expérimentée pour assumer les fonctions de

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

auprès du vice-président secrétaire général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

LA FONCTION:
— Rédiger la correspondance d'ordre courant;
— Réviser, adapter et rédiger divers autres documents;
— Prendre la dictée et dactylographier des lettres, rapports, tableaux et autres documents utilisant le vocabulaire administratif courant;
— Exécuter diverses tâches de secrétariat et régler bon nombre de détails administratifs afin d'alléger le travail du supérieur.

LES EXIGENCES:
— Études secondaires complétées, de préférence en secrétariat, et une expérience d'environ sept (7) années dans le domaine du secrétariat à des postes de niveaux supérieurs;
— Excellente connaissance de la dactylographie et de la sténographie française;
— Excellente connaissance de la langue française parlée et écrite;
— Autonomie et esprit d'initiative;
— Disponibilité et discrétion;
— Une connaissance du milieu des caisses populaires et des services offerts par la F.M.O. serait un atout.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL:
Le salaire sera fixé en conformité avec les politiques existantes.
Nous offrons des avantages sociaux complets.
Toutes personnes intéressées à poser sa candidature doit faire parvenir son curriculum vitae, et ce avant le 26 janvier 1983, à:

Patricia McInnis
Agent de personnel
Direction dotation et rémunération
Fédération des caisses populaires
Desjardins de Montréal et de
l'Ouest-du-Québec
1, Complexe Desjardins
Case postale 35
Succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1E7
RÉFÉRENCE: 83-006-PMC-53

■ Offres d'emploi

VENDEUR - VENDEUSE à la commission, ligne de cosmétiques, vente aux magasins, auto requise. 688-9258. 17-1-83

BUREAU D'AVOCATS à majorité féminine engagerait téléphoniste — dactylo. Connaissance de tenue de livres. Demande écrite à: Unterberg, Labelle et Associés, 1980 Sherbrooke ouest, suite 700, Montréal, H3H 1E8 17-1-83

ADMINISTREUR MILIEU DES ARTS. Coordinateur pour partager responsabilités administratives incluant préparation — contrôle des budgets, publicité, relations publiques; contact avec les commanditaires, coordination des programmes, direction du bureau. Connaissances: Art Contemporain, expérience administratives sont nécessaires. Bilingue, salaire $19,800. S'adresser par écrit en anglais avant 20 janvier: A Space, 299 Queen ouest, suite 507, Toronto. M5V 1Z9 17-1-83

CHEF CUISINIER avec expérience demandé pour mission diplomatique. Expédier curriculum vitae et références au: 255, rue Albert, suite 900, Ottawa, Ontario. K1P 6A9. 22-1-83

REPRÉSENTANT(E) SCOLAIRE
Avons besoin d'un(e) représentant(e) pour la démonstration d'articles pédagogiques dans les écoles. Expérience et formation psycho-pédagogique sont nécessaires. Envoyez curriculum à: **Éditions Marie-France, 3688 Fleury est, Montréal-Nord. H1H 2S6** 17-01-83

■ Oeuvres / objets d'art

MARC-AURÈLE FORTIN, Albert Rousseau, Henri Masson, tableaux de haute qualité. Contactez M. Lauzon, 285-1122 (bureau), 274-6862, (résidence). 17-01-83

■ Propriétés à vendre

ST-LAMBERT, cottage détaché, 8 pièces, foyer, sous-sol aménagé, garage et abri d'auto, proximité écoles et rue commerciale. S.V.P. PAS D'AGENT. 671-2482, 671-8962. 17-1-83

CONDOMINIUM COMPLÈTEMENT RÉNOVÉ. 2 salles de bains, Estelle Trudel, 737-8691, Trust Royal, 735-2681 17-01-83

BROMONT, bungalow, 4 chambres, sous-sol fini, salon 40', foyer, excellente condition, terrain 50 000 p.c. ruisseau adjacent, près ski, golf, prix demandé $75,000. Mtl: 481-0683 17-01-83

HILL PARK CIRCLE près du lac des Castors, derniers jours en vente privée, maison de pierre, très ensoleillée, 4 c.c. 2½ s.b., foyer, terrasse, $185,000 négociable. Jour: 842-8787, soir: 937-8363. 17-01-83

MONT-ORFORD, résidence luxueuse sise sur 11 acres de terrain (feuillus), vue splendide - 275 pieds sur le lac à la truite - deux milles des pistes de ski. Tél.: 847-0205. 17-01-83

MONT-ROLLAND, maison antique, 118 ans, pièce sur pièce, complètement rénovée, deux (2) étages, 12 appartements, 2 foyers avec, en plus grand logement au sous-sol. 2 acres de terrain, vallée avec ruisseau, possibilité d'ériger un lac. $98,000. Tél.: 526-9621 17-01-83

PAR PROPRIÉTAIRE, St-Antoine-Sur-Richelieu, cottage Breton, $89,500, propriété de conception unique, armoires, escalier en pin, foyer Brisach, poutres centenairs. Claude 1-787-3238 ou 282-8395. 17-01-83

VIEUX MONTRÉAL: Cours le Royer, luxueux 3½ poutres apparentes, foyer, plancher en érable. C. PARIZEAULT, 735-271, 483-5068. Le Permanent, courtier 17-01-83

Trust Royal
Services immobiliers

ST-LAMBERT - Cottage LIMOUSIN, situé en face d'un parc de verdure, très propre, bien décoré, une visite s'impose **NICOLE BORNAIS 463-3731 461-0314**

BOUCHERVILLE - Style townhouse, 3 niveaux, entièrement fini, garage, piscine, autobus direct au métro, le mode de vie de demain à bas prix, frais de condo. minime **JOCELYNE DOSTALER 463- 3731 655-5521** 17-01-83

COURTIER

■ Offres d'emploi

TRUST GÉNÉRAL

CARTIERVILLE: Près hôp. Sacré-Coeur, cottage condition superbe, 8 pièces, foyer, occ. **F. A. Pépin 331-7538.**

OUTREMONT: Choix de triplex de $72,000. à $130,000. et de co-prop. de $35,000. à $99,000. **L. Valois 733-6681.**

OUTREMONT: Cottage, 4 c.c., s.s. fini, garage, près parc Joyce et Stanislas. **Alice Pelletier 739-5160.**

OUTREMONT: Superbe cottage sur rue paisible, 10 grandes pièces. **Claude Vèzina 279-9787.**

OUTREMONT: Bas de triplex rénové 7 pces chauf. élect. garage, secteur prometteur. **M. Trudeau 731-4338.**

PLATEAU MT-ROYAL: Bréboeuf près boul. St-Joseph, 3x4½ & 3x5½ & studio, boiserie chêne, vitraux, P. Pétrucci 342-1039.

OUTREMONT: Triplex 6-7-7 sur de L'Épée, 3e libre, en bloc ou en co-prop., $79,000. **Mme Asselin 279-9803.**

OUTREMONT: Cottage détaché près du Parc, 4 c.c., cuisine rénovée, jardin, rue calme, **Mme Asselin 279-9803.**

OUTREMONT: Près de Laurier, co-prop. 6½-5 pièces, prix $25,000. et plus. **E. Brodeur 342-3548.**

OUTREMONT: Co-prop. Querbes, RDC 6½ & s.s., prix réduit & 4x6½ tout rénovés. **Pierre Pétrucci 342-1039.**

ST-LAMBERT: Cottage 11 pièces électrique, garage, studio pour bonne, style **Normand. Gaby Thériault 354-7176 353-9942.**

MONTRÉAL-NORD CONDO.: 4½, 5½, bord de l'eau, piscine, garage. **C. Laliberté 667-3333 325-5233.**

COURTIER

■ Propriétés demandées

PARTICULIER ACHETERAIT UNE PROPRIÉTÉ NON RENOVÉE. 725-0990. 17-01-83

■ Sociétés-Loisirs

RENDEZ-VOUS...
...est une agence de rencontre professionelle. Une intervention discrète de notre part vous permettra de nouer des relations avec des gens sérieux. Nous servons exclusivement une clientèle distingué.(Cadres, Professionnels, femmes et hommes d'affaires).
Pour une brochure ou une consultation gratuite, téléphonez au:
282-0058
1117 ouest, rue Ste-Catherine, Suite 108, Heures de bureau: 1:00 PM à 9:00 PM
18-01-83

■ Vacances

ALLER SIMPLE, Paris, Londre, Montréal, le 27 janvier 83, $200. Tél.: 270-3482. 18-01-83

au jour le jour

■ Des profits pour Peerless

Après trois trimestres déficitaires, Les Tapis Peerless Ltée, de Montréal, ont retrouvé la voie de la rentabilité avec des gains de $423,000 au cours des trois derniers mois, se terminant le 20 novembre 1982. Les ventes se sont maintenues à $28 millioins environ. Après neuf mois, la perte est ramenée à $2 millioins. L'amélioration est attribuable à un meilleur contrôle des coûts au sein de cette firme contrôlée par des intérêts américains. Ses actions valent $6.50 à la Bourse.

■ Trois B pour Sudbury

La firme montréalaise d'évaluation de crédit Canadian Bond Rating Service (CRS) a décidé d'abaisser de «A» à «BBB» la cote de la municipalité régionale de Sudbury mérite la même cote que la ville de Ste-Foy, près de Québec, en raison du faible niveau d'endettement. «Ste-Foy a proportionnellement deux fois plus de dettes que Sudbury», a déclaré au DEVOIR, l'analyste de CBRS, M. Igor Stephen Kots. De 25,200 en 1975, la main-d'oeuvre dans l'exploitation du nickel a glissé à 17,800 en 1981.

■ Pas de cinéma pour Quebecor

Les négociations ont été rompues entre Quebecor et la Corporationi Civitas pour l'acquisition de Films Mutuels. L'entreprise de M. Pierre Péladeau a décidé de se retirer du projet parce qu'elle ne désirait qu'un réseau de distribution de films et non les risques reliés à la production de longs métrages en cours de tournage. Quebecor se contente donc pour l'instant de sa participation de 5 % dans Premier Choix/First Choise.

■ L'inflation vaincue aux USA?

Les prix de gros ont augmenté de 1/10 de 1 % au cours du mois de décembre aux USA, le plus faible taux de croissance des 10 dernières années. Pour 1982, la hausse n'est que de 3.5 %. Elle fut de 7 % et 11.8 % au cours des deux années précédentes. Pour l'ensemble des pays de l'OCDE, l'augmentation des prix à la consommation entre novembre 1981 et novembre 1982 a été de 6.9 %. L'Italie (16.9 %), le Luxembourg (10.8 %) et le Canada (9.8 %) ont les moins bonnes performances.

■ En raccourci

Astucieuse, la **Banque d'Épargne** offre à ses clients des prêts au taux de 15 % pour régler le solde de leur carte Visa ou Master Card, dont le taux oscille entre 21 % et 24 %... **Celanese** mettra à pied 130 employés à son usine de Drummondville en raison de a faiblesse de la demande pour ses produits... C'est lundi prochain qu'aura lieu l'assemblée annuelle de la **Banque de Montréal,** mais à Calgary cette fois... Autrefois professeur à l'École des hautes études commerciales et actuellement secrétaire associé au Conseil exécutif, M. Jean-Paul Vézina devient sous-ministe au **Commerce extérieur.** Le sous-ministre adjoint sera M. Christian Latortue... L'**Iron Ore** est en lice pour un Mercure au chapitre de la «qualité de vie»... Une firme canadienne investira $750,000 dans le développement d'une propriété de zinc, de cuivre et de plomb à Pembroke, dans le Maine. Serait-ce le Groupe minier **Sullivan?**... L'indice de la **production** industrielle aux États-Unis a baissé de 8.2 % au cours de 1982... C'est un franco-albertain, M. Louis Lebel, qui a été désigné président de **Dome Canada Ltd,** une filiale à 48 % de Dome Petroleum... L'Association des **manufacturiers** canadiens demande au gouvernement québécois «de prendre les moyens qui s'imposent pour fire respecter es lois 70 et 105... **McNeil Mantha** a fermé le mois dernier sa succursale à St-Georgs de Beauce.

Michel Nadeau

Biron veut aider les grandes entreprises

Deux projets impliquant GM et La Baie sont en cours

par Claude Turcotte

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, M. Rodrigue Biron, a pris la résolution en 1983 de travailler à établir de meilleures relations entre les grandes et les petites entreprises.

Parlant hier midi à Montréal devant la Chambre de commerce française du Canada, M. Biron a confessé que les grandes entreprises ont souvent été oubliées par le passé à rencontrer davantage les représentants de grandes entreprises «pour leur dire qu'on a besoin d'eux et pour leur demander si l'on peut faire quelque chose pour eux».

M. Biron entend mettre davantage l'accent sur cette préoccupation en 1983. Il a même fait état hier de deux projets très précis pour lesquels le gouvernement se reconnait une responsabilité de premier plan.

D'abord, la compagnie General Motors, qui s'est fixé comme objectif d'avoir un inventaire d'une journée, ce qui implique des sources d'approvisinnements qui ne sont pas éloignées. Il s'agit donc de trouver parmi les PME du Québec, surtout dans la région avoisinante de l'usine GM à Boisbriand, des firmes capables de répondre à la demande du fabricant d'autos. M. Biron est convaincu qu'on peut ainsi créer des milliers d'emplois.

En vue d'atteindre cet objectif, il y aura au printemps un Salon de la sous-traitance dans le transport en commun. Les représentants de GM, de Bombardier et d'autres compagnies y seront pour expliquer comment les petites entreprises pourraient leur être utiles.

L'autre projet mentionné par le ministe est celui des magasins La Baie, qui ferment certaines installations dans l'Ouest du Canada etqui concentrent davantage leurs activités à Montréal, ce qui veut dire une augmentation du nombre d'emplois et aussi une possibilité importante de sous-contrats.

Il faut des garanties que La Baie sera bien approvisionnée et notre responsabilité est de lui trouver des fournisseurs, a déclaré M. Biron. En somme, il a soutenu que le gouvernement doit voir à ce que les grandes entreprsies aient des réponses à leurs besoins «en amont et en aval», c'est-à-dire avant et après l'étape de la transformation.

Le ministre a parlé avec une certaine insistance aussi de la priorité à accorder aux changements dans la structure de financement des entreprises. Il s'est félicité en passant du succès d'un nouveau programme, celui de l'aide au financement du fonds de roulement des entreprises, qui, après neuf mois, a suscité 450 interventions visant des entreprises ayant 23,000 employés, $100 millions en capital de risque et des ventes de $1.5 milliard.

Dans tout cela, le gouvernement n'a eu qu'à garantir des emprunts ce qui a eu pour effet de mettre $100 millions en circulation.

Le gouvernement n'aura eu qu'à débourser $1.5 million pour les frais d'administration du programme.

D'autre part, M. Biron a tenu à faire une parenthèse à son discours et à dire que M. Robert McIntosh, le président de l'Association des banquiers canadiens, dans son intervention sur le centre bancaire international a commis «une erreur grossière», dont le résultat est de propager «une image fausse et déformée de Montréal dans le Canada et le monde».

«Le centre bancaire international doit être réalité à Montréal et nulle part ailleurs», a dit le ministre après avoir signalé que l'idée est née à Montréal.

La mine d'or Dickenson donne une nouvelle vie au Groupe Sullivan

par Michel Nadeau

Après avoir été inactif durant près de 10 ans au grand désespoir de ses actionnaires, le Groupe minier Sullivan est redevenu un producteur d'or et sa participation de 34% dans Dickenson Mines devrait rapporter entre $3 millions et $4 millions au cours de l'exercice financier 1983.

La bonne humeur a fait place à la morosité hier lors de l'assemblée annuelle du plus important groupe minier privé contrôlé par des Québécois de langue française. Après avoir été un producteur d'or durasnt 35 ans suite à sa création en 1932, Sullivan est revenu à ses anciennes amours au milieu de l'an dernier en achetant, pour $10.3 millions, un peu plus du tiers des actions d'une compagnie ontarienne, acculée alors à la faillite, faute de liquidités.

La remontée du cours de l'or a mofidié les perspectives de Dickenson Mines et, selon le président de Sullivan, m. Lucien C. Béliveau, la participation de Sullivan pourrait rapporter $4 millions en 1983 en supposant une teneur de 0.30 once par tonne, ce qui a été le rendement moyen des six derniers mois de 1982. En prenant un taux de 0.25 once par tonne, les gains de Sullivan seraient de $3 millions. Les deux partenaires sont tellement enthousiastes qu'ils ont décidé de porter de 500 à 700 tonnes par jour la capacité de l'usine, située pas très loin de la frontière manitobaine. Ces gains sont établis à partir d'un prix moyen de $550 canadiens l'once. Or, la moitié de la production des trois premiers mois de 1983 a été vendue à un prix moyen de $587.

«Notre philosophie est d'acquérir des mines en exploitation ou sur le point de l'être», a dit M. Béliveau. Durant les années 60, Sullivan cherchait plutôt à racler le fond des vieilles mines de cuivre de l'Estrie et de l'Abitibi.

Avec des liquidités de près de $14 millions, la compagnie étudie présentement d'autres investissements, principalement dans e domaine aurifère. On regarde entre autres une participation majoritaire dans une mine ontarienne en activité de même que dans un projet minier québécois prêt à entrer en production.

L'entreprise dépensera environ $1.6 million en travaux d'exploration.

En ce qui a trait au fabuleux développement de tungsten-molybdène de Mount Pleasant au Nouveau-Brunswick, avec la participation de Shell et sa filiale, Billiton, ce ne sera pas l'affaire du siècle! Ces deux métaux sont en surplus actuellement et M. Béliveau soutient: «je ne verrai probablement pas les profits de ce projet.» C'est $130 millions environ que Shell a injecté dans la construction de l'usine et la mise en valeur de la mine. La production commerciale débutera au milieu de l'année. Mount Pleasant aura coûté une dizaine de millions à Sullivan qui, dans un avenir lointain, aura droit à une partie des profits.

Pour ce qui est de Québec Lithium, inutile d'y penser puisque les deux grands producteurs américains veulent cesser la production en raison des inventaires élevés.

D'autre part, M. Béliveau a dit que le projet de fusion d'East Sullivan et du Groupe minier Sullivan allait bon train. On analyse actuellement l'impact fiscale de ces deux compagnies soeurs. Pour se protéger contre une éventuelle prise de contrôle, on amis en place ce tandem où chaque compagnie détient entre 40% et 50% de l'autre.

La Société québécoise d'exploration minière détient actuellement 25% des actions de sullivan; cette participation passera à 30% environ à la fin du mois prochain lorsque la société d'État achètera 500,000 autres actions à $6 l'unité en vertu d'une entente conclue en 1981. Les titres valent actuellement $4.65 à la Bourse.

À l'occasion de son 50e anniversaire, la compagnie remettra deux bourses de $1,000 à des étudiants de l'Université Laval et de l'École Polytechnique.

Des cégépiens qui savent boursicoter

Comme jamais auparavant les jeunes du Québec s'intéressent à l'économie et aux affaires. Cet intérêt est amplement démontré par la participation des étudiants aux concours de la Bourse de Montréal.

C'était d'ailleurs hier à la Bourse jour de victoire pour une dizaine de cégépiens qui, pendant trois mois avec 2,300 de leurs confrères et consoeurs, ont cherché à établir le meilleur portefeuille de valeurs en Bourse. C'est une équipe composée de Daniel Archambault et Martin Beaudry, du Cégep Rosemont, ainsi que de Benoit Beaudry, du Cégep Maisonneuve, qui a remporté le 1er prix de $2,000.

En présence du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, M. Rodrigue Biron, le président de la Bourse, M. Pierre Lortie, a reconnu que l'intérêt et la qualité de la participation des jeunes l'ont très agréablement surpris.

Il a profité de l'occasion pour parler d'un autre concours, celui pour les élèves du niveau secondaire, qui démarre ces jours-ci. Pas moins de 4,800 élèves regroupés en 2,433 équipes sont inscrits au concours. 87% des participants sont francophones, 64% sont des garçons et 74% sont de l'extérieur de Montréal; ce sont des statistiques qui démontrent que l'intérêt existe partout au Québec, a signalé M.Lortie. Ce concours est le deuxième pour le niveau secondaire.

Pour ce qui est des adultes, M. Lortie a remarqué que depuis 1978 avec l'adoption du Régime d'épargne-action, les Québécois investissent davantage dans les petites entreprises. Selon lui, plus de 100,000 Québécois participeront cette année à ce régime familièrement appelé «le plan Parizeau».

Pour sa part, M. Rodrigue Biron a déclaré qu'il ne «jouait» pas à la Bourse, mais qu'il «invistissait», voulant signifier ainsi que la Bourse est une chose sérieuse, qui nécessite étude et réflexion.

C.T.

Université du Québec à Trois-Rivières

Le recteur Louis-Edmond Hamelin annonce la nomination de Monsieur Jean-Marie Archambault au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Défense: Lamontagne prévoit des dépassements budgétaires

OTTAWA (PC) — Le ministre Gilles Lamontagne s'est dit convaincu, jeudi, que le gouvernement va réviser à la hausse l'objectif de trois pour cent qu'il s'est fixé pour l'augmentation annuelle des dépenses de la défense.

Il faut reconnaître, a noté M. Lamontagne dans un message à la Conférence des associations de la défense, que nous traversons actuellement une période économique excessive difficile.

Mais il n'en reste pas moins, s'est-il empressé d'ajouter, que le Canada doit respecter tous ses engagements à l'égard de l'OTAN, s'il tient au maintien de la paix dans le monde.

Abordant le problème de la réserve, composée actuellement d'environ 20,000 hommes, le ministe a dit qu'il envisait plusieurs façons de la renforcer.

L'ÉQUITABLE,
COMPAGNIE D'ASSURANCES
GÉNÉRALES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Avis est par les présentes donné que l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et des membres de L'Équitable, Compagnie d'Assurances Générales aura lieu au siège social de la compagnie, au 200 ouest, rue St-Jacques à Montréal, mercredi, le 23 février 1983 à quatorze heures, afin de recevoir le rapport annuel de la compagnie, ratifier les règlements passés par le Conseil d'administration, élire les administrateurs et choisir les vérificateurs de la compagnie.

Montréal, ce 15 janvier 1983.

Le Secrétaire
Georges Smith

Vient de paraître

203 pages 12,00$

KENT ROWLEY
UNE VIE POUR LE MOUVEMENT OUVRIER
Rick Salutin

"Il faut lire cet ouvrage de Salutin dramaturge, journaliste et biographe. Il s'agit d'un partrait admirablement écrit et documenté de Kent Rowley, cet infatigable syndicaliste, décédé en février 1978 après une vie entière consacrée à la défense des travailleurs"...

Robert Lévesque
Le Devoir

EN VENTE DANS TOUTE BONNE LIBRAIRIE

Éditions Coopératives Albert St Martin
5089 rue Garnier — Montréal H2J 3T1

L'INDUSTRIELLE
COMPAGNIE D'ASSURANCES
GÉNÉRALES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Avis est par les présentes donné que l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et des membres de L'Industrielle Compagnie d'Assurances Générales aura lieu au siège social de la compagnie, au 1080 Chemin St-Louis, Sillery, Québec, mardi, le 1er mars 1983 à onze heures, afin de recevoir le rapport annuel de la compagnie, ratifier les règlements passés par le conseil d'administration, élire les administrateurs et choisir les vérificateurs de la compagnie.

Sillery, Québec, le 15 janvier 1983.

Le Secrétaire
Georges Smith

1
PREMIER CHOIX

Le directeur national/marketing de la Société canadienne de communications Premier Choix/First Choice, monsieur Michel Cloutier, est heureux d'annoncer les nominations de madame Nicole Dubé au poste de directeur marketing (Québec) et monsieur Robert Kearney au poste de coordonnateur des programmes auprès des câblodistributeurs.

Madame Nicole Dubé était auparavant responsable de la publicité au groupe Métro-Richelieu et monsieur Robert Kearney occupait le poste de coordonnateur des magasins chez Pharmaprix.

Les bureaux de la Société canadienne de communications Premier Choix/First Choice sont situés au 666, rue Sherbrooke ouest, 15e étage, Montréal, Québec H3A 1E7.

L'INDUSTRIELLE
COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA VIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle de L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE sera tenue au siège social de la compagnie, 1080 Chemin St-Louis, Sillery, Québec, lundi le 21 février 1983, à onze heures du matin, aux fins suivantes:

*1. Soumettre le rapport aux administrateurs, le bilan de la compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1982, l'état des revenus et dépenses pour le même exercice ainsi que le rapport des vérificateurs.
2. Ratifier les actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1982.
3. Élire quatre administrateurs, tel que prévu par l'article 6b) du Règlement numéro 1-B.
4. Nommer les vérificateurs pour l'exercice en cours.
5. Ratifier la modification apportée par le Conseil d'administration à l'article 31 du Règlement numéro 1-B de la compagnie.

Sillery, Québec, le 15 janvier 1983.

Le Secrétaire
Georges Smith

* Dès l'ouverture, l'assemblée recevra une proposition à l'effet d'ajourner ses délibérations à quinze heures (3 hres p.m.) au même endroit.

CARTES D'AFFAIRES

MILLET & SYTRIM
Marques de commerce
Dessins industriels
Droits d'auteur
(514) 327-2931/(514) 866-5552

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
(Ci-devant ALAN SWABEY & CIE)
Agents de Brevets et de Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Telephone (514) 845-7126 Télex 05-24355

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
PIERRE BARBEAU, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

Achetons peintures de qualité
GALERIE DOMINION
1438, Sherbrooke ouest.
845-7471 845-7833
le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande Galerie d'Art au Canada
mar. au ven. de 9h à 17h30, sam. de 9h à 17h

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 30 ans d'expérience
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

Samson Bélair
Comptables agréés
Québec Montréal Ottawa
Toronto Calgary Edmonton
Vancouver Rimouski Trois-Rivières
Sherbrooke Saint-Hyacinthe Gatineau
Kitchener Sept-Iles Matane
Gaspé Coaticook Amos
Hinton

LE REER SANS FRAIS

12 1/2 % 4 ANS
■ ANNUELLEMENT ■ GARANTI ■ AUTRES TERMES OFFERTS

■ Un régime enregistré d'épargne-retraite n'entraînant absolument aucun frais.
■ Renseignez-vous sur la possibilité de transférer votre présent REER à notre régime.
■ Option Épargne à 9¼% avec intérêts crédités semi-annuellement. Taux passible d'une révision trimestrielle.
■ Écrivez, téléphonez (à frais virés) ou passez à notre succursale pour obtenir une brochure de 16 pages et un nécessaire REER.

Taux passibles de changer sans préavis.

■ Montréal: 612, rue Saint-Jacques (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 ■ Ottawa: (613) 238-6084

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Noranda en hausse

Les titres ont monté hier, après trois séances consécutives de baisses à la Bourse de Toronto.

L'indice composé des 300 a terminé avec un progrès de 9.40 points à 2,073.27.

Le volume a été de 12.2 millions d'actions au regard de 13.6 millions jeudi.

Le secteur des sociétés administratives et celui des transports ont mené le bal à la hausse.

Parmi les industrielles très actives, AMCA International a progressé de 1-4 à $22 1-2; Noranda Mines de 1-8 à $22 5-8; Mitel de 1 1-2 à $34 3-4; Cominco de 1 à $55; et Banque de Montréal de 3-8 à $25 5-8.

Mais Dofasco A a cédé 1-4 à $39 1-4; Alcan 1-8 à $35 7-8; Norcen Energy 1 1-8 à $30 1-8; Canadian Tire 1 à $54; et Falconbridge Nickel 1à $56 3-4.

Du côté des mines, Lac Minerals a acquis 1-8 à $26 7-8; Dome Mines 1 à $25 7-8; et Brunswick Mining and Smelting 1-8 à $14.

Mais Rio Algom a abandonné 1 1-4 à $42; et Placer Development 1-4 à $22 5-8.

Parmi les pétroles, Canada Northwest a ajouté 1 1-8 à $52; Occelot B 3-8 à $16 1-8 et Numac Oil and Gas 3-8 à $18 3-8. Par contre, Westin Resources a vu s'envoler 1-4 à $13 et Asamera Inc. 1-4 à $18 7-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	3400	$7¼	7⅛	7⅛	— ¼
AMCA	160000	$22¾	22¼	22½	+ ¼
AbtiPrce	700	$21	20½	21	+ ¾
Abitbi7½p	100	$33	33	33	
AdanacMo	2400	75	75	75	— 6
AeroEo	56485	84	71	84	+12
Agassizo	9860	170	165	169	+ 1
Agassiz w	2500	85	80	80	— 5
AgnicoE	17170	$20	19¼	19½	— ⅜
Agra Ind A	4800	$11¼	11	11	
Akaitcoo	4300	140	130	140	+ 5
Albanyo	10325	140	130	130	—10
Albnyr	251800	6	5	6	+ 1
AltEnergy	43448	$16⅛	15⅜	15⅜	— ⅛
AltEnrA	1975	$31⅜	31½	31⅜	+ ¼
AltEnr	1125	140	$32½	32½	32½ + ½
AltaNat	600	$24½	24	24½	+ 1
Alcan	51167	$36½	35⅜	35⅞	— ⅛
Alcan w	38250	$9¼	8⅞	9	
AlgomaSt	11520	$27½	27⅛	27½	+ ¼
AStel p	200	$20½	20½	20½	
Algon	100	$24	24	24	+ 4
AlumA	46150	24	23¾	24	+ ¼
AmEagleo	3640	179	175	179	— 1
AmLeduc	11000	43	40	41	— 2
AndrsWA	500	$21¼	21⅛	21¼	+ ⅛
AngCT4½	250	$19½	19½	19½	
AngCT265	240	$22	22	22	
AngCT290	100	$24	24	24	— 1
AngCT315	240	$27½	27½	27½	
AngdGldo	11000	150	150	150	— 5
AngUDevo	7300	125	120	125	
Anthes	2150	61	61	61	
Arbor A	1000	$7½	7½	7½	
Arbor Bf	1100	$7½	7½	7½	
Argosyo	18000	50	48	48	— 2
Argus	100	$6⅛	6⅛	6⅛	
Args260p	100	$23	23	23	+ ¾
ArgusCpr	125	$5½	5½	5½	
Argyllo	11000	230	225	230	
Asamera	18850	$19¼	18½	18⅞	— ¼
Asbestos	197	$10½	10½	10½	— ½
AsocPorco	2300	$7¾	7⅜	7¾	+ ½
Astralf	4800	490	475	490	+15
Atcoll	960	$10¼	10	10	— ⅛
Atcoll	700	$10¼	10	10¼	+ ⅜
Atco11½	3650	$32¼	31½	32¼	+ ¼
AtlCCop	z72	125	125	125	
Atlantiso	6000	87	87	87	
Atlas Yk o	30300	51	47	50	+ 4
Atlas w	15000	11	11	11	
Augmittoo	1700	190	180	190	+ 5
AtoHardA	z18	$10¼	10¼	10¼	
BCSugarA	1989	$17½	16⅞	17½	+ ½
BPCan	8457	$44⅜	44¼	44¼	
Bachelor o	28200	$9	8¼	9	+ ¼
Bkrtlc	6000	55	55	55	— 5
BanisterC	1000	$9	8⅞	8⅞	— ⅛
BankBC	684	$17¾	17½	17¾	+ ¼
BkBC228	200	$22	22	22	
BankMtl	64388	$25⅞	24¾	25⅛	+ ⅜
Bk Mtl 285	4079	$31⅞	31¼	31¾	+ ⅛
Bk Mtl 250	8400	$27¼	26⅜	27	+ ¼
Bk Mtl w	5000	$6½	6	6½	— ⅛
BankNS	36884	$33¼	32⅝	33	+ ¼
Bankenoo	1500	280	275	275	—10
Bankeno w	5400	101	100	100	
Barymino	16500	21	20	20	— 1
BasicReso	23400	140	135	140	+ 5
BatonAf	1400	$13½	13¼	13½	+ ¼
BayMills	100	$7	7	7	
BellCanad	60271	$23⅞	23	23¾	+ ⅛
BellCpr	1900	$23¼	23¼	23¼	
Bell1.80	500	$19¼	19	19¼	+ ¼
Bell1.96	400	$28½	28½	28½	
Bell2.05	2180	$23⅞	23⅝	23⅞	+ ¼
Bell2.70	17590	$27⅞	27¾	27⅞	+ ⅛
BlHawko	1000	27	27	27	+ ¶
BlackPhot	700	$12⅜	12	12⅜	+1⅛
Blackwod	100	235	235	235	
BlakeReso	7500	57	55	57	+ 2
Bluesky	7062	355	345	355	— 5
Blueskypr	2500	440	420	440	—10
Bomac Af	500	$5	5	5	
Bonza O	2700	$5	490	5	
BowValy	11935	$18⅞	18½	18⅞	
BowVly7	1400	$73	69½	70½	+ ½
BowVly R	13290	$7	6⅛	6¾	+ ¾
BralorRes	12200	$7⅛	6⅞	7⅛	+ ⅛
Bramalea	10150	$9⅛	8¾	8¾	— ⅛
Brscade p	13733	$34	33¾	34	+ ⅛
BrascanA	8241	$23⅛	22⅞	23⅛	+ ⅜
BrascanB	250	$23¼	23¼	23¼	+5¼
BrscnB½	500	$20¼	20¾	20¾	
Brscn 1981	10100	$25	24¾	25	+ ¼
Brenda M	3700	$14¾	14½	14½	— ⅛
Brinco	10170	345	340	340	+ 5
Brincop	2672	435	410	410	—15
BCFP	30580	$9⅜	9⅜	9½	— ⅛
BCFPpr	200	$26½	26¼	26¼	— ¾
BCRes	23935	285	280	280	— 1
BC Resp	11300	$26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅛

MONTRÉAL

Norcen Perd $1.75

La glissade qui durait depuis le début de la semaine a pris fin hier, à la Bourse de Montréal. De façon générale les titres ont arraché des gains marginaux. Les transactions se sont suivies à un rythme assez rapide.

L'indice composé a grimpé de 0.51 point à 342.02. Le volume a été de 1,468,745 actions transigée; au regard de 1,781,845 jeudi. Neuf des 11 secteurs ont progressé.

Le secteur des pétroles a monté de 2.74 points à 532.86, le groupe des banques de 1.01 point à 397.29, celui des services publics de 0.69 à 257.08, et celui des industrielles de 0.35 à 358.17. Mais le groupe des papetières a reculé de 2.29 à 171.77.

C'est Banque Nationale, en baisse de 1-4 à $10 7-8 dans un virement de 86,537 unités, qui a été le titre le plus actif des industrielles.

Parmi les mines et pétroles, c'est Long Lac Mines, abandonnant 1-8 à $26 5-8 dans un virement de 11,962 actions, qui a été le titre le plus actif.

Un des grands gagnants de la journée: Dome Mines, qui a ajouté 1 5-8 à $25 7-8. Un des grands perdants: Norcen Energy, qui a abandonné 1 3-4 à $30 1-2.

Il y a eu 72 titres gagnants, contre 54 perdants et 56 inchangés pour un total de 182.

Parmi les valeurs très actives, Banque de Montréal a ajouté 3-8 à $25 5-8; CP Ltd. 3-8 à $37 7-8; Total Petroleum 1-4 à $12 5-8; et Banque de Commerce 1-4 à $31.

Mais Moore Corp. a reculé de 1-2 à $51 1-2; et Rio Algom Ltd. de 1-2 à $42.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AgnicoE	300	$19½	19½	19½	— ¼
AlcanAlu	20508	$36⅜	35¾	35⅞	— ⅛
AlcanWt	4600	$9	9	9	+ ⅛
AldonaM	z115	40	40	40	—11
Algoma8	200	$20½	20½	20½	+ ⅛
Amcaint	1650	$22¾	22½	22½	+ ¼
fAstralBl	900	495	480	495	+15
B C Forst	8020	$9¾	9⅜	9⅜	— ⅛
BPCanad	2240	$44½	44¼	44½	+ ½
BqueCont	3400	$10⅞	10¾	10⅞	+ ⅛
BqueMtl	23306	$25⅞	24⅞	25⅜	+ ⅜
BMO2.85	400	$31⅜	31½	31⅜	
BMO$2.50	800	$27	27	27	+ ¼
BMOWts	4500	$6⅜	6¼	6⅜	+ ¼
BqEparg	1500	$18	17½	18	+ ⅛
BqueNat	86537	$11⅛	10¾	10⅞	— ¼
BqNat2.94	2435	$30⅞	30¼	30⅞	+ ⅛
Bq Nat B	160	$30¼	30¼	30¼	
BqRoyale	7884	$27½	27	27¼	
BqRy2.75	4350	$31½	31¼	31½	+ ½
Bell Can	30981	$23⅞	23⅜	23¾	
Bell2.70	575	$27⅞	27¾	27¾	— ⅛
BombA	1719	$14⅞	14⅝	14⅞	— ⅛
fBomb B	2404	$12⅞	12⅝	12⅞	+ ⅛
Bow Val	5000	$18⅜	18⅜	18⅜	— ⅛
Brascade	1419	$33⅞	33¾	33⅞	+ ⅛
BrascanA	1935	$23	22⅞	23	+ ⅛
Brcan812	100	$20½	20½	20½	+ ⅛
CAE Ind	570	$9¾	9⅜	9⅜	— ⅛
fCanDvlp	z64	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅜
CDC 7.6 p	600	$14⅞	14⅞	14⅞	
C South R	80	$95	95	95	
C Imp Bk	17825	$31	30¾	31	+ ¼
CIBa2.50	700	$25⅜	25⅜	25⅜	— ⅛
CIBq2.05	400	$25¾	24⅞	24⅞	— ⅛
CIBQ3.562	5400	$29⅛	29⅛	29⅛	+ ⅛
CIBQ W C	500	400	400	400	+15
CP Ltee	11089	$37⅞	37⅜	37⅞	+ ⅜
fC Tire A	z50	$55⅛	55⅛	55⅛	+ ⅛
fC Utilit A	7800	$15½	15½	15½	+ ¼
C Util pM	700	$21⅜	21⅜	21⅜	— ⅛
C Util Wt	1000	470	470	470	+470
CarlOk	700	$12¾	12⅜	12¾	— ⅛
Celanese	11200	$7⅜	6⅞	7¼	+ ⅜
Cim C Laf	1027	$14⅞	14⅜	14⅞	+ ⅛
Cim L 1.17	5800	$16¼	16¼	16¼	+2⅜
Cominco	225	$54⅝	54¼	54⅝	+ ⅜
Comterm	8175	$9⅞	9¾	9¾	— ¼
C Bath A	1800	$18⅜	18½	18⅜	— ¼
Czar Res	1000	285	285	285	+35
Daon Dvlp	4703	190	190	190	
Domco Lte	z5	325	325	325	
DomeCda	7900	490	485	485	+5
DomeCwt	4140	34	33	33	—1
DomeMns	9140	$26	24	25⅞	+1⅜
DomePet	41066	450	435	440	—10
DomPWt	6000	16	16	16	
Domtex	2716	$14⅜	14½	14⅜	— ⅛
Domtar	z69	$22¼	20⅜	21⅜	+ ⅜
Donohue	100	$23¼	23¼	23¼	+1½
Donohue a	100	$13¼	13¼	13¼	
DrMcCA	z132	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅛
DuPont A	z20	$20½	20½	20½	+ ⅜
fEnPrA	3000	100	100	100	
Entrep CP	16287	$21¼	20¾	20⅞	+ ⅛
GBC 2.625	z50	$20	20	20	— ⅛
GazMetr	11270	$6¾	6⅝	6¾	
Genstar	8933	$24⅜	23½	24⅛	+ ¾
Genstar c	z50	$27⅜	27⅜	27⅜	+1
GrmaLee	6300	370	350	370	—15
Gulf Can	8163	$16⅛	15⅞	15⅞	
HirWalkr	5000	$21⅞	21½	21¾	+ ⅜
H Wlkr D	2500	$23	23	23	— ¼
H Wlkr E	1000	$26½	26⅜	26⅜	+ ⅞
H Bay MS	126	$19¾	19¾	19¾	— ¼
Husky Oil	1150	$9¼	9¼	9¼	
Imasco ltd	22959	$30¾	30⅜	30½	+ ⅛
ImascopB	200	$63	62	62	+1
Imp Oil A	8000	$29¾	29¼	29¾	+ ⅜
IncoLtd	24350	$16¼	16	16⅛	
IncoWts	1900	485	475	485	
InterPipe	100	$22⅝	22⅜	22⅝	— ⅛
Irwin Toy	z2	$10¾	10¾	10¾	—2¾
IvacoA	707	$12⅞	12⅜	12⅞	+ ⅛
IvacoB	z70	$12½	12½	12½	— ⅜
Kiena	3720	$28	27½	28	
LabattA	151	$38¾	38¾	38¾	— ½
fLaVrdya	246	$5½	5½	5½	— ½
MinLac	11962	$26¾	26	26⅜	— ⅛
McMBldI	618	$27	27	27	—1⅛
MassFer	5298	455	450	455	—5
Merland	800	$5⅞	5⅞	5⅞	
fMeston	2000	275	275	275	+125
Mitel Corp	8100	$34¾	33	34¾	+1½
fMolsonA	10050	$38	38	38	+2⅜
Moore	52200	$52	51½	51½	— ½
NB Tel	z22	$24	24	24	+ ¼
NfldL714	100	$6½	6½	6½	+ ½
Nfld 1414	1650	$12⅜	12¼	12⅜	— ⅛
Noranda	11613	$22¾	22½	22½	— ⅛
NorcenEn	21500	$31	30½	30½	—1¼
Normick	1367	$8¼	8⅛	8⅛	— ⅜
Nor Tel	1070	$90¼	89½	89¾	— ¼
fNovaAlt	5260	$9	8¾	8⅞	
Nova 612	9300	$24½	24⅛	24⅛	— ⅜
Nova 11.24	5600	$27	27	27	+K00
NuWestA	100	280	280	280	
PancdnPf	z45	$90	88¾	90	— ¼
Phillips Cb	100	$23	23	23	+2⅜
fPowrCr	12200	$14½	14¼	14⅜	+ ⅛
Provigo	5936	$12¾	12¼	12⅜	— ⅛
Que Tel	782	$21½	21	21	— ¼
Quebecor	400	$20⅜	20⅜	20⅜	— ⅛
Rio Algom	220	$42	42	42	— ½
fRogerC B	200	$10½	10⅜	10⅜	
Rothman	z100	$43½	42¾	43½	+ ¾
RTrstc2.93	700	$28¾	28½	28½	+2
Seagram	3000	$97¼	96	96	
Sensor	18210	$11	10¾	11	+ ⅛
ShellCan	828	$23⅜	23⅛	23⅜	+ ¼
Sodecom	900	225	225	225	—25
fSparAer	z40	$27⅜	27⅜	27⅜	+ ⅜
fSteinbA	3600	$28½	28	28½	+ ½
StelcoA	230	$22½	22½	22½	+ ½
Stelcopd	3300	$25	25	25	+ ⅛
Systemhse	2350	340	340	340	—30
fTel Mt B	z2	$17¾	17¾	17¾	— ¼
Texaco	11500	$31⅜	31½	31½	— ⅜
Tor Dm Bk	1392	$40⅛	40	40	
TotalPetre	4100	$12⅜	12¼	12⅜	+ ¼
TrAlta A	3428	$22⅛	21⅞	22	+ ⅛
TrAltapO	z72	$22⅜	22⅜	22⅜	+1⅞
TrAlta12.5	200	$28	28	28	+L00
TrCanPl	6992	$27⅛	26½	27⅛	+ ¼
TrCan4.5	1000	$50¾	50½	50½	+1½
TCda rs A	330	320	320	320	+29
TrizecCrp	5000	$24½	24½	24½	
TrustGen	z10	$12½	12½	12½	+ ½
fUAP InA	150	$21¼	21¼	21¼	— ¼
UnigesA	2300	125	125	125	+5
fUnigsB	600	110	110	110	
UnionGas	500	$9¾	9¾	9¾	+ ¼
Wargton	4200	75	75	75	—13
Westburne	200	$15⅜	15⅜	15⅜	— ½
WcstTrn	625	$14⅜	14⅜	14⅜	

Total sales: 741,320

JuniorMinesOils

Abcourt	400	220	190	190	—20
Aigue	14850	$12¾	11¾	12¾	+ ¾
AigueWts	37600	385	350	385	+20
AmericM	1500	38	36	38	— 1
Bachelor	1900	$9	8⅜	9	+ ¼
Bakertalc	1000	60	60	60	+5
Batmn	171000	18	17	17½	— ½
Belchasse	2000	45	45	45	
BoreilisEx	1625	$21⅜	21	21⅜	— ⅛
Brosnan	1000	60	60	60	
Bruneau	40000	33	32	33	—1½
Cadillc Ex	34650	56	53¾	6	+ ⅛
CapitlDyn	200	300	300	300	
Cartier Re	25000	55	49	55	+6
Cons I Rs	10000	49	49	49	+2
C Summit	z200	65	65	65	+7
Dumagmi	6900	$8⅛	7¾	8	+ ¼
Dumont	39000	39	36	39	+3
DynaMn	13000	44	42	44	—1
E Sul M	6400	450	415	450	+40
ExploQue	17000	80	76	80	+5
Goldexltd	3000	120	115	119	—6
Gr Coast	14000	40	36½	40	+8
Jtown	8500	43	38½	43	—2
KewGold	13900	225	200	220	—10
Laduboro	16000	50	45	48	+1
Lynx Exp	33300	174	155	170	+15
Massval	6500	32	31	32	
Mscoch	41200	240	220	230	—5
Unergie	2500	35	35	35	
NA RareM	48500	25	22	22	
Prov Exp	44200	88	80	88	+1
Queenstn	18500	385	360	360	—20
SullvnMin	9400	485	455	480	+20
Talisman	35200	60	50	55	
W Q Mnes	5000	185	180	181	
Wrightbr	3000	155	153	153	+2

L'or et l'argent

■ L'once d'or en devise canadienne était cotée hier à la clôture des marchés à $592.43 (offre) et $601.47 (demande) par la Fiducie Guardian, un courtier de métaux précieux et de devises étrangères. L'once d'argent était cotée quant à elle à $15.48 (offre) et à $16.17 (demande).

■ Voici les cours de l'once (Troy) d'or à la fermeture des principaux marchés mondiaux, hier, en dollars US avec, entre parenthèses, les cours de vendredi:

Londres: $484.50 ($487.50);
Paris: $482.55 ($489.51);
Francfort: $485.03 ($492.00);
Zurich: $481.50 ($488.00);
Hong Kong: $483.35 ($487.81).

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Gane	1000	83	83	83	+ 3
GazMetr	2800	$6⅞	6¾	6¾	
Gaz15p	600	$29¾	29¾	29¾	— ⅛
GDistrbA	1300	$18¼	18	18	
GDistrbw	500	$10	10	10	— ⅛
GMC	1597	$78¼	78	78⅛	+ ⅛
Genstar L	37304	$24⅜	23⅜	24¼	+ ⅜
Gnstar2.35	11040	$27⅜	27¼	27⅜	+ ⅜
Gnstar1.50	z77	$44⅞	44⅜	44⅞	
Geocrude	55071	248	240	240	— 5
GiantYk	1100	$24¾	24¾	24¾	
Gibraltar	14750	$12½	12¼	12½	+ ¼
GoldaleAf	900	470	455	470	+10
Golun	109500	199	170	195	— 7
Goodyear	100	$22½	22½	22½	+ ½
Gowgndao	41000	172	163	168	— 2
GraffG	2200	15	15	15	
GraftonAf	25500	$15½	15¼	15½	
GraftGp	150	$24½	24½	24½	+1½
Grandma	5850	360	345	355	—10
Granduc	3100	175	170	175	+ 5
GLNicklo	2000	61	60	60	— 3
GLForest	5175	$70	69½	69½	
GNFin	1050	$5¾	5¾	5¾	— ¼
GtPacific	1200	$24	23¾	24	+ ¼
GWSteelA	1100	230	220	220	—15
GGoose	500	$10	10	10	
GreyhndC	100	250	250	250	+25
Greyhnd	100	$24	23⅝	23⅜	+ ⅛
GuarTrp	725	$14⅛	13½	13½	— 1
GulfCan	41788	$16⅛	15⅞	15⅞	
Gulfstrmo	20050	165	155	155	—10
HCIAf	97081	134	128	132	
HCIHldgB	19569	133	128	129	— 1
HCIHldw	7000	40	40	40	+ 2
HCIwB	500	60	60	60	+ 4
HaleReso	2000	95	95	95	
Haley	4400	$5½	5½	5½	— ⅛
Hardee	1000	105	100	105	+ 5
HrdingAf	4000	135	130	135	+ 5
HarrisAf	450	$5⅛	5¼	5¼	
HarrisB	325	$5⅛	5⅛	5⅛	
Hawker	3400	$16	15½	15⅝	+ ⅛
HayesD	211	$11⅜	11⅜	11⅜	
Heritage	100	$13¼	13¼	13¼	— ¾
HighfieldA	800	225	210	210	
Highwod o	4500	295	295	295	— 5
HBayMng	1768	$19¾	19½	19¾	+ ¼
HBayCo	5863	$21⅜	21¼	21⅜	+ ⅜
HBCpr	1043	$15⅝	15½	15⅜	+ ⅛
Hu-Pam o	4200	82	80	80	4
Husky Oil	23525	$9⅜	9⅛	9⅜	+ ⅛
Husky 13p	9610	$41½	40⅝	41	+ ⅜
Hydra Exo	18060	107	90	102	+11
ICG Utilp	100	$12½	12½	12½	+ ½
ITL Ind	1050	85	85	85	
IU Intl	13600	$23¼	22	23	+1¼
IU Intl	13600	$23¼	22	23	+1¼
Imasco	19429	$30⅞	30⅜	30⅜	+ ¼
Imasco Ap	20000	315	315	315	
Imasco Bp	2100	$62	62	62	
Imp Life p	1850	$27	27	27	— ¼
ImpOilA	21243	$29¾	29⅛	29½	+ ⅜
Incao	73050	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ⅛
Incaw	59300	275	226	265	+30
Inco	99132	$16¼	16	16¼	+ ⅛
Incowt	18350	490	475	480	— 5
Indal	800	$16¼	16	16¼	+ ¼
Indusmin	100	$11¼	11¼	11¼	
InlandGas	310	$14½	14¼	14¼	— ⅛
Inter-City	12970	$13¼	13	13⅛	
Intrmetco	500	$6½	6½	6½	
IBM	1046	$121¼	121	121¼	+1½
Intl Thom	1900	$8¼	8	8¼	
IntprPipe	24240	$22⅞	22½	22¾	
Ipsco	z50	$20⅛	20⅛	20⅛	
Inverness	6600	$5	440	485	+45
IronBayT	2500	440	440	440	
Island Tel	100	$17¼	17¼	17¼	+ ¼
IvacoAf	7760	$13	12¾	12¾	
IvacoB	1100	$12¾	12⅜	12¾	— ¼
JQReso	19000	112	80	110	+28
Jannock	17000	$9½	9¼	9⅜	
Jannock 8	800	$9¾	9⅜	9⅝	— ⅛
Janockwf2	2000	440	440	440	
Jofreof	35452	75	72	72	— 2
Jorex Ltd	22500	44	40	42	
Joutel o	20000	146	135	139	— 2
Kam Kotia	10700	295	290	290	
KegAf	3000	345	330	345	+ 5
Kegw	1500	85	85	85	— 5
KelseyH	200	$16½	16½	16½	— ¼
KerrAdd	2355	$18⅛	17¾	18	— ½
KAnacono	500	105	105	105	+ 5
LK ResAf	z50	135	135	135	
LK ResB	z50	94	94	94	
LabattA	10933	$39⅜	38¾	38¾	— ¾
LabMin	500	$48	48	48	
LMnr	157812	$27	25⅝	26⅞	+ ⅛
Lacana	14950	$9⅛	8¾	9⅛	
LaidlawA	1000	$15⅜	15⅛	15⅜	+ ⅛
LaidlwBf	2450	$16	14¾	16	+ 1
LShore	7608	$51½	49¼	49¼	—2¼
Lardero	22000	70	60	70	+ 2
Laurasiao	13700	49½	48	49½	+4½
LavaCapo	3500	210	200	200	—14
LJAf	100	$10½	10½	10½	+ ½
LeighInst	21640	470	440	440	—30
LeonsFrn	100	$17	17	17	+1¼
LinearT	3500	$7½	7¼	7⅜	+ ¼
LLLac	4511	$37	36½	37	— ½
LoblawCo	4530	$9¾	9½	9½	
LobCopr	685	$24	24	24	
LobLtdAp	900	$14¼	14	14¼	+ ¼
LochelAjf	2573	115	107	107	— 8
LochielB	2250	110	105	105	
Lumonics	3010	$21⅜	21⅛	21⅜	+ ½
Lynx Can o	42800	172	150	169	+14
LyttonMo	z200	52	52	52	
MDSHA	512	$15	15	15	+ ½
MICC	5600	$8⅞	8½	8⅞	+ ⅜
MPG Inv	700	$6½	6½	6½	
MSR Exp	8800	$5⅞	5⅜	5⅜	
MclanHX	18750	$12¼	12⅛	12¼	+ ¼
MclnHYf	2550	$11	11	11	
Macmilan	12261	$27¼	26⅜	27	+ ⅛
Mcmiln200	3530	$23¾	23½	23¾	+ ½
Mcmiln208	800	$21⅞	21⅜	21¾	+ ¼
Macquesto	5200	210	210	210	
Madeline	6000	74	73	73	
Magna Af	1500	$15	14⅞	15	+ ⅛
Magnetcs	5000	121	120	120	
Maislin1	600	200	175	200	
MajstcWil	4700	450	435	450	
Manitou o	7500	42	40	42	+ 1
Manville o	8200	320	305	305	—15
M Lf Gard	100	$28¾	28¾	28¾	+1½
Maritimef	2932	$27¾	27½	27¾	
MartimAp	500	$6½	6½	6½	+ ⅛
MarkSpnc	1100	$8½	8⅛	8⅜	— ⅛
MarkWrkf	4400	155	150	150	— 5
Mascan	1600	405	400	400	—25
Mascan10	100	$8½	8½	8½	
MascotGo	2000	210	200	210	+10
Mass

Carbonneau jouera avec Shutt et Lafleur ce soir

Le Canadien devra y mettre du coeur et mieux se préparer (Berry)

par Bernard Cyr
de la Presse Canadienne

PITTSBURGH (PC) — «On ne peut pas être prêt pour une rencontre si on commence à y penser seulement deux minutes avant de la commencer. Le processus de préparation psychologique doit commencer, à mon avis, à l'exercice du matin,» a déclaré Bob Berry hier, pour expliquer les récentes performances de l'équipe à l'étranger.

Pourtant une équipe qui faisait si bien sur la route l'an dernier et au début de la présente saison, le Canadien a subi la défaite à ses cinq derniers matches à l'extérieur de Montréal. Ce qui est plus gênant, est que le Bleu-Blanc-Rouge a notamment perdu contre les Maple Leafs de Toronto et les Whalers de Hartford au cours de cette séquence.

«Notre dernier bon match sur la route a été disputé à Vancouver (le 15 décembre), a précisé l'instructeur. Mais depuis ce temps, j'ai cru déceler un manque de préparation chez les joueurs. Prenez par exemple le match de jeudi. Nous n'avons pas si mal joué pendant 50 minutes, mais le seul fait d'avoir concédé trois buts dans les 10 premières minutes a causé notre perte.

«J'estime que nous avons le talent nécessaire pour offrir de meilleures performances, a ajouté le pilote. Mais il faudra y mettre du coeur et mieux se préparer.»

L'ailier Réjean Houle, qui agit un peu comme adjoint à l'entraîneur sur la galerie de presse depuis que Jacques Laperrière est au côté de Bob Berry lors de matches, signalait que le Canadien avait eu au moins 27 bonnes opportunités de marquer contre seulement neuf pour les Whalers, lors du match de jeudi à Hartford.

Pourtant, le tableau indicateur affichait 4-2 en faveur des Whalers à la fin du match. C'était la cinquième défaite consécutive du Tricolore à l'étranger et hier, Berry a décidé d'apporter des changements à son attaque.

Il a donc formé les trios suivants lors de l'exercice d'hier matin à Hartford: Shutt-Carbonneau-Lafleur, Walter-Wickenheiser-Napier et Gainey-Acton-Nilan. Seul le trio Naslund-Mondou-Tremblay est demeuré intact.

«Je ne blâme pas plus les attaquants que les défenseurs ou les gardiens, a tenu à préciser Berry, tout en affirmant qu'il engagerait le match de ce soir à Pittsburgh avec les trios formés hier. C'est la performance d'ensemble qui laisse à désirer. Il semble que nous ne soyions pas capable de marquer le but important et je crois que des changements offensifs ne peuvent que nous faire du bien.

«La situation est sérieuse et si je n'obtiens pas des meilleurs efforts, nous rappellerons des joueurs des Voyageurs de la Nouvelle-Écosse, qui seront sûrement plus désireux de gagner», a lancé Berry.

Berry a eu un long entretien avec le directeur-gérant Irving Grundman après le match de jeudi et c'est, en somme, ce qui a transpiré de la discussion, de l'aveu du pilote.

«Cette mauvaise période que nous traversons a commencé lors du match à Calgary (dernière victoire de l'équipe à l'étranger), a souligné Berry. Nous n'avons pas connu de bon match depuis environ un mois.»

Berry n'a pas nié que le format des séries d'après-saison, qui favorise un effort à peine suffisant en saison régulière pour se qualifier, pourrait être une des causes des déboires du Canadien, mais il ne veut pas en entendre parler au sein de son équipe.

«Si on se contente du deuxième rang, on se contentera ensuite du troisième et du quatrième. Et puis si on subit une élimination hâtive en séries, on portera le blâme sur la mauvaise saison.»

Les changements effectués ont été, en général, bien accueillis par les joueurs. Guy Carbonneau était probablement le plus heureux du groupe, puisqu'il jouera, jusqu'à nouvel ordre, en compagnie de Guy Lafleur, un rêve qu'il caressait depuis le début de la saison.

Lafleur croit, pour sa part, que ces changements arrivent à point.

«Ce n'est pas une mauvaise idée de réunir Walter, Wickenheiser et Napier, parce que ces joueurs s'entendaient bien lorsque j'ai été blessé. De mon côté, je pense qu'une association avec Carbonneau et Shutt pourrait être profitable.

«Guy est comme moi, il préfère contrôler la rondelle plutôt que de s'en débarasser. Je pense que c'est là un des principes de base du jeu. On n'arrive à rien en donnant constamment la rondelle à l'adversaire. De plus, j'ai joué longtemps avec Steve et nous n'aurons aucun mal à nous entendre.»

D'autre part, Lafleur croit, comme Berry, qu'il ne faut pas jeter la pierre à un ou deux joueurs, ou à une unité plus qu'à une autre.

«Tout le monde est à blâmer, mais personne en particulier. Ca n'arrange pas les choses de pointer les attaquants, les gardiens, les défenseurs, les jeunes ou les vétérans. Tout le monde a sa part de responsabilités.»

Il est à souhaiter que les changements permettront à l'équipe de se sortir de sa torpeur, parce qu'il semble que Berry soit de plus en plus à court de solutions avec les chevaux qu'on lui a fournis. Pour l'instant, le Canadien ne ressemble en rien à une équipe pouvant rapatrier la Coupe Stanley.

La Canadienne Laurie Graham s'est classée quatrième, hier à Schruns, en Autriche, lors de la troisième descente de la saison comptant pour la Coupe du Monde féminine de ski alpin. Sa compatriote Gerry Sorensen a pris la cinquième place. (Photolaser AP)

Price hospitalisé

QUEBEC (PC) — Le défenseur Pat Price est très malade. Il a subi des "crises de migraines sévères" d'abord à l'hôtel de Secaucus, N.J., lundi matin, et à Québec hier.

Il a été admis une deuxième fois hier à l'hôpital l'Enfant-Jésus après une rechute et il était soumis à une série d'examens au département de neurologie afin de tenter de découvrir la cause de sa maladie, a expliqué le Dr Beauchemin, le médecin des Nordiques.

"Ses crises de migraines sont tellement intenses que son cas est assez rare. On n'est pas encore arrivé à détecter la cause de son malaise et les examens n'ont encore rien révélé de bien précis", a dit le médecin hier midi.

Pat Price est aux prises depuis quelque temps avec des problèmes financiers. Sa femme, enceinte, est arrivée jeudi dans la Vieille capitale en provenance d'Edmonton.

Price avait dû quitter précipitamment le New Jersey mardi après une première attaque. Son malaise provoque des étourdissements et des vomissements.

Par ailleurs, le Dr Beauchemin a indiqué que Mario Marois se rétablit plus vite que prévu à ce moment-ci. Il a expliqué que la calcification des os se fait plus rapidement que l'on aurait cru et qu'il est peut-être en avance dans le processus de guérison. Le défenseur avait subi une double fracture à une jambe, au tibia et au péroné, dans le match du 30 décembre contre l'équipe nationale de l'Union soviétique.

Voilà au moins une nouvelle encourageante au tableau des éclopés des Nordiques mais il est encore beaucoup trop tôt pour croire que Marois pourrait être en mesure de revenir au jeu cette saison.

Doris de Agostini prend sa revanche, à Schruns

Schruns (Autriche) (AFP) La hiérarchie a été respectée, à Schruns, dans la troisième descente de la saison comptant pour la Coupe du Monde féminine de ski alpin, qui remplacait celle de Pfronten (RFA) annulée le 8 janvier à la suite du redoux et de la pluie.

La Suissesse Doris de Agostini, battue à San Sicario par la Francaise Caroline Attia et... la mauvaise visibilité, a pris sa revanche à Schruns à l'issue d'une course parfaite, sur une piste très technique, qui compte parmi les plus difficiles et les plus rapides du circuit de la Coupe du Monde.

Après les caprices du temps cet hiver, cette descente s'est déroulée par des conditions atmosphériques excellentes, sous un ciel bleu et ensoleillé et sur une couche de neige suffisamment épaisse et dure.

De Agostini partait grande favorite sur cette piste où elle avait remporté une de ses plus belles victoires en Coupe du Monde en 1981. Son experience lui a permis de devancer les Françaises Elisabeth Chaud et Caroline Attia, respectivement de 12 et de 32 centièmes de seconde.

L'équipe de France, qui avait réussi le "double" - Caroline Attia et Claudine Emonet- à San Sicario dans des conditions jugées par certains irrégulières, ne laissait pas échapper l'occasion de faire une impressionnante démonstration de son efficacité.

Elisabeth Chaud, parmi les plus rapides à l'entrainement, n'a manqué sa première victoire dans une descente de Coupe du Monde que de douze centièmes. Quinzième seulement au temps intermédiaire, la Française a particulièrement bien négocié les virages de la deuxième partie du parcours.

Sa compatriote, Caroline Attia, troisième au classement, avait en revanche réalisé le meilleur temps intermédiaire devant Doris de Agostini, pointée a 17 centièmes de sec. de la Française.

La jeune Autrichienne Veronika Vitzthum a crée la sensation de la journée en obtenant une belle dixième place avec le dossard no 30, après avoir signé le deuxième temps intermédiaire.

Les Canadiennes Laurie Graham et Gerry Sorensen, respectivement quatrième et cinquième, ont démontré, pour leur part, une fois de plus leur bonne forme. Elles se posent sans aucun doute, avec les Françaises, parmi les plus sérieuses rivales de Doris de Agostini pour la seconde descente qui se déroulera aujourd'hui et comptera, avec le slalom de demain pour le combiné.

Le classement général de la Coupe du Monde féminine de descente, à l'issue de celle de Schruns, disputée hier, est le suivant :

		pts
1.	D. de Agostini (SUI)	51
2.	Caroline Attia (FRA)	44
3.	Elisab. Chaud (FRA)	31
4.	Laurie Graham (CAN)	27
5.	Gerry Sorensen (CAN)	23
	Maria Walliser (SUI)	23
7.	Clau. Emonet (FRA)	20
	Lea Soelkner (AUT)	20
	Irene Epple (RFA)	20
10.	J. Gantnerova (TCH)	19
	M. Waldmeier (FRA)	19

en bref...

■ *Plus avec les Expos*

MONTRÉAL (PC) — Le Club de baseball Montréal Ltée a annoncé hier que MM. Charlemagne et Paul Beaudry ont vendu leurs intérêts dans le club aux autres actionnaires qui sont Charles R. Bronfman, Hugh Hallward, John J. McHale, Sydney Maislin et Lorne C. Webster. Les frères Beaudry étaient actionnaires des Expos de Montréal de la Ligue nationale de baseball depuis les débuts de l'équipe en 1969.

■ *Contre la boxe*

CHICAGO (Reuter) — L'Association médicale américaine (AMA), principal organisme professionnel des médecins aux États-Unis, a demandé, vendredi, l'interdiction de la boxe en faisant valoir qu'il était impossible d'empêcher des accidents cérébraux pendant les combats. Faute d'une interdiction totale, l'association suggère, dans son journal, l'établissement de précautions médicales plus vigoureuses, y compris du matériel de réanimation près des rings et la mise en place d'un registre national des boxeurs où figureraient les résultats de tous les combats amateurs et professionnels. Le journal de l'AMA appuie ses recommandations des résultats d'une recherche menée par quatre médecins de Cleveland (Ohio). Ils ont examiné 40 boxeurs et sont parvenus à la conclusion que, même en disputant un nombre limité de rencontres, ils risquent de souffrir d'atrophie cérébrale.

■ *Les Expos en RFA*

MONTRÉAL (PC) — Une délégation des Expos, formée du vice-président Jim Fanning, du voltigeur Terry Francona et du commentateur Dave Van Horne, quittera Ottawa dimanche, le 16 janvier, pour une visite des deux bases armées canadiennes en Allemagne de l'Ouest. Le groupe sera de retour le vendredi 21 janvier. Les deux bases canadiennes sont situées à Lahr et Baaden-Solingen. Les représentants des Expos visiteront en premier lieu la base de Lahr où vivent près de 20,000 canadiens. Les trois délégués des Expos donneront des conférences, offriront des cliniques de baseball dans les diverses écoles canadiennes et présenteront le film de la saison 1982 des Expos et le film de la Partie des Étoiles. Durant la saison de baseball, les militaires canadiens peuvent écouter la description des matches à la radio ondes courtes.

■ *Planovsky hors de danger*

PRAGUE (AFP) — Les jours de l'international tchécoslovaque de hockey sur glace Antonin Planovsky, grièvement blessé lors d'une rencontre contre la sélection olympique canadienne, le 4 janvier dernier à Teplice (Bohème du Nord), ne sont plus en danger, a-t-on appris hier à Prague.

Nykaenen à Lake Placid

PARIS (AFP) — Les «hommes volants» du grand cirque blanc ont franchi l'Atlantique et vont se retrouver aujourd'hui et demain sur le tremplin olympique de Lake Placid, pour les deux prochaines épreuves de la Coupe du monde de saut à skis.

Une compétition dominée, après sept concours, par le jeune prodige finlandais Matti Nykaenen. Ce dernier, âgé de 19 ans, champion du monde au grand tremplin, il y a un an à Holmenkollen en Norvège, possède désormais 45 points d'avance sur son suivant immédiat, le Norvégien Olaf Hansson, au classement général provisoire de la Coupe du monde.

Nykaenen est le symbole parfait de l'arrivée au sommet de l'élite mondiale d'une nouvelle génération de sauteurs, au même titre que les Allemands de l'est Jens Weissflog et Holger Freitag, victorieux respectivement à Bischoshofen et Harrachov, et le Tchécoslovaque Pavel Ploc (18 ans), vainqueur à Harrachov dimanche dernier.

Vers le Super Bowl

Une lourde tâche pour Allan et McNeil

(par AP) — Les as porteurs de ballon Marcus Allen des Raiders de Los Angeles et Freeman McNeil des Jets de New York auront la lourde tâche de tenter de mener leur équipe respective en finale de l'Association américaine de la Ligue nationale de football, cet après-midi, en route vers le Super Bowl.

Les partisans des Raiders devront toutefois se déplacer et payer le gros prix pour assister au match au Colisée de Los Angeles, car la rencontre ne sera pas télévisée dans cette région de la Californie, la vente des billets n'étant pas complète jeudi, jour limite pour décréter un «blackout».

Ce match sera présenté à compter de 16 heures et suivra de peu la présentation du match de demi-finale de l'Association nationale entre les Vikings du Minnesota et les Redskins à Washington.

Demain, les Chargers de San Diego affronteront les Dolphins à Miami dans l'autre demi-finale de l'Association américaine et les Packers de Green Bay seront à Dallas pour se mesurer aux Cowboys dans l'autre match éliminatoire de l'Association nationale.

Allen et McNeil ont connu des heures de gloire dans l'enceinte du Colisée de Los Angeles. Allen s'y est illustré du temps qu'il fréquentait l'Université of Southern California et McNeil alors qu'il défendait les couleurs du UCLA.

Allen, recrue de l'année à l'attaque dans la Ligue nationale de football avec des gains de 697 verges, a déjà fait sa marque chez les professionnels au Colisée alors que McNeil, meilleur porteur de ballon dans la ligue cette année avec des gains au sol de 786 verges, en sera à sa première présence au Los Angeles Coliseum depuis ses débuts dans les rangs professionnels.

Lors du dernier match entre les deux as porteurs de ballon, en 1981, McNeil avait marqué un touché sur un jeu de 58 verges, donnant une victoire de 20-17 à UCLA.

Il faut donc s'attendre à un match excitant. Dépendant de la performance d'un Allen ou d'un McNeil, les quarts Jim Plunkett des Raiders ou Richard Todd des Jets pourraient avoir le rôle plus facile.

Avantage Vikings

Lors de deux précédentes rencontres éliminatoires, les Vikings du Minnesota, dont l'attaque est axée sur le brio du jeu de passe de Tommy Kramer, ont eu raison des Redskins de Washington 27-20 en 1973 et 35-20 en 1976. Mais, cette saison, les Vikings ont conservé une fiche sans lustre de 5-4 en saison régulière et un gain de 30-24 contre les Falcons d'Atlanta en première ronde des éliminatoires, tandis que les Redskins ont dominé l'Association nationale avec un dossier de 8-1 pour ensuite rosser les Lions de Detroit 31-7 le weekend dernier dans un match qui a vu l'excellent quart Joe Theismann compléter trois passes de touché.

Vengeance des Dolphins

L'entraîneur Don Shula a révélé que ses Dolphins de Miami ont amorcé la présente campagne avec une seul espoir en tête: venger le revers de 41-38 subi en prolongation l'an dernier contre les Chargers de San Diego, lors des séries éliminatoires.

La brillante défensive contre la passe des Dolphins, la meilleure dans la ligue cette saison, tentera de mâter l'excellence du quart Dan Fouts des Chargers doublement dangereux quand Chuck Muncie court bien, comme il l'a fait la semaine dernière pour aider les Chargers à venir de l'arrière pour ravir, 31-28, la victoire aux Steelers de Pittsburgh.

Quant à l'autre match, et non le moindre, les Cowboys de Dallas semblent avoir retrouvé leur allure en gagnant son match inaugural des présentes séries, 30-17, contre les Buccaneers de Tampa Bay. Ils affrontent, dans les Packers de Green Bay, une équipe qui en est à sa première participation aux séries menant au Super Bowl depuis 1972.

C'est aussi la première fois que Bart Starr participe aux éliminatoires en tant qu'entraîneur. Dans le rôle de quart-arrière, il a mené les Packers à la conquête des deux premiers Super Bowl.

HOCKEY

Ligue Nationale

Jeudi
Hartford 4, Montréal 2
Boston 2, Québec 0
Islanders NY 5, New Jersey 2
Philadelphie 8, Pittsburgh 1
Minnesota 2, Toronto 1
Los Angeles 4, Detroit 4
Calgary 5, Vancouver 2
Hier
Washington à Buffalo
Saint-Louis à Winnipeg
Ce soir
Montréal à Pittsburgh
Calgary à Québec
Rangers NY à Boston
Chicago à Philadelphie
Toronto à Detroit
New Jersey à Hartford
Los Angeles à Islanders NY
Buffalo à Washington
Edmonton au Minnesota
Dimanche
Los Angeles au New Jersey
Philadelphie â Rangers NY
Detroit à Chicago
Winnipeg à Vancouver

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	37	73	110
Savard, Chi	19	51	70
Bossy, Isl	30	36	66
Messier, Edm	29	36	65
M. Stasny, Qué	27	36	63
P. Stastny, Qué	27	34	61
Kurri, Edm	25	35	60
Francis, Har	17	42	59
McDonald, Cal	39	19	58
Rogers, Ran	21	37	58
Pederson, Bos	28	28	56
Nilsson, Cal	20	36	56
Clark, Phi	15	41	56
Anderson, Edm	29	26	55
Maruk, Was	23	30	53
McCarthy, Min	16	36	52
Goulet, Qué	27	25	52
Coffey, Edm	18	34	52
Hlinka, Van	16	34	50
Ciccarelli, Min	27	21	48

Ligue Majeure du Québec

Jeudi
Drummondville 6, Trois-Rivières 5
Hier
Trois-Rivières à Québc
Verdun à Chicoutimi
Hull à Drummondville
Longueuil à Granby
Saint-Jean à Shawinigan
Dimanche
Saint-Jean à Drummondville
Québec à Granby
Shawinigan à Hull
Longueuil à Trois-Rivières
Laval à Verdun

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Lafontaine, Ver	57	84	141
Lemieux, Lav	54	59	113
Verret, T.-R.	44	65	109
Adey, Hull	38	66	104
Turgeon, Hull	34	67	101
Cool, Ver	45	55	100
Doucet, Hull	40	54	94
Vilgrain, Lav	31	61	92
Pigeon, St-J	39	52	91
Benoît, Sha	29	50	79
Courteau, Lav	27	49	76

Ligue Collégiale AAA

Hier
Dawson à Saint-Laurent
St-Hyacinthe à St-Jérôme
Victoriaville à Thetford
Limoilou à Saint-Georges
Dimanche
Thetford à Limoulou
Saint-Georges à Dawson
Saint-Jérôme à Victoriaville
Saint-Hyacinthe à Saint-Laurent

	b	a	pts
Guy Lafleur	13	33	46
Ryan Walter	21	24	45
D. Wickenheiser	21	23	44
Mark Napier	18	21	39
MatsNaslund	15	24	39
Mario Tremblay	16	20	36
Keith Acton	15	18	33
Pierre Mondou	14	17	31
Steve Shutt	17	11	28
Larry Robinson	5	23	28
Guy Carbonneau	11	15	26
Gilbert Delorme	9	13	22
Bob Gainey	8	13	21
Robert Picard	5	15	20
Mark Hunter	8	8	16
Craig Ludwig	0	16	16
Rick Green	1	9	10
Chris Nilan	3	3	6
Réjean Houle	1	3	4
Rick Nattress	0	3	3
Bill Root	1	2	3
Richard Sévigny	0	1	1
Rick Wamsley	0	0	0
x-Mark Holden	0	0	0

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
Sévigny	1 365	74	0	3.25
Wamsley	1 188	70	0	3.54
Holden	87	6	0	4.14

(Quatre buts dans un filet désert.)

LIGUE NATIONALE
Division Prince-de-Galles
Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	44	27	10	7	176	124	61
MONTRÉAL	**44**	**23**	**13**	**8**	**205**	**156**	**54**
BUFFALO	43	20	14	9	170	141	49
QUÉBEC	44	18	20	6	181	189	42
HARTFORD	44	11	28	5	149	215	27
Section Lester Patrick							
PHILADELPHIE	44	27	12	5	188	133	59
ISLANDERS NY	46	23	16	7	165	137	53
RANGERS NY	43	22	16	5	170	156	49
WASHINGTON	43	19	13	11	167	157	49
PITTSBURGH	44	12	26	6	137	204	30
NEW JERSEY	45	9	27	9	126	191	27
Division Clarence Campbell							
Section James Norris							
CHICAGO	44	27	11	6	188	152	60
MINNESOTA	44	23	12	9	187	159	55
ST-LOUIS	45	14	25	6	158	179	34
DÉTROIT	45	10	23	12	140	192	32
TORONTO	41	10	23	8	150	188	28
Section Connie Smythe							
EDMONTON	46	25	13	8	243	182	58
CALGARY	46	18	21	7	188	188	43
WINNIPEG	43	18	20	5	170	183	41
VANCOUVER	44	14	21	9	157	168	37
LOS ANGELES	42	15	21	6	148	181	36

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC
Section Robert Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
LAVAL	44	33	11	0	283	191	66
VERDUN	44	30	13	1	296	196	61
LONGUEUIL	44	23	20	1	238	216	47
ST-JEAN	44	21	20	3	244	251	45
HULL	45	19	26	0	257	279	38
GRANBY	43	10	32	1	201	299	21
Section Frank Dilio							
SHAWINIGAN	43	31	10	2	255	156	64
CHICOUTIMI	43	25	18	0	259	247	50
QUÉBEC	43	17	26	0	195	227	34
TROIS-RIVIÈRES	43	16	26	1	220	252	33
DRUMMONDVILLE	44	10	33	1	172	306	21

FOOTBALL

Ligue Nationale
(Huitième-de-finale)
Samedi
Washington 31, Detroit 7
Green Bay 41, Saint-Louis 16
Miami 28, N.-Angleterre 13
Raiders de LA 27
Cleveland 10
Dimanche
San Diego 31, Pittsburgh 28
Jets de NY 44, Cincinnati 17
Dallas 30, Atalanta 24
(Quarts-de-finale)
Aujourd'hui
Minnesota à Washington
12 h 30
Jets de NY à Raiders de LA,
16 h
Demain
San Diego à Miami, 12 h 30
Green Bay à Dallas, 16 h

l'horloge des neiges

Région de Québec

Les conditions de skis sont bonnes au centre Le Relais, à Stoneham et au Mont St-Castin. Dans ces trois stations, on note une accumulation globale de 10 centimères de neige. Deux pistes sont en opération au Relais et cinq à Stoneham. La saison est enfin ouverte au Camp Mercier où les conditions varient de passables à bonnes.

Région de l'Outaouais

Les conditions sont bonnes avec neige granuleuse à Camp Fortune et Mont Cascades, neige artificielle au Mont Ste-Marie et lac de l'Argile, ainsi que poudreuse à Edelweiss et Vorlage. Quatre pistes sont en opération au Mont Ste-Marie, trois à Camp Fortune, à Edelweiss, au Mont Cascades et au lac de l'Argile, et deux à Vorlage. Les conditions pour le ski de randonnée sont passables dans le parc de la Gatineau.

Région de l'Estrie

Les conditions sont bonnes avec neige artificielle poudreuse sur fond damé à Sutton et sur granuleuse sont fond damé à Bromont et Mont Glen. Quatre pistes sont en opération à Sutton et deux à Bromont et Mont Glen. Il y a ski de soirée à Bromont, sauf le dimanche.

Région des Laurentides

12 pistes sont en opération au Mont Tremblant où les conditions sont très bonnes avec neige artificille granuleuse sur fond dur. À Gray Rocks, 15 pistes sont ouvertes, six à St-Sauveur, cinq Mont Habitant et Sun Valley, quatre au Mont Gabriel, trois au Mont Blanc et Belle Neige et une au Mont Avilla. Les conditions sont bonnes à la Vallée Bleue avec 12 pistes en opération. Au Chanteclerc et Christie, il y a neige artificielle et deux pistes en opération. Pour le ski de randonnée, on peut s'en donner à coeur joie sur fond dur dans des conditions passables à Far Hills Inn, L'Estérel, Alpine Inn et Gray Rocks.

BELLERIVE

Lave-vaisselle inclus...

Un panorama saisissant sur Montréal et la rivière des Prairies

788 APARTEMENTS DE 3½, 4½, 5½, SPACIEUX ET LUXUEUX • 2 salles de bains par appartement • Transport gratuit au métro par l'autobus "Bellerive" • 2 courts de tennis • Piscine de compétition avec saunas • Équipe complète d'ouvriers spécialisés à votre service • Inclus dans le prix: lave-vaisselle, câble T.V., taxe d'eau, électricité, réfrigérateur et cuisinière • Moniteur vidéo de sécurité • Parc à pique-nique avec B.B.Q. • Magnifique promenade riveraine • Parc d'amusement pour enfants • Port de plaisance • Un environnement permettant le jogging, le ski de randonnée • Balcons • Terrasse • Salles de réception • Garderie • Ménage avant emménagement.

5, Place Bellerive, Chomedey, Laval - Tél.: 331-5512

D19508-B.&I.

AVIS PUBLICS

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-05-015909-821. BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse -vs- JEAN-PIERRE MÉNARD, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 janvier 1983 10:30 hres, au: 7665 Lacordaire, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JEAN-PIERRE MÉNARD saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Pontiac Parisienne de couleur grise, toit bleu marin, plaque #728M928 Qué., 82. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: HENRI DESCOTEAUX, huissier de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal, le 13 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-028025-810. SYLVAIN PAGEAU, partie demanderesse -vs- SERGE LARAMÉE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 janvier 1983 à 11:00 hres, au: 287 Boul. St-Luc à St-Luc, district de Iberville, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de SERGE LARAMÉE saisis en cette cause consistant en: 1 lave-vaisselle de marque Inglis de couleur blanc, 1 machine à coudre Singer avec meuble et support à bobine, 1 photocopieuse de marque 3M M215, 1 punch timer de marque Lathem, 1 machine à coudre Singer avec meuble et lampe, 1 balayeuse de marque Filter Queen et acc., et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: LOUIS ROBIDOUX, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal, le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-028025-810. SYLVAIN PAGEAU, partie demanderesse -vs- SERGE LARAMÉE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 janvier 1983 à 11:00 hres, au: 289 Boul. St-Luc à St-Luc, district de Iberville, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de SERGE LARAMÉE saisis en cette cause consistant en: 1 machine à coudre Singer avec meuble et support à bobine, 1 photocopieuse de marque 3M M215, 1 punch timer de marque Lathem, 1 machine à coudre Singer avec meuble et lampe, 1 balayeuse de marque Filter Queen et acc., et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: LOUIS ROBIDOUX, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal, le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No: 505-27-000428-822. LA REINE, partie demanderesse -vs- YVON MACLURE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 janvier 1983 à 12:30 hres, au: 177 De L'Église à St-Amable, district de Richelieu, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de YVON MACLURE saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur 20" Fleetwood encastré dans meuble en bois et acc., 1 mobilier de salon 2 mcx, 1 table de salon en bois. Conditions: PAIEMENTS COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal, le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-039073-817. ANDRÉ PERREAULT, partie demanderesse -vs- YVON GUITARD ET GINETTE GUITARD BOUDRIAS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 janvier 1983 à 10:00 hres, au: 4200 De Courtrai #12 à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de YVON GUITARD et GINETTE GUITARD BOUDRIAS saisis en cette cause, consistant en: 1 camion van GMC de couleur noire rouge et jaune imm., 858L619 Qué., 1981 le tout avec acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal, le 13 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-05-014988-825. CAISSE POPULAIRE ST-JOSEPH DE BORDEAUX, partie demanderesse -vs- LES CRÉATIONS PLASTIQUES J.C.M. INC., et ALS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 janvier 1983 à 10:00 hres, au: 8101 Alfred à Anjou, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LES CRÉATIONS PLASTIQUES J.C.M. INC., M. JEAN CLAUDE MARC, M. MARCEL HENAFF saisis en cette cause, consistant en: 1 machine pour imprimé Bloc note caméo screen printing press et acc., de couleur bleu et blanche. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: HENRI DESCOTEAUX, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers tél: 284-1007. Montréal, le 13 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-000009-832. LES PLACEMENTS RIMIBEC INC., partie demanderesse -vs- HILTON RILAY & JENNIFER POWNDER, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 janvier 1983 à 10:30 hres, au: 240 Toulouse à Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de HILTON RILAY & JENNIFER POWNDER saisis en cette cause, consisant en: 1 automobile de marque Datson 710, 1975 de couleur brune imm., 383S329 Qué., 1982 et acc., 1 lave vaisselle portatif noir et blanc 12" et acc., 1 table tournante BSA et acc., 1 mobilier de salon comprenant 2 mcx., 1 amplificateur concorde CR-100 et acc., 1 lecteur de cassettes 8 pistes Alphasonic et acc., et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass. huissiers, tél: 284-1007. Montréal, le 13 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COUR PROVINCIALE, No: 460-02-000497-810. OVILA BERNARD TIRE SERVICE LTÉE, partie demanderesse -vs- GARTEX INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 janvier 1983 à 14:30 hres, au: 1900 Marie Victorin à St-Bruno, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GARTEX INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 camion GMC de couleur rouge 1978 Diesel imm., FF819-313, modèle Siera 15 avec cabine blanche. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal, le 13 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-045809-824. GIOVANI CONSALVO ET FRANCO D'ANDREA, partie demanderesse -vs- ITALO MEDIC INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 janvier 1983 à 13:30 hres, au: 6341 et 39 Fabre à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ITALO MEDIC INC, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Bélair blanche imm., F521-330 et acc., 1 camionnette Ford Éconoline F250 lettrée Italo-Médic imm., GM22796 Qué., 1982, 1 automobile lettrée italo-médic imm., F236-673 Pontiac Laurentien et acc., 5 coffres en métal rouge et leur contenu, 1 bureau en bois, 1 cuisinière Danby, 1 laveuse Moffat, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: HENRI DESCOTEAUX, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal, le 13 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-05-008163-824. CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BROSSARD, partie demanderesse -vs- LUC DROUIN ET JOSÉE MEUNIER, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 janvier 1983 à 10:30 hres, au: 4055 Grey à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LUC DROUIN ET JOSÉE MEUNIER saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa de 3 places en matériel vert, 1 horloge antique, 1 récepteur téléviseur couleur de marque Viking de 24", 1 table en bois antique, 1 jeu électronique de marque Odyssey magnavoix, 1 piano droit avec banc, 1 laveuse automatique G.E. Adventurer, 1 sécheuse, 1 scie radéale de marque Powershop avec table, 1 coffre à outils rouge 12 tiroirs, 1 scie sauteuse B & D, et autres biens meubles: Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal, le 13 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-023492-825. LA MAISON OSTIGUY INC. partie demanderesse -vs- JOËL DENIS LAPLANTE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS qie le 27 janvier 1983 à 13:00 hres, au 37 Richelieu à Chambly, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JOËL DENIS LAPLANTE saisis en cette cause, consistant en: 1 stéréo mixing system Peavey MC-16, 1 amplificateur de puissance Pervey CS-400, 1 piano, 1 clavier Wurlitzer avec banc, 1 enregistreuse cassette Concord F-400 et acc., 1 piano blanc Lindsay, 1 table de billard 4x8 JPN billard, 1 ensemble stéréophonique Morse am-fm, 1 micro Dynamic avec trépied, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: NORMAND POISSANT, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No: 505-27-019044-818. LA REINE, partie demanderesse -vs- ÉVARISTE CHABOT, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 janvier 1983 à 13:30 hres, au 5145 Viger à St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ÉVARISTE CHABOT saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur console 26" Admiral et acc, 1 téléviseur couleur console 26" General Electric et acc, 1 sofa style espagnol couleur rouge vin. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No: 22-5988, 22-5987. LA VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- MADAN MOHAN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 janvier 1983 à 14:00 hres, au 150 Dorval #510 à Dorval, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MADANMOHAN saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Panasonic 20" portatif, 1 meuble servant de support à stéréo 2 portes brunes, 1 mobilier de salon modulaire en tissu beige comprenant 1 sofa 3 places 1 causeuse et un fauteuil, 1 bureau métal gris 3 tiroirs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PAUL RENAUD, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-12-101819-815. GRACIEUSE DASTOUS, partie demanderesse -vs- BENIAMINO LAVIOLA, partie défenderesse, et LA BENCI LTÉE, tiers saisie. PRENEZ AVIS que le 28 janvier 1983 à 11:00 hres, au 188 Virginie à St-Jérôme, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LA BENCI LTÉE saisis en cette cause, consistant en: 2 bureaux de couleur brun et acc, 1 classeur de couleur beige de marque Artopexet acc, 1 machine à calculer électrique de marque Senator et acc, 1 machine à écrire de marque IBM de couleur beige, 1 table de couleur or dessus vitré, 1 lot d'environ 165 sacs de forme et de couleur différentes, en cuir comprenant 2 valises et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN RICHER, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No: 505-27-019103-812. LA REINE, partie demanderesse -vs- PIERRE MARCIL, défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 janvier 1983 à 14:30 hres, au 1305 Coderre à St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de PIERRE MARCIL saisis en cette cause, consistant en: 1 très grande armoire deux portes vitrées modèle d'époque et acc., 1 réfrigérateur de marque Admiral blanc et acc, 1 cuisinière McClary-Easy blanche et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No: 500-27-015835-822. LA REINE, partie demanderesse -vs- ECONOMOU PANAGROTIS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 janvier 1983 à 10:00 hres, au 7859 Briham à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ECONOMOU PANAGROTIS saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur console 26" Sanyo et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD GAGNÉ, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No: 505-27-018370-818. LA REINE, partie demanderesse -vs- ALAIN LABELLE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 janvier 1983 à 14:00 hres, au 3130 Masson #2 à Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ALAIN LABELLE saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur noir et blanc portatif Viking, 1 radio récepteur cassette avec table tournante marque Supersonic, 1 boîte de son, 1 mobilier de salon 2 mcx teinte noire, 1 bibliothèque en bois brûlé. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL GRENIER, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe, GREFFE DE LA PAIX, No: 750-27-000454-82. LA REINE, partie demanderesse -vs- MAURICE GIGUÈRE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 janvier 1983 à 13:00 hres, au 5430 Beaubien #9 à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MAURICE GIGUÈRE saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa en tissus beige et brun, 1 bibliothèque mural bois brun, 1 table à café en bois, 2 tables basses, 2 lampes abatjour or, 1 télécouleur Sony portatif 21", 1 appareil Jerrold et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: HENRI DESCOTEAUX, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, GREFFE DE LA PAIX, No: 700-27-006904-815. SOUS MINISTRE DE REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse -vs- BOB WONG RESTAURANTS LTÉE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 janvier 1983 à 13:00 hres, au 878 Ouimet à St-Jovite, district de Terrebonne seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de BOB WONG RESTAURANTS LTÉE saisis en cette cause, consistant en: 23 tables carrés rouges, 1 laveuse à vaisselle de marque Hobart, 1 table de vapeur 6 ronds, 1 poêle à Wok 4 ronds de marque Custom, 1 armoire réfrigéré 6 portes de marque North American, 1 machine à café Moccomat, 1 fontaine Coca-Kola avec moteurs bonbonnes et acc., et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN RICHER, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal, le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No: 415745971, 414911324, 414737853. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- LOCATION DAMAR INC. partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 janvier 1983 à 10:00 hres, au 2358 Hymus à Dorval, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LOCATION DAMAR INC saisis en cette cause, consistant en: 3 bureaux en bois 3 tiroirs, 3 chaises de bureaux brun, 2 paterres en bois, 10 pneus ass, 1 table à café, 3 séparations en matériel beige, 1 classeur 4 tiroirs beige, 4 chaises en cuir noir. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PAUL RENAUD, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No: 505-27-019104-810. LA REINE,partie demanderesse -vs-PIERRE MARCIL, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 janvier 1983 à 14:30 hres, au 1305 Coderre à St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de PIERRE MARCIL saisis en cette cause, consistant en: 1 très grande armoire 2 portes vitrées modèle d'époque et acc, 1 réfrigérateur de marque Admiral blanc et acc, 1 cuisinière McClary-Easy blanche et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No: 505-27-016874-811. LA REINE, partie demanderesse -vs- GILLES SABOURIN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 janvier 1983 à 15:00 hres, au 3475 Gélineau #8 à St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GILLES SABOURIN saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Chrysler Newport de couleur verte imm 991M654 Qué 1982. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE huissier, de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe, GREFFE DE LA PAIX, No: 750-27-000940-82. LA REINE, partie demanderesse -vs-NORMAND LEBLANC partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 janvier 1983 à 10:30 hres, au 1092 26ième avenue à Fabreville, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de NORMAND LEBLANC saisis en cette cause, consistant en: 1 aspirateur de marque Electrolux et acc, 1 automobile de marque Ford Thunderbird imm 981M373 Qué 1982 couleur brun-rouge. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: CHARLES PAQUETTE, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal, le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe. GREFFE DE LA PAIX, No: 750-27-001751-82. LA REINE, partie demanderesse -vs- MICHEL BOYER, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 276 janvier 1983 à 11:30 hres, au 2784 Parkville à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MICHEL BOYER saisis en cette cause, consistant en: 1 récepteur am-fm Marens modèle 1530, 1 table tournante Technics modèle SL220, 2 enceintes acoustiques, 1 laveuses de marque Inglis, 1 sécheuse de marque Inglis. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: HENRI DESCOTEAUX, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. GREFFE DE LA PAIX, No: 500-27-016799-829. LA REINE, partie demanderesse -vs- YVES DUPUIS partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 janvier 1983 à 11:00 hres, au 2261 Desormeaux à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de YVES DUPUIS saisis en cette cause, consistant en: 1 mini laveuse à linge de marque G.E., 1 mini sécheuse à linge de couleur beige de marque Lady Kenmore, 1 sofa en cuirette brune, 1 fauteuil en cuirette brune, 1 téléviseur portatif noir et blanc, 1 table de cuisine en bois, 4 chaises de cuisine en cuirette fleure vert. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: HENRI DESCOTEAUX, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-12-022260-727. DOLORES PILON, partie demanderesse -vs- JACQUES PORTELANCE ET JALKO ALARM INC, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 janvier 1983 à 11:00 hres au 2760 Halpern à St-Laurent, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JACQUES PORTELANCE ET JALKO ALARM INC saisis en cette cause, consistant en: 1 système d'intercom Audio-Vox, 1 multi tester Micronata range double, 1 soudeuse Weller, 1 perceuse Stanley Industrielle, 1 scie sauteuse Sears, 1 système d'établi en métal et bois, 1 perceuse Industrielle, 1 machine à poser Terminal sur film Molex, 1 Punch drill Beaver et acc., 1 scie ronde Stanley et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PAUL RENAUD, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No: 505-27-016726-813. LA REINE, partie demanderesse -vs- CLAUDE LAVOIE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 janvier 1983 à 11:30 hres, au 179 Kirouac #401 à Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de CLAUDE LAVOIE saisis en cette cause consistant en: 1 télécouleur portatif 20" Hitachi et acc, 1 divan 2 places de couleur brun rouille, 1 table de salon en plaqué couleur brune, 1 système de son comprenant 3 mcx et acc, 1 mobilier de salon 2 mcx, 1 lave vaisselle Admiral et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE, No: 500-02-007788-826. BÉLANGER, GARCEAU, BISSONNETTE, partie demanderesse -vs- ROLAND GIGNAC, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 janvier 1983 à 13:30 hres, au 2700 Themins à St-Laurent, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ROLAND GIGNAC saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur portatif Zénith, 1 divan 2 places fleuris, 1 fauteuil orange, 1 divan 2 places couleur or, 1 vaisselier 4 portes en vitres, 1 table à café en bois. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PAUL RENAUD, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-041111-829. PARKWAY CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC INC. partie demanderesse -vs- DAME MARILYN VARDON partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 janvier 1983 à 13:00 hres, au 1749 Rochon #6 à St-Laurent, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de DAME MARILYN VARDON saisis en cette cause, consistant en: 1 divan section et en L de couleur bleu, 1 bibliothèque 3 sections noire et blanc, 1 table tournante Sansui, 1 récepteur Sansui, 1 amplificateur Sansui, 1 platine à cassette Sansui. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PAUL RENAUD, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél: 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-008288-826. THIBERT AUTOMOBILE LTÉE, partie demanderesse -vs- ROGER PATENAUDE partie défenderesse et BRASSERIE LISE INC tiers saisis. PRENEZ AVIS que le 27 janvier 1983 à 10:00 hres, au 4910 St-Laurent à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de BRASSERIE LISE INC saisis en cette cause, consistant en: 1 table de jeu électronique Pacman et acc, 1 Juke Box de marque Secburg et acc, 1 machine pour laver verres et acc, 1 coupe viande modèle H220 acier inoxydable et acc, 1 système de son comprenant 5 mcx, 1 appareil pour cuire à la vapeur de marque MKE et acc, 1 réfrigérateur de marque Moffat et acc, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RONALD JOHNSON, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél. 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-014564-814. SIMPSONS SEARS LTÉE partie demanderesse -vs- GÉRARD BOUCHARD partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 janvier 1983 à 11:00 hres au 4936 De La Fabrique à St-Vincent-de-Paul, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GÉRARD BOUCHARD saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque AMC Hornet 1974 couleur rouge vin portant avec plaque 1982 F447004 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GERMAIN DELISLE, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél. 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-020080-805. PHOTOLITHO PAUL INC. partie demanderesse -vs- STEPHAN DI FIORE partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 janvier 1983 à 13:30 hres, au 1643 St-Germain à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de STEPHAN DI FIORE saisis en cette cause, consistant en: 1 bahut en bois brun, 1 laveuse Admiral, 1 téléviseur console Admiral, 1 stéréo Magnavox console et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: HENRI DESCOTEAUX, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél. 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-037896-813. BANQUE NATIONAL DU CANADA, partie demanderesse -vs- GARAGE P & G LTD, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 janvier 1983 à 13:00 hres, au 5375 Grande Allée à Brossard, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GARAGE P & G LTD saisis en cette cause, consistant en: 1 perceuse Black & decker, 1 compresseur Ingersoll Rand Lype, 1 soudeuse électrique Lincoln, 1 grinder Black & Decker, 1 presse drill verte Canadian, 1 meule électronique fabrication artisanale avec établi, 1 polisseuse Multi-Action Sand, 1 Ford Thunderbird blanc 2 portes toit vinyle, 1 Dodge Duster bleu 2 portes, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: NORMAND POISSANT, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél. 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréeal, GREFFE DE LA PAIX, No: 505-27-019676-817. LA REINE, partie demanderesse -vs- RICHARD PAQUET, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 26 janvier 1983 à 11:00 hres, au 1669 12e avenue à Pte-Aux-Trembles, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de RICHARD PAQUET saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur console Quasar 26" et acc, 1 air climatisé Electrohome et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: LAURENT SOLARI, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél. 284-1007. Montréal le 12 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-037809-824. CANADA 94321 LTÉE, ,demanderesse -vs- CANADA 93470 LTÉE, défenderesse. Le 28 janvier 1983 à 10 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 2155 boul. St-Elzéar, Chomedey en la cité de Laval et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, cnsistant en: 1 compresseur pneumatique; 1 jack Monnel Strongarm 2-tonnes; 1 jack à air, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINADLI, 842-9192, huissier. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-039000-828. LES HUILES NORCO LTÉE, demanderesse -vs- ROLAND LABELLE (CARROSSERIE DE LA SAVANNE), défenderesse. Le 28 janvier 1983, à 10 heures à la place d'affaires de la défenderesse au no 6305 rue de la Savanne en la cité de St-Hubert et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la déeneresse saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à souder Lincoln; 1 jack sur roue; 1 filière 3 tiroirs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-017760-826. SIKRAS CORPORATION, demanderesse -vs- SUNTOURS LIMITED, défenderesse. Le 27 janvier 1983, à 15 heures à la place d'affaires antérieure de la défenderesse au No 1118 rue Ste-Catherine ouest, 3e et 6e étages en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire IBM; 3 machines à écrire Olympia; 1 projecteur Bell & Howell, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-05312-811. CENTRE DE L'AUTOMOBILE L.A.T. INC., demanderesse -vs- RICHARD AUGUSTINE, défendeur. Le 27 janvier 1983, à 15 heures à la place d'affaires de la demanderesse au No 10361 boul. Gouin ouest en la cité de Roxboro et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Chevrolet Camaro 1976, No. de srie: 1S7L6N587465, Imm. 726-M-039-1981 & acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9191. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-060-072-829. RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES, demanderesse -vs- MARIO BOISVERT, défendeur. Le 24 janvier 1983, à 10 heures au lieu d'entreposage du gardien au No 9366, 2e avenue en la cité de Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Quasar de Motorola; 1 système de son, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier, 849-2483. Montréal, 14 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-045-005-829. CIE D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATION DE LA RIVE SUD LTÉE, demanderesse -vs- MAURICE VIGEANT, défendeur. Le 26 janvier 1983, à 10 heures au domicile du défendeur au No 2180 rue Joliette app. 2, en la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 Chevrolet Impala 1975, 2 portes rouge vin toit vinyl blanc; no série 1L47L51167185 licence 1982 792 M 576. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier, 849-2483. Montréal, 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-015082-825. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse -vs- GESTION GADU INC., défenderesse. Le 3 février 1983, à 11 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 674 rue Salaberry en la cité de Chambly et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse EN BLOC saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Victor 528; 1 machine à cigarettes; 1 congélateur Woods, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-006433-812. B & B TRAILER SUPPLIES LTD. demanderesse -vs- JEAN-CLAUDE LALONDE, défendeur. Le 28 janvier 1983, à 14 heures au domicile du défendeur au No 28 rue Ste-Rose est, Ste-Rose en la cité de Laval et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camper pour monter sur camion 11 pieds de longueur, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier, 842-9192. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-050425-821. ANDRÉ GAUTHIER & ASSOCIÉS INC., demanderesse -vs- J.G. LEDUC INC., défenderesse. Le 28 janvier 1983, à 13 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 975 A rue Pacifique en la cité de Lachine et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 machine avec moteur Wesconsin, 1 cecyclette Peugeot, 1 lot de quincaillerie assortie, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-08465-823. CHARLES JAMES, demandeur -vs- GARY GOKEY ET AL, défendeurs. Le 28 janvier 1983 à 10 heures à la place d'affaires des défendeurs au No 5961 boul. Payer en la cité de St-Hubert et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 compresseur Mills & acc.; 1 congélateur Hussman; 1 congélateur Shaefer, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-002167-802. Office de la Construction du Québec, demanderesse -vs- FERNAND SIROIS et SUZANNE SIROIS, défendeurs. Le 27 janvier 1983, à 13:00 heures au domicile des défendeurs au No 41 rue Maplewood en la cité d'Outremont, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur Westinghouse, 1 piano Wurlitzer avec banc, 1 téléviseur Zénith et meuble de ménage, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS DUPONT /ad huissier. Tél.: 845-7286. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-005836-825. DESOURDY AUTOMOBILE (1980) INC., demanderesse -vs- P.P. ROUSSIN, défendeur. Le 27 janvier 1983, à 14:00 heures au domicile et place d'affaires du défendeur au No 1530, rue Chambly, en la cité de Carignan, district de Longueuil seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Ford 1973, 2 portes Ltd, 1 vieux trailer en bois, effets variés, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ /fb huissier. Tél.: 845-7286. Montréal, le 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-024819-828. EXCLUSIVITÉS C.B. INC., demanderesse -vs- C. DUGUAY, défendeur. Le 25 janvier 1983, à 12:00 heures au domicile et place d'affaires du défendeur au No 1821, rue Pie IX en les cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Sierra GMC, de couleur rouge, avec boîte en bois. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ /fb huissier. Tél.: 845-7286. Montréal, le 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-007174-829. PIERCY H. SHANKS, demandeur -vs- YVON GÉLINAS, défendeur. Le 25 janvier 1983, à 11:00 heures au domicile et place d'affaires du défendeur au No 12570 rue Gilbert Barbier, Rivière des Prairies, en les cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur Électrohome console, 1 laveuse GE, 1 sécheuse GE et articles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ /fb huissier. Tél.: 845-7286. Montréal, le 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-052166-829. ALIMENTS HELLAS INC., demanderesse -vs- Dorval Gardens Food Services Ltd, défenderesse. Le 28 janvier 1983, à 10:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 358, rue Dorval en la cité de Dorval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 distributrice à liqueurs, 1 grill Ember GLO, 1 caisse enregistreuse Sanyo et articles de restaurant, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS DUPONT /fb huissier. Tél.: 845-7286. Montréal, le 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-024033-826. PIGEON & GAMACHE, demanderesse -vs- F. LAFRENIÈRE, défenderesse. Le 26 janvier 1983, à 10:00 heures au domicile de la défenderesse, au No 8, rue des Acacias, en la cité de Candiac, district de Longueuil seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: orgue avec banc Kawai, 1 lave vaisselle Admiral, effets mobiliers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ /fb huissier. Tél.: 845-7286. Montréal, le 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-030970-813. VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- YVETTE LAGUERRE, défenderesse. Le 28 janvier 1983, à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 365 rue Des Pélicans, Duvernay en la cité de Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon 3 morceaux, 1 table de centre, 1 lot de plante assorties, 1 table debout octogonale. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL OUIMET /fb huissier. Tél.: 845-7286. Montréal, le 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-040323-821. GUY DESMARCHAIS, demandeur -vs- LE PANIER DES BEIGNES INC., défenderesse. Le 31 janvier 1983, à 11:30 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 1456 boul. St-Martin ouest en la cité de Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse National, 1 four de marque Moffat, 2 réchauds à soupe électrique, 1 machine à moudre le café Cory, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL OUIMET /ad huissier. Tél.: 845-7286. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-020447-822. JEAN GUY DAOUST, demandeur -vs- RÉAL GAGNON, défendeur. Le 25 janvier 1983, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 2021 rue Atwater #505 en les cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur Sanyo, 1 cabinet boisson 2 portes, 1 chaufferettes G.E. et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS DUPONT /ad huissier. Tél.: 845-7286. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-002858-825. BERNARD VINNAC, demandeur -vs- Mokhtar Oueslati et Paradis Auto Réparations Inc., défendeurs. Le 27 janvier 1983, à 11:30 heures au domicile du défendeur Mokhtar Oueslati au No 515 rue Jacques, en la cité de Fabreville, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur portative Philips, 1 set de cuisine (1 table et 4 chaises), 1 système de son avec acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL OUIMET /ad huissier. Tél.: 845-7286. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-009345-823. VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- LISE LALONDE SAVAGE, défenderesse. Le 31 janvier 1983, à 12:00 heures au domicile de la défenderesse au No 1015 boul. Chomedey #46 en la cité de Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur Philco, 1 peau d'ours avec tête, 1 set de salon 2 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL OUIMET /ad huissier. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-002858-825. BERNARD VINNAC, demandeur -vs- Mokhtar Oueslati et Paradis Auto Réparations Inc., défendeurs. Le 27 janvier 1983, à 10:30 heures à la place d'affaires de la défenderesse Paradis Auto Réparations Inc., au No 2477 rue Labelle en les cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture de marque Dodge 1978, 1 voiture de marque Dodge Diplomate, 1 compresseur, 1 ensemble de torche, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL OUIMET /ad huissier. Tél.: 845-7286. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-019763-825. AG Performance Spécialités Ltée, demanderesse -vs- Les Équipements Chahub Equipments Ltée, défenderesse. Le 27 janvier 1983, à 10:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 2020 rue Des Laurentides, Chomedey en la cité de Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 compresseur Ingersoll Rand Type 30, 1 soudeuse électrique ARC Weld 225A, 1 drill à air, 1 machine à balancer Bomb Sight, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL OUIMET /ad huissier. Tél.: 845-7286. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. NO: 500-27-016141-824. LE PROCUREUR GÉNÉRAL, demandeur -vs- ROMÉO LAPLANTE, défendeur. Le 25 janvier 1983, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 8771, 13ième avenue en les cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 TV de table noir et blanc, 1 bahut bois, 1 table de bois et 6 chaises, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN GUY LACHANCE /ad huissier. Tél.: 845-7286. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No. 500-02-032882-818. Les Entreprises Jean-Claude Lalonde Ltée, demanderesse -vs- Pierre Poirier (Le Tiki Enr.), défenderesse. Le 25 janvier 1983, à 11 heures à la place d'affaires du défendeur (a/s Le Tiki Enr.) au No 5126 rue Henri Bourassa est, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 3 sections de table et banc double, 1 grand frigidaire 10 pieds, 1 réchaud MKE, 1 frigidaire 2 portes et table à salade, 2 toastmaster, 1 plaque chauffante MKE et 1 base, 1 plaque chauffante (petit) etc...etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL PERRON, huissier, 845-8156. Montréal, 12 janvier 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVICIALE. No. 500-02-005625-822. Heenan Blaikie & Ass., demandeur -vs- Anthony Marano, défendeur. Le 26 janvier 1983, à 10 heures au domicile du défendeur au No 5815 rue Lavoisier en la cité St-Léonard, District de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Olds. 98 Qué/82 139 L 840, T.V. set Quasar, étagères, mobiliers salon, 1 autre mobilier salon, set stéréo et tables, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, huissier, 849-6659. Montréal, 13 janvier 1983.

Provice de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-021037-820. Gaëtan Harnois, demandeur -vs- Italo-Medic Inc., défendeur. Le 26 janvier 1983, à 11 heures à la place d'affaires du ddéfendeur, au No 6341 rue Fabre en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Chevrolet 1977 bleu, licence Qué. 82/F425954, = série 1K74 & 7123-32-520. 1 automobile de marque Chevrolet Malibu 1982, licence du Qué. 82/F-496214, = de série 1T 19 LAI 456040, équipement divers, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ PELLETIER, huissier, 879-1007. Montréal, le 12 janvier 1983.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. No: 705-02-001999-820. Charles Godfrind Inc. demandeur -vs- Maurice Thibault, défendeur. Le 25 janvier 1983, à 10:30 au domicile du défendeur, au No 43 rue Josée en la cité de l'Assomption, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Monte-Carlo noire et blanche, no plaques 82/460M921, = série 1 H 5UR 41703060 & acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GAÉTAN ROY, huissier, 879-1007. Montréal, le 12 janvier 1983.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVICIALE. No: 705-02-001682-822. Formules mécanographiques Paragon Ltée, demandeur -vs- Yvon Daigle et Roger Dubé, défendeur. Le 25 janvier 1983, à 11:00 heures à la place d'affaire du défendeur, au No 408 rue St-Paul, en la cité de Le Gardeur, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Chevrolet 1975 de couleur bleu no. plaque 82/F-482-483, = série CC 4245 1146024 & Acc., 1 bureau secrétaire brun, 1 tiroirs, 1 support pour moteurs, équipement divers, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. GAÉTANT ROY, huissier, 879-1007. Montréal, le 12 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-045611-824. Uni-Cheque Inc., demandeur -vs- Maurice Champagne, défendeur. Le 26 janvier 1983 à 11 heures au domicile du défendeur, au No 244 rue St-Charles, en la cité de St-Roch de l'Achigan, distrit de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Trans-Am 1980 de couleurs blanche no. plaques 82/786L255, no. série 2W87TAN119090 & acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GAÉTAN ROY, huissier, 879-1007. Montréal, 12 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-049910-826. Van Horne Bakery Products, demandeur -vs- Deekays Family Restaurant Inc., défendeur. Le 27 janvier 1983, à 14 heures à la place d'affaire de la défenderesse au No 6750 rue St-Jacques en la citéde Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 fer micro onde, 1 rôtisserie et acc., tables à dépecer machine à glace, 1 poêle à pizza, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-049359-826. Ultramar Canada Inc., demandeur -vs- Les Vêtements Jump For Joly Ltée, défenderesse. Le 25 janvier 1983 à 11 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 9100 rue Boul. St-Laurent, apt. 4, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 lot d'étagères, table de travail, 1 intercom, 1 balayeuse Hoover et acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-049263-820. Modes QUW Inc., demandeur -vs- Chez Claire Maloul Ltée, défendeur. Le 25 janvier 1983, à 11 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 600 rue Sir Wilfrid Laurier, en la cité de Beloeil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: plusieur lots de vêtements pour dames, 1 aspirateur, 1 coffre fort, 1 caisse enregistreuse "TCC Br 2500" etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. LUC VALADE, huissier, 288-6317. Montréal, 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-018906-816. Studio St-Charles Inc., demanderesse -vs- Les Productions Pierre Charbonneau et Pierre Charbonneau, défenderesse et Les Services de Radio M.R.M. Inc., tierce-saisie. Le 27 janvier 1983, à 11.00 heures à la place d'affaires de la tierce-saisie au No 2845 rue Halpern, en la cité Ville Saint-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie, saisis en cette cause, consistant en: photocopieur, pupitre dactylo IBM selectric noir, calculatrice, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-045906-828. ALTBARA INC., demanderesse -vs- Restaurant Français chez Bernard Inc., défenderesse. Le 27 janvier 1983, à 15:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 275 rue Notre-Dame ouest en les cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Kingtron, 1 machine à glace Kold Draft, 1 congélateur Morel, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier. Tél.: 842-9192. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-003859-829. Maisonneuve Aluminum Products Inc., demanderesse -vs- BRUNO RUBA, défendeur. Le 27 janvier 1983, à 14:00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 235 rue St-Joseph ouest en les cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 piano avec banc, 1 vaisselier en bois et contenu, 6 cadres et encadrements, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier. Tél.: 842-9192. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-058613-824. ALEC BLUMENTHAL, demandeur -vs- SYLVIE LAURIN, défenderesse. Le 27 janvier 1983, à 14:00 heures au domicile de la défenderesse au No 2631 rue Rozel en les cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur et acc., et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier. Tél.: 842-9192. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-052128-829. Produits d'Acier Anjou Inc., demanderesse -vs- FRANCO MARINELLI, défendeur. Le 27 janvier 1983, à 14:00 heures au domicile et place d'affaires du défendeur au No 9165 rue Villieu en la cité de St-Léonard et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 2 camions Ford Éconoline 150 rouge et 300 imm. F312-199/82, 1 T.V. couleur Zénith console, 1 machine à coudre Singer, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier. Tél.: 842-9192. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-052120-826. SERVI-COPIE INC., demanderesse -vs- GEMI INC., défenderesse. Le 27 janvier 1983, à 13:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 725 rue Meloche en la cité de Dorval et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire IBM électrique, 1 photocopieuse Xérox 2600, 1 buggy hydraulique, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier. Tél.: 842-9192. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-014457-822. La Banque de Nouvelle-Écosse, demanderesse -vs- YVAN LEGAULT et Al, défendeurs. Le 27 janvier 1983, à 12:00 heures au lieu d'entreposage au No 5228 rue Côte des Neiges en les cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 pick up Toyota imm. 595-M-455 No. de série RN370012460 & acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier. Tél.: 842-9192. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. NO: 60-2736. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- MICHELINE TOUGAS VINCENT, défenderesse. Le 27 janvier 1983, à 12:00 heures au domicile de la défenderesse au No 1485 rue Bréboeuf en la cité de St-Constant et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Zénith et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier. Tél.: 842-9192. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-038005-828. Les Pétroles Prestige Inc., demanderesse -vs- SERGE PAGE, défendeur. Le 27 janvier 1983, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 2500 rue Nantel, app. 6, en la ville de Brossard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Granada meuble et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier. Tél.: 842-9192. Montréal, le 15 janvier 1983.

Voir aussi en pages 9 et 23

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-008151-803. Commercial Credit Corporation Ltd., demanderesse -vs- Les Informaticiens Associés de Montréal Inc., défenderesse. Le 27 janvier 1983, à 10:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 3414 avenue du Parc, suite 321 en les cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 ordinateur digital Descope, 1 imprimerie Centronics, 3 computeurs personnel - Flopi Disk IBM, Clavier et Erran, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-013253-826. LA BANQUE ROYALE DU CANADA, demanderesse -vs- NAGY NASR, défendeur. Le 27 janvier 1983, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 560, 10e avenue Chomedey en la cité de Laval et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Panasonic et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier. Tél.: 842-9192. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-046699-810. G.U.S. CANADA INC. / DIVISION LÉGARÉ, demanderesse -vs- SERGE PAQUETTE, défendeur. Le 27 janvier 1983, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 1746 rue Montgomery, en la cité de St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Lincoln Mark IV, 2 téléviseurs, mobilier de maison, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier. Tél.: 288-8988. Montréal, ce 12 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-049097-822. RICK ASTROLOGO et FRANK ASTROLOGO, demandeurs -vs- LES ALIMENTS SHERCO FOODS INC., défenderesse. Le 26 janvier 1983, à 15:00 heures au lieu d'entreposage de la défenderesse au No 2520 rue Marie-Anne est, en les cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 2 camions GMC et tous leurs accessoires et contenus. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier. Tél.: 288-8988. Montréal, ce 12 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-046510-827. LA CAISSE POPULAIRE JEAN-TALON, demanderesse -vs- CLAUDE BOLDUC, défendeur. Le 26 janvier 1983, à 13:30 heures au domicile du défendeur au No 7083, 6ième avenue en les cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son Toshiba, 1 auto Monte Carlo, et mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier. Tél.: 288-8988. Montréal, ce 12 janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-047077-82-6. DANIEL SIMARD partie demanderesse —vs— PLACE DE LA MAIRIE INC partie défenderesse. Le 26 janvier 1983 à 12:00 heures. Au 5900 Cousineau, app. 201 St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PLACE DE LA MAIRIE INC saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon modulaire 6 morceaux, 1 stéréo de marque Lloyd's, 3 classeurs, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE B. ANGERS, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-017200-80-4. BANQUE NATIONALE DU CANADA partie demanderesse —vs— PATRICIA MEUNIER partie défenderesse. Le 26 janvier 1983 à 11:30 heures. Au 2905, Gelineau, St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PATRICIA MEUNIER saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salle à diner 8 morceaux, 1 set de salon 7 morceaux, 1 cuisinière de marque JENN-AIR, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE B. ANGERS, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-053608-81-1. RÉAL CHARETTE partie demanderesse —vs— MICHEL BROUILLETTE partie défenderesse. Le 28 janvier 1983 à 12:00 heures. Au 672 Samuel de Champlain, Boucherville, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL BROUILLETTE saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur portative de marque Electrohome, 1 set de salon 2 morceaux, 1 lave-vaisselle de marque Beaumark, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL DUCHARME, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-026009-81-6. CAISSE ENR. METRO CANADA LTÉE partie demanderesse —vs— JEAN BISSONNETTE & AL partie défenderesse. Le 27 janvier 1983 à 10:00 heures. Au 5 St-Antoine, Ste-Anne de Bellevue, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRE DE CHANTAL saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur meuble de marque Général Électrique, 1 laveuse-sécheuse de marque Général Électrique, 1 set de chambre 3 morceaux, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. MARC TANGUAY, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-026009-81-6. CAISSE ENR. MÉTRO CANADA LTÉE partie demanderesse —vs— JEAN BISSONNETTE & AL partie défenderesse. Le 27 janvier 1983 à 11:00 heures. Au 68 rue Ste-Anne, Ste-Anne de Bellevue, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN BISSONNETTE saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur de marque Zenith, 1 causeuse en velour, 1 table de centre en bois, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. MARC TANGUAY, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-046628-81-9. DAME LISE BÉDARD CORREDERA & AL partie demanderesse —vs— LES ÉTABLISSEMENTS JOBIL LTÉE partie défenderesse. Le 27 janvier 1983 à 10:00 heures. Au 7991, Jarry est, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LES ÉTABLISSEMENTS JOBIL LTÉE saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo de marque I.B.M., 1 classeur 4 tiroirs, 20 chaises de couleur assortis, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE, no: 2-735-CSR. VILLAGE ST-SAUVEUR DES MONTS partie demanderesse —vs— LOUIS PHILIPPE BÉRUBÉ partie défenderesse. Le 28 janvier 1983 à 10:00 heures. Au 143 route 323 Bréboeuf, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LOUIS PHILIPPE BÉRUBÉ saisis en cette cause, consistant en: 1 auto 1980, licenciée: 821-M-956 de marque Cougar XR-7, 1 auto 1973 de marque Cadillac, 1 auto 1973 licencié: 779-M-612 de marque Oldsmobile etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES VIEN, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, no: 500-05-012973-82-0. BANQUE NATIONALE DU CANADA partie demanderesse —vs— JACQUES BOUCHER partie défenderesse. Le 27 janvier 1983 à 11:00 heures. Au 347 rue Notre-Dame, Repentigny, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JACQUES BOUCHER saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1981, no. de série 203AR47J6B2469708 de marque Oldsmobile Cutlass. Conditions: ARGENT COMPTANT. RONALD BORRIS, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-033868-82-4. ERNEST LEDUC partie demanderesse —vs— ANDRÉ PIGEON partie défenderesse. Le 27 janvier 1983 à 10:00 heures. Au 7435 Maurice Duplessis, Rivières des Prairies, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les bienset effets de ANDRÉ PIGEON saisis en cette cause, consistant en: 1 camionnette 1978, no. de série: CGL 1684129266 de marque Chevrolet. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD FONTAINE, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Iberville, COUR SUPÉRIEURE, no: 755-05-000132-79-3. CANADIAN HEALTH EQUIPMENT LTD partie demanderesse —vs— MATHILDE RONDEAU partie défenderesse. Le 26 janvier 1983 à 10:00 heures. Au 63, Pointe-Langlois, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MATHILDE RONDEAU saisis en cette cause, consistant en: 1 lot d'articles pour culture physique assortis, 5 sets de rouleau, 8 tables pour culturiste, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ ROY, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, no: 700-05-000774-82-2. DUBORD CONSTRUCTION INC. partie demanderesse —vs— ALEXANDRE CLAUDE COURTOIS partie défenderesse. Le 28 janvier 1983 à 12:00 heures. Au 117, Archambault, Terrebonne, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ALEXANDRE CLAUDE COURTOIS saisis en cette cause, consistant en: 46 chaises en vinyl, 15 tables rondes, 1 Jukes Box de marque Rowe Ami, 1 T.V. couleur portative de marque Admiral, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI JUNEAU, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-057432-82-0. BANQUE D'ÉPARGNE DE MONTRÉAL partie demanderesse —vs— JOCELYNE BOUDREAULT-MOORTGAT partie défenderesse. Le 26 janvier 1983 à 10:30 heures. Au 6522, Alexis Contant, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JOCELYNE BOUDREAULT-MOORTGAT saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse-sécheuse de marque Moffat, 1 lave-vaisselle de marque Westinghouse, 1 bibliothèque en bois 3 tablettes, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-038481-82-1. JEAN-PAUL LABELLE partie demanderesse —vs— J. RENÉ CORNELLIER partie défenderesse. Le 25 janvier 1983 à 10:00 heures. Au 66, rue des Hauts Bois, app. 417 Ste-Julie, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de J. RENÉ CORNELLIER saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salle à diner 8 morceaux, 1 bahut 2 portes vitrées, 1 set de salon 3 morceaux, 4 tables de salon, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT HAINAULT, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-038480-82-3. GASTON LAFLEUR, partie demanderesse —vs— J. RENÉ CORNELLIER partie défenderesse. Le 25 janvier 1983 à 10:00 heures. Au 66, rue des Hauts Bois, app. 417 Ste-Julie, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de J. RENÉ CORNELLIER saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur portative de marque Panasonic, 1 set de salon 3 morceaux, 1 set de salle à manger 8 morceaux, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT HAINAULT, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, no: 500-05-000844-82-7. CAISSE ÉCONOMIE EMPLOYÉS LAVAL partie demanderesse —vs— GILBERT LACOMME & AL partie défenderesse. Le 28 janvier 1983 à 10:00 heures. Au 10607 rue London, Montréal-Nord, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GILBERT LACOMME & AL saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur meuble de marque Zenith, 1 humidificateur de marque Général Électrique, 1 set de salon 2 morceaux, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier 288-0211.Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Richelieu, COUR PROVINCIALE, no: 765-02-000540-82-7. ENT. EDDY ANDREUZZI INC partie demanderesse —vs— JEAN-PIERRE BABIN partie défenderesse. Le 27 janvier 1983 à 11:00 heures. Au 861 Bois Brillant McMasterville, district de Saint-Hyacinthe seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN-PIERRE BABIN saisis en cette cause, consistant en: 1 camion 1982 immatriculé: F-416-690 de marque Chevrolet Custom-10, 1 set de salon 5 morceaux, 1 horloge avec balancier, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL DUCHARME, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No: 500, 02-036921-828 SAMEN INVESTMENTS INC. demandeur -vs- CONRAD DAVID BRILLANTES, jr. défendeur. Le 25 janvier 1983, à midi au lieu d'entreposage du gardien au No 620 rue Cathcart apt. 461, en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse Conrad David Brillantes,jr, saisis en cette cause, consistant en: ameublement et équipement de bureau, 1 raque à vêtements, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT; JEAN CARON, huissier, 288-6317, Montréal, 15 janvier 1983

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE No: 500 05-012051-817, NTI BUSINESS ÉQUIPEMENT AND SYSTEMS LTD., demanderesse, -vs-JOHN PAKIS, défendeur. Le 25 janvier 1983 à 13:00 hrs au domicile du défendeur, au No 1411 rue Amherst, apt. 300 en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effet du défendeur saisis en cette cause, consistant en: ameublement et équipement de bureau paymaster, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier, 288-6317. Montréal, 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIAL. No: 500 02-035591-820, CREDIT FONCIER, demandeur -vs- MICHEL FILION, défendeur. Le 25 janvier 1983, 11:00 hrs au domicile du défendeur au No 1823A rue Baile apt. 3, en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son comprenant table tournante, Beagam (3404) 2 haut parleur, 1 amplificateur. Conditoins: ARGENT COMPTANT.JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, 15 janvier 1983

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-010369-823, BANQUE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- ANDREW PYTEL, défendeur. Le 27 janvier 1983, à 13:00 hrs au domicile du défendeur au No 168 rue Kipling en la cité Beaconsfield, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 série de bouquins Statut du Canada, 1 série de bouquins Collectiion Migneault, plusieurs autres séries de bouquins. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, 15 janvier 1983

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No 500 02-001149-827, BANQUE ROYALE DU CANADA, demanderesse -vs- MICHEL BEAUGRAND, défendeur, -et- QUICK MESENGER SERVICE CDA LTD. tierce-saisie. Le 31 janvier 1983, à 13:00 hrs à la plce d'affaires de a tierce-saisie au 3465 rue Côte des Neiges, Apt. 32, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie saisis en cette cause, consistant en: 1 bureu en bois oval dessus en bois noir plus chaise noire; 1 filière couchée noire, 2 portes; 1 bahut en bois, 2 portes coulissantes; Meubles de bureau et articles d'usage... Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL PAQUETTE, huissier de Babin, Bourdages & Decoste. 842-5291. Montréal, 13 janvier 1983.

AVIS PUBLICS

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-019992-82-0. VILLE DE LAVAL partie demanderesse —vs— CHRISTIAN LESSNICK partie défenderesse. Le 26 janvier 1983 à 10:00 heures. Au 520 Ampère, app. 3, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CHRISTIAN LESSNICK saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur meuble de marque Sears, 1 cablo-sélecteur, 1 set de salon 5 morceaux, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI JUNEAU, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-019489-81-9. LAFLEUR ET FILS INC. partie demanderesse —vs— MARIE JADOTTE partie défenderesse. Le 26 janvier 1983 à 11:00 heures. Au 162A Trenton, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARIE JADOTTE saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à coudre industrielle. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL JOBIN, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, no: 700-02-000881-82-2. FÉD. PRODUCTEURS POMMES QUÉBEC partie demanderesse —vs— VERGER ST-SULPICE INC. partie défenderesse. Le 27 janvier 1983 à 10:00 heures. Au 576 Rang Annonciation Oka, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de VERGER ST-SULPICE INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 camion 1982 immatriculé: F-375-467 de marque GMC-C-10, 1 camion 1982 immatriculé: G-50373 de marque Chevy, 1 tracteur no. de série: 132086-L de marque John Deere-920, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES VIEN, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-015848-82-8. VILLE DE LAVAL partie demanderesse —vs— CONSTRUCTION MANIOC LTÉE partie défenderesse. Le 28 janvier 1983 à 10:00 heures. Au 985 Montée du Moulin, Laval, District de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CONSTRUCTION MANIOC LTÉE saisis en cette cause, consistant en: 3 fauteuils, 1 bureau en bois 3 tiroirs, 1 classeurs 3 portes de marque Artopex, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI JUNEAU, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-000802-82-2. A. COTÉ ET ALS partie demanderesse —vs— CHARLABROS RUSSAKIS partie défenderesse. Le 26 janvier 1983 à 14:00 heures. Au 1990 Labelle, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CHARLABROS RUSSAKIS saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse de marque Anchor, 1 stéréo de marque Sansui, 2 comptoirs en acier inoxidable 2 tablettes, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI JUNEAU, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-047859-81-9. HYDRO-QUÉBEC partie demanderesse —vs— ERINEOS PANAYIOUTOU partie défenderesse. Le 27 janvier 1983 à 10:00 heures. Au 12285 rue Laurentien, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ERINEOS PANAYIOUTOU saisis en cette cause, consistant en: 2 presseuses de marque Martin, 2 sécheuse de marque Martin, 1 body steam de marque Assel, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. GASPARD GRANATA, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-013123-82-8. HYDRO-QUÉBEC pasrtie demanderesse —vs— JOE SPIEGLER partie défenderesse. Le 26 janvier 1983 à 10:00 heures. Au 1145 rue Reynald, Chomedey, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JOE SPIEGLER saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur portative de marque Zenith, 1 set de salon 2 morceaux, 1 machine à coudre de marque Brother, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT-CHARLES LORTIE, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, no: 500-05-018519-81-7. EDGARD TALLON partie demanderesse —vs— ANDRÉ BOULAY partie défenderesse. Le 28 janvier 1983 à 12:00 heures. Au 110 rue Elgin Crescent, app. 530, Beaconsfield, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRÉ BOULAY saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur demarque Toshiba, 1 laveuse de marque Général Électrique, 1 sécheuse de marque Westinghouse, et~... Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE VILLENEUVE, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, no: 82-4415. CITÉ DE DORVAL partie demanderesse —vs— LES SERVICES DE BAGAGES QUICKWAY partie défenderesse. Le 26 janvier 1983 à 11:00 heures. À l'Aéroport de Dorval, suite 34, Dorval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LES SERVICES DE BAGAGES QUICKWAY saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon 2 morceaux, 1 ventilateur de marque Happy Home, 1 filière en métal 5 tiroirs, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TARDY, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-045788-82-0. WEIBE BARKER ET ASS. Province de Québec, partie demanderesse. —vs— ROBERT COPETTE, partie défenderesse. Le 27 janvier 1983 à 10:30 au 3940 boul. Dagenais, Fabreville, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ROBERT COPETTE, saisis en cette caus e, consistanty en: 1 automobile 1975 no de série: CM23N5C165646 de marque Chrysler New-port. Conditions: ARGENT COMPTANT. GAÉTAN HOULE, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ème jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, no: 500-27-015846-82-9. PROCUREUR GÉNÉRAL, Province de Québec partie demanderesse —vs— MARIE CHATELAIN partie défenderesse. Le 26 janvier 1983 à 10:00 heures. Au 435 Kugler, Duvernay, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARIE CHATELAIN saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon 2 morceaux, 1 congélateur de marque K-Mart, 1 radio avec cassette de marque Sanyo, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. GAÉTAN HOULE, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ème jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, no: 500-27-016433-82-5. PROCUREUR GÉNÉRAL, Province de Québec —vs— ROBERT COPETTE partie défenderesse. Le 27 janvier 1983 à 10:30. Au 3940, boul. Dagenais, Fabreville, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROBERT COPETTE saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1975 no. de série: CM23N5C165646 de marque Chrysler New-Port. Conditions: ARGENT COMPTANT. GAÉTAN HOULE, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, no: 500-27-016451-82-7. PROCUREUR GÉNÉRAL, Province de Québec partie demanderesse —vs— ROBERT BARIBEAU partie défenderesse. Le 27 janvier 1983 à 10:30 heures. Au 1065, 55e Avenue, Fabreville, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROBERT BARIBEAU saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1978, no. de série: 1368E84245351 de marque Chevrolet Chevette. Conditions: ARGENT COMPTANT. GAÉTAN HOULE, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-045034-82-9. R.L. CRAIN INC partie demanderesse —vs— DEE KAYS FAMILY RESTAURANT INC. partie défenderesse. Le 26 janvier 1983 à 11:00 heures. Au6750 ouest, St-Jacques, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DEE KAYS FAMILY RESTAURANT INC saisis en cette cause, consistant en: 1 comptoir réfrigéré 2 portes, 1 friteuse de marque Moffat, 1 mélangeur de marque Hobart, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TARDY, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-029254-82-3. VILLE DE LAVAL partie demanderesse —vs— DIANE BISSON partie défenderesse. Le 26 janvier 1983 à 12:00 heures. Au 650 Pouliot, app. 3, Chomedey, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DIANE BISSON saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur portative de marque Toshiba, 1 laveuse-sécheuse de couleur blanche de marque Général Électrique, 1 lave-vaisselle de couleur blanc de marque Kenmore, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT-CHARLES LORTIE, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Voir aussi en pages 8 et 23

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-038985-82-1. JOURNAL DE MONTRÉAL partie demanderesse —vs— MME DIANE TURCOTTE partie défenderesse. Le 28 janvier 1983 à 10:30 heures. Au 75 boul. de la Concorde, Laval des Rapides, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MME DIANE TURCOTTE saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur portative de marque R.C.A., 1 cablo-sélecteur de marque Jerold, 1 set de salon 2 morceaux, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI JUNEAU, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 12ième jour de janvier 1983.

Province de Québec, District de DANIEL PAQUETTE, huissier de Babin, Bourdages & Decoste. 842-5291. Montréal, 13 janvier 1983. COUR PROVINCIALE, No: 500 02-042234-828. BELL CANADA, demanderesse -vs- WAVIS REALTIES LTD. défenderesse. Le 26 janvier 1983, à midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 3149 Boul. Des Sources, en la cité de Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de de la défenderessesaisis en cette cause, consistant en: 17 bureaux en bois (petit); 17 chaises jaune sur roulette identiques; 11 chaises jaune identiques; Meuble et équipement de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL PAQUETTE, huissier de Babin, Bourdages & Decoste, 842-5291. Montréal, 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de No: 500 02-012266-818, VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- LUDGER BRUNELLE, 4081 Notre Dame app 35, Chomedey Laval, défendeur. Le 27 janvier 1983 à 10:00 hrs au domicile du défendeur au No 4081 rue Notre-Dame app 35 en la cité Chomedey, Laval district de Montréal COUR PROVINCIALE, défendeur Ludger Brunelle seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de divers effets de mobilier garnissant un domicile dont 1 téléviseur couleur R.C.A. et mobilier de salon saisis en cette cause, consistant en: ROBERT JASMIN, huissier, 625-1996. Montréal, 13 janvier 1983. Conditions: ARGENT COMPTANT. No: 500 02-012287-814. VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- MARCEL TROTMAN, 4065 Notre-Dame app 303, Chomedey, Laval, défendeur. Le 27 janvier 1983, à 10:00 hrs au domicile du défendeur au No 4065 rue Notre Dame app 303 en la cité Chomedey Laval, district de Montréal

VENTES PAR SHÉRIF

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-011761-812

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville d'Ottawa, province d'Ontario, et sa principale place d'affaires pour la province de Québec au 2350, chemin Manella, Ville Mont-Royal, Demanderesse, -vs- RICHARD CURTIS, -et- SUBHASH MEHTA, tous deux domiciliés et résidant au 819, rue Claudine, en la ville de Laval, (Fabreville), Québec, Défendeurs, -et- DAME SUNITA ARORA, épouse dudit Subhash Mehta, domiciliée et résidant au 819, rue Claudine, en la ville de Laval, (Fabreville), Québec, Mise en cause, -et- LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL, au 155, boulevard Je-me-souviens, en la ville de Ste-Rose, Laval, Québec, Mis en cause.

DESCRIPTION DES IMMEUBLES

«Un emplacement de forme irrégulière, situé en la Ville de Laval, Quartier Fabreville, connu et désigné comme étant le lot DEUX CENT CINQUANTE-SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro SOIXANTE-DIX-HUIT (78-257) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Rose, division d'enregistrement de Laval.

Avec toutes les constructions y dessus érigées et notamment une maison portant le numéro civique 819 rue Claudine.»

La mise à prix est fixée à 13 036,05$ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication. Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boul. Je me souviens, Laval, Québec, le DIX-HUITIÈME (18e) jour de FÉVRIER 1983, à ONZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-02-22862-820

PLAVIMONT INC., demanderesse, contre EMILIO LONGO, défendeur, et le REGISTRATEUR DE LAVAL, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Aladin (Vimont) en la ville de Laval, composé comme suit: a) Du lot numéro VINGT-DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE (364-22) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Rose.

b) D'une partie du lot numéro VINGT ET UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE (364-Ptie 21) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Rose, de forme triangulaire, mesurant quatre pieds et deux pouces (4'2'') à sa base, le long de la rue Aladin, sur une profondeur de cent pieds et deux centièmes de pied (100.02') le long de la ligne de division des lots numéros 364-21 et 22 et cent pieds (100') dans la ligne nord-est, mesures anglaises et plus ou moins, bornée comme suit: en front par la rue Aladin, au nord-est et au sud-est par le résidu dudit lot numéro 364-21 et au sud-ouest par le lot 364-22 ci-dessus décrit, tous du cadastre de la paroisse de Ste-Rose.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées, et plus spécialement une maison portant le numéro civique 2298, rue Aladin, Vimont, ville de Laval. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et plus spécialement une servitude en faveur de la compagnie de Téléphone Bell du Canada et de l'Hydro-Québec, enregistré à Laval, sous le numéro 187660.»

La mise à prix est fixée à 12, 375,25$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication. Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boul. Je me souviens, Laval, Québec, le DIX-HUITIÈME (18e) jour de FÉVRIER 1983, à ONZE heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-001261-815

BANQUE NATIONALE DU CANADA, Partie demanderesse -c- DAME HUGUETTE FORGET, Partie défenderesse -et- LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL, Mis-en cause.

«UNE PARTIE de terrain connue et désigné comme étant composé des lots suivants:

1.— UNE partie du lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE de la resubdivision du lot numéro DEUX de la subdivision officielle du Lot originaire numéro TROIS CENT CINQUANTE DEUX (352-2-P275) aux Plan et Livre de Renvoi Officiels de la Paroisse de St-Martin; et connu comme étant la partie sud dudit lot et ayant une superficie de SIX CENT QUATRE VINGT DIX pieds et TRENTE-QUATRE centièmes de pied (390.34), mesurant QUARANTE-NEUF pieds et TROIS dixièmes de pied (49.3) dans sa ligne nord, CINQUANTE DEUX pieds et VINGT CINQ centièmes de pied (52.25) dans sa ligne sud, VINGT ET UN pied (21), en front sur le Boulevard Tessier et HUIT pieds et TRENTE-CINQ centièmes de pied (8.35) en arrière, mesure anglaise et plus ou moins; cet emplacement est borné en front à l'est par le Boulevard Tessier, en arrière à l'ouest par une partie du lot 353-317, au nord par la plus grande partie du lot 352-2-275, et au sud par le lot 352-2-277.

2.— UNE partie de terrain de figure triangulaire connue comme étant une partie du lot numéro TROIS CENT DIX-SEPT de la subdivision officielle du lot originaire TROIS CENT CINQUANTE-TROIS (353-Pt 317) aux Plan et Livre de Renvoi Officiels de la Paroisse de St-Martin, ayant une superficie de CENT SEIZE pieds et SOIXANTE-DIX-NEUF centièmes de pied (116.79), mesurant TRENTE ET UN pieds et DEUX dixièmes de pied (31.2) dans sa partie nord, VINGT-SIX pieds et SOIXANTE-DIX-NEUF centièmes de pied (26.79) dans sa partie sud et HUIT pieds et TRENTE-CINQ centièmes de pied (8.35) dans sa partie est, mesure anglaise et plus ou moins; cet emplacement est borné du côté est par le lot 352-2-275, du côté nord par le résidu du lot 353-317, du côté sud par le lot 353-308 et partie du lot 309.

Sans bâtisse.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes y attachées.»

La mise à prix est fixée à 590$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication. Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boul. Je me souviens, Laval, Québec, le DIX-HUITIÈME (18e) jour de FÉVRIER 1983, à QUATORZE heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-003130-810

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre LOGEX INC., défenderesse, et le REGISTRATEUR DE MONTRÉAL, mis en cause.

«Un certain emplacement ayant front sur l'avenue Walkley, Ville de Montréal, connu et désigné comme suit:

1.— La partie nord-ouest du lot numéro TROIS CENT QUARANTE-HUIT, subdivision officielle du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-DEUX (152-ptie N.O. 348) des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Montréal.

Mesurant dix-neuf pieds et quatre dixièmes de pied (19.4') de largeur par une profondeur de cent dix-sept pieds (117.0).

Bornée, ladite partie: en front, vers le nord-est, par l'avenue Walkley; en arrière, vers le sud-ouest, par le lot 152-158; sur un côté, vers le nord-ouest, par le lot 152-349, et sur l'autre côté, vers le sud-est par le résidu ou partie sud-est dudit lot 152-348, tous dudit cadastre.

2.— Le lot numéro TROIS CENT QUARANTE-NEUF, subdivision officielle du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-DEUX (152-349) dudit cadastre.

3.— La partie sud-est du lot numéro TROIS CENT CINQUANTE, subdivision officielle du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-DEUX (152-ptie S.E. 350) des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Montréal.

Mesurant: vingt-six pieds et deux dixièmes de pied (26.2') de largeur par une pronfondeur de cent dix-sept pieds (117.0).

Bornée, ladite partie: en front, vers le nord-est, par l'avenue Walkley; en arrière, vers le sud-ouest, par le lot 152-156; sur un côté, vers le sud-est par le lot 152-349 et sur l'autre côté, vers le nord-ouest par le résidu ou partie nord-ouest dudit lot 152-350 dudit cadastre.

Toutes les mesures ci-dessus sont à la mesure anglaise et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites portant les numéros civiques 5200'et 5202 avenue Walkley. le mur nord-ouest de la propriété 5202 avenue Walkley étant mitoyen avec la propriété adjacente.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Avec et sujet à une servitude mutuelle et réciproque de droit de vue telle que créée aux termes de l'acte enregistré sous le no 846777.»

La mise à prix est fixée à 31 968$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication. Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Ch. 7.81, le VING-ET-UNIÈME (21e) jour de FÉVRIER 1983, à DIX heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-003126-818

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse contre LOGEX INC., défenderesse, et le REGISTRATEUR DE MONTRÉAL, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la Walkley, à Montréal, connu et désigné comme suit, savoir:

a) une partie du lot numéro QUATRE CENT NEUF, subdivision officielle du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-DEUX (P. 152-409) des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Montréal.

Cette dite partie étant la partie non subdivisée sud-est du lot 152-409 de figure trapézoidale, bornée: au sud-ouest par le lot 152-127 (avenue Walkley); au nord-ouest par le résidu non subdivisé du lot 152-409; au nord-est par le lot 152A-58; au sud-est par le lot 152-410.

Mesurant: SEIZE pieds et trois pouces (16'3'') de largeur en front par une profondeur de CENT VINGT-ET-UN pieds et CINQ pouces (121'5'') au sud-est et CENT VINGT-ET-UN pieds et HUIT pouces (121'8'') au nord-ouest. Contenant une superficie de MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE pieds et QUATRE-VINGT-DIX-HUIT CENTIÈMES DE PIED CARRÉ (1,974.98), mesure anglaise.

b) le lot numéro QUATRE CENT DIX, subdivision officielle du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-DEUX (152-410) dudit cadastre.

c) une partie du lot numéro QUATRE CENT ONZE, subdivision officielle du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-DEUX (P. 152-411) dudit cadastre.

Cette dite partie étant la partie non subdivisée nord-ouest du lot 152-411, de figure trapézoidale, bornée: en front, au sud-ouest, par le lot 152-127 (avenue Walkley); au nord-ouest par le lot 152-410; au nord-est par le lot 152A-60 et au sud-est par le résidu non subdivisé du lot 152-411.

Mesurant: VINGT pieds et VINGT-CINQ centièmes de pied (20.25') de largeur en front par une profondeur de CENT VINGT pieds et ONZE pouces (120'11'') au nord-ouest et CENT VINGT pieds et SOIXANTE-SIX centièmes de pieds (120.66') au sud-est. Contenant une superficie totale de DEUX MILLE QUATRE CENT QUARANTE-CINQ pieds carrés et QUATRE-VINGT-SEIZE centièmes de pied carré (2,445.96 pi. car.) mesure anglaise et plus ou moins.

Avec toutes bâtisses dessus construites portant les numéros civiques 5201 et 5205 rue Walkley, dont le mur sud-est est mitoyen avec la propriété adjacente.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. Avec et sujet aux servitudes réciproques et perpétuelles de droits de vues telles que créées aux termes des actes enregistrés sous les numéros 2252450 et 846781.»

La mise à prix est fixée à 32 578,50$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales; en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.
Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Ch. 7.81, le VINGT-ET-UNIÈME (21e) jour de FÉVRIER 1983, à ONZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-003122-817

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre LOGEX INC., défenderesse et le REGISTRATEUR DE MONTRÉAL; mis en cause. NO: 500-05-009290-824.

(DESCRIPTION DES IMMEUBLES)

«Un emplacement ayant front sur l'avenue Barclay en la Ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro SOIXANTE-SEPT, subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUINZE (115-67), des plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé de la Côte des Neiges.

Avec toutes les bâtisses dessus construites portant les numéros civiques 4831 et 4841 avenue Barclay, Montréal.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Avec et sujet à une servitude de droit de passage créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 842570.

Avec et sujet à une servitude en faveur de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 884242.»

La mise à prix est fixée à 45 482,25$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Ch. 7.81, le VINGT-ET-UNIÈME (21e) jour de FÉVRIER 1983, à ONZE heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-003121-819

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre LOGEX INC., défenderesse et le REGISTRATEUR DE MONTRÉAL, mis en cause.

DÉSIGNATION

«Un emplacement ayant front sur la rue Ste-Catherine, à l'angle de la Première Avenue en la Ville de Pointe-aux-Trembles, composé comme suit:

a) des lots numéros TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE et TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE, subdivisions officielles du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-TREIZE (93-372, 373) des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles.

b) de la partie sud-ouest du lot numéro TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE, subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-TREIZE (93-Ptie S.O. 374) dudit cadastre.

Mesurant: dix pieds et trois dixièmes de pied (10.3') de largeur sur une profondeur de cent pieds (100.0'), mesure anglaise et plus ou moins.

Bornée: en avant, au nord-ouest, par la rue Ste-Catherine; en arrière vers le sud-est, par une ruelle (93-382); d'un côté, vers le nord-est, par le résidu dudit lot 93-374; et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le lot 93-373 dudit cadastre.

Avec bâtisses y érigées portant le numéro civique 11562, rue Ste-Catherine, Pointe-aux-Trembles, dont le mur nord-est est mitoyen.

Sujet à une servitude réciproque de droit de vue établie aux termes d'un acte de Prêt enregistré à Montréal sous le numéro 1335955.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

2.— Un emplacement ayant front sur la rue Ste-Catherine, en la ville de Pointe-aux-Trembles, composé comme suit:

a) de la partie nord-est du lot TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE, subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE VINGT-TREIZE (93-Ptie N.E. 374) des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles.

Mesurant: douze pieds et sept dixièmes de pieds (12.7') sur une profondeur de cent pieds (100.0') mesure anglaise et plus ou moins.

Bornée: en front, vers le nord-ouest, par la rue Ste-Catherine; en arrière, vers le sud-est, par une ruelle (93-382); d'un côté, vers le nord-est par le lot 93-395; et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot 93-374.

b) des lots numéros TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE et TROIS CENT SOIXANTE-SEIZE, subdivisions officielles du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-TREIZE (93-375, 376) dudit cadastre.

Avec toutes les bâtisses dessus construites portant le numéro civique 11568 rue Ste-Catherine, dont le mur sud-ouest est mitoyen.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et sujet à une servitude réciproque de vue établie aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 1335851.»

La mise à prix est fixée à 17 621,25$ quant à l'immeuble du 11 562, rue Sainte-Catherine, à Pointe-aux-Trembles; La mise à prix est fixée à 17 676,75$, quant à l'immeuble du 11 568, rue Sainte-Catherine, à Pointe-aux-Trembles. Ces montants représentent 25% de l'évaluation de l'immeubie portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Ch. 7.81, le VINGT-ET-UNIÈME (21e) jour de FÉVRIER 1983, à QUATORZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-003120-811

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse -c- LOGEX INC; défenderesse et le REGISTRATEUR DE MONTRÉAL, mis en cause.

DÉGIGNATION:

«Un emplacement ayant front sur la rue Ste-Catherine, au coin de la Première Avenue, en la Ville de Pointe-aux-Trembles, mesurant soixante pieds et neuf dixièmes de pied (60.9') de largeur sur cent pieds (100') de profondeur, composé comme suit:

a) de la partie nord-est du lot numéro TROIS CENT SOIXANTE-HUIT, subdivision oficielle du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-TREIZE (93-ptie N.E. 368) des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de la Pointe-aux-Trembles.

Mesurant: douze pieds et neuf dixièmes de pied (12.9') de largeur pour ladite profondeur et bornée: en front, au nord-ouest, par la rue Sainte-Catherine; en arrière au sud-est, par une ruelle connue comme étant le lot 93-364 dudit cadastre; d'un côté, vers le sud-ouest par le résidu dudit lot 93-368 et de l'autre côté, vers le nord-est par le lot 93-369 ci-après décrit.

b) des lots numéros TROIS CENT SOIXANTE-NEUF et TROIS CENT SOIXANTE-DIX, subdivisions officielles du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-TREIZE (93-369, 370) dudit cadastre.

Mesurant chacune des dites subdivisions vingt-quatre pieds de largeur (24') par la dite profondeur.

Toutes les mesures ci-dessus sont à la mesure anglaise et plus ou moins.

Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 11542 rue Ste-Catherine, dont le mur sud-ouest est mitoyen.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. Avec et sujet à une servitude réciproque de droit de vue sur et en faveur de la propriété ci-haut décrite et la propriété adjacente du côté sud-ouest, telle que créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 1335852.

2.- Un emplacement ayant front sur la Première Avenue en la Ville de Pointe-aux-Trembles, mesurant cinquante pieds (50') de largeur sur cent sept pieds (107') de profondeur et composé des lots numéros DEUX CENT CINQUANTE-NEUF et DEUX CENT SOIXANTE, subdivisions officielles du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-TREIZE (93-259-,260) des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de la Pointe-aux-Trembles.

Avec bâtisses dessus érigées portant le numéro civique 1101 de la Première Avenue, dont les murs nord-ouest et sud-est sont mitoyens. Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.»

La mise à prix est fixée à 17 676,75 $ quant à l'immeuble du 11 542 rue Sainte-Catherine, à Pointe-aux-Trembles, la mise à prix est fixée à 18 315 $ quant à l'immeuble sis au 11 01, de la Première Avenue, à Pointe-aux-Trembles. Ces montants représentent 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Sainte-Antoine est, Ch. 7.81, le VINGT ET UNIÈME (21e) jour de FÉVRIER 1983, à QUINZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO- 500-02-048480-821

ABOUBEKR DAOUD BRIXI, demandeur, contre LUC DE LASALLE et ROBERT BRUNET, défendeurs et le RÉGISTRATEUR DE CHAMBLY, mis en cause.

«Un immeuble situé dans la ville de Carignan, comté de Chambly, connu et désigné comme étant une partie du lot quarante-et-un (Ptie 41) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, mesurant cent pieds (100') de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, par toute la profondeur comprise entre la rue Bellerive (anciennement la route 47) et la rivière Montréal, borné comme suit: savoir; en front vers le nord-ouest par la rue Bellerive, vers le sud-est par la rivière de Montréal, vers le nord-est par une partie du même lot 41 et appartenant à Bernard Chartier ou représentants, et du côté sud-ouest par une autre partie dudit lot 41 et appartement à la Succession Albert et Yvon Vinet ou représentants. Le tout avec bâtisses dessus construites, cisconstances et dépendances et portant le numéro civique 1747 de la rue Bellerive à Carignan.»

La mise à prix est fixée à 10 204,25 $ — soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municpale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, Québec, le VINGT-DEUXIÈME (22e) jour de FÉVRIER 1983, à ONZE heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-009106-822

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre JEAN-MARC MARTEL, défendeur, et le REGISTRATEUR DE CHAMBLY, mis en cause.

«Un emplacement situé en la ville de St-Hubert, ayant front sur la rue Paré, connu et désigné comme étant le lot numéro CENT QUATRE-VINGT-TREIZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT TRENTE-CINQ (135-193) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Hubert, division d'enregistrement de Chambly. Avec une maison dessus érigée portant le numéro civique 3395 de la dite rue Paré, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 6 714,22 $ — soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la muncipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, Place Charles Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, Québec le VINGT-DEUXIÈME (22e) jour de FÉVRIER 1983, à QUATORZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-009862-820

CAISSE DESJARDINS DE FINANCEMENT DE LONGUEUIL, demanderesse, contre UPINDAR P.S. THIND, défendeur, et le RÉGISTRATEUR DE CHAMBLY, mis en cause.

«Un immeuble situé à St-Hubert, connu et désigné comme étant les lots numéros QUATRE CENT VINGT-ET-UN et QUATRE CENT VINGT-DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT TRENTE-QUATRE (234-421 et 422) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Antoine de Longueuil, division d'enregistrement de Chambly, avec toutes constructions y érigées et notamment une bâtisse portant les numéros civiques 2023 et 2025 boulevard Édouard, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes inhérentes audit immeuble et plus spécialement sujet à la servitude de vue réciproque enregistrée au bureau d'enregistrement du comté de Chambly sous le numéro 264370.»

La mise à prix est fixée à 45 501,75$ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjdicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, Québec, le VINGT-DEUXIÈME (22e) jour de FÉVRIER 1983, à QUATORZE heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-005604-820

GILLES THÈROUX, demandeur, contre PIERRE PROVENCHER défendeur et le RÉGISTRATEUR DE MONTRÉAL, mis en cause.

Un certain immeuble ayant front sur la rue Ste-Catherine, en la Ville de Montréal, mesurant quarantes-sept pieds de largeur sur cent quatre pieds de profondeur (47' x 104'), mesure anglaise et plus ou moins, et composé:

a) De la partie Nord-Ouest du lot de terre connu et disigné sous le numéro DEUX de la subdivision officielle du lot nuoméro SOIXANTE-QUATORZE de la subdivision officielle du lot numéro DIX-HUIT (18-74-Ptie. N.O. 2) aux plan et livre de renvoi officiels du Village d'Hochelaga, mesurant cette dite partie cinq pieds et six pouces de largeur par cent quatre pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée de la manière suivante: en front vers le sud-est par la rue Ste-Catherine; en arrière vers le nord-ouest par une ruelle; d'un côté vers le nord-est par le lot numéro 18-74-1 des mêmes plan et livre de renvoi oficiels; et de l'autre côté vers le sud-sud ouest par la Partie ci-après décrite du lot nuoméro 18-75-1.

b) De la Partie Nord-Ouest du lot de terre connu et désigné sous le numéro UN de la re-subdivision officielle du lot numéro SOIXANTE-QUINZE de la subdivision officielle du lot numéro DIX-HUIT (18-75-Ptie N.O. 1) aux plan et livre de renvoi officiels du Village d'Hochelaga, mesurant cette dite partie dix-huit pieds et six pouces de largeur par cent quatre pieds deprofondeur (18'6'' x 104'), mesure anglaise et plus ou moins, et bornée de la manière suivante: en front vers le sud-est par la rue Sainte-Catherine; en arrière vers le nord-ouest par une ruelle; d'un côté nord-est parla Partie ci-dessus décrite du lot numéro 18-74-1; et de l'autre côté vers le sud-ouest par la Partie ci-après décrite du lot numéro 18-75-2 aux plan et livre de renvoi officiels du Village d'Hochelaga.

c) De la Partie Nord-Ouest du lot de terre connu et désigné sous le numéro DEUX de la resubdivision officielle du lot numéro SOIXANTE-QUINZE de la subdivision officielle du lot numéro DIX-HUIT (18-75-Ptie N.O. 2) aux plan et livre de renvoi officiels du Village d'Hochelaga, mesurant cette dite partie un pied et six pouces de largeur par cent quatre pieds de profondeur (1'6'' x 104''), mesure anglaise et plus ou moins et bornée de la manière suivante: en front vers le sud-est par la rue Ste-Catherine; en arrière vers le nord-ouest par une ruelle; d'un côté vers le nord-est par la Partie ci-dessus décrite du lot numéro 18-75-1; et de l'autre côté vers le sud-ouest par la partie ci-après décrite du lot numéro 18-76-1.

d)De la Partie Nord-Ouest du lot de terre connu et désigné sousle numéro UN de la resubdivision officielle du lot numéro SOIXANTE-SEIZE de la subdivision officielle du lot numéro DIX-HUIT (18-76-Ptie. N.O.-1) aux plan et livre de renvoi officiels du Village d'Hochelaga), mesurant cette dite partie vingt-et-un pieds et six pouces de largeur par cent quatre pieds de profondeur (21'6'' x 104'), mesure anglaise et plus ou moins d'après le cadastre, mais mesurant suivant l'occupatioin vingt-et-un pieds et quatre-vingt-cinq centièmes d'un pied de largeur par manière suivante: en front vers le sud-est par la rue Ste-Catherine; en arrière vers le nord-ouest par une ruelle; d'un côté vers le nord-est par la Partie ci-dessus décrite du lot numéro 18-75-2; et de l'autre côté vers le sud-ouest par le lot numéro 18-76-2 des mêmes plan et livre de renvoi officiels.

Avec une maison y érigée portant le numéro 3911 est, de ladite rue Ste-Catherine, dont les deux murs latéraux sont mitoyens aux termes des actes enregistrées à Montréal sous les numéros 1236706 et 1266340.

Avec et sujet à une servitude de vue enregistrée à Montréal sous le numéro 1266340.

Avec et sujet à un bail en faveur de Coin-A-Matic Inc., entregistré à Montréal sous le numéro 2806849.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes constituées sur ledit immeuble.

La mise à prix est fixée à 34 604,25 $ — soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu dela loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication. Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est Ch. 7.81, leVINGT-TROISIÈME (23e) jour de FÉVRIER 1983, à DIX heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-009227-818

ST-LOUIS INVESTMENT COR., demanderesse, contre DISCOTHÈQUE ET GOLF LAFONTAINE INC., défenderesse, et le REGISTRATEUR DE MONTRÉAL, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Lafontaine en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS CENT QUATRE-VINGT-CINQ de la subdivision officielle du lot originaire numéro VINGT-NEUF (29-385) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal. Avec une bâtisse dessus construite et portant les numéros civiques 3427 et 3429 de ladite rue Lafontaine. tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble sans exception ni réverve.»

La mise à prix est fixée à 10 350,75 $ — soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verver au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Ch. 7.81, le VINGT-TROISIÈME (23e) jour de FÉVRIER 1983, à ONZE heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-005869-829

DAME THI THAI LUONG DIEU THIEN, demanderesse, contre CAFÉ MARTIN (1981) INC., défenderesse, et LE REGISTRATEUR DE MONTRÉAL, mis en cause.

ANNEXE A

Un emplacement ayant front sur la rue De La Montagne, en la ville de Montréal, étant la subdivision DIX du lot QUINZE CENT TRENTE (1530-10) aux plan et livre de renvoi officiels du Quartier St-Antoine de ladite Ville de Montréal, mesurant trente pieds (30') de largeur par cent trente pieds et trois pouces (130'3'') de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins.

Avec la maison dessus érigée portant le numéro civique 2175 rue De La Montagne, dont le mur sud-est est mitoyen.

Avec le droit de passage en commun avec tous autres y ayant droit dans la ruelle en arrière étant la subdivision neuf dudit lot (1530-9) et dans la ruelle bornant ladite propriété au nord-ouest étant la subdivision onze dudit lot (1530-11).

Sujet à une servitude en faveur du ministère des Affaires culturelles du Québec du fait que la propriété se situe à l'intérieur de l'aire de protection d'un monument historique et traitant à la destruction, altération, détérioration, restauration, réparation et modification du bâtiment, tel qu'enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous les numéros 2610942 et 2864897.

Avec et sujet à une servitude de droit de vue avec l'immeuble adjacent au sud-est, créée aux termes d'un acte reçu devant D. Robinson, notaire, le cinquème jour d'avril mil neuf cent soixante-dix-neuf, et enregistré à Montréal sous le numéro 2962622.

La mise à prix est fixée à 101 565 $ — soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municpale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municpales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicaire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication. Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Ch. 7.81, le VINGT-TROISIÈME (23e) jour de FÉVRIER 1983, à QUATORZE heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-009290-824

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, demanderesse, contre JOANNE LOUISE GIBAULT-NORRIS et ALVAH-ARTHUR NORRIS, défendeurs et le RÉGISTRATEUR DE MONTRÉAL, mis en cause

Les immeubles de Louise Johanne Gibault-Norris:

«Un terrain donnant sur le boulevard Kirkland dans la ville de Kirkland, connu comme étant la subdivision deux cent un du lot cent soixante-trois (163-201) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Pointe-Claire; ce terrain est de configuration rectangulaire, mesure soixante-sept pieds de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, et a une superficie de six mille trente pieds carrés. Toutes les dimensions ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins. Avec le bâtiment y érigé, portant le numéro 260 du boulevard Kirkland. En l'état où la propriété existe actuellement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve, et avec, à son profit et à sa charge, toutes les servitudes actives ou passives qui peuvent s'y rattacher, et plus particulièrement la servitude établie au profit de la compagnie de téléphone Bell et de la Commission hydroélectrique de Québec, servitude créée aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2195319.»

La mise à prix est fixée à 20 340,75$ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Ch. 7.81, le DIX-SEPTIÈME (17e) jour de FÉVRIER 1983, à ONZE heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-014150-823

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, demanderesse, contre PETER KARAGANIS ET AUTRES, mis en cause, et le RÉGISTRATEUR DE MONTRÉAL, mis en cause.

«Un terrain donnant sur l'avenue du Parc dans la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la partie sud-est de la resubdivision numéro vingt de la subdivision numéro huit du plan originaire numéro douze (12-8 ptie S.-E. 20) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du village incorporé de Côte-Saint-Louis, borné à l'avant par l'avenue du Parc, à l'arrière par une ruelle connue comme étant le lot 12-8-22 sur le plan officiel et dans le livre de renvoi susdits, sur le côté nord-ouest par le reste du lot numéro 12-8-20 et sur l'autre côté, soit au sud-est, par le lot numéro 12-8-19 sur le plan officiel et dans le livre de renvoi susdits. Ce terrain mesure vingt-quatre pieds huit pouces et demi (24 pi. 8½ po.) de largeur sur cent dix pieds six pouces (110 pi. 6 po.) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Avec le bâtiment y érigé portant le numéro 5376 de l'avenue du Parc, et dont les murs de pignon sont mitoyens, et avec le garage de béton situé à l'arrière.

Avec, à son profit et à sa charge, toutes les servitudes actives et passives pouvant s'y rattacher, et particulièrement celles créées aux termes des actes enregistrés à Montréal sous les numéros 141563, 183850 et 1447661.»

La mise à prix est fixée à 17 010,75$ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication. Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Ch. 7.81, le DIX-SEPTIÈME (17e) jour de FÉVRIER 1983, à ONZE heures.

Le shérif adjoint
Paul ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 janvier 1983

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédactrice en chef: Lise Bissonnette | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Gilbert Brunet | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Directeur adjoint de l'information: Denis Lord | Trésorier: Bernard Larocque | Directeur de la publicité: Marcel Payette

Le meilleur espoir du PC

SELON le sondage conduit à travers le pays parle *Globe & Mail,* le chef du Parti conservateur, M. Joe Clark, recevrait un vote de confiance imposant au congrès de son parti à Winnipeg dans la dernière semaine de janvier. De 65 à 75% des délégués se prononceraient contre la tenue d'un congrès dont l'objectif premier serait d'élire un chef pour leur parti et confirmeraient ainsi M. Clark dans ses fonctions actuelles.

Au Québec, on s'est apparemment peu intéressé à cette question. Au Canada anglais, elle a suscité un intérêt considérable. Au sein du premier parti d'opposition, dans les médias et dans la population, les passions les plus vives ont marqué à ce jour les réponses à l'unique question qui retient tous les intervenants. Joe Clark peut-il prendre le pouvoir?

Les détracteurs du chef conservateur ont déployé toute une panoplie d'arguments, de motifs pour le discréditer et pour influencer le choix des délégués au congrès de Winnipeg. Ils rappellent les erreurs de jugement et de tactique de M. Clark dans la brève période où il a exercé le pouvoir. Ils insistent sur son faible charisme, son manque de style, ses allures plutôt «ternes» qui le rendraient inhabile et inefficace dans ses contacts avec les Canadiens.

Au sein du parti, toute une aile de droite lui a reproché ses idées, ses propos centristes et son refus constant de céder aux attraits d'une idéologie pure et dure, fondée sur une conception quasi préhistorique de la libre entreprise. D'autres tiennent pour une hérésie le lien qu'il a inlassablement cherché à tisser avec le Québec et ses interventions nombreuses démontrent sa connaissance et son respect pour la spécificité québécoise.

Bref, les détracteurs avoués ou inavoués de Joe Clark ne manquent pas d'arguments. Certains ne sont pas sans substance. D'autres expriment un chauvinisme et un régionalisme condamnables. Enfin, tout ce que le patronage libéral a installé au pouvoir dans le pays depuis un demi-siècle reprend et amplifie la litanie des critiques dont le chef conservateur est l'objet.

Les partisans de M. Joe Clark disposent d'un impressionnant arsenal de motifs pour le défendre et le soutenir. En effet, depuis plus d'un an, les conservateurs devancent les libéraux dans les sondages. Depuis mai 82, les conservateurs s'y sont maintenus au premier rang. Dans les derniers six mois, cette avance fut constamment de l'ordre de 15 % et, pendant la même période, le nombre d'indécis passait de 33 % à 23 %. Ces résultats constituent certes un désaveu du gouvernement, de ses comportements et de ses politiques. À moins d'être aveuglé par la partisanerie primaire, on doit aussi y voir une évaluation de la performance, des comportements et des intervention du Parti conservateur et d'abord de son chef. En 1980, une majorité des citoyens retirèrent leur confiance à ce parti et à son chef. Aujourd'hui, 46 % lui consentiraient à nouveau leur confiance s'ils avaient l'opportunité de choisir entre Pierre-Elliott Trudeau et Joe Clark.

Un chef de parti d'opposition qui peut prendre une telle avance et la maintenir n'est certes pas une hypothèque pour son parti. L'on peut prétendre que dans la crise actuelle, ce phénomène n'a rien d'exceptionnel. L'exemple britannique nous indique qu'il n'est pas non plus automatique.

À l'actif de Joe Clark, on doit aussi porter son contrôle de l'aile parlementaire et du parti en général. Hier encore coalition de factions impossible à tenir dans un espace politique commun, le PC demeure une maison divisée contre elle-même. Cependant, Joe Clark a contenu les débordements et les bavures extrémistes d'un pasrti qui a perdu le sens de la discipline avec le pouvoir, il y a près d'un demi-siècle. Il n'a jamais hésité à se dissocier et à dissocier son parti des propos excessifs et irresponsables de certains de ses membres. Cette forme de courage n'est pas facile à déployer, comme le prouve l'effacement du premier ministre dans des situations analogues.

Certains des principaux opposants du chef conservateur sont membres de cette aile ultra-conservatrice qu'il a finalement presque totalement dominée. Pour cette aile du PC, le Canada est viré au rouge et le pays est rongé par la termite socialiste. Ceux-là seraient tout à fait prêts à prier tous les soirs, agenouillés en direction de la Maison Blanche. Ceux-là seraient prêts à gonfler les budgets de la défense et à lancer de vastes croisades pour la survie du monde libre.

D'autres opposants du chef conservateur font partie de cette faction qui fait du métrique et du bilinguisme un complot de vaste envergure, et du Québec une source intarissable des frustrations et des prostrations pour le pays. Le chef conservateur n'a pas seulement fait taire les imbéciles. Il a réussi à sauver l'honneur et à tenir un discours responsable même si, laissés à eux-mêmes, dans les commissions parlementaires, certains de ses collègues ont tenu des propos d'une stupéfiante insignifiance. Il a de plus prouvé sa profonde adhésion à la réalité francophone du Canada et aux aspirations particulières du Québec. Curieusement, il partage avec un grand chef libéral décédé, M. Lester B. Pearson, cette intelligence de la complexité du pays, cette sympathie, devenues dans son cas, une vraie méthode d'apprentissage de la langue et de la culture française.

Les délégués au congrès de Winnipeg sont devant des options difficiles. ces dernières sont rendues encore plus complexes par l'éventuel départ du chef du Parti libéral et l'intérêt considérable que suscitera, à la veille d'une élection générale, l'installation à la direction des affaires du pays du successeur de Pierre Trudeau. Contre cet inconnu, Joe Clark pourra-t-il prendre le pouvoir? D'autre part, le PC ne risque-t-il pas de se faire un tort irréparable s'il rejette son chef actuel et ouvre une course à la chefferie où ce dernier serait candidat? Que restera-t-il du PC si le nouveau leader est incapable de tenir ensemble les adorateurs de Ronald Reagan, les extrémistes antifrancophones et les conservateurs progressistes? Les électeurs s'éloigneront d'un tel cirque. Ils écarteront un chef sans autorité et sans courage.

L'ancien chef du PC, M. Robert Stanfield, affirmait récemment que la question du leadership déborde largement l'évaluation de M. Clark. Elle constituerait d'abord une formidable lutte pour le contrôle du PC par l'aile droite, par la faction extrémiste sans avenir aucun dans ce pays du compromis. Le parti pourrait alors s'installer dans ses meubles historiques, ceux de l'Opposition. Il pourrait s'adonner joyeusement au plaisir de l'archéologie idéologique, du salissage politique et du bavardage parlementaire. Si M. Stanfield a raison, le chef de l'Opposition, M. Joe Clark, demeure le meilleur espoir du PC.

Jean-Louis ROY

Les champions du désarmement

Mercredi, les sénateurs républicains les plus conservateurs obtenaient du président Reagan la démission forcée du directeur de l'Agence américaine pour le désarmement, Eugene Rostow, trop démocrate et trop libéral à leur goût pour diriger la double négociation de Genèvesur la réduction des armements soviétéiques etles euromissiles. Du même coup, ils obtenaient le renvoi de Richard Starr, chef dela délégation américaine aux négociations de Vienne sur la réduction des forces conventionnelles.

Le congédiement de ces responsables américains de la triple négociatin du désarmement a provoqué un tollé au plus haut niveau à Washington. C'est le sénateur Kennedy qui a donné le ton en dénonçant, jeudi, le désarroi du gouvernement, la confusion semée notamment parles propositions répétées du nouveau leaders soviétique, M. Kennedy a tenu des propos tellement pertinents que, dès jeudi, le secrétaire d'État George Schultz tentait de rassurer l'opinion, ce qu'il n'a pas réussi puisque le président Reagan a dû revenir lui-même à la charge hier.

Forcé de quitter son poste après 20 mois de tiraillements durant lesquels les négociations de Genève et de Vienne n'ont pas progressé, M. Rostow a le mieux situé le débat: «Il faut se frayer un chemin entre les gens qui veulent un accord avec les Russes à tout prix... et les gens qui ne veulent d'un accord à aucun prix.»

Si le véritable objectif du Pacte de Varsovie, en offrant à l'Occident un traité de non-agression, était de diviser le bloc occidental pour isoler les États-Unis des pays d'Europe, le calcul était bon. Sous les ordres de Shultz qui ne s'y entend pas trop bien en matières stratégiques, voilà en poste un secrétaire d'État adjoint, Kenneth Dam, tout aussi néophyte en la matière, et de nouveaux négociateurs à tous les échelons. Des hommes qui ont l'aval des milieux les plus conservateurs du Parti républicain, des hommes susceptibles de mettre un terme aux incompatibilités d'humeur entre les politiciens doctrinaires et des exécutants plus ouverts comme Rostow. Mais la fin des conflits de personnalité s'opère à l'avantage des gens «qui ne veulent d'un accord à aucun prix» avec les Russes. Et nous sommes en 1983, année du déploiement des missiles de l'OTAN en face des 999 ogives nucléaires que l'URSS pointe déjà sur l'Europe.

La limitation des armements, qualifiée hier le «problème le plus important qui incombe à la génératon actuelle» par le président Reagan, est fort mal lancée. L'URSS a l'initiative et la supériorité quantitative depuis des années dans cette course aux armements supposément dissuassifs. Depuis que l'OTAN a décidé de riposter de la même manière, elle devient l'agresseur, dans le discours soviétique, discours qui vise de façon directe l'opnion occidentale, ouest-allemande en particulier.

La campagne électorale est amorcée en Allemagne et tout indique que le déploiement, ou non, des armements nucléaires de l'OTAN y tiendra le premier plan jusqu'au 6 mars. Le nouveau chef du Parti social-démocrate a été reçu par M. Andropov à Moscou cette semaine et il en est revenu avec de prétendues «nouvelles ouvertures» des Soviétiques. Ces «nouveautés» sont pourtant du réchauffé car elles reviennent au démantèlement partiel des fusées soviétiques, pour revenir au niveau des ogives britanniques et françaises, en échange de non-déploiement des fusées et missiles de fabrication américaine.

M. Vogel cherche l'appui de tous les adversaires du déploiement en RFA, pour des motifs électoraux, contre l'alignement de la coalition du chancelier Kohl sur les positions de Washington. Ce changement d'attitude de M. Vogel par rapport aux positions soutenues par son précécesseur, l'ex-chancelier Schmidt, risque de le ranger, dans la perception populaire, carrément dans le camp de l'Est. Le prochain gouvernement ouest-allemand, quel qu'il soit, ne sortira pas grandi d'un autre affrontement simpliste entre Moscou et Washington.

Quoiqu'il advienne à Genève et à Vienne, qu'une négociation de traité soit entamée ou non ces prochains mois, les pays occidentaux seront encore à se disputer grand viendra le moment d'installer les premières fusées Pershing. «L'offensive de paix» décidée à Prague la semaine dernière, dirigée contre les régimes où les citoyens ont encore des décisions à prendre, semble aller bon train. Demain, le ministre des Affaires étragnères de l'URSS, M. Gromyko, arrive à Bonn pour tenter d'infléchir une nouvelle fois le gouvernement allemand. Les sénateurs ultra-conservateurs et leurs nouveaux négociateurs ne peuvent l'en empêcher.

Gilbert BRUNET

Une exclusion aberrante

Comme on aurait dû s'en douter, l'administration Drapeau-Lamarre a entrepris de saboter l'aspect le plus démocratique de la réforme de la CUM. Les cinq commissions du conseil de la Communauté urbaine de Montréal, en effet, ne comprendront aucun des conseillers municipaux élus à Montréal sous la bannière de l'opposition. Même si la banlieue s'en est fait le complice, il y a là un grossier abus et une subversion de la Loi 46 auxquels le législateur devra mettre un terme.

La loi de la CUM, en effet, ne dit pas que les commissions de la sécurité publique, du transport en commun, de l'évaluation et des finances, de l'environnement et de l'aménagement, devront être monopolisées par certains élus aux dépens des autres. Elle prévoit certes que leurs présidents et vice-présidents doivent provenir de la métropole et de la banlieue et qu'au moins deux de leurs membres doivent venir de l'un et de l'autre de ces blocs. Mais la loi 46 ne dit pas qu'un seul parti a le droit de représenter Montréal. Elle n'a sûrement jamais voulu que même une petite municipalité de banlieue siège à une commission, mais que 52% des électeurs montréalais y soient laissés sans voix.

Tous les membres de la CUM sont élus, et aucun élu ne l'est plus qu'un autre. Le maire de Montréal a introduit une notion discriminatoire qui n'est pas dans la loi et qui méprise du reste ses propres conseillers du Parti civique. Il continue de faire comme si le PC était à lui seul la Ville de Montréal. Il oublie que la majorité des voteurs montréalais à la dernière élection ont accordé leur préférence à des partis d'opposition.

Ce genre de manipulation de la CUM peut faire temporairement l'affaire de la banlieue; les Montréalais ne sauraient l'accepter. Mais les vieux politiciens de la CUM ne sont pas les seuls responsables de ce «détournement de la démocratie», suivant la juste expression d'un conseiller du RCM. Cette exclusion des élus de l'opposition n'aurait pu se parer d'une apparence de légitimité, si l'auteur de la «réforme», M. Jacques Léonard, n'avait eu l'idée biscornue de former le comité exécutif avec les présidents et vice-présidents des commissions du conseil.

Sous prétexte de créer un lien plus fonctionnel entre le comité exécutif et les commissions du conseil, le ministre des Affaires municipales a inventé un système qui ouvrait déjà la porte à la domination du comité exécutif sur les commmissions «parlementaires» du conseil. On vient désormais d'y ajouter l'aberration d'en exclure les élus du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal. Une telle parodie ne serait pas tolérée longtemps à l'Assemblée nationale dont les commissions font une large place aux députés de l'opposition.

Les élus du RCM sont relégués dans la galerie des visiteurs. Québec ne devra pas attendre quatre autres années pour leur faire une juste place dans les commissions du conseil, organes démocratiques dont le mérite revient justment au RCM. Celui-ci, cependant l'aura guère aidé sa cause en demandant non seulement de participer à ces commissions, mais d'avoir aussi deux représentants au comité exécutif. C'était jeter de la confusion là où il y en a déjà trop. À Québec, l'opposition libérale n'a pas de ministres au sein du gouvernement. Il eut été loufoque que le RCM entre la l'exécutif de la CUM.

Pour exclure les gens de l'opposition, le maire de Montréal a prétendu que son parti ne manquait pas de «can-

Suite à la page 12

Jean-Claude LECLERC

lise bissonnette

Malheureux Ulysse

IL est des chefs de gouvernements qui vivent des dilemmes plus déchirants que d'autres, en période de bovins maigres, et Pierre Elliot Trudeau est de ceux-là, qui ne sait vraiment plus s'il faut skier ou ne pas skier, durant les vacances de Noël, pour plaire à son bon peuple. En janvier 1981, on s'en souviendra, il s'était laissé glisser sur les pentes d'Autriche en bravant les bilzzards qui avaient tout de même fini par lui faire rater un petit bout de dialogue Nord-Sud avec le président de l'Algérie. Reproches de la presse, inquiétude des experts du tiers-monde, le ski fut banni des parenthèses de voyage officiel en pays défavorisés. Cette année, le pauvre homme s'en prive — pendant que tout le monde le fait, dit-il ou se trouve sous le soleil des Caraibes — et nous trouvons encore le moyen de bougonner, en réclamant qu'il oublie les plages indonésiennes ou les retraites privées au Japon.

Scribes ingrats qui mordent la main qui les a amenés en Asie du-Sud-est tandis que leurs confrères suivent au mieux M. Chrétien à Terre-Neuve en ce janvier mouillé, ou chiens de garde des fonds publics, les journalistes qui recueillent les perles de M. Trudeau jusqu'au sultanat du Brunei au bord de la mer de Chine soulèvent un beau problème. Qu'est-ce qui fait courir autant le premier ministre du Canada, qui voyage probablement plus à lui seul que les six autres «grands» des pays industrialisés parmi lesquels il représente la plus petite «puissance»? Une collègue, Mary Janigan du magazine *MacLean's,* a publié cette semaine le résultat d'une imposante compilation: depuis qu'il est premier ministre du Canada, Pierre-Elliot Trudeau a fait 45 voyages en 93 endroits, certains visités plusieurs fois. Depuis son retour au pouvoir en février 1980, ses valises et celles de sa nombreuse suite se sont à peine défaites: 15 voyages dans 39 pays, soit le tiers, en moins de trois ans, des promenades qu'il a effectuées depuis 1968. Outre le sultanat de Brunei (230,000 habitants, l'équivalent du territoire de Laval et un peu de pétrole à signaler), il fait cette fois l'honneur de sa présence à la Thaïlande, la Malaisie, Singapour, l'Indonésie, les Philippines, le Japon. En 1981, l'année la plus fertile, sous réserve de 1983 à peine entamé, il est allé en Autriche, au Nigéria, au Sénégal, au Brésil, au Mexique, en France, en Angleterre, en Allemagne fédérale, en Corée du Sud, en Australie, au Maroc, au Kenya, en Tanzanie. Et si de malencontreuse affaires constitutionnelles ne s'en étaient mêlées, il n'aurait pas annulé, à part l'Algérie pour raisons de ski, l'Indonésie, les Philippines, les îles Fiji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Qu'est-ce qui le fait donc courir? En 1981, quand les contribuables et l'opposition frongaient les sourcils en recevant de loin en loin d'exotiques nouvelles du premier ministre, il mettait, disait-on, ses talents, son charisme et sa maturité au service de la planète qu'il parcourait pour l'amener au dialogue entre pauvres et riches. Les yeux rivés sur le prochain sommet Nord-Sud de Cancun (octobre 1981) M. Trudeau provoquait l'admiration de ses hôtes les plus démunis en multipliant les discours sur la désuétude du «système économique international qui n'avantage vraiment personne», et en promettant d'inciter les grands de ce monde à en changer.

Furtivement on indiquait qu'il vendait en même tempsdes réacteurs CANDU enCorée ou qu'il discutait de balance commerciale, tout au plus pour faire plaisir aux hommes d'affaires canadiens oeuvrant dans la région, auxquels il faisait bon donner l'illusion d'un coup de pouce.

Cancun a échoué, le monde en crise s'est refermé sur lui-même, M. Trudeau a cessé d'admonester ses collègues du Commonwealth sur la vilenie du protectionnisme pour mieux le pratiquer. Mais il voyage toujours. Et il n'a plus d'autre morale à colporter que celle du commis-voyageur. Il vend de tout, du matériel électronique aux wagons de métro et même dans des pays qu'il visite pour avoir été forcé de les omettre lors de sa tournée Nord-Sud de 1981, comme l'Indonésie et les Philippines, il ne se reconnaît d'autre mission que «strictement commerciale».

D'une vente à l'autre, le crayon sur l'oreille et la machine à calculer au bout des doigts, on devrait effectivement permettre à ce super pdg épuisé par ses journées de 18 heures de se baigner à Port Dickson (Malaysia), d'assister à un combat de kick-boxing en Thailande, de visiter des palais, de faire des excursions en canoë, ou même de dormir, se plaint-il amèrement.

Pourtant, pour quelques heures que passe le chef de gouvernement dans une discothèque, les dents continuent à grincer au Canada. Et M. Trudeau ne peut s'en prendre qu'à lui-même. Car ce qui l'a toujours fait courir beaucoup, outre le désir de jouer les conciliateurs internationaux ou d'ouvrir un marché canadien qui en a bien besoin dans les pays en émergence, c'est aussi, comme ce le serait pour vous et moi, les joies du tourisme.

Et pas n'importe lequel. Celu, fabuleux, d'un *jet set* que le Canada, pays de classes moyennes, ignore généralement. Dans chacune de ses tournées, même dans les pays les plus pauvres, il a toujours trouvé le moyen de se faire offrir, entre deux tapis rouges et trois signatures d'accord, des distractions extraordinaires. Se trouve-t-il au Sénégal, il pousse une pointe touristique dans la célèbre île de Gorée. Se trouve-t-il au Brésil, il dévie les Indiens de l'Amazonie. Se trouve-t-il en Égypte, il se fait guider à travers les temples de Louxor. Se trouve-t-il en Suède, il s'offre une expédition en territoire lapon pour contempler le soleil de minuit. Se trouve-t-il au Kenya, il emmène ses fils en safari après avoir réussi à caser deux semaines de vacances au Maroc entre Londres et Nairobi, visites officielles. Les gardes du corps, les conseillers politiques, les pilotes, et l'avion des Forces armées canadiennes le suivent ou l'attendent en bout de piste. Et les journalistes aux frais de leurs patrons.

Le compteur tourne, les frais s'accumulent, nous payons tous. Ses faiseurs d'image ont parfaitement raison de s'inquiéter des photos de détente publiées ici. Avec ou sans elles, les Canadiens savent d'instinct que leur premier ministre satisfait son goût de l'ailleurs et enrichit exceptionnellement l'éducation de ses enfants à même les fonds publics d'ici et de l'étranger. Certes, son travail commercial n'est pas sans effet et plaît aux compagnies canadiennes en mal de vitrine dans des régions excentriques, mais il n'est rien, au sultanat de Brunei ou à la Kuala-Lumpur, qu'un ministre des Affaires extérieures ou du Commerce extérieur ne pourrait faire aussi bien que lui, et même en connaissant mieux ses dossiers car il n'a pas la réputation d'aimer vendre des wagons.

La fièvre avec laquelle il se précipite dans les coins les plus reculés du globe, depuis 1980, ressemble à celle du pré-retraité qui en profite avant de partir. Annulée en septembre sous prétexte de crise économique, sa tournée actuelle ne souffrait plus de délais; pourtant le chômage est passé entretemps de 11.3% à 12.8%, et l'inflation a à peine dégonflé de 10.4% à 9.8%.

Avec de tels feux verts pour évaluer la reprise, M. Trudeau n'a pas fini de voyager. Celui ou celle qui espère lui succéder, à Otawa comme dans sa place enviable dans l'avion du gouvernement, devra d'ailleurs prendre son mal en patience. Il lui reste à découvrir, ne l'oublions pas, les îles Fiji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. M'est avis que ce n'est pas Gerald Regan qui ira échanger des satellites contre su sucre chz le premier, et contre du café chez le deuxième. Les plus pressés, donc, n'ont qu'à écrire à Sir Ratu Kamisese Mara, premier ministre de Fiji, et Sir Julius Chan, son homologue de Papouasie, pour leur rappeler de bien vouloir renouveler leur invitation.

LETTRES AU DEVOIR

■ *À la claire fontaine...*

Il y a 5 minutes, à la fin du téléjournal de Radio-Canada, notre ami Bernard Derome nous annonçait une triste nouvelle en provenance de l'Afrique du Sud. En effet, une sécheresse fait présentement rage dans ce coin du continent africain. La réaction des gens m'entourant en fut une de pitié. L'image était pathétique et bien stéréotypée pour visualiser des situations durement vécues face aux rigueurs climatiques de certaines régions du globe: des Africains pompent et pompent pour trouver de l'eau, liquide si précieux...

Combien de Nords-Américains connaissent la situation qui prévaut dans des pays imbus de la majorité des richesses matérielles recherchées mais où, paradoxalement, on y cherche de l'eau? L'or et les diamants si fièrement portés aux doigts des riches et arborés comme symbÔle de la «réussite», proviennent en majorité de ce pays. Ces métaux sont exploités par les multinationales avec «l'appui» de la main-d'oeuvre locale dressée à coup de fouet et épaulées par un régime politique utilisant les vases de l'esclavage: l'apartheid.

Ce système fait en sorte qu'une population majoritaire noire est sous le joug d'une minorité blanche à l'aide des techniques guerrières les plus sophistiquées et les plus répressives. En Afrique du Sud, les richesses du sous-sol sont utilisées pour entretenir la grincante bureaucratie qui gère l'apartheid, équiper l'armée qui sert à l'intérieur et à l'extérieur du pays pour lancer différents raids de terreur et pour subventionnert les fermiers blancs, la base du pouvoir.

Dernièrement, le Fonds monétaire international accordait $1 milliard pour «aider» ce pays: le lendemain un raid était lancé au Lesotho faisant plusieurs morts.

Combien de Québécois savent à quel point les multinationales comme: l'Alcan, Bata, Canadien Pacifique, Dominion Textiles, Ford, Massey Ferguson et j'en passe «aident» aussi un des pays les plus riches du monde par leurs énormes investissements, pour en faire profiter les mieux nantis au détriment des milliers de travailleurs sud-africains qui ne retirent même pas de salaire pour descendre dans les trous à gadgets occidentaux? La logique humaine fait grossièrement défaut et cruellement on cherche de l'eau, source de vie, sur un tapis d'or...

Jacques MARCOTTE
Montréal, 7 janvier

■ *La CSMI et le document Laurin*

(Lettre adressée à M. Camille Laurin, ministre de l'Éducation).

Nous portons à votre attention notre réflexion sur *l'École, une école communautaire et responsable.* Depuis quelque temps, nous nous préoccupons de l'impact de votre projet sur la dimension religieuse à l'école et sur les communautés chrétiennes où nous vivons.

Notre propos s'appuie sur un vécu pastoral au primaire surtout, et, il se limite à certains points seulement.

D'abord, l'option entre l'enseignement religieux et moral. Le livre blanc propose de remplacer le régime d'exemption par le régime d'option. Ce changement permettra aux parents de faire la vérité sur leurs convictionsmorales et religieuses. Ce nouveau régime les forcera à se poser la question suivante: est-ce que je veux que mon enfant apprenne à connaître et à pratiquer le message de Jésus ou bien qu'il apprenne à vivre moralement sans une référence à une religion sur les contenus des programmes d'enseignement moral et religieux et à prendre une décision la plus éclairée possible.

Ensuite, l'animation pastorale. Le livre blanc assure les parents que l'animation pastorale est possible dans toutes les écoles et ce s'ils en font la demande. Ce point nous pose question. Nous pensons que cette façon de faire rendrait la pastorale possible en théorie mais très difficilement «opérationnalisable.»

Déjà dans le régime actuel, l'organisation de l'animation pastorale s'avère délicate: l'animateur doit intervenir au moment précis où les élèves suivent leurs cours de cathéchèse. Et quand l'intervention pastorale a lieu en dehors du cours de catéchèse, l'école doit prévoir des aménagements pour les élèves de formation morale. Si en plus, l'animateur doit offrir l'animation pastorale seulement aux élèves inscrits en cathéchèse et dont les parents ont fait une demande expresse d'animation pastorale, c'est le bout!

Nous vous demandons de revoir votre position à cet égard: ceux qui ont inscrit leur enfant en catéchèse recevront automatiquement l'animation pastorale sans une autre demande. De grâce, compliquez pas les choses!

En ce qui concerne le statut, nous considérons qu'il est heureux que le livre blanc prévoit une consultation démocratique des parents; que ceux-ci puissent demander au comité cathlique de reconnaître leur école comme catholique. Nous sommes d'accord avec cette démarche. Nous acquiessons aussi au fait qu'il appartient au milieu, en pratique aux catholiques de faire cette démarche: en effet, notre histoire démontre l'attachement d'une grande partie de la population du Québec à l'école confessionnelle. Cependant, cet acquis peut nous jouer des tours car une grande partie de la responsabilité des parents en regard de l'éducation de la foi de leurs enfants a été laissée à l'école. Il faut refaire l'équilibre. Le laps de temps prévu (3 ans) nous apparaît comme un minimum pour réaliser une telle démarche.

En plus, nous voulons faire nôtre la recommandation des évêques du Québec (le 16 mars 1982): à savoir que la reconnaissance d'une école catholique soit valable pour au moins cinq ans. Ceci est nécessaire à un minimum de continuité et d'harmonie.

Enfin, le livre blanc affirme que les commissions scolaires devront désigner un responsable du soutien pédagogique à l'enseignement religieux et à l'animation pastorale. Ceci nous apparaît trop peu. Nous vous demandons de revoir votre position sur ce point; nous voulons que les commissions scolaires gardent les conseillers pédagogiques en enseignement religieux et les conseillers en éducation chrétienne qui assureront certes un soutien pédagogique mais aussi un rôle de conseil auprès des écoles reconnues comme catholiques qui veulent vivre un projet éducatif chrétien.

En conclusion, des changements au niveau de la confessionnalité sont souhaités pour que l'étiquette confessionnelle corresponde de plus en plus au projet éducatif de l'école. Et que ceux qui désirent autre chose pour leur enfant puisse y avoir accès. Cependant, nous souhaitons dans le respect des droits fondamentaux des modificiations au projet pour que toutes les conditions soient en place pour l'émergence de telles écoles.

Jacques BROUILLETTE
pour les pasteurs du
territoire de la Commission
scolaire des Mille-Îles
Laval, 6 décembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne $95.00 par année; six mois, $50.00; trois mois: $28.00. À l'étranger: $105.00/par année; six mois: $55.00; trois mois: $30.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième- classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Le mot d'ordre des évêques: refusons de nous adapter

par Marie-Josée Drouin

Mme Drouin est président du Hudson Institute.

IL n'est pas surprenant que le rapport publié la semaine dernière par lka Conférence des évêques catholiques du Canada ait soulevé un tel tollé de protestations et de réactions parfos favorables, parfois impitoyablement sévères. La récession économique conjuguée à des besoins d'adaptation industrielle accentue les divisions au sein de tous les pays du monde et il est toujours tentant de chercher des solutions faciles ou des nouveaux projets de société qui trop souvent frisent l'utopie. Il faut reprocher aux propositions des évêques leur vision tronquée de l'économie internationale et leur perception parfois romanesque des rapports entre les divers agents économiques.

Cependant, à maintes reprises au cours du débat qu'a provoqué le document des évêques, les commentateurs ont évité de se pencher sur le fond de ce rapport et ont préféré remettre en question la compétence et le droit de parole des évêques en matière économique. Leur compétence, telle qu'exprimée dans leur rapport peut être sérieusement mise en doute et nous y reviendrons. Leur droit de parole est, par ailleurs, incontestable. Si seuls les économistes avaient droit de regard et droit de parole en matière de politique économique, la plupart des journalistes, des hommes politiques, des chefs syndicaux, etc... seraient tenus de se taire sur les questions économiques qui les touchent de très près. De plus, plusieurs laïcs n'hésitent pas de se prononcer sur le rôle et l'évolution de l'Église. Il est désuet dans une société pluraliste de tenter de limiter le droit de parole de quelques groupe de pression ou de citoyen qui soit.

Le Québec reste omnubilé par le rôle historique qu'a joué l'Église pour lutter contre les transformations sociales, politiques et économiques au début de ce siècle. L'évocation de «la grande noirceur» ne doit pas pour autant mener à une attaque systématique à la liberté d'expression d'une institution qui revêt une certaine importance dans notre société.

Il reste que la liberté de parole implique aussi la responsabilité d'informer avec le plus de rigueur possible et de présenter cette information dans le cadre le plus neutre possible, sans quoi il est essentiel de révéler ses partis pris. Nous étions en droit de penser qu'un groupe aussi prestigieux que le Conseil des évêques catholiques aurit pleinement assumer cette responsabilité et aurait fait un effort conscient pour mieux cerner les grands problèmes économiques de l'heure.

La préoccupation centrale du rapport porte sur le chômage et sur ses effets économiques et sociaux. Il est vrai que le chômage porte atteinte à la dignité humaine et qu'il menace la stabilité et la cohésion de certaines familles en plus de créer des manques à gagner pour l'économie canadienne. En ce sens, le chômage devient en quelque sorte un problème social, une question morale.

Mais le chômage et loin d'être le seul problème économique qui a une portée sociale et morale.

Certains pourraient prétendre que l'inflation entraîne des conséquences tout aussi néfastes. L'inflation frappe tous le travailleurs et tous les consommateurs; elle gruge leurs épargnes; elle pèse sur les budgets familiaux et force souvent certains membres d'une famille à abandonner leurs études ou leurs tâches familiales pour se chercher un travail pour soutenir le niveau de vie du groupe; elle éteint des rêves, l'espoir de posséder une maison, par exemple. Pourtant les évêques ne semblent pas très bouleversés par les dégâts de l'inflation. Et ils se tournent vers l'inflation comme si ellepouvait juguler le chômage. Pourtant, dans un climat de stagflation, la relation chômage et inflation n'est pas si claire. En 1983, il semble que l'inflation canadienne aura atteint 9.6% alors que le chômage est de 11%. En 1978, nous avions aussi un taux d'inflation de 9% alors que le taux de chômage était de 8.4%. La récente lutte contre l'inflation a accentué le problème du chômage mais elle n'en est pas la cause unique.

Ce qui nous amène au changement industriel et technologique et au problème de chômage structurel que cela entraîne. Les évêques semblent penser que nous pouvons simplement fermer nos portes aux importations et favoriser les industries à forte intensité de main d'oeuvre plutôt que les industries à fortes intensité en capital. Comme si le Canada, avec sa faible densité de population, sa dépendance sur les marchés extérieurs pour écouler près du quart de son produit national brut pouvait pratiquer l'autarcie. Est-il moral de fermer nos marchés aux pays en voie d'industrialisation? Est-il moral d'orienter nos jeunes vers des secteurs condamnés à une croissance plus lente? Est-il moral de vouloir se couper des progrès de la technologie?

Trop souvent, le progrès technologique est perçu comme un moyen pour les entreprises de simplement robotiser la production et d'éliminer les travailleurs. Il faudra bien quelqu'un pour construire ces robots et pour les programmer. Les nouvelles technologies ouvrent aussi un champ de développement nouveaux dans le secteur des sciences environementales, dans les sciences médicales, dans les bio-sciences, dans les services financiers, dans les télé-communications, dans la production de nouveaux matériaux. Est-il moral de refuser d'adapter nos programmes d'éducation, de formation et d'orientation pour prendre avantage de ces nouvelles opportunités? Certaines entreprises canadiennes ont prétendu encourir des difficultés à recruter des travailleurs spécialisés. Est-il moral qu'un tel problème existe alors que le chômage est si élevé? Refusons de nous adapter, différons le problème, voilà semble-t-il le mot d'ordre des évêques.

Ce n'est pourtant pas la première fois que l'économie se métamorphose. Au dix-huitième siècle et au tout début de ce siècle, l'économie était axée principalement sur le secteurt primaire mais des nouvelles tendances ont amené la croissance rapide du secteur manufacturier puis du secteur tertiaire. La société s'est urbanisée et elle s'est considérablement transformée. L'Église n'a pas toujours été d'accord avec des changements qui ont engendré la prospérité matérielle, le développement culturel et technologique mais qui, aux dires de certains, nous ont aussi mené à la banqueroute morale. Peut-être est-ce une des raisons qu'invoqueraient les évêques pour s'opposer à l'adaptation industrielle et technologique qu'offrent les années 80 mais c'est une prise de position qui serait loin de faire l'unanimité auprès des Canadiens. Et pourquoi ne pas traiter directement de cette question en en faisant ressortir les aspects positifs et négatifs plutôt que de la cacher derrière le problème du chômage.

Pourquoi aussi ce dédain si marqué pour le capital? Comme dans le cas du conflit inflation-chômage, le document des évêques repose sur une notion de capital qui est devenue désuète. La dichotomie capital-travail est loin d'être claire dans notre économie mixte. Si nous tenons compte du rôle grandissant des fonds de pension, il devient encore plus délicat de définir une opposition entre capitaliste et travailleurs. Par exemple, la Caisse de dépôts et placements du Québec défend-elle les intérêts de «capitalistes» ou ceux des travailleurs?

En outre, les évêques réclament le contrôle des profits sans reconnaître le fait que les profits sont tombés d'environ 40% en 1982. Ils oublient aussi que le contrôle des profits est un instrument qui enlève toute incitation de la part des entreprises à contrôler leurs coûts de

Suite à la page 12

Nicaragua: la révolution confisquée

2) Demain, le pluralisme

par Charles VanHecke
LE MONDE

Envoyé spécial du quotidien «Le Monde» au Nicaragua, Charles VanHecke en a rapporté un examen critique à l'endroit des sandinistes qui dirigent ce pays d'Amérique centrale depuis qu'ils y ont pris le pouvoir en 1979

MANAGUA — Pour les sandinistes, Cuba est sans aucun doute un «modèle»: tout l'atteste, des comités de défense de la révolution, qui quadrillent le pays, à l'uniforme vert olive des soldats et des miliciens. Mais que le Nicaragua ne soit pas Cuba — certains diront pas encore, — il suffit pour s'en convaincre, de se promener dans les rues de Managua: les magasins et les marchés sont pauvres, certes, mais approvisionnés. Les taxis continuent d'exister. Le commerce et l'artisanat sont libres. Les entreprises, pour la plupart, restent privées. Malgré une pénurie relative, due en grande partie au manque de devises (selon des estimations provisoires, le PNB a baissé de 3 % en 1982), seuls le sucre et le riz sont rationnés.

Certes, le patronat a des inquiétudes, mais il ne semble pas redouter une mainmise totale de l'État sur l'économie. «Quatre-vingts pour cent de l'agriculture et 70 % de l'industrie sont privés, dit un des dirigeants du COSEP (Conseil supérieur de l'entreprise privée, le principal syndicat patronal). L'État est surtout présent dans les mines, qu'il contrôle à 100 % et dans la construction, où sa participation est de 70 %.

Mais ne sera-t-il ps tenté, un jour, d'accroître sa présence? «Je ne le crois pas. Il a déjà assez de mal à gérer les 40 % de l'économie qu'il contrôle.»

Les chefs d'entreprise se demandent, malgré tout, pourquoi les sandinistes n'ont pas encore précisé ce qu'ils entendaient par économie mixte: c'est-à-dire où commence et où finit l'intervention publique. Ils estiment, en outre, que leur liberté de mouvement est de plus en plus limitée, car le gouvernement contrôle le système bancaire et l'octroi de devises: «Il soumet donc à son arbitraire nos demandes d'importations et de crédits.»

Enfin, ils affirment que si les sandinistes étaient tout à fait fondés à confisquer les biens de la famille Somoza (qui possédait une partie du pays), leur action a débordé le cadre initial, et de nombreux abus ont été commis: des entreprises ont été occupées de façon illégale, leurs dirigeants menacés, parfois agressés. En 1981, trois des responsables du COSEP ont été jetés en prison pour avoir mis en cause, dans un texte, les orientations gouvernementales. Dans son entretien (censuré) à *la Prensa*, l'ambassadeur de Managua à Washington critiquait, lui aussi, les confiscations «arbitraires» et leur effet négatif sur l'investissement et la production.

«Un tel climat a fait fuir de nombreux techniciens et cadres d'entreprise», dit un des chefs du parti conservateur, M. Alfonso Calero: 40 % d'entre eux se seraient déjà exilés. Interrogé sur son avenir en tant qu'empresario, M. Calero répons: «Je n'en ai aucun, car les sandinistes sont de mauvais gestionnaires: ils conduisent l'économie à la ruine.»

Partout où il l'a pu, le Front sandiniste s'est efforcé de «doubler» les organisations professionnelles existantes et de créer ses propres syndicats: il a donc «ses» patrons, comme il a «ses» paysans et «ses» ouvriers. Personne, apparemment, ne lui conteste ce droit: pluralisme bien entendu commence par soi-même. Mais là où le bât blesse, pour la commission des droits de l'homme, c'est quand des pressions sont exercées sur les salariés pour qu'ils désertent les syndicats indépendants et s'affilient à ceux du gouvernement. La commission cite de nombreux cas de coercition, ainsi que de menaces contre des syndicalistes autonomes, voire d'arrestations arbitraires, ce que confirme Amnesty Internatioinal dans son dernier rapport.

Les deux Églises

A en croire la hiérarchie catholique, les mêmes tentatives sont faites au sein de l'Église: «Le régime essaie de créer une Église populaire, pour la dresser contre nous, dit l'archevêque de Managua, Mgr Obando Bravo. Il s'appuie sur les prêtres et les religieuses qui acceptent le marxisme-léninisme et sont acquis à la lutte des classes. Il dit avoir fait une option pour le pauvre, mais c'est e pauvre au sens sociologique, celui qui a une conscience de classe.»

Les sandinistes trouvent normal, pour leur part, de s'allier avec le clergé révolutionnaire contre la fraction de l'épiscopat qu'ils jugent «conservatrice». S'ils interdisent la relation de «miracles» et d'«apparitions de la Vierge» dans la presse, c'est qu'ils y voient une «diversion idéologique». «Il y a les prêtres qui sont avec nous, dit M. Tomas Borge, ministre de l'intérieur, les évêques avec qui nos relations sont plus ou moins bonnes, et ceux avec qui elles sont franchement mauvaises». La question religieuse, selon lui est «manipulée» par l'«impérialisme» qui s'en sert «pour combattre la révolution».

Tel n'est pas l'avis, on s'en doute, de l'archevêque de Managua. «Il y a eu des agressions contre nous, dit Mgr Obando, des tentatives d'obstruction pour nous empêcher de réunir nos fidèles. Le gouvernement a même censuré une lettre que le pape nous avait adressée, avant de se résoudre à la laisser publier.»

L'archevêque date la détérioration des rapports entre les autorités de l'Église du jour où l'épiscopat a publié une lettre pastorale pour protester contre les violences faites aux Indiens Miskitos. L'incident le plus sérieux s'est produit en août dernier, quand les sandinistes tentèrent d'exploiter une affaire de moeurs — qui avait toutes les apparences d'une machination — contre le porte-parole de l'archevêché, le Père Bismarck de Carballo. L'affaire avait été montée pour disqualifier l'épiscopat. Elle s'est finalement retournée contre ses auteurs. Elle a provoqué, en effet, une manifestation de rue en faveur de l'Église et contribué à faire de l'archevêque un symbole de la résistance au gouvernement et à son arbitraire.

Un mot revient souvent chez nos interlocuteurs; celui de *turbas*. Les *turbas* sont des groupes d'activistes — de fanatiques, disent certains — que le Front sandiniste utilise pour apporter une contradiction — musclée — à ses adversaires. «Les chefs de la révolution sont des guérilleros, à peine sortis du maquis, conclut le directeur de *la Prensa*. Ils se comportent comme tels, non en hommes d'État.»

Quelles élections?

Les partis de l'opposition sont de plus en plus sceptiques sur le pluralisme que le régime entend pratiquer. Leurs doutes ont commencé dès 1980, quand le Front a créé un Conseil d'État qui fait fonction de chambre législative. Au dernier moment, en effet, les sandinistes modifièrent le nombre de représentants au Conseil pour s'y assurer, avec leurs alliés, une confortable majorité (34 sièges sur 51), ce qui provoqua les premières dissidences au sein de la révolution.

Depuis, le Conseil d'État a élaboré un avant-projet sur les partis qui inquiète les opposants à la politique du régime. À aucun endroit, du texte, en effet, il n'est précisé que les partis pourront accéder au pouvoir. Sans doute le secrétaire du Conseil, le sous-commandant Rafael Solis, affirme que la question de l'«alternance» n'a pas encore été tranchée, mais il ajoute:

«Bien que nous soyons sûrs de gagner n'importe quelle élection, il nous serait difficile de spécifier dans la loi, même de façon théorique, qu'un parti de droite puisse accéder au gouvernement et remettre en cause les conquêtes de la révolution.»

Et quand on lui demande sa définition des partis politiques, il répond: «Pour nous, ce sont des organisations destinées à participer à la construction de l'État et à la consolidation de la révolution.»

Certains comandantes sont encore plus directs. Ils disent qu'il faut distinguer entre les élections «bourgeoises» et celles que la révolution pourrait organiser — et dont elle ignore encore la nature, bien que les premières soient prévues en 1985. «Nous n'avons pas entrepris notre lutte pour avoir des élections tous les quatre ans et changer régulièrement de président», déclarait déjà, en 1980, M. Sergio Ramirez, membre de la junte de gouvernement.

La description que fait le sous-commandant Solis de la futue Assemblée législative (outre les partis, les «organisations professionnelles» y auraient leurs représentants) rappelle fort ce qu'étaient les Cortès à l'époque de

Suite à la page 12

L'obstacle fiscal au centre bancaire international est d'abord fédéral

par Gaétan J. Boisvert et Pierre Ivan Laroche

M. Boisvert est vice-président aux Relations financières internationales de la Banque Nationale du Canada. M. Laroche est directeur des Affaires bancaires internationales de la même banque.

LES propos qu'a tenus le président de l'Association des banquiers canadiens au Canadian Club de Montréal, le lundi 10 janvier, n'ont pas manqué de heurter et de choquer la communauté bancaire et les gens d'affaires de Montréal. Et pour cause!

En déclarant: «Les possibilités de créer un centre bancaire international à Montréal doivent être considérées comme nulles pour le moment», M. Robert M. MacIntosh remet en question une des perspectives importantes de développement économique de Montréal et l'un des trop rares projets dont la réalisation a été recommandée unanimement par tous les intervenants — syndicat, patronat, coopératives et gouvernement — lors du Sommet économique d'avril 1982.

Le consensus qui s'est développé au Sommet économique entre des gens aussi différents que ne le sont Jacques Parizeau, Louis Laberge, Raymond Blais, Pierre Lortie ou Ghislain Dufour, constitue un momentum quasi unique de ces dernières vingt années au Québec.

Cette recommendation du sommet mérite d'être soulignée car elle s'est faite à propos du projet de création d'un centre bancaire international à Montréal.

Dans l'article paru dans le DEVOIR au moment où la réunion du Sommet économique s'achevait, nous avons expliqué la nature et les opérations d'une centre bancaire, endossant ainsi la proposition conjointe de la Chambre de Commerce de Montréal et du Montreal Board of Trade qui venaient de produire un important rapport consacré à ce projet.

La question des impôts — Depuis avril dernier, le projet a progressé tant à Québec qu'à Ottawa. Lors de la présentation du mémoire de la Chambre de Commerce de Montréal et du Montreal Board of Trade au ministre des Finances du Québec, la délégation montréalaise a obtenu l'assurance du ministre que les amendements à la Loi de l'impôt du Québec proposés dans le mémoire seraient favorablement reçus.

Au ministère qubécois des Finances, on s'est même déclaré prêt à considérer des exemptions complémentaires à celles contenues dans les recommandations du mémoire en ce qui concerne les dispositions relatives au statut fiscal des cadres étrangers qui viendraient travailler dns l'un ou l'autre des établissements du Centre bancaire international de Montréal. On a également reconnu à Québec que des amendements fiscaux concernant l'impôt sur le profit des corporations seraient réexaminés. Dans l'état actuel des choses, cette taxe est de 16% en Colombie-Britannique, de 11% en Alberta et respectivement de 14%et 13% pour les institutions financières et les compagnies manufacturières ontariennes; au Québec, elle n'est que de 5.5% en 1983.

Quant à l'impôt sur le capital, il est vrai qu'il est de 0.8% en Ontario, de 0.9% au Québec pour les banques qui ont adhéré volontairement au programme de corvée-habitation et de 1.2% pour les autres banques. Notons toutefois que cet impôt est de 2% en Colombie-Britannique et au Manitoba.

Mais allons à l'essentiel. Au chapitre des impôts, c'est bien davantage le régime fiscal fédéral qui constitue l'obstacle le plus important à l'établissement d'un centre bancaire international. Le Canada n'offre pas actuellement des conditions fiscales susceptibles d'inciter les banques canadiennes ou les filiales canadiennes des banques étrangères ou de compagnies à réaliser au Canada leurs opérations de change ou de financement pour le compte de non-résidents.

En effet, bien que les intérêts perçus sur les dépôts en devises étrangères effectués au Canada par des non-résidents soient exempts d'impôt, les bénéfices réalisés par les banques au Canada sur les opérations en devises étrangères faites par des non-résidents demeurent assujettis à un impôt fédéral de l'ordre de 36%. C'est précisément l'élimination de cet impôt sur les bénéfices générés par ce type de transaction qui donnerait au CBI de Montréal son caractère concurrentiel par rapport au centre financier de New York.

Depuis le début de 1982, le monde financier a connu des bouleversements qui n'ont pas fini d'inquiéter les financiers et les investisseurs. Les discussions de Toronto en septembre 1982 au Fonds monétaire international ont attiré l'attention sur les secousses que conaît le système financier mondial dans les pays en voie de développement et notamment en Amérique latine.

Des faillites retentissantes comme celle de Banco Ambrosiano en Italie et au Luxembourg, ainsi que la crise financière que connaît Hong-Kong ont entaché de discrédit certaines places financières traditionnelles. Évidemment, cette conjoncture a favorisé le développement phénoménal des International Banking Facilities de New York (IBF) et le continent nord-américain a consolidé sa réputation de stabilité et de sécurité.

On sait que les bénéfices générés par ces IBF, tout en étant exemptés de la taxe de l'État, demeurent sujets à une taxe fdérale. Inaugurés, comme on l'a déjà dit, en décembre 1981, les IBF new-yorkais ont déjà dépassés les prévision des milieux financiers américains. En septembre 1982, soit moins de neuf mois après le démarrage des activités des IBF, les autorités monétaires de l'État de New York annonçaient que l'actif total des IBF des banques américaines et des filiales étrangères atteignaient 152 milliards de dollars. Précisons que 181 banques américaines et 214 banques étrangères pour un total de 395 établissements se sont prévalues du nouveau statut qui leur était offert. La Banque des règlements internationaux de Suisse a reconnu que les IBF ont un tel succès qu'ils ont rapatrié à New York toutes les nouvelles affaires des banques américaines au cours du premier semestre de 1982.

Une décision politique — Ceux qui doutent encore qu'un Centre bancaire international constitue un puissant levier de développement financier, et que Montréal puisse en être le foyer dynamique, doivent examiner la situation présente en toute lucidité et à l'écart des fausses querelles. Le passé financier de Montréal, sa vocation internationale, son dynamisme actuel permettent d'envisager avec confiance la réussite du projet.

À Ottawa, la nomination récente d'un ministre des Finances davantage préoccupé par la relance économique, et celle d'un nouveau sous-ministre des Finances qui a déjà fait ses preuves dans l'élaboration de mesures incitatives en matière fiscale, portent àpenser qu'on comprendra les effets bénéfiques et la contribution à la relance économique que

Suite à la page 12

Colloque
TRADUCTION ET QUALITÉ DE LANGUE

SOCIÉTÉ DES TRADUCTEURS DU QUÉBEC
CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les 30, 31 janvier et 1er février 1983
Hôtel Plaza de la Chaudière
HULL (Québec)

Quels sont les effets du recours massif à la traduction sur la langue générale, la langue des médias, la langue du travail, les langues de spécialité?

Quelle politique de la qualité faut-il appliquer?

30 CONFÉRENCIERS DONT:

Gérard-Marie BOIVIN, Radio-Canada
Jean-Claude CORBEIL, Conseil international de recherche et d'étude en linguistique fondamentale et appliquée
Yves-Aubert CÔTÉ, École des Hautes Études Commerciales
Gérald GODIN, ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française
Paul HORGUELIN, Université de Montréal
Denis JUHEL, Université Laval
Pierre MARCHAND, président de la Société des traducteurs du Québec
Paul MORISSET, *Le Devoir*
Daniel MOSKOWITZ, École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs de Paris
Michel PLOURDE, président du Conseil de la langue française

Pour information, s'adresser à:
Nicole Vachon
Conseil de la langue française
1410, rue Stanley, 7e étage
Montréal, QC
H3A 1P8
Téléphone: (514) 873-7029

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ DesMarais

sans détenir un siège au comité exécutif de Montréal.

La complicité entre Montréal et les villes de banlieue a, aux yeux du RCM, tracé l'avenir des commissions. Le RCM ne s'attend pas à ce que les commissions se réunissent en public plus souvent que ne le prescrit la loi (quatre fois l'an) et qu'elles prennent des initiatives qui n'auraient pas reçu auparavant l'approbation du comité exécutif.

La composition de la direction politique de la CUM se lit donc comme suit:

■ à la présidence du Conseil, M. Jean Drapeau, maire de Montréal; à la vice-présidence, M. Maurille Seguin, maire de Sainte-Geneviève et président de la Conférence de maires de banlieue. Ces deux personnes siègent au comité exécutif.

■ à la présidence du comité exécutif, M. Pierre DesMarais II, maire d'outremont; à la vice-présidence, MM. Yvon Lamarre, président du comité exécutif de la ville de Montréal, et Jean Corbeil, maire de Ville d'Anjou;

■ à la commission de l'aménagement: président: M. Pierre Lorange, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal; vice-président: M. Jaen Corbeil; membres: MM. Georges Dancosst et Jen Trottier de Montréal, Gerald Raymond, maire de LaSalle et Cyril MacDonald, maire de Pierrefonds.

■ à la commission de l'évaluation et des finances: président: M. Yvon Lamarre; vice président: M. D.C. McCallum, maire de Westmont; membres: MM. Yves Magnan et Sammy Forcillo, de Montréal, et Antonio Di Ciccio, maire de St-Léonard, et David Kennedy, maire de Baie d'Urfé.

■ à la commission de la sécurité publique: président, M. Michel Hamelin; vice-président: M. Guy Descary, maire de Lachine; membres: MM. Marc Beaudoin et Germain Roy, de Montréal, Irving Adessky, maire de Hampstead, et Geral Weiner, maire de Dollard-des-Ormeaux. Le gouvernement québécois doit nommer un septième membre.

■ à la commission du transport en commun: président, M. Roger Sigouin; vice-président: M. Yves Ryan, maire de Montréal-nord; membres: Mme Jocelyne Ménard, MM. Claude Frenière et Claude Prévost, de Montréal MM. Bernard Lang, maire de Côte-Saint-Luc et Peter Yoemans, maire de Dorval.

◆ Pechiney

D'autre part, le gouvernement du Canada a annoncé officiellement hier qu'il était prêt à collaborer au projet, non pas en finançant directement l'implantation de l'aluminerie, quoique cette hypothèse ne soit pas définitivement écartée, mais en défrayant 60% des dépenses d'infrastructures, qui sont évaluées par Pechiney à $30 millions.

Le versement de cette part de $18 millions est toutefois conditionnel à ce que le gouvernement du Québec injecte de son côté la différence, soit $12 millions.

Le $500 millions que doit fournir le Québec dans ce projet se divise en capitaux de risques (pour un tiers environ) et en prêts grantis. On semble croire que les capitaux de risques seront fournis par la Société générale de financement, qui, directement, ou par une ses filiales, deviendrait le partenaire de Pechiney. Les prêts garantis pourraient être faits par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Il n'est pas exclu par contre que des capitaux privés québécois soient sous une forme ou une autre investis dans ce projet. On indique que la garantie donnée par le Québec est d'assurer le tiers du financement du projet et qu'il n'est pas obligatoire qu'il s'agisse de capitaux publics. On ne veut pas indiquer par contre si des discussions sont en cours avec des investisseurs privés québécois.

Une fois la structure financière de la part québécoise assurée, il faudra déterminer les modes d'associations entre partenaires et rédiger les contrats d'associations. À son retour de Paris jeudi, le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, signalait que cela signifiait beaucoup de travail pour beaucoup d'avocats. Signalons que, selon M. Parizeau, il n'est pas exclu que Pechiney se trouve un partenaire pour partager sa part d'investissements.

En plus de ces préparatifs juridiques et financiers, la filiale américaine de Péchiney (responsable du projet) et le gouvernement québécois auront par ailleurs à déterminer les règles d'attribution des différents contrats d'ingénierie, de construction et de gestion du projet. Soulignons que l'étude de faisabilité du projet est sur le point d'être terminée, que l'étude d'impact sur l'environnement est complétée et que le permis du ministère de l'Environnement a déjà été accordé.

L'entente finale de ce projet sera signée par le premier ministre Lévesque et le premier ministre Mauroy. En principe, M. Lévesque se rendra à Paris vers le 20 juin dans le cadre des rencontres annuelles entre les premiers ministres du Québec et de la France. On estime que d'ici là tout sera finalisé. Soulignons à cet égard que Pechiney annonçait hier avoir renouvelé jusqu'au 30 juin l'option d'achat de terrains à Bécancour et l'option d'achat d'électricité avec Hydro-Québec.

Dès que l'entente finale aura été signée, on assure que les travaux de construction de l'usine, qui produira 220,000 tonnes d'alumimiun par année, pourront commencer dans les semaines qui suivront. On n'écartepas d'ailleurs que la Société du parc industriel du centre du Québec commence dès ce printemps des travaux de plusieurs millions pour aménager son port afin de l'adapter aux besoins de cette usine.

En plus de l'investissement de $500 millions et des $12 millions qui seront consacrés à des travaux d'infrastructures, Hydro-Québec aura à supporter un manque à gagner lorsque l'usine entrera en activité vers 1987. Il s'agit d'une réduction de 50% consentie sur les prix d'électricité pour une période de cinq ans, soit un total de $125 millions au moins.

Le gouvernement a consenti cette réduction à Pechiney après l'avoir accordée à Reynolds Aluminium pour inciter cette dernière à devancer de deux ans ses travaux de construction d'une aluminerie de $600 millions à Baie-Comeau. L'ayant accordé une fois, cet avantage devait être étendu à tous. Il le sera aussi dans le cas de la société allemande VAW qui poursuit des discussions avec Hydro-Québec en vue de l'implantation éventuelle d'une aluminerie au Québec.

◆ Joe Clark

42 % veulent qu'il reste à la tête de son parti;

■ Personne dans l'entourage de M. Clark ne nie la valeur de ces deux sondages. On indique que le sondage de Carleton est «peut-être un peu optimiste» et on reconnaît que «Toronto n'est variement pas favorable à M. Clark». On ajoute également que, malgré le rallliement spectaculaire de M. Brian Mulroney au chef conservateur en décembre, «les hommes de Mulroney continuent de travailler contre nous.»

Le congrès du Parti conservateur s'ouvre le mercredi 26 janvier à Winnipeg mais toute l'attention se porte sur la soirée du vendredi 28 où les 2,800 délégués devront répondre par oui ou par non à une question très courte: «Voulez-vous une révision du leadership de votre parti?»

À l'état-major du chef conservateur, on était évidemment ravi des résultats du sondage de l'Université Carleton qui, incidemment, en février 1981, était tombé juste à un pour cent près. 502 des 2,800 délégués possibles au congrès de Winnipeg ont été interrogés par téléphone pour la chaîne *Southam* et les résultats sont les suivants: en faveur d'un congrés au leadership: 17.1 %; opposés à un congrès: 56.4 %; indécis: 14.5 %; refusent de se prononcer: 10.6 % et ne comptent pas participer au congrès, 1.4 %. M. Clark obtient donc l'appui de près de 77 % des militants décidés.

Mais les conseillers de M. Clark reconnaissent aussi que le sondage ne tient probablement pas assez compte de l'opposition qui couve à Toronto et au Québec. Dans la région de Toronto, cette opposition est attisée par une véritable campagne de presse, notamment du *Globe & Mail*, contre le chef conservateur. Toronto est aussi la ville de Peter Worthington, l'acien rédacteur en chef du *Toronto Sun* qui a fait campagne aux dernières élelctions partielles contrele candidat de M. Clark, et l'a facilement battu.

Le sondage de Carleton ne tient pas compte non plus de l'extrême division des délégués québécois. Il pourrait y avoir, en théorie 674 délégués de la province mais beaucoup d'entre eux ne viendront pas parce que le voyage et le séjour à Winnipeg, et la perte d'au moins une journée de salaire, représentent un effort trop important. Les deux organiations — celle qui appuie M. Clark et celle qui, en sourdine, prépare le terrain pour M. Brian Mulroneoy — se livrent actuellement une guerre à finir auprès des délégués, offrant de financer le voyage pour les convaincre de se présenter au congrès. Même les amis de M. Clark reconnaissent que les adversaires du chef conservateur représentent au moins le tiers des délégués québécois.

Or c'est justement ce qui estarrivé au congrès de février 1981 quand un peu de 200 délégués québécois votaient contre M. Clark, contriuant à un vote d'opposition de 33 %. Les organisateurs du chef conservateur, amers, avaient alors déclaré au DEVOIR: «on sait maintenant que les Danis et les DeCotret ça ne ramène pas beaucoup de votes.»

Il semble donc que, malgré l'augmentation de l'appui populaire du Parti conservateur au Québec — au moins 30 % des électeurs dela province lui seraient maintenant favorables — la popularité personnelle de M. Clark ne s'est pas tellement améliorée. C'est exactement ce qui arrive aussi en Ontario, où le parti fait des progrès et où, malgré tout, une majorité de personnes souhaitent le départ du chef conservateur.

On se refuse, dans l'entourage de M. Clark, à se commettre sur des chiffres mais on reconnaît discrètement qu'on vise une proportion de 75 % de votes favorables. Celapeut paraître beaucoup mais la presse anglaise fait tellement de cas de la question du leadership que M. Clark a besoin d'une victoire très nette.

Comme pour fouetter l'ardeur des partisans, le parti s'apprête à publier, une semaine avant le congrès, l'analyse des sondages Gallup qui donneraient 167 sièges aux consommateurs contre 95 aux libéraux et 20 aux néo-démocrates. Des 167 sièges, sept viendraient du Québec si on en croit une analyse du derniser sondage de l'Université de Montréal. Toutefois, cette analyse n'est pas rigoureusement scientifique. Ce qu'on fait les analystes du parti en effet: ils ont extrapolé, au niveau de chacun des 282 comtés, le gain de l'appui populaire constaté par Gallup au niveau national.

Personne ne doute évidemment qu'en théorie, avec une avance de 15 points sur les libéraux dans les sondages, les conservateurs prendraient le pouvoir demain matin. La question que se posent plutôt les stratèges, c'est de savoir ce qui arrivera dans un an ou deux, face à un autre chef libéral. Ce n'est pas pour rien que lemouvement de constation de M. Clark part toujours de Toronto, dans l'establishment du parti et du pays, qui ne lui pardonne pas d'avoir perdu le pouvoir et qui doute qu'il soit capable de le reprendre.

Fort des analyses de sondages que lui préparent ses adjoints M. Clark continue cependant à dire que le problème ne vient pas de sa propre image mais du parti lui-même, qui n'est pas capable de survivre à ses divisions.

De fait, la clause qui oblige le parti à faire le procès de son chef à chaque congrès n'arrange pas les affaires. Et le sondage de l'Université Carleton révèle d'ailleurs que les deux tiers des délégués souhaitent qu'on pose la question du leadership moins souvent. Il est probable que le samedi 29 — quoiqu'il arrive à M. Clark la veille au soir — les délégués conservateurs remettront en cause la constitution de leur parti. Une résolution du comté d'Ottawa-Vanier demande d'ailleurs qu'on limite les votes sur le leadership — comme chez les libéraux — à chaque congrès suivant une élection générale.

Enfin, le sondage préparé par l'Université Carleton donne une indication de l'appui réservé aux prétendants à la succession de M. Clark. Des 400 délégués au congrès qui ont accepté de répondre à une question directe sur une campagne au leadeship, 62 % voteraient pour M. Clark, 11.6 % pour Peter Lougheed, 7.7 % pour Brian Mulroney, 3.6 % pour Bill Davis, 2.8 % pour David Crombie, 2.1 % pour John Crosbie et 1.3 % pour Flora MacDonald.

Mais le sondage de Goldfarb pour le *Toronto Star* indique que l'ensemble des électeurs du Toronto Métropolitain favorisent à 27 % M.Bill Davis et, dans une proportion indentique, M. Peter Lougheed. M. Brian Mulroney arrive troisième avec un appui populaire de 14 %.

Ce que les sondages peuvent difficilement mesurer enfin c'est l'influence qu'exerceront, au dernier moment, les députés du parti et, surtout, les discours du chef. En 1981, M. Clark avait livré un discours extrêmement terne, volontairement semble-t-il. Plusieurs députés ont ensuite souligné que c'était une erreur de stratégie, les délégués voulant entendre un Clark très combattif. Les dernières minutes sont très importantes puisque le déplacement d'une centaine de voix seulement suffit à faire la différence entre 65 ou 75% d'appuis au chef.

Les organisateurs du congrès n'ont d'ailleurs pas pris de chance et feront tout pour éviter que les délégués soient distraits au moment du vote. Exceptionnellement, on leur offrira même un buffet, bien arrosé de vin, le vendredi soir, surles lieux mêmes du Centre des congrès de Winnipeg

◆ Gaulin

Selon le porte-parole du premier ministre, il est probable que les centrales syndicales présentent lundi soir une solution faisant appel à la médiation. Le gouvernement verrait alors dans la dynamique d'échanges qui animeront cette rencontre quelle position adopter. Le gouvernement compte, à cette occasion, parler avec les centrales de relance de l'emploi et de concertation et présenter quelques assouplissements à la loi 105. Ceux-ci supposeraient un peu d'argent nouveau, mais pas beaucoup a-t-on appris.

La proposition de médiation faite jeudi par M. Robert Gaulin, à titre personnel, a-t-il dit, supposerait la création d'une commission de neuf membres qui serait tri-partite: représentants du gouvernement et des syndicats, et des membres indépendants. Présidée par un juge, elle aurait un mois pour étudier le dossier et entendre les parties, puis deux semaines pour rédiger un rapport de médiation que les parties soumettraient à leurs mandants.

Comme préalable à la création de la commission, les syndicats devraient s'engager à renoncer à tout moyen de pression et notamment la grève selon M. Gaulin. Le gouvernement, de son côté, conviendrait du gel des conditions de travail et de salaires sur la base des conventions collectives en vigueur l'automne dernier.

Tel que formulée, la proposition Gaulin est inacceptable au gouvernement car il ne peut être question de suspendre l'application de la loi 105 et de revenir aux salaires en vigueur à l'automne. Cela signifierait que le gouvernement renonce pour un mois et demi à la récupération salariale qui s'effectue de façon générale en janvier, février et mars. Cette récupération ($430 millions) a pour but de compenser pour les augmentations salariales versées le premier juillet 1982 en vertu des conventions et que les syndicats ont refusées de revoir comme le gouvernement le demandait. Jusqu'ici, le ministre des Finances a tenu mordicus à ce que cette récupération (qui va de zéro à 20% selon les catégories de salaires) soit complétée avec la fin de l'année financière le 31 mars.

Il faut noter cependant que les porte-parole du premier ministre ont pris bien soin de ne pas écarter toute idée de médiation. On attend pour juger que la rencontre au sommet entre MM. René Lévesque, Jacques Parizeau et Yves Bérubé pour le gouvernement et MM. Donatien Corriveau, Louis Laberge et Yvon Charbonneau pour les centrales ait eu lieu. On croit que les chefs syndicaux arriveront avec une proposition de médiation et qu'il faudra juger dans le contexte de la discussion qui se déroulera lundi soir. On présume que les syndicats auraient d'autres propositions complémentaires qui permettraient au gouvernement d'y trouver son compte.

Chose certaine, le projet de médiation est une solutionn qui ne sourit guère au gouvernement. Dans des conversations privées, des porte-parole gouvernementaux ont noté hier, que la médiation posait en outre deux problèmes majeurs.

Cette solution est employée dans des conflits classiques de travail où on ne s'entend pas sur les solutions, a-t-on fait valoir. Les médiateurs ont alors à cerner une solution de compromis, mais dans le cas présent on ne s'entend même pas sur la nature des problèmes. On note d'autre part que la médiation s'apparente à l'arbitrage dans la mesure où les solutions proposées ont un poids moral et qu'il est difficile de s'y soustraire. Cela pourrait vouloir dire pour le gouvernement de laisser des choix budgétaires importants à des personnes sans responsabilité politique.

Il faut noter que tant du côté gouvernemental que syndical on était généralement très laconique tant sur cette question de la médiation que sur les propositions qui seront faites de part et d'autre lundi soir. De même, on a donné peu d'indications sur les modalités du déroulement de la rencontre.

Ainsi a-t-on indiqué que 12 personnes participeront à la rencontre qui aura lieu aux bureaux du premier ministre à Québec. Le premier ministre et les deux ministres seront accompagnés chacun d'un conseiller, soit dans le cas de M. Lévesque de M. Jean-Roch Boibin, son chef de cabinet; dans le cas de M. Parizeau, de M. Robert Normand, le sous-ministre des Finances; et dans le cas de M. Bérubé, de Robert Tessier, le secrétaire du Conseil du trésor. Le négociateur en chef du gouvernement, M. Lucien Bouchard, n'y serait pas car on désire que la rencontre ne soit pas une séance de négociations mais une rencontre de nature politique. Du côté syndical, on semble décidé à ce que les négociateurs de chaque centrale agissent comme conseillers de leurs présidents respectifs lors de cette rencontre. Aussi M. Charbonneau de la CEQ serait accompagné de M. Gilles Lavoie, M. Laberge de M. Réal Lafontaine, et M. Corriveau de M. Jean-François Munn.

Les trois présidents des centrales se sont rencontrés hier après-midi pour préparer cette rencontre en compagnie de membres des exécutifs de chaque centrale. Rien n'a transpiré et les porte-parole syndicaux disaient que tout indique que les présidents pourraient présenter une position commune à la rencontre. Pour eux, l'objectif demeure toujours la reprise des négociations et l'abolition des décrets. On se dit prêt à parler d'emploi avec M. Lévesque mais on soutient que celui-ci, avant de proposer des programmes de création d'emploi, devra arrêter de créer du chômage dans le secteur public avec sa loi 105.

Pour le gouvernement, la création d'emploi et la concertation sera, indique-t-on chez M. Lévesque, l'élément principal de la rencontre. On veut situer le dossier des employés de l'État dans le contexte de la situation financière du gouvernement et dans celui de la situation économique générale. M. Lévesque devrait être en mesure de sortir de ses tiroirs des programmes de création d'emploi dans des secteurs bien précis comme la CSN et la FTQ le lui ont demandé cet automne.

Tout en demandant aux leaders syndicaux de consentir à un effort de solidarité économique entre secteurs privé et public, M. Lévesque soumettra des assouplissements à la loi 105 qui impliqueront pour le gouvernement un peu plus de mises de fond qu'on ne l'avait consenti jusqu'à maintenant. Ces sommes d'argent serviront surtout à corriger certaines injustices ou certaines aberrations contenues à la loi 105. Les propositions qu'on entend soumettre ne viseraient pas à donner un nouveau départ à des séances de négociations mais consisteraient plutôt à donner des preuves de la bonne foi et de la bonne volonté du gouvernement.

◆ Walesa

constances nouvelles qui sont apparues. Je dois refléchir».

Plus tard, M. Walesa a remis aux journalistes un texte dans lequel il affirme que «des obstacles administratifs» ont été opposés à sa volonté de reprendre son travail: les autorités lui demandent de «rendre des comptes» à l'administrateur chargé de la liquidation des biens de Solidarité, explique-t-il.

M. Walesa ajoute qu'il se fonde «sur les dispositions de la loi» en demandant sa réintégration: «Je reviens à l'endroit d'où j'avais été délégué comme responsable syndical», précise-t-il. Il souligne que les autorités appliquent à son égard «une tactique spéciale, de nombreux internés ayant retrouvé leur travail sans qu'on leur oppose ce genre d'obstacles».

Pour sa part, la direction des chantiers affirme qu'il n'existe «aucun obstacle» à ce que M. Walesa reprenne le travail. Tout ce que l'on exige de lui, déclare-t-on, est une attestation concernant son dernier lieu de travail.

Dans l'entourage de M. Walesa à Gandsk, on résume ainsi la situation: pour les autorités, l'ancien président de Solidarité est à la disposition de l'administrateur chargé de la liquidation des biens du syndicat. C'est à ce titre qu'il est rémunéré. Pour obtenir un nouvel emploi, il doit donc demander à l'administrateur un certificat de son dernier lieu de travail.

Walesa, lui, refuse de reconnaître l'autorité de l'administrateur et n'entend pas s'adresser à lui pour obtenir ce document. L'administrateur peut d'ailleurs très bien le lui refuser s'il estime avoir encore besoin de lui pour mener à bien sa mission, ce qui peut faire traîner les choses indéfiniment.

À cela s'ajoute le fait que M. Walesa est actuellement en congé pour deux mois. Selon son entourage, il a été mis en congé du 16 décembre au 16 février, le jour où il a été emmené de force aux services financiers de Gdansk pour s'expliquer sur la comptabilité de Solidarité.

◆ Exclusion

Suite de la page 10

didats compétents» pour combler les commissions du conseil. Outre que le Parti civique n'a trouvé personne dans ses rangs qui ait l'envergure de prendre la présidence de la CUM — qui échappe ainsi à la ville majoritaire — le moins qu'on puisse dire à la lecture des listes de membres, c'est que ces commissions eussent grandement profité de l'apport de l'opposition.

La réforme de la CUM voulait mettre plus de démocratie dans le gouvernement municipal de l'île de Montréal. Le contraire est en train de se produire. Les citoyens de Montréal et de la CUM ne doivent pas s'y résigner.

◆ Obstacle

Suite de la page 11

représente l'émergence d'un centre bancaire international au Canada.

L'unanimité est faite au Canada et au Québec sur le bien-fondé d'un centre bancaire international. L'intérêt plus tardif que lui ont manifesté des villes canadiennes comme Toronto, Vancouver, Calgary, Edmonton ou d'autres villes de moindre envergure comme Stanstead, par la voix de l'un de ses ex-citoyens, témoigne de la validité du projet. La création d'un centre bancaire international au Canada s'inscrit dans le prolongement naturel de l'activité financière actuelle au pays. La communauté bancaire et d'affaires d'ici croit que Montréal peut et doit en être le lieu d'émergence. Il reste à espérer et à souhaiter que la décision fédérale ne tarde pas à venir et se concrétise dand le prochain budget du ministre des Finances.

◆ Nicaragua

Suite de la page 11

Franco ou le Parlement portugais du temps de la «démocratie corporative» de Salazar. Ce qu'il dit de a future loi sur les moyens de communication n'est guère plus rassurant: «Nous ne voulons ni exercer un contrôle total ni accorder une totale liberté, assure-t-il. Il n'est pas question de supprimer la censure. La législation actuelle, qui interdit les nouvelles contraires à l'ordre public, donne une idée de ce que nous voulons faire. Les journaux savent bien ce qui peut être considéré comme une provocation pour le gouvernement.»

Sans doute les frictions entre le gouvernement et l'opposition ne peuvent-elles être isolées du climat de tension et de mobilisation que vit le pays depuis plusieurs mois. M. Reagan multiplie les pressions contre le Nicaragua, et personne ne l'oublie. Il a même réussi le rare exploit de faire contre lui l'unanimité des sandinistes et des dissidents, qui usent des mêmes termes pour qualifier sa politique: «stupide», «aveugle», et «grossière».

Qu'il y ait «ingérence» américaine, le directeur de *la Prensa*, par exemple, le reconnaît, comme il constate que son pays est envahi par une multitude de «conseillers» en révolution: cubains, latino-américains «internationalistes», tchèques, bulgares, allemands de l'Est, palestiniens.

Les promesses de non-alignement n'ont pas été respectées. Le gouvernement sandiniste s'est vite rangé derrière Cuba et l'Union soviétique dans les forums internationaux. «Or, nous n'avons rien à gagner avec une telle politique, dit note interlocuteur, car elle fait de nous un enjeu entre les superpuissances. Un pays faible comme le nôtre doit être intelligent, et non utopique. Sachant qu'il est dans la zone économique des États-Unis, il doit chercher un contrepoids en Europe, mais pas rompre avec eux.»

FIN

◆ Évêques

Suite de la page 11

production et à réduire le gaspillage. Est-il moral d'encourager le gaspillagee de nos ressources? Sans oublier aussi que le capital est un facteur de production très mobile et que l'économie canadienne n'opère pas en vase clos. Les entreprises ont subis des pertes de profits. Plusieurs travailleurs ont encourus des pertes de leur pouvoir d'achat et des pertes d'emplois. Est-il moral que les employés qui jouissent de la sécurité d'emploi obtiennent de hausses de salaires? Pourquoi cette opposition si vive à l'égard du programme «6 et 5» qui vise justement à limiter les hausses salariales chez les employés du secteur public qui ont la chance de garder leurs emplois?

Personne ne peut ni ne veut nier le fait que nous traversions une période d'adaptation pénible et même attristante. Cette adaptation est d'autant plus difficile que nous n'avons pas atteint un consensus social sur l'orientation politique, sociale et économique que nous voulons donner à ce pays. Le rapport des évêques nous divise d'autant plus qu'il donne l'impression que les solutions sont simples et à portée de la main et que le Canada peut agir seul en dépit de la conjoncture internationale.

Plutôt que de jeter des jalons pour bâtir le consensus, le rapport propose des solutions qui supposent que nous ayions changé le monde et les aspirations et les habitudes des pays et des gens qui nous entourent. Est-ce moral de faire miroiter un projet si utopiste? Rappelons le commentaire de Thomas Huxley se rapportant à ces projets utopistes qui ne reposent pas sur des fondements et un consensus très larges: c'est comme si on imaginait le catholicisme sans christianisme...

Le Canada continuera de contribuer à la Banque asiatique pour le développement

MANILLE (d'après AFP et PC) — Le Canada poursuivra son aide à l'action de la Banque asiatique pour le développement (ADB), a déclaré hier le premier ministre, M. Pierre Trudeau, à son arrivée en visite officielle à Manille.

Cette Banque dont le siège est à Manille a été créée en 1966 pour favoriser la croissance et la coopération économique en Asie et dans le Pacifique-Sud.

Le Canada vient à la deuxième place après les États-Unis pour le montant des contributions à l'ABD, avec $155 millions en 1981, selon les chiffres fournis par la Banque.

D'autre part, le Canada n'exercera pas de pressions sur le président Ferdinand Marcos concernant les droits de la personne, parce que cela compromettrait les efforts canadiens visant à intensifier les transactions canadiennes avec les Philippines, selon une explication fournie par les proches collaborateurs de M. Trudeau.

Le chef de gouvernement canadien, dont l'avion a été escorté par un avion de combat philippin, pourrait faire part des inquiétudes canadiennes au sujet des présumées tortures et des meurtres, lorsqu'il s'entretiendra avec le président Marcos, ce matin, mais il est probable qu'il ne l'avouera pas publiquement, de crainte d'indisposer le chef d'État philippin et de compromettre les possibilités commerciales canadiennes.

Des membres de l'ambassade du Canada qui ont organisé un briefing pour les journalistes canadiens à leur arrivée à Manille, leur ont expliqué que les efforts déployés par l'ex-président Jimmy Carter pour que le régime philippin mette la pédale douce sur la répression n'ont pas été particulièrement fructueux et que le Canada a tout à perdre et rien à gagner en adoptant une attitude identique.

Insistant sur le fait que le Canada est un important partenaire commercial, où un emploi sur trois dépend des échanges commerciaux, les fonctionnaires ont dit que le gouvernement d'Ottawa doit être conscient que des efforts futiles pour libérer une religieuse aux Philippines «pourraient avoir pour effet d'intensifier le chômage à Sudbury».

Les membres de l'ambassade du Canmada à Manille avouent que la surveillance des droits de la personne est une affaire prioritaire pour les diplomates occidentaux en poste à Manille, mais qu'ils ne peuvent ni confirmer ni infirmer des cas spécifiques comme ceux contenus dans le dernier rapport d'Amnistie Internationale. Les diplomates canadiens ont vérifié personnellement le cas de quatre Philippins soumis à leur attention par des représentants de l'Église unie et des syndicats. Trois cas concernaient des missionnaires catholiques laïques accusés d'avoir été en possession de littérature jugée subversive.

Le président Marcos et son épouse Imelda ont personnellement accueilli le premier ministre Trudeau à sa descente d'avion mais la cérémonie de bienvenue s'estdéroulée à l'intérieur en raison de la pluie. Le couple présidentiel a de nouveau rencontré bieèvement M. Trudeau au palais Malacanang où il demeurera pendant son séjour.

Enfin, M. Trudeau est attendu à Tokyo dimanche soir, dernière étape de sa tournée asiatique.

M. Trudeau aura l'occasion de s'entretenir lundi avec le premier ministre japonais avant le départ de ce dernier pour Washington, et avec le hommes d'affaires canaiens qui travaillent au Japon, sa visite durera trois jours.

Jusqu'à présent, les relations nippo-canadiennes ont été essentiellement de nature économique et commerciale: important fournisseur de matières premières du Japon, le Canada est l'un des pays auxquels Tokyo achète plus qu'il ne vend.

Le Japon est le deuxième partenaire commercial du Canada derrière les États-Unis. Selon l'ambassade du Canada à Tokyo, le commerce bilatéral a dépassé $8 milliards en 1981. L'excédent traditionnel du Canada vis-à-vis du Japon avait diminué considérablement cette année-là ($446 millions contre $1,6 milliard en 1980). Mais selon des statistiques japonaises, l'excédent commercial du Canada vis-à-vis du Japon pour les neuf premiers mois de 1982 s'est sensiblement accru et a avoisiné 1,2 milliard de dollars.

WEEK-END

SAMEDI

Au pavillon Marie-Victorin de l'Université de Montréal, 90, boul. Vincent-d'Indy, salle B-259, à 20 h, conférence de l'ornithologue Noël Breton sur «le harfang des neiges».

■

Des ateliers de création littéraire sont offerts par la Fédération québécois du loisir littéraire. 374-4700.

■

Cours d'arts plastiques pour jeunes de 4 à 16 ans offerts par l'Université du Québec. Inscription à compter de 9 h, Grande-Place, Pavillon Judith-Jasmin. 282-4076.

DIMANCHE

Jusqu'au 27 février, le Planétarium Dow présente «Voyage dans notre galaxie — la voie lactée».

■

Le programme d'hiver 83 des Belles soirées et matinées offert par la faculté de l'Éducation permanente de l'UdeM prend son coup d'envoi. 343-6090.

■

Journée d'information sur le ski de randonnée et la raquette de 10 h à 16 h au Relais de la Base de plein air, 1798, Chemin du Lac à Longueuil. 468-0387.

■

Services gratuits d'analyse de personnalité et de consultation dianétique au Centre de dianétique, 4489, rue Papineau. 527-8766.

■

Jusqu'au 23 janvier, exposition *Les peintres du dimanche* au Musée d'art de Saint-Laurent, 615, boul. Sainte-Croix, Ville Saint-Laurent. 747-7367.

■

Jusqu'au 20 janvier dans le cadre de la série *Les grands explorateurs*, présentation des *Aventures au Kenya* au théâtre Arlequin, 1004 est, rue Sainte-Catherine. 288-3931.

■

Messe annuelle des communautés ethniques du diocèse de Montréal, à 15 h en la Cathédrale Marie-Reine-du-Monde, angle Dorchester et Mansfield.

■

À 20 h 15, récital de piano et percussion de Marie-Josée Simard, au Adair Hall, 24, avenue Maple, Sainte-Anne-de-Bellevue. Admission: $5. 453-9269.

■

À 20 h 30, assemblée générale annuelle des membres de la Coop des consommateurs de Montréal, à l'UQAM, pavillon Judith-Jasmin, amphithéâtre Marie-Gérin-Lajoie.

■

Atelier d'écriture *La création collective* avec Gilberte Giasson, à la Maison Chevalier à Oka. 479-6768.

■

Conférence du Dr Roger Foisy, directeur du Centre d'épanouissement intégral sur «la puissance de la persévérance et de la patience», à 14 h à l'hôtel Mont-Royal, 1455, rue Peel. 388-1402.

■

Assemblée mensuelle de l'Association des femmes célibataires au Centre St-Pierre, 1212, rue Panet à 14 h. 387-2453.

■

Excursion de ski alpin au Mont Owl'ss Head et de ski nordique dans le parc de la Mauricie, organisée par le Club de ski du Centre Immaculée Conception. Rendez-vous au Centre, à 6 h 45. 621-1563.

LE DEVOIR

CAHIER 7

CULTURE ET SOCIÉTÉ
Montréal, samedi 15 janvier 1983

Jean-Marie Lemieux et l'attrait de «La chaire»

par Robert Lévesque

«ENTRE Mgr Charbonneau, que j'ai joué il y a dix ans dans la pièce de McDonough, et ce rôle du père Tim Farley dans *La chaire* (qu'il interprête depuis hier soir au Théâtre du Nouveau Monde), j'ai refusé des tas de curés», affirme Jean-Marie Lemieux, me soulignant les dangers pour un acteur de composition de se cantonner dans un type de rôles. «J'aime trop me faire des têtes pour tomber dans la ré-édition de quelques-unes».

C'est lui qui a déniché cette première pièce d'un jeune acteur américain, Bill C. Davis. Au Booth Theater, à Broadway, on affichait *Mass Appeal*. En janvier 82, à tout hasard (son hôtel est en face du Booth), il va voir cette pièce à deux personnages où, selon le jeu de mot du titre, l'on est censé dépeindre le côté arriviste des représentants américains de l'Église catholique. Milo O'Shea joue ce rôle du père Tim Farley qui lui plaît immédiatement, «un curé de 50 ans, roulant Mercedès, aimant le bourgogne pétillant, mais dépeint au moment où il perd son entrain, mûr pour entendre une révolte». Il demande et obtient les droits de la pièce, qui deviendra, traduite par François Tassé, *La chaire*, l'esprit du jeu de mot étant rescapé, plus ou moins.

En s'installant au TNM hier soir, en compagnie du comédien Carl Béchard qui reprend le rôle du jeune séminariste révolté joué au Booth par Michael O'Keefe, Jean-Marie Lemieux a déjà derrière lui cinquante représentations (au Bois-de-Coulonges et en tournée) de cette pièce qui semble susciter un engouement tel qu'en plus d'une production cinématographique qui sera réalisée bientôt aux États-Unis, et en plus de productions théâtrales dans au moins dix pays, *Mass Appeal* sera joué en version anglaise à Ottawa et à Montréal dès février. Au Centre national des Arts, William Hutt et Benedict Campbell défendront les rôles. Au Saydie Bronfman, on ne connaît pas encore les comédiens qui seront dirigés par le réalisateur de cinéma George Bloomfield.

«Il ne s'agit pas d'une pièce bondieusarde, explique Jean-Marie Lemieux, le côté comique de la situation est constamment privilégié, et il y a une grande habileté de construction que l'on sent à travers l'évolution des sermons que prononçent en chaire le curé Farley et le jeune Dolson, c'est ce qui fait que la pièce est efficace. L'esprit Broadway, c'est-à-dire la façon habile dont l'action est bâtie, allant à l'essentiel du conflit de générations, joue de telle sorte qu'au lieu d'une réflexion aride sur le monde des curés on a une interaction qui pourrait tout aussi bien être tranposée sans problèmes dans le monde des avocats, par exemple.»

«C'est d'abord une pièce d'acteurs, rajoute Lemieux qui se dit «près de Farley», de son côté épicurien. «Si la pièce de Davis a le désavantage de ne faire qu'effleurer le sujet, tout peut se rattraper dans l'interprétation», conclut-il de cette pièce que lui et Tassé ont décidé de ne pas adapter à-la-québécoise puisque, dit-il, «les chaires, ici, sont de belles pièces de bois sculpté dans lesquelles ne montent plus nos curés, étonnamment moins conservateurs que leurs confrères américains. Le col romain pour un curé québécois c'est ce qu'il met dans sa valise lorsqu'il va aux États-Unis».

Olivier Reichenbach a dirigé la mise en scène de *La chaire*. Ils conversaient tous les deux lorsque j'ai rejoint Lemieux dans la grande salle vide du TNM. Après Michèle Rossignol, qui signait la première mise en scène de la saison au TNM, voici Lemieux qui tient le premier rôle du troisième spectacle. C'est donc la belle entente entre les trois «coureurs» qui, l'un ou l'autre, auraient pu prendre la succession de Jean-Louis Roux en mai dernier. J'aborde la question avec Lemieux qui accepte de parler de cette affaire pour la première fois.

«Oui, cela a passé proche...j'avoue sincèrement que j'étais prêt à relever ce défi», dit-il franchement. Mais Jean-Marie Lemieux précise qu'il n'avait rien fait pour être dans cette course. C'est le président du conseil d'administration du TNM, Richard Gervais, récemment reconfirmé dans ses fonctions, qui avait inscrit la candidature de Lemieux en sus des deux principaux noms (Rossignol et Reichenbach) proposés par le comité Gascon-Brassard-Boisjoli. «M. Gervais nous a souvent donné un coup de main au Bois-de-Coulonges (le théâtre d'été que dirige Lemieux à Québec), et c'est lui qui m'a intéressé à cette succession prestigieuse, mais à ce moment-là je ne savais absolument pas que la course serait si serrée».

«Le choix d'Olivier Reichenbach est un excellent choix, précise-t-il, il m'a parlé de certaines décisions qu'il s'apprête à prendre et avec lesquelles je suis d'accord. Ce qu'il faut d'abord faire au TNM, et le défi est emballant, c'est définir une vocation, d'abord et avant tout. Dans les dernières années, cette vocation s'était embrouillée, on hésitait entre plusieurs velléités de vocations et le public ne savait plus ce qu'il allait voir au TNM, il ne savait plus s'il avait affaire à une maison de création, de répertoire, de laboratoire...c'était bien mélangé et cela a fait du tort à la maison...». Soulignons que la saison 81-82 du TNM n'a connu qu'une fréquentation à 61.2%, ce qui est dramatique.

«Vous savez, si *La mandragore* n'avait pas été un succès, le TNM aurait compté quatre échecs de suite, c'est un trou difficile à remonter pour une com-

Suite à la page 24

(photo Réjean Meloche)

Clémence et sa face cachée

par Nathalie Petrowski

L'ANNÉE prochaine, j'aurai 50 ans. — Clémence vient de lancer la phrase sur un ton badin, feignant la banalité. Elle vient de la lancer avec cette éternelle voix de couventine timide et pas tout à fait délurée. Elle est assise sur une berceuse en osier, le regard rivé sur le feu de foyer qui reste piteusement étient malgré des efforts répétés de sa part pour faire honneur à la cheminée.

J'imagine mal que Clémence puisse avoir 50 ans. La dernière fois que je l'ai rencontrée, dans la même maison gris souris et près du même foyer, elle disait avoir 45 ans. C'était il y a deux ans. Clémence n'a pas vieilli d'une ride depuis. On dirait au contraire qu'elle a rajeuni, que le succès, le bonheur, une certaine maturité, ont coloré ses joues et ajouté un nouvel éclat à sa peau transclucide. Seul le regard bleu marin a conservé cette gravité chancelante qui les jours de pluie et de monotonie doit se voiler d'une douce tristesse.

À 49 ans, après 25 ans de métier, Clémence n'a toujours pas surmonté sa phobie des entrevues. Elle s'y prête avec une gentillesse attentionnée et avec une délicate franchise mais n'arrive jamais à complètement calmer sa nervosité ni à refouler ses regards oblique et paniqués du côté de la machine à enregistrer. On a toujours l'impression en l'interviewant de lui dérober une partie d'elle-même, de fouler le sanctuaire épidermique de sa sensibilité. Certaines questions la rendent terne, d'autres au contraire lui inspirent des propos lumineux. Mais d'une façon comme d'une autre, Clémence ne se livre jamais complètement. Sa pudeur de fille bien élevée l'empêche à chaque fois de se rendre jusqu'aux bout de ses réflexions sur la vie mais surtout sur elle-même. Elle ouvre la porte, trempe son pied dans l'eau froide et change vite le sujet de la conversation. En même temps, on a la distincte impression que plus que jamais, Clémence a envie de faire le point sur elle-même et de se raconter telle quelle, sans masques et sans détours. Dans le prochain spectacle qu'elle monte à la fin du mois à l'Arlequin, elle se lancera dans la tâche ardue de faire son propre self-portrait. Par honnêteté dit-elle, pour le public et pour tous les gens dont elle a volé des morceaux de vie. C'est la mère de Valentine, celle qui est condamnée à faire des thèses sur la communication à perpétuité qui la rappellé à l'ordre en lui disant qu'elle se moquait tout le temps des autres mais jamais d'elle-même.

Balzac a déjà écrit, et Michel Tremblay vient de nous le rappeler; «si tu continues à te moquer de toi-même, tu pourras bientôt te moquer de tout le monde.» Clémence et Deschamps aussi, ont commencé en faisant à preuve du contraire. À l'aube de la cincquantaine remontent tous les deux lentement vers eux-mêmes. Clémence soutient pourtant qu'elle y est allée plus directement que Deschamps. Il faut l'entendre parler de Deschamps, la voix pleine de tendresse et d'une candeur qui n'appelle pas l'ombre d'une rivalité. «Au départ, je suis une femme et Yvon est un homme, c'est toute la différence. Lui parle du monde des gars, ce n'est pas vraiment mon monde. Je connais d'ailleurs très peu les hommes. Nos origines aussi sont très différentes. Yvon vient d'un milieu plutôt ouvrier de Verdun. Moi je vient d'un milieu littéraire. L'écriture, les livres, la poésie, la création littéraire ont toujours fait partie de ma vie. Moi je m'amuse à écrire en prose ou en vers, en respectant la rime et les pieds. Yvon se cache beaucoup derrière un personnage qui lui ressemble mais qui n'est pas vraiment lui. Yvon revient tranquillement vers lui-même. Moi je crois que je parle davantage de moi dans mes shows. Je suis à la fois Clémence Desrochers et toutes sortes de personnages. J'alterne entre les deux.»

Entre la folle publique et la fille privée, entre celle qui fait mourir de rire et celle qui donne envie de pleurer, entre le boute en train des nuits montréalaises et la promeneuse soitaire de l'après-midi, s'étend une zone grise par où Clémence s'échappe quand elle en a assez de faire sa routine d'artiste bien dressée. Elle avoue elle-même, peut-être par fausse modestie, qu'elle n'appartient pas à cette race incandescente d'artistes qui se consacrent corps et âme à leur métier et qui se battent continuellement pour triompher de l'anonymat et de la médiocrité. Non pas que Clémence ne soit pas du genre batailleuse. Lorsqu'elle relit ses cahiers griffonnés pendant les longues heures d'attente et tournée, lorsqu'elle pense au chic Marcel qui l'a roulée, aux soeurs du couvent qui l'ont traumatisée pendant 13 ans, à l'eczema qui a gâché son enfance, Clémence se dit qu'elle a quand même remporté quelques belles batailles. Le repos du guerrier ou de la guerrière n'est pourtant pas pour aujourd'hui.

Plus que jamais, Clémence sent qu'elle ne peut vivre sans faire de spectacles. «J'ai essayé d'être une fille qui ne fait plus de spectacles et j'ai trouvé cela trop dur à vivre, c'est comme s'il me manquait une raison d'être. C'est puissant monter un show, c'est un engagment. On se mouille quand on fait un show. C'est une façon je suppose de don-

Suite à la page 24

Haeffely à la conquête de «l'ivresse»

par Jean Royer

***La Pointe du vent,** par Claude Haeffely, Éditions de l'Hexagone, collection «Parcours», Montréal, 1982, 221 pages.*

LA parution de ce livre est un triple événement: d'abord, c'est un des trop rares titres de l'Hexagone cette saison; ensuite, il nous révèle qui est Haeffely, cet animateur-écrivain trop longtemps passé inaperçu; enfin, *La Pointe du vent* remet en marche la collection «Parcours».

Dirigée par Roland Giguère, qui l'inaugurait avec son merveilleux livre *Forêt vierge folle*, la collection «Parcours» veut jouer au Québec un peu le même rôle que la collection européenne de Skira, «Les sentiers de la création». Elle seveut en tout cas le reflet des cheminements d'écrivains, un témoin de leurs mondes. Elle se définit comme le lieu où l'écrivain fait le point de ses repères et de ses trajectoires multiples. C'est donc une collection qui s'intéresse à des écrivains de la maturité et que l'Hexagone aurait avantage à développer le plus rapidement possible, à côté de sa collection «Rétrospectives», pour continuer de jouer son rôle dans l'édition des poètes que cette maison a publiés depuis trente ans au Québec.

«La poésie est d'abord un cheminement», a déjà dit Claude Haeffely. Son livre, *La pointe du vent*, nous en dit long laà-dessus. Images et proses, souvenirs et rêves d'enfance, dessins et lettres d'amis plantent les balises d'une vie passionnée de création. D'ailleurs, écrira Haeffely: «Seule la passion entretient un certain désordre essentiel à la bonne marche de notre vie.»

Mais qui est ce Claude Haeffely? Aujourd'hui conservateur adjoint au Musée d'Art Contemporain, il n'y est pas arrivé par hasard: toute sa vie d'homme l'a conduit de l'écriture à l'image. Poète et passionné de l'édition, il s'est fait artisan des lettres à Paris en 1944 puis à Montréal en 1953 où il se joint vite à Roland Giguère et Gérard Tremblay pour animer les éditions Erta.

Il retourne quelques années en France où il gère sa ferme en Gironde et fonde *Le Périscope*, des cahiers de poésie francophone où il publie entre autres les premières versions des grands poèmes de Paul-Marie Lapointe et Gaston Miron aisi que des encres de Roland Giguère et Léon Bellefleur. Revenu au Québec en 1962, il opère une galerie d'art avant d'animer au ministère des Affaires culturelles la revue *Culture Vivante*, qui témoigne des tendances de la création artistique des années 60. Il quitte la revue quand Guy Frégault veut en faire un bulletin de propagande du ministère. On retrouve alors Haeffely animateur à la Bibliothèque Nationale où il organise la Semaine de la poésie en 1968. Enfin, Haeffely est l'initiateur de la Nuit de la poésie du Gesù en 1970.

Aujourd'hui, si vous allez au Musée d'Art Contemporain, vous trouverez son bureau derrière les archives. C'est là qu'il prépare des expositions un peu spéciales, comme celle de Françoise Bujold, l'an dernier. Si vous voyez passer dans les couloirs du musée un Alsacien blond aux yeux chercheurs, au nez de renard-séducteur, avec un air de flotter entre la vieillesse et l'enfance, entre la sagesse et l'étonnement perpétuel: c'est Claude Haeffely.

L'homme est poète. Toujours prêt pour partir à la conquête de l'ivresse. «Il faut retrouver la poésie naturelle de tout», vous clamera-t-il en bon défenseur de l'art brut et en surréaliste fidèle à la révolution du langage. Lisez ses poésies et vous le comprendrez: *Des nus et des pierres* (Déom, 1973); *Rouge de nuit* (L'Hexagone, 1973); *Glück*, avec des photos de Francisco Olaechea (1975). Dans ces livres travaille un surréalisme passionné, nourri de jazz et d'érotisme, écrit comme on rêve au petit matin.

Ce que nous apporte *La Pointe du vent*, ce sont les rumeurs de cette poésie: les proses et les pauses du poète, les rêves et les gestes de l'homme, ses rires et ses poses. Nous empruntons véritablement les sentiers de la création et les êtres qui habitent une vie apparaissent. La Bretagne et le Château Rose de l'enfance. Un champ d'orge et les trois premières femmes de la vie du poète: Popom, Mary et Françoise. La poussière d'une gare bombardée au fond du jardin. Des rêves décisifs. Des poèmes mis en dessins par André Montpetit. Des grands textes qui ont accompagné les oeuvres d'Angèle Beaudry, Kittie Bruneau et Michèle Cournoyer: *Le Sang du réel, Jusqu'au plomb, Le Temps s'effrite rose*, puis *Un dimanche pauvre* et *Le Sommeil et la neige*. Des préfaces pour expositions ou albums d'art. Des lettres d'amis: Gaston Miron, Gérard Blanchard, Noël Cormier, André Bosmans, Jacques Boulay et tant d'autres. Un texte magnifique de Gaston Bachelard sur la gravure. Des rires aux éclats et des mots pour enfants. Une obsession pour les crapauds et une «Soupe aux organigrammes». Des histoires d'amour pour des femmes et pour des livres. Des arbres dessinés spécialement pour ce livre par Gérard Tremblay, Léon Bellefleur et Roland Giguère, qui ajoute: «arbre pour dire les noms des amis comme on compte les branches qui plient sous les doigts de la main un dimanche après-midi».

Oui. Ce livre compose un rameau de créations, d'amours et d'amitiés qui nous racontent une vie en état de poésie. Une vie au carrefour de l'instinct et de l'imaginaire. La mémoire de Claude Haeffely s'ouvre sur un puits de lumière. Et les rumeurs de *La Pointe du vent*, emmagasinées entre une photo-couverture de Stéphan Kovacs et une postface de Marie Uguay, nous arrivent ocmme les histoires vraies d'un théâtre suspendu entre ciel et terre. C'est un livre que je vous invite à fréquenter (quand il sera en librairie, c'est-à-dire dans quelques jours), pour continuer de croire que la vie change, aux sources de l'écriture.

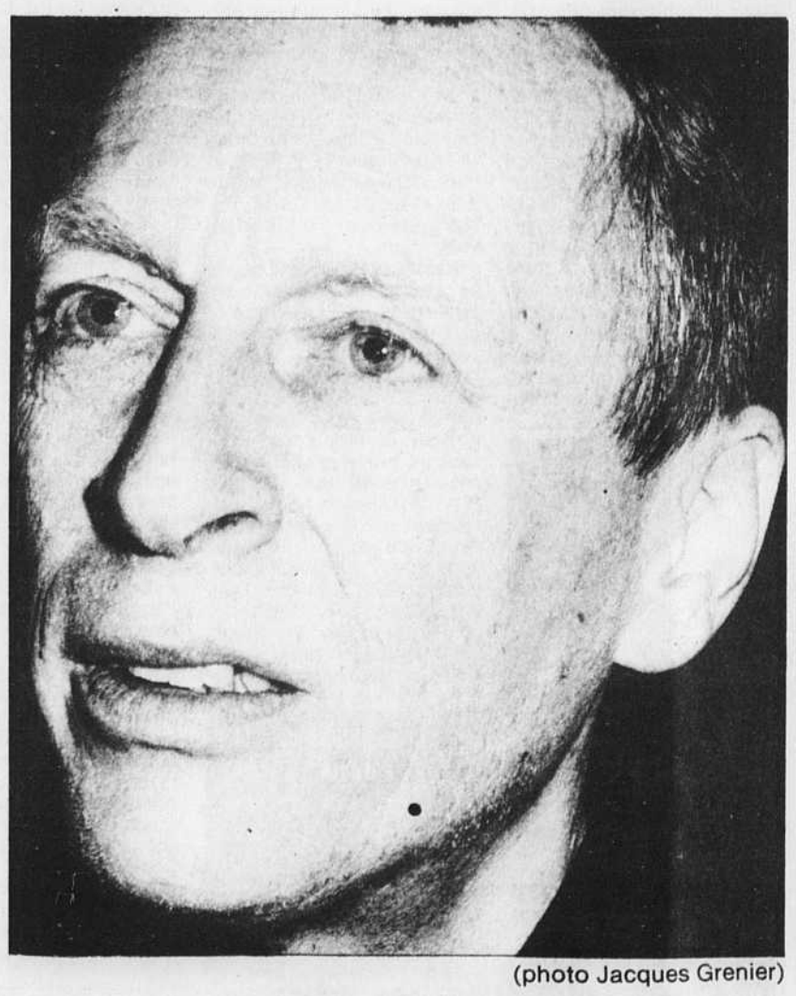

(photo Jacques Grenier)

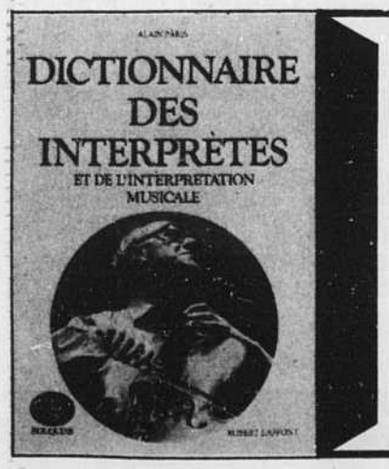

1900 biographies d'artistes, près de 5000 interprètes indexés, plus de 400 fiches consacrées à des ensembles.

DICTIONNAIRE DES INTERPRÈTES
ET DE L'INTERPRÉTATION MUSICALE

880 pages 14,95 $
Collection «Bouquins»

«C'est un outil essentiel pour tous les mélomanes et discophiles qui se respectent»
Le Devoir

Éditions Robert Laffont Limitée, Montréal

CULTURE ET SOCIÉTÉ / *littérature*

LA VIE LITTÉRAIRE

Les écrivains québécois voyagent. Grâce à des tournées européennes et américaines organisées par l'Union des Écrivains Québécois (UNEQ) et financées par le ministère des Affaires Extérieures du Canada. Chaque tournée de conférences et de rencontres dure habituellement de trois à quatre semaines. L'itinéraire s'appuie sur les centres d'études et les universités qui s'intéressent à la littérature québécoise. De plus, une certaine promotion organisée avec la collaboration des diverses ambassades peut impliquer les écrivains, tant avec le public des médias qu'avec les milieux littéraires des pays visités. Pour des raisons culturelles, les premières tournées de l'UNEQ ont d'abord été organisées vers l'Europe. Pour des raisons de marché, elles seront aussi orientées de plus en plus vers les États-Unis, nous dit Michel Gay, le secrétaire général de l'UNEQ.

Donc, Marilù Mallet, Louise Ananouïl et Jean-Yves Collette reviennent, eux, du Mexique, où ils ont participé à un colloque avec des écrivains canadiens-anglais et mexicains puis ont été introduits aux divers paysages littéraires mexicains. Cette rencontre canadienne-québécoise-mexicaine devrait donner lieu à une éventuelle rencontre à Montréal ou Toronto.

Claude Beausoleil, lui, revient de France et d'Italie où il a donné des conférences sur «les tendances actuelles de la poésie au Québec». Il a visité principalement des centres universitaires. On sait qu'à Bologne et dans quatres autres universités italiennes existent des chaires de littérature québécoise. On a traduit Gaston Miron, puis Roland Giguère, entre autres. Des étudiants préparent même des thèses sur des écrivains québécois.

C'est le circuit du Nord qu'a parcouru André Beaudet, qui revient d'Angleterre, d'Irlande, d'Allemagne et de Belgique. Il a parlé particulièrement de James Joyce et d'une «Crise de l'identité embusquée».

Michel Beaulieu, pour sa part, est à Berlin cette semaine et il en profitera, avec l'appui du Conseil des Arts du Canada, pour faire une petite tournée en Allemagne, puis au Danemark.

Bientôt, Madeleine Gagnon et Gilles Hénault entreprendront des tournées de conférences en France. Louis Caron se dirigera vers l'Ouest américain, comme l'a fait cet automne Roch Carrier. Et Nicole Brossard se rendra à Vancouver.

L'automne dernier, trois écrivains trifluviens, Gaëtan Brûlotte, Alphonse Piché et Alexis Klimov ont participé à l'université d'Albuquerque au Nouveau-Mexique à un symposium Québec-États-Unis sur «L'écrivain face à sa langue». Les trois écrivains en ont profité pour visiter le Sud des États-Unis: Lafayette, Houston, San Antonio, El Paso. Enfin, l'an dernier c'est Louky Bersianik qui rencontrait les milieux littéraires de l'Est américain.

Parallèlement à ces tournées, la présence du livre québécois est assurée en France où un distributeur, Distique, a organisé un réseau de librairies Point-Québec. Pour le reste du territoire, l'initiative appartient presque exclusivement à l'entreprise privée. On sait que M. Thomas Déri a formé récemment une compagnie qui s'occupera de l'exportation de nos livres en regroupant les éditeurs intéressés.

■

À Paris, Michèle Lalonde a été invitée à participer à la manifestation internationale de poésie intitulée «Guerre à la Guerre», organisée par l'UNESCO, à l'occasion du 34e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce spectacle a été repris deux fois au théâtre «Chiesa di Qan Carpoforo» de Milan, sous les auspices de l'UNESCO. Michèle Lalonde a également lu ses poèmes à Florence, au théâtre «Rondi di Baccio», à l'invitation de l'organisation «Fonè».

■

La Cinémathèque québécoise consacrera une semaine à l'oeuvre cinématographique de Pasolini, du 21 au 30 janvier. Ce sera l'occasion de réunir, quelques jours plus tard, soit le 29 janvier, des écrivains et intellectuels québécois et italiens. Cette journée-là, un Colloque Pasolini est tenu par l'Union des écrivains québécois en collaboration avec la Cinémathèque et le Département d'études littéraires de l'UQAM. Le colloque a été organisé par Dario De Facendis et André Beaudet.

«Ce Colloque Pasolini, disent les organisateurs, se propose de stimuler la réflexion et la discussion sur l'ensemble de l'oeuvre de celui que nous considérons comme l'une de figures essentielles de la culture contemporaine. Pourquoi Pasolini? Analyste de la *porcherie* occidentale, du *malaise* de la civilisation et de *l'enfer* de la vie quotidienne, Pier Paolo Pasolini a choisi d'être un intellectuel sans complaisance, engagé sur la «voie problématique de l'erreur», c'est-à-dire de la vérité comme forme de scandale. Aussi ne voulons-nous pas créer de l'unanimité autour de Pasolini, ni l'annexer, mais explorer les diverses contradictions que lui-même n'a pas voulu résoudre: oeuvre vivante et complexe, la parole de Pasolini nous engage personnellement et nous demande à notre tour de prendre position», concluent les organisateurs.

Le Colloque Pasolini aura lieu au pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM, Amphi AM-050, le samedi 29 janvier. Dès 9 h 30, une communication de Bruno Ramirez, suivies de celles de Gordon Lefebvre, Jean-Marc Piotte, Dario De Facendis, Patrick Straram, le bison ravi et Jacques Mascotto. L'après-midi, de 14 h à 17 h, une lecture bilingue de *Le Ceneri de Gramsci / Les Cendres de Gramsci*, par Corrado Mastropasqua et Michel Gay. Suivront, des communications de Fulvio Caccia, Filippo Salvatore, Antonio D'Alfonso, André Beaudet, Pierre Vallières et François Péraldi. En soirée, à la Cinémathèque québécoise (335 est, boul. de Maisonneuve), on présentera les films *Médée* et *Salo* et Dari De Facendis animera une table ronde.

■

Livre d'ici, le mensuel du monde de l'édition, vient de lancer le troisième numéro de sa nouvelle formule visant à donner de l'information sur la machine éditoriale plutôt que sur le produit littéraire. Au sommaire de cette livraison de janvier: Les livres qu'on solde en librairie, par Yves Taschereau; L'Acelf, commis-voyageur du livre, par Gérald LeBlanc; L'édition et le rapport Applebaum-Hébert, ainsi qu'un reportage sur une presse capable de produire 16,000 livres à l'heure. Enfin, Jacques Thériault parle d'un ouvrage qui fait l'autopsie de la crise de l'édition en Amérique du Nord: *In Cold Type: Overcoming the Book Crisis*, par Leonard Shatzkin, Boston; Houghton Mifflin Company, 387 pages, $24.95. Un livre à lire.

■

La Société des Écrivains canadiens a invité pour sa table ronde du mardi 19 janvier à 20 h, M. Jacques Éthier-Blais. L'événement aura lieu à l'Université McGill, Pavillon Peterson, 3460 rue McTavish.

■

À Place aux poètes du Studio Altaïr, 2071 boul. Saint-Laurent, Janou Saint-Denis présente une soirée consacrée à l'oeuvre de Françoise Bujold. Notons que Place aux poètes fêtera bientôt ses huit ans d'animation dans Montréal.

Jean ROYER

éditions d'acadie

De quoi lire cet hiver.

10 ans déjà!

COURSE À L'ACADIE
Bernard Pothier,
histoire, 195 p., $11.80

L'ÉTÉ INSULAIRE
Melvin Gallant,
poésie, 64 p., $9.00

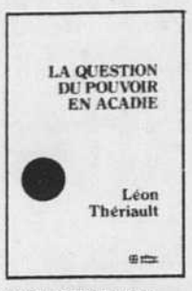

LA QUESTION DU POUVOIR EN ACADIE
Léon Thériault,
politique, 256 p., $12.50

CHIMÈRES
Robert Pichette,
poésie, 46 p., $5.50

LA RÈGLE OU LA RAISON
Lucille Poirier-Thibault,
pédagogie, 126 p., $7.25

LE CHANT DES GRENOUILLES
Melvin Gallant,
roman, 157 p., $9.30

CHANSONS, POÈMES ET PHOTOS
Raymond Breau,
62 p., $7.50

LIVRES POUR ENFANTS

CAPRICE À LA CAMPAGNE
Melvin Gallant,
15 p., illustré, $2.00

LE PIGEON ET L'AUTRUCHE
Camille Soucy,
16 p., illustré, $2.00

LA VIEILLE CHAUMIÈRE DU ROI CYPRIEN
Mariette Cormier,
24 p., illustré, $2.50

POUR ADOLESCENTS

LA MONTAGNE DES DISPARUS
Bertrand Simard,
146 p., illustré, $4.60

GRATUIT!
en commandant un minimum de deux livres présentés ici vous recevrez notre calendrier 1983, illustré par douze photographes acadiens.

Commandez dès maintenant à:
Offre 10e anniversaire
Les Éditions d'Acadie
C.P. 885,
Moncton, N.-B. E1C 8N8
Tél.: (506) 854-3490
Ajouter 50¢ pour le premier livre et 25¢ chaque livre additionnel pour couvrir les frais de port.

Les livres des Éditions d'Acadie sont distribués au Québec et dans l'Ouest par les Messageries Littéraires des Éditeurs Réunis Inc., 900 Ontario est, Montréal H2L 1P4

«En flagrant délit de pouvoir»

Du côté des mandarins, un récit non exempt de mesquineries

par Pierre O'Neil

flagrant délit de pouvoir, éditions Boréal Express, Montréal, 1982, 302 pages

«En flagrant délit de pouvoir», publié par Louis Larochelle aux éditions Boréal Express, n'était pas indispensable à la compréhension de l'activité politique québécoises.

Les ouvrages de ce genre n'excitent pas tous la même passion de lire et on ne peut s'attendre qu'ils soient tout aussi rigoureux, l'un que l'autre. «*En flagrant délit de pouvoir*» est, à plusieurs égards, décevant mais il trouvera son utilité, ne fusse qu'à titre d'ouvrage de référence.

Essentiellement, il s'agit d'une chronologie des événements politiques que le Québec a vécus depuis les derniers jours de Maurice Duplessis jusqu'à la défaite référendaire de mai 1980. Parce qu'il existe d'autres ouvrages du genre, parce que c'est du réchauffé, ce n'était pas une nécessité. Mais parce que le texte est singulièrement aride et concis, il simplifie l'exercice de référence. Il n'est pas étonnant qu'un ancien correspondant de la Presse Canadienne à l'Assemblée nationale accouche d'une réduction de style journalistique. Ce qui est un atout à la compréhension du lecteur. Il est tout aussi déplorable qu'un ex-fonctionnaire politique ne prenne pas la peine de situer l'événement dans le contexte politique de l'époque.

Louis Larochelle n'avait pas 20 ans lorsque Maurice Duplessis est mort et que Jean Lesage est devenu premier ministre du Québec. Forcément, ce qu'il écrit de l'agonie du duplessisme et de l'éveil de la Révolution tranquille, manque tout simplement d'âme, de climat, d'encadrement et de perspective.

Le lecteur finit par s'endormir sur la lecture des éphémérides qui se suivent, d'une page à l'autre, pendant un quart de siècle d'histoire. À titre d'attaché de presse de M. Parizeau, l'auteur compte parmi les témoins privilégiés d'une époque exceptionnellement riche. On aurait pu s'attendre à quelques éléments inédits, une ou deux discrétions de confessionnal? Mais non. L'auteur s'en tient à la nomenclature monotone des décès, des élections, déclarations, discours du trône et enterrements. Il faut reconnaître cependant que le nom et les exploits de M. Parizeau reviennent plus souvent.

Après avoir rappelé que le 22 janvier 1980, les rumeurs circulaient à l'effet que le président de la Caisse de dépôt et de placement, M. Marcel Casavan était à la veille de perdre son poste, l'auteur ajoute: «De profondes divergences, semble-t-il, l'opposent au ministre des Finances.» Quelques semaines plus tard, M. Casavan fut effectivement mis à la retraite et remplacé par M. Jean Campeau mais l'auteur, qui a oeuvré pendant deux ans dans l'entourage de M. Parizeau, ne se sent pas encore aujourd'hui en mesure d'affirmer qu'il y avait divergence entre les deux hommes, sinon que par un timide «semble-t-il».

L'audace de Louis Larochelle se manifeste soudainement lorsque vient le temps de porter jugement sur le régime Bourassa après avoir rappelé les résultats des élections du 15 novembre 1976. De l'ancien premier ministre libéral, il écrit: «Robert Bourassa n'aura pas eu que des travers. Son mérite, au contraire, est peut-être plus grand que les chroniques ne le laissent entrevoir... Le malheur de M. Bourassa c'est de s'être enlisé dans des attitudes, dans des discours, dans des gestes, qui ont pu donner à penser, peut-être pas sans raison, qu'il était hostile aux revendications des travilleurs ou indifférent aux progrès du Québec français».

La défaite référendaire du 20 mai 1980 avait plongé les militans du PQ dans un climat de morosité que l'auteur a bien rendu, à l'aide de quelques figures de style agréables: «Au centre Paul-Sauvé, où quelques optimistes croyaient encore au miracle, des milliers de militants sont en état de choc. Pas un d'entre eux ne trouvera vraiment la force de réagir. Tous sont là, comme des amputés du coeur en salle de réveil.»

Comme écrivait tantôt Louis Larochelle de Robert Bourassa, cet ouvrage n'est pas uniquement fait de travers. Ainsi, chacun des événements majeurs est présenté avec les réactions qu'il a suscitées à l'époque chez les auteurs acteurs de la scène politique. Enfin, l'auteur a eu le grand mérite de traiter d'une dimension que l'on retrouve que rarement dans ce type d'ouvrage: les nominations, mutations et démotions des mandarins du pouvoir.

Somme toute, un ouvrage dont la médiocrité aurait pu passer inaperçue ou être pardonnée, si seulement l'auteur ne s'était pas laissé tenté par la mesquinerie. C'est le 26 février 1974, que *Le Jour* a fait son apparition dans les kiosques à journaux. Ce quotidien que le PQ avait fondé pour démolir LE DEVOIR mais qui n'a pu survivre à l'incompétence administrative de MM. Parizeau et Michaud. Or, dans la description qu'il fait de cette sombre période du journalisme québécois, l'ancien attaché de presse du ministre des Finances pousse l'injure jusqu'à prétendre que *Le Jour* a connu des débuts plutôt difficiles, «en raison de la concurrence hargneuse» que lui aurait opposée LE DEVOIR.

Alice LEMIEUX-LÉVESQUE

Alice Lemieux-Lévesque, prix David 1929, est décédée le 9 janvier dernier à Québec, après une longue maladie. Elle était née à Saint-Michel de Bellechasse en 1906.

Ceux et celles qui ont connu cette femme savent à quel point elle a recherché et exprimé la beauté et la joie de vivre, non seulement dans ses poèmes mais dans sa façon d'être.

Quand elle a publié son premier recueil, *Les Heures effeuillées*, en 1928, Louis Dantin avait parlé d'une «file de Lamartine» et Maurice Hébert, le père d'Anne Hébert, avait qualifié Alice Lemieux de «source à chansons». Sa poésie, en effet, cultive la musicalité du vers. Mais n'oublions jamais qu'elle cherche surtout, dans les recueils de la maturité, l'union avec la nature, pour faire taire la douleur du temps qui fuit. La poésie d'Alice Lemieux est, avec celles de Simone Routier, Jovette Bernier et Medjé Vézina, entre autres, une des premières voix féminines du Québec à chanter la vie continuelle.

Cette femme était aussi joyeusement féministe, comme l'a bien rappelé cette semaine dans nos pages M. Benoît Lacroix. Elle était également d'une extrême délicatesse: quand, par exemple, elle rappelait à Gilles Vigneault qu'il venait de lui ravir le titre du recueil qu'elle avait publié en 1962: *Silences*.

Jean ROYER

Des intellectuels réunis à l'invitation de Marquez?

L'écrivain colombien (Prix Nobel de littérature) Gabriel Garcia Marquez a dévoilé cette semaine à La Havane un projet de rencontre entre intellectuels au Canada, en septembre. Marquez participait aux séances du comité permanent de la Rencontre des intellectuels pour la souveraineté des peuples de l'Amérique; l'écrivain engagé n'a pas précisé la ville où doit se tenir une telle rencontre mais il est acquis que des intellectuels nord-américains, canadiens et latino-américains y participeront.

Au terme de sa session de travail à La Havane, le comité permanent de la Rencontre des intellectuels pour la souveraineté des peuples, selon ce que rapporte Prensa Latina, a jugé essentielle à la paix internationale la solution du conflit en Amérique centrale et lancé un appel à une solution du conflit négociée au Salvador.

Le document cité par PL précise que ces intellectuels, parmi lesquels l'on retrouve le Mexicain Pablo Gonzalez Casanova et le poète de la Barbade George Lamming, demandent au président américain Ronald Reagan «d'abandonner son arrogance» et de se conformer à la «clameur universelle» appelant à la cessation des conflits en cours. Le document émanant de La Havane note que toutes les solutions «ourdies par le gouvernement Reagan», s'agissant du Salvador, ont conduit à un échec; qu'au Guatemala s'intensifie l'extermination de la population indigène et qu'au Honduras n'existe pas de régime civil mais «un régime militaire qui attaque ouvertement le Nicaragua».

La démarche de ce comité d'intellectuels s'inscrit, selon les auteurs, dans le sillage des efforts déployés par le Mexique, la Colombie, le Venezuela et Panama travaillent «intensément à la recherche d'une solution politique globale».

C. TRUDEL

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANCAISE

fondée en 1947 par Lionel Groulx

Publiée par l'Institut d'histoire de l'Amérique française (1970)

volume 36, no 3 décembre 1982

SOMMAIRE

Jean-François Brière: *L'état et le commerce de la morue de Terre-Neuve en France au XVIIIe siècle* 323
Ruby Heap: *La Ligue de l'enseignement (1902-1904): héritage du passé et nouveaux défis* 339
Pierre Berthiaume: *Le tremblement de terre de 1663: les convulsions du verbe ou la mystification du logos chez Charlevoix* 375
Guy Laperrière: *«Persécution et exil»: la venue au Québec des congrégations françaises, 1900-1914* 389
Gilles Proulx: *Le dernier effort de la France au Canada — secours ou fraude?* 413
Comptes rendus et notes bibliographiques 427
Bibliographie 451
Chronique d'archives 469
Édition critique de Groulx 474
Congrès 1983 476
Politique de la RHAF 480

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM.....
ADRESSE.....
VILLE.....
PROVINCE..... CODE POSTAL.....
ci-joint un chèque..... mandat-poste..... au montant de.....
pour un abonnement à quatre numéros à compter du numéro.....

Abonnement régulier (comprenant la cotisation de membre de l'IHAF)	$20.00
Abonnement étudiant (avec pièce justificative—comprenant la cotisation de membre de l'IHAF)	$10.00
Abonnement institutionnel (sans cotisation de membre)	$20.00
Abonnement de soutien	$40.00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANCAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.
H2V 3R6
Tél.: 271-4759

guérin l'éditeur qui édite

Géographie politique et géopolitique
Collection *Dossiers universitaires*
Gérard A. Montifroy
ISBN-2-7601-0362-5 - 380 p. **14,95 $**

En vente dans toutes les librairies

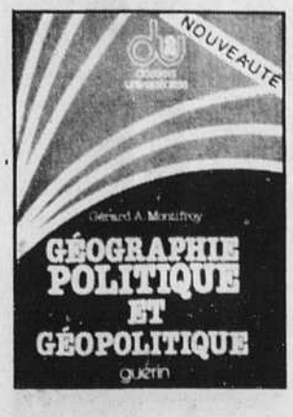

Ici, Géographie politique et géopolitique sont abordées avec méthodes. Comme le souligne dans sa préface Dale C. Thomson (professeur de Science politique à l'Université McGill), le double thème de ce livre est une "émanation de la même discipline de la géographie, les deux sujets se distinguent nettement et c'est l'un des mérites de l'ouvrage de tirer au clair cette distinction." Le lecteur trouvera simultanément des thèmes classiques sur la géopolitique du monde Antique et des thèmes d'actualité traitant les questions du Labrador et de la Pologne. La lecture de ce livre donne une nouvelle dimension aux événements qui nous entourent. Géographie politique et géopolitique, un ouvrage clair, accessible, documenté, qui permet de comprendre les principales données du monde actuel.

guérin editeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514)842-3481

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525	168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

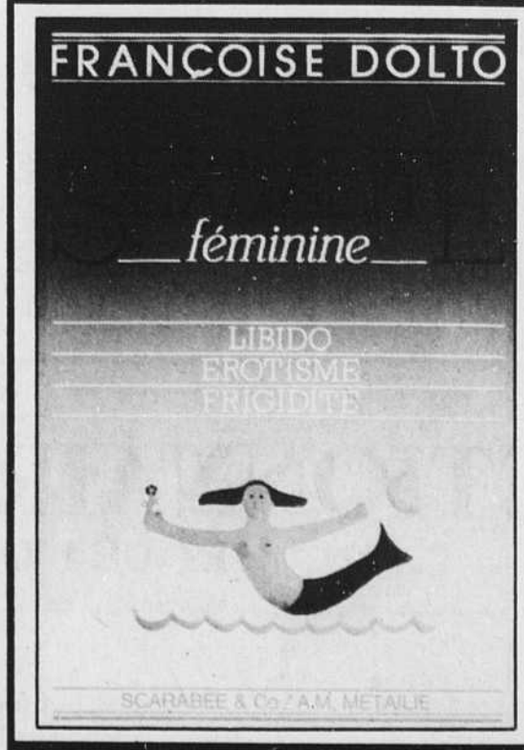

SEXUALITÉ FÉMININE — libido, érotisme, frigidité
Françoise DOLTO

"Un beau matin, une petite fille, qui avait commencé depuis peu à aller à l'école, se réveille en pleurs. À mes questions, elle répond: "C'est malheureux, nous, les filles, on n'a rien!" Or, depuis quelque temps, elle demandait des sous à tous les amis de la famille et, de son lit de désespoir, elle pouvait voir sur sa table la fortune de sous, étalée par elle au coucher, y compris une petite bourse pleine à craquer! "Mais regarde tout ça, tu as beaucoup." "Non, c'est pas ça!" "Tu veux peut-être dire le zizi, comme celui des garçons?" "Oui!" "Mais tu le savais déjà, qu'y a-t-il là de nouveau?" "C'est pas pareil, maintenant c'est à l'école." "Comment ça, pas pareil?" "Oui, les garçons, quand ils aiment, ils nous couchent par terre et se mettent sur nous... Si c'etait dans la classe, ce serait le parquet! Mais c'est dans la cour, sur les cailloux!... Et puis, quand ils nous aiment pas, ils nous enferment dans les cabinets! Nous, les filles, on n'a rien pour se défendre!"

À ce "rien pour se défendre" de la petite fille, Françoise Dolbo donne ici un nouvel éclairage, la constitution de l'être-femme à partir de l'acceptation de la spécificité de son sexe, suivant une dynamique en marche des figures de la libido. Dynamique qui ressemble étrangement à une combinaison éternelle, calcul mouvant des pulsions, dynamique souvent heurtée, détournée par les interférences sociales, par les accidents de la relation à l'autre.

Partant de données d'une expérience clinique incomparable, l'auteur suit le cheminement de la libido féminine vers la réalisation d'une vie symbolique entière, où jouissance, maternité, amour et leurs harmoniques convergent dans l'humanisation des êtres.

Un texte qui remet en question force idée reçues, nombre d'automatismes de pensée, de métaphores forgées par des siècles de civilisation à domination masculine.

puf

Diffusion Presses Universitaires de France, 348 pages **26,20$**

Distributeurs exclusifs: **les éditions françaises inc.** 1411 rue Ampère Boucherville, J4B 5W2 Tél.: (514) 641-0514.

La Révélation du bagne, selon Chalamov

KOLYMA: Le dernier cercle de l'enfer

par Gilbert Grand

Varlam Chalamov — **Kolyma** en trois volumes: **Kolyma** (326 pages), **La nuit** (382 pages), **L'homme transi** (380 page) — François Maspéro 1980-82.

«ENCORE le Goulag», direz-vous en écartant d'un air blasé les trois volumes du *Kolyma* de Varlam Chalamov, un millier de pages «superflues» après Soljenitsyne que d'ailleurs vous n'avez «lu» que par ouï-dire. Et vous aurez doublement tort.

D'abord parce que, comme le souligne Claude Roy, «la littérature russe (et la société qu'elle exprime) est dominée depuis un siècle et demi par l'ombre des miradors» et que «l'expérience centrale de la culture n'y est pas l'amour courtois, la guerre ou la paix, le conflit des générations ou le «problème» de Dieu, mais le bagne». Des *Souvenirs de la maison des morts* (1861) de Dostoïevski, du *Voyage à Sakhaline* (1892) de Tchekhov à *Une journée d'Ivan Denissovith* (1962) et *L'Archipel du Goulag* (1974) de Soljenitsyne, les oeuvres inspirées par l'expérience des camps sont légion et Michel Heller y a trouvé matière à un remarquable essai (1). S'y révèle une société fondée depuis l'origine sur la terreur puis la répression et sur le mensonge.

D'autre part parce que Chalamov est grand écrivain: la centaine de nouvelles qu'il a écrites sur les camps staliniens vous laisseront glacés d'effroi comme aucun autre texte avant eux. Soljenitsyne lui-même le reconnaît dans la préface du deuxième tome de *l'Archipel*: «Le lecteur sentira peut-être mieux le caractère impitoyable de l'Archipel et des limites du désespoir humain dans les récits de Kolyma de Varlam Chalamov». Et pour Andrei Siniavski, qui préface admirablement ces trois volumes, «Chalamov, c'est la référence pour comprendre et connaître dans sa totalité le phénomène des camps».

Chalamov, en effet, a eu le douloureux privilège d'être un des «pionniers» dans la production littéraire des camps. Privilège payé par vingt-deux années d'emprisonnement dans les bagnes staliniens. Arrêté pour la première fois en 1929, à vingt-deux ans alors qu'il est étudiant en droit, il subit une peine de cinq ans aux îles Solovetz, au nord de la Carélie; arrêté de nouveau en 1937, il passera dix-sept ans à Kolyma pour «agitation antisoviétique trotkiste» — «frappé illégalement par la répression», selon l'Encyclopédie littéraire soviétique de 1975 qui lui fait une place comme poète mais ne souffle mot des récits sur la vie des camps.

Chalamov a survécu; il revient en 1957 à Moscou après sa réhabilitation, mais c'est un homme brisé. Abandonné par sa famille, il sombre dans la solitude pour finir, malade dans un asile de vieillards. Il y meurt en janvier 1982 sans avoir connu la gloire littéraire qui lui est due. Ses *Récits de Kolyma* n'ont été rassemblés pour la première fois que dans un recueil paru en russe à Londres en 1978 sous la direction de Michel Heller. La traduction française intégrale a suivi deux ans plus tard.

Le caractère unique de l'oeuvre de Chalamov s'explique en partie par le lieu où elle se déroule: la Kolyma, à l'extrême nord-est de la Sibérie, coupée du «continent» par les barbelés, les montagnes, la taïga infranchissable et l'océan Arctique. Elle ne comptait que 7000 âmes à la fin du dix-neuvième siècle; un million peut-être plus, on ne sait pas, quarante ans plus tard: on y avait découvert de l'or, de l'uranium, du tungstène, sans parler du bois. Cette région, peuplée en un temps record de camps, fut transformée en zone idéale d'emprisonnement, en véritable usine où les planificateurs marxistes y «tirent un profit maximum d'un matériel humain de toutes façons detiné à être détruit» (Siniavski).

Les avis sont unanimes: de la Kolyma on ne revient pas; comme le chantent les détenus: «l'hiver y a douze mois; tout le reste, c'est l'été». Par —50°, un crachat gèle en vol; et néanmoins il faut manier le pic pendant quatorze heures par jour dans le «permafrost», avec, dans le ventre, le liquide d'une soupe délavée. La norme de travail ainsi que les rations alimentaires sont conçues pour tuer à petit feu même les plus résistants. Soljenitsyne y voit «le pôle de férocité du Goulag» et selon Siniavski, «dans le labyrinthe des camps qui constitue les entrailles et le squelette de l'Empire soviétique, Kolyma est l'ultime cercle de l'enfer».

Chalamov raconte qu'au cours de l'hiver 1938, les autorités décidèrent que les convois partant de Magadane vers les gisements du Nord feraient la route à pied. «Sur une colonne de cinq cents personnes ayant cheminé sur cinq cents kilomètres, trente à quarante hommes arrivaient à Iagodnoïe. Les autres y restaient en cours de route: gelés, morts de faim ou fusillés».

Chalamov se souvient de tout mais il relate cette expérience d'un ton froid, précis, terriblement efficace, sans colère, ni compassion. Contrairement à Soljenitsyne, il n'y a chez lui ni plaidoyer indigné, ni illusion sur l'utilité de ce qu'il écrit. Il est au-delà de l'indignation, il n'attend ni compréhension ni secours. «Il écrit comme s'il était mort» (Siniavski). «Je suis comme ces fossiles qui apparaissent fortuitement pour révéler au monde le secret des périodes géologiques», constate-t-il.

Ayant vu «ce que l'homme ne doit ni voir, ni savoir», Chalamov nous emmène dans un effrayant voyage au bout de nous-mêmes, vers les limites du désespoir «au-delà desquelles reste une carcasse que se font mouvoir l'envie et la peur».

À Kolyma, Chalamov a appris qu'il y a «pire que la mort: la disparition de la vie alors qu'on est toujours vivant, quand l'homme... n'a plus rien d'humain».

Dans ses bas-fonds de la vie, il n'y a que haine; les victimes ne peuvent survivre qu'en devenant bourreaux et se suicider, «c'est déjà faire preuve d'indépendance». L'espoir même y est interdit. Car le seul espoir, c'est de survivre une heure, un jour, un mois. Mais survivre, c'est nécessairement tuer, c'est manger le pain d'un autre «crevard». «L'espoir, pour un prisonnier, est toujours une chaîne», affirme Chalamov, car «elle lui ôte la possibilité de mourir dignement. Devant l'imminence de la mort, l'espoir est l'allié du bourreau».

Avec «cette épopée blême du degré zéro de l'existence humaine» (Claude Roy), Chalamov a écrit une des grandes oeuvres de notre siècle.

(1) **Le monde concentrationnaire et la littérature soviétique** — L'Âge d'Homme 1974.

James Joyce sans temps

par Guy Trottier

James Joyce, **Oeuvres I,** Paris, Gallimard/Pléiade, 1982, 1966 pages.
James Joyce, **Finnegans Wake,** Paris, Gallimard, 1982, 650 pages. Préface et traduction de Philippe Lavergne.
James Joyce, **Lettres III,** Paris, Gallimard, 1982, 526 pages. Réunies par Richard Ellmann. Traduites de l'anglais par Marie Tadié.
Richard Ellmann, **James Joyce,** Paris, Gallimard, 1982, 812 pages.
Gisèle Freund, **Trois jours avec Joyce,** Paris, Denoel, 1982, 96 pages.

James Joyce est né il y a cent ans. Le monde entier a célébré l'événement. Au total, plus de quatre cents manifestations: colloques, expositions, spectacles. Gallimard publie un premier volume en Pléiade, la traduction intégrale de *Finnegans Wake*, le troisième tome des *Lettres*, réédite la biographie par Richard Ellmann.

Au sommaire du premier Pléiade figurent les textes écrits avant *Ulysse*, ce mastodonte de 260470 mots dont 29809 mots différents, qui porte dans le roman la révolution faite en peinture par les impressionnistes et en psychologie par Freud. En utilisant les découvertes du cinéma, de la psychanalyse, de la durée bergsonienne, du monologue intérieur, Joyce libère le roman de la chronologie, de la narration, de l'imposture du personnage en rond, en sorte qu'il révèle les neuf dixièmes de l'iceberg humain immergé sous la ligne de flottaison de la conscience et des convenances... Ainsi trouve-t-on, dans de nouvelles traductions: *Gens de Dublin* devenus *Dublinois*, les poèmes de jeunesse, les différentes versions de *Dedalus* (à savoir *Portrait de l'artiste, Stephen le héros* et *Portrait de l'artiste en jeune homme*, le plus lyrique, le plus humain de ses livres), le bref récit intitulé *Giacomo Joyce* et, introuvables aujourd'hui, *Les Exilés*, qui est sa seule tentative théâtrale; des essais, articles, conférences; et un choix de lettres.

Joyce avait publié *Finnegans Wake* en 1939. Grand livre cyclique de la magie, de la science et du calembour, inventaire d'une culture, d'une écriture moqueuse, et riche de dix-huit langues —, du sanscrit, au tibétain —, sa traduction semblait impossible. Certains, et non des moindres, — Philippe Soupault, Samuel Beckett, — avaient essayé. Et renoncé. Et pourtant, *Finnegans Wake* version française nous est donnée depuis novembre. (À la surprise générale, les quatre mille volumes du premier tirage se sont vendus comme des petits pains.) Dernier livre de Joyce, il commence où finit *Ulysse*, quand la conscience bascule dans le sommeil. L'intrigue n'est plus qu'une rumeur babélique où les langues se téléscopent en un espéranto des subconscients. Seul «le secteur idéal atteint d'insomnie idéale» que réclame Joyce peut déchiffrer cette coulée de lave verbale où s'entassent les contes et légendes de l'humanité. Le discours est composé comme une partition de chant à plusieurs voix. Les «mots-valises», mots composites, multiples, se feuillettent, éclatent, offrant à chaque pas plusieurs choix de significations possibles. Le rythme particulier du livre nous secoue: on sent que chaque mot tire l'autre jusqu'au bout. Ce qui nous accroche au premier abord, c'est son caractère émouvant. Joyce note: «L'important n'est pas ce qu'on écrit mais comment on l'écrit.»

Joyce est un archi égoïste: il y a de quoi être stupéfait de constater à la lecture de sa correspondance que cet homme qui traverse des périodes historiques aussi intenses que la guerre de 14/18, la guerre civile irlandaise, la Révolution russe, la crise de 29, la guerre d'Espagne, le début de la Seconde guerre mondiale, paraît n'avoir jamais été atteint, ni même intéressé par ces événements, comme s'il craignait que leur apparition dans sa vie — sous sa plume — ne viennent soudain corner une page de l'oeuvre en cours. Ceux qui l'ont approché ont été frappés par son immense réserve: écrivain, et conscient de sa valeur, il ne veut jamais être un homme de lettres. Il n'y a pas de discours «artiste» ni le récit d'inspirations lumineusement tombés du ciel. Il n'y a pas de «message» (ni pire de «testament littéraire» et autres «conseils à un jeune écrivain») mais des faits, durs et précis. Ce qui frappe c'est le côté professionnel de l'écriture.

La biographie écrite par Richard Ellmann est une merveille de documentation, d'esprit et de compétence. De même, l'album de Gisèle Freund est extrêmement émouvant. C'est Joyce à Paris, en 1938, photographié pas à pas par une jeune étudiante qui devait devenir un très grand photographe. Images imprévues ou heureuses de Joyce à la veille de la guerre, trois ans avant sa mort.

Le samedi 11 janvier 1941, les Soeurs de la Croix-Rouge, à Zurich, voient arriver un malade, férocement agité sur sa civière. C'est un homme d'une soixantaine d'années, de grande taille et presque aveugle. On aperçoit un ulcère perforé. Le dimanche, après l'opération, il faut du sang nouveau. On convoque deux fantassins de Neuchâtel. «Bon présage, dit le malade, j'aime le vin de Neuchâtel.» Il meurt le lendemain, à deux heures un quart. Sa fille Lucia, qu'il chérissait, n'est prévenue qu'après l'enterrement. Elle hausse les épaules et déclare: «Mais que fait-il sous terre, cet idiot? Va-t-il se décider à sortir? Il est en train de nous surveiller.» Lucia était folle et l'un des premiers écrivains du siècle venait de mourir.

James Joyce n'a pas cent ans: il est sans temps.

Jasmin et le pays-mère

par Madeleine Ouellette-Michasiska

Claude Jasmin, **Maman-Paris, Maman-la-France,** éd. Leméac, Montréal, 1982, 344 p.

EN ouvrant le dernier Claude Jasmin, habillé de sa couverture d'écolier, j'ai cru qu'on rendait une politesse à l'écrivain français Michel Tournier. À prime abord, *Maman-Paris, Maman-la-France* paraissait la réplique du plat *Canada, journal de voyage* (La Presse, 1977) du grand Goncourt dont l'enfantine odyssée, illustrée de photos grotesques, s'ouvrait par «On s'en va. Boubat et moi. Découvrir le Canada.», écumait finalement: «Contemple-les, mon âme, ils sont vraiment affreux.»

L'occasion était belle. Clément Jodoin, parti pour la Ville lumière en compagnie de la photographe Rachel Degrâce-Robichaud, aurait pu en faire ravaler à Abel Tiffauges, héros du *Roi des Aulnes*, cannibale qui se rabattait sur des photos et enregistrements de voix d'enfants à défaut de s'offrir nourriture plus substantielle. Mais Jasmin a décidé d'être bon enfant. Après le sanglant carnage qui a rempli de cadavres *L'armoire de Pantagruel*, on se paie un voyage d'agrément. Des vacances au pays-mère. Pays de réalisations glorieuses et d'oeuvres humanitaires que l'on raconte à sa maman dans des lettres quotidiennes.

Le récit se veut «relations d'un ex-jésuite défroqué». Empruntant les tics des découvreurs qui narrent les coutumes, moeurs et paysages des terres découvertes, il se remémore ses lectures et déroule sous nos yeux le guide Michelin en s'arrêtant aux quatre étoiles. L'île de la Cité, Notre-Dame, le Louvre, le Luxembourg, Montmartre, Saint-Germain-des-Prés, la terrasse des Deux-Magots, les châteaux de la Loire, etc. Ces courses ardentes sont entrecoupées de bouffe et d'apéros, avant la descente vers Campiège où fut arrêtée Jeanne d'Arc, vers le Sud et la Côte d'Azur, Arles immortalisée par Van Gogh, puis le Nord brumeux, Deauville en Normandie et Saint-Malo beau port de mer d'où nous est venu Jacques Cartier.

Tous les lieux communs y passent. L'histoire ancestrale, le langage pléthorique, les gestes des grands hommes, la chaleur du sein maternel. Le récit colonial inversé, c'est-à-dire la découverte du pays étranger perçu comme espace mythique assurant le prolongement narcissique et ostentatoire du centre métropolitain, est satisfait par l'intrigue. Rachel se trouve à Paris comme finaliste, puis lauréate d'un concours de photographie. Thème choisi par elle: Rome en France. Légendes en bas de photos: extraits de *La guerre des Gaules* de Jules César. La pointe malicieuse, qui fait de Paris et nos ancêtres les Gaulois une colonie romaine, est aiguisée avec drôleté, mais sans méchanceté.

Les affreux sont des nôtres. Le carriérisme et la misanthropie sont stigmatisés dans ces mouvements reptiliens ébauchés entre la Délégation générale du Québec et ses Services culturels de la rue du Bac, le Centre culturel canadien, la Maison de Radio-Canada, pointes du triangle où se produit la colonie québécoise affectée à Paris, ou de passage là-bas. La galerie de portraits produite séduira les amateurs d'intrigues et de potins. Au panthéon: le délégué Michomifrette, Vilemain DesOrmes, Monsieur Pichette, Pédalo, Yvon Duméac, Roger Laffront, Nathan Karim, Gaspard Moron, Robert Lemalin, etc. Qui veut se servir a de quoi se régaler. Quiconque est resté sur son appétit avec l'un de ces administrateurs, ou de ses collègues, trouvera matière à nourrir ses amertumes ou ses rivalités.

Tout cela pourrait constituer un menu parfois indigeste ou même grossier, si Claude Jasmin n'accomplissait son périple à vive allure, porté par le rythme enthousiaste et emporté qu'on lui connaît. Sa belle humeur et son appétit de vivre sont contagieux. Sa gourmandise et sa naïveté perverse inclinent à l'indulgence face à certaines négligences d'écriture, bourdes et indiscrétions. On pardonne tout à un jésuite qui sait sourire.

Certes les lettres que Clément Jodoin adresse à sa maman ne sont pas tout à fait celles de Montesquieu dans *Les lettres persanes* — tiens, il me semble que je n'ai jamais entendu le narrateur citer cet écrivain de la Grande Patrie. Mais Usbek et Rica venaient d'Ispahan, non du Québec. Ils n'entreprenaient donc pas le voyage pour liquider un Oedipe historique interminable.

On ne peut dire que la visite guidée du pays-mère, qui se termine par la profession de foi: «Je reviens chez moi, plus Français d'Amérique que jamais», soit l'oeuvre forte de Jasmin. Mais rien n'assure qu'il ait souhaité nous offrir plus que ce qu'il s'est accordé: un bon divertissement.

LA RECHERCHE

no 139 $3.25 en vente partout

La socialisation du nourrisson
par Thérèse Gouin-Décarie et Marcelle Ricard de l'Université de Montréal

La turbulence
par Marcel Lesieur

La nature du cancer
par Rénato Dulbecco

Les iguanes
par Charles P. Blanc

La masse invisible de l'univers
par Trinh Xuan Thuan et Thierry Montmerle

Débat:
L'adaptation biologique
par Stephen J. Gould et Richard C. Lewontin

OFFRE D'ABONNEMENT
Un an: $32.00
Je souscrisun abonnement d'un an (11 nos) à la RECHERCHE, au prix de $32.00
Nom..... Profession.....
Adresse..... Code postal.....
Veuillez payer par chèque établi à l'ordre de Diffusion Dimédia Inc.
À retourner accompagné de votre règlement à
Diffusion Dimédia, 539, av. Lebeau Saint-Laurent H4N 1S2

Champigny

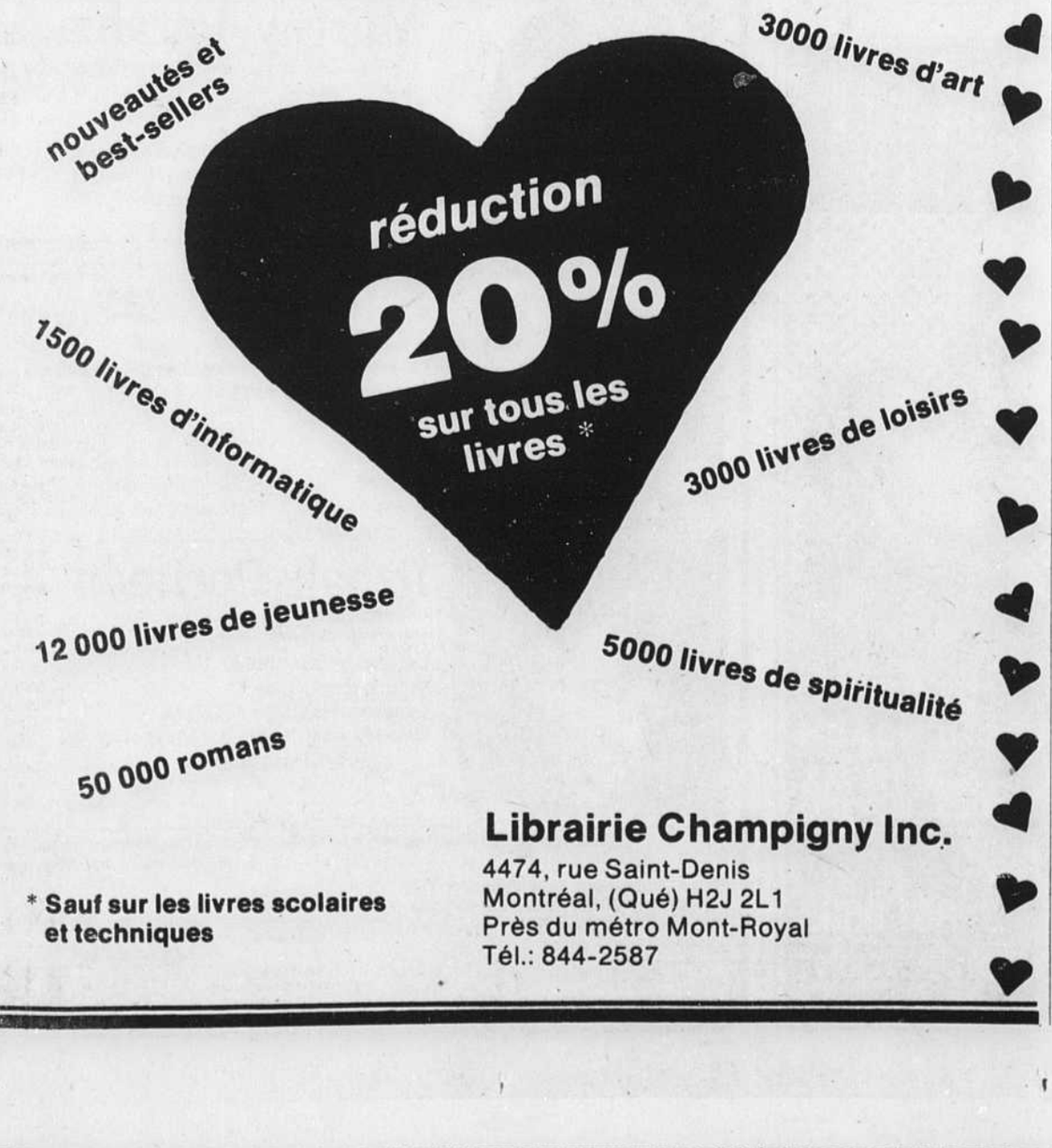

* Sauf sur les livres scolaires et techniques

Librairie Champigny Inc.
4474, rue Saint-Denis
Montréal, (Qué) H2J 2L1
Près du métro Mont-Royal
Tél.: 844-2587

SOLDE DU 8 AU 22 JANVIER
Tous nos livres* et affiches sont réduits de 20%

*à l'exception des livres scolaires et des livres marqués «prix net»

flammarion scorpion

1243 Université	866-6381	Centre Laval	688-5422
4380 St-Denis	284-3688	Galeries d'Anjou	351-8763
		Les Terrasses	288-3514
		Mail Champlain	465-2242

VIVALDI

sur instruments anciens

par
Carol Bergeron

Antonio Vivaldi (1678-1741): Le Quatro Stagioni (Les Quatre Saisons). Gidon Kremer (violon), le London Symphony Orchestra, dir. Claudio Abbado. Deutsche Grammophon 2531 287; texte de présentation en français.

Les Quatre Saisons. Simon Standage (violon baroque). L'English Concert, ,dir. Trevor Pinnock. Archiv 15534 003; texte de présentation en français.

Vivaldi: Sonate en Trio «La Folia» en ré mineur, KV 63. — Cantate «Amor Hai Vinto», KV 651 — Concerto «per Flautino» en do majeur, KV 443. — **Alessandro Marcello** (1684-1750): Concerto pour hautbois en ré mineur. Emma Kirkby (soprano), Michael Copley (flûte à bec sopranino), Clare Shanks (hautbois), l'Academy of Ancient Music, dir. Christopher Hogwood. L'Oiseau-Lyre DSLO 604, texte de présentation en français.

Benedetto Marcello (1686-1739): Six sonates pour violoncelle et continuo. Anthony Pelleth (violoncelle), Richard Webb (violoncelle continuo), Christopher Hogwood (clavecin). L'Oiseau-Lyre DSLO 546, texte de présentation en français.

IL ne fait pas de doute que, depuis vingt ans, l'interprétation de la «musique ancienne», celle écrite avant le XIXème siècle, a subi une mutation profonde: de quoi confondre les sceptiques d'hier. Les nombreuses recherches musicologiques ont suscité l'intérêt non seulement des musiciens mais aussi des mélomanes. La «musique ancienne» est devenue, pour ainsi dire, un «art florissant»: son activité, dans une ville comme Montréal, justifie même l'existence d'un journal comme le Tic-Toc-Choc.

La restauration de la «musique ancienne» n'eût pas été complète sans une renaissance des instruments anciens. On s'est appliqué à redécouvrir les secrets de la facture médiévale ou baroque pour redonner aux instruments, soit authentiques, soit sous forme de copies, les timbres d'autrefois. À juger des résultats, on est, il faut l'avouer, de plus en plus souvent tenté de conclure avec certains commentateurs enthousiastes qu'un équilibre sonore naturel capable de faire justice à la musique, ne peut être atteint qu'avec les instruments originaux. De plus, et cela est indiscutable, les instrumentistes de très grande valeur sont, dans ce domaine, de plus en plus nombreux.

Il y a indubitablement un rapport étroit entre la musique et l'instrument sur lequel on la joue. À défaut d'être soi-même instrumentiste, il peut devenir très intéressant à plus d'un de comparer deux enregistrement d'une oeuvre aussi connue que les **Quatre Saisons** de Vivaldi. Considérons les enregistrements de Claudio Abbado, sur étiquette DGG, et de Travor Pinnock, sur étiquette Archiv: de très belles versions, bien que presque diamétralement opposées.

Avec Abbado, nous sommes en présence d'une adaptation acceptable des quatres concertos de Vivaldi. Elle est d'ailleurs d'autant plus acceptable que les interprètes, Gidon Kremer et le London Symphony Orchestra, sont excellents. Avec eux, l'Oeuvre se reconstruit essentiellement par rapport à une esthétique moderne de l'interprétation: on brosse à grands traits, on cherche la grande ligne. Tout est maintenant de savoir si Vivaldi n'avait pas autre chose en tête.

«En donnant pour titre «Le combat de l'harmonie et de l'invention» (il cimente dell'armonia et dell'inventione) aux 12 concertos de son opus 8, publié en 1725, Vivaldi chercha peut-être à souligner la coexistence du rationnel (particulièrement dans le domaine de la forme) et du fantastique (particulièrement dans le domaine de la forme) et du fantastique (particulièrement dans les effets descriptifs pittoresques). Cette dichotomie apparaît naturellement de la manière la plus perceptible dans le cycle des Quatre Saisons, par lequel s'ouvre le recueil.» C'est ainsi que, dans le commentaire de Michael Talbot qui accompagne le disque Archiv, le délicat problème de l'interprétation est judicieusement abordé.

Il faut donc s'occuper à la fois de la forme (la grande ligne) et du détail (l'instrumentation, l'articulation, le style). Cette approche nous conduit à l'enregistrement de Nikolaus Harnoncourt et du Concentus Musicus de Vienne (Telefunken 4,42500), dont on dit beaucoup de bien. Celui de Trevor Pinnock et de l'English Concert avec le violoniste Simon Standage est également servi à l'ancienne. Ces musiciens anglais ne manquent pas de talent et leur interprétation est remarquable. Avec eux, la partition se construit par le détail sans jamais se morceler.

On peut sans doute regretter de ne pas mieux connaître la musique des Marcello car ces nobles amateurs ont laissé des oeures sans prétentions mais fort agréables. C'est particulièrement le cas du concerto pour hautbois d'Alessandro, le frère aîné, qui posa aux musicologues quelques problèmes d'identification. En ré mineur qu'il est, on le retrouve en do mineur dans un vieil enregistrement des Virtuosi di Roma (Decca DL 9674) où on ne semble pas savoir à qui l'attribuer. Bien que cette oeuvre ait été maintes fois portée au disque, il faut l'entendre au hautbois baroque pour en apprécier tout le charme.

Malgré que les six sonates pour violoncelle et continuo de Benedetto Marcello soient de forme identique, elles n'en demeurent pas moins fort agréables à écouter. Il est ainsi difficile de résister à la beauté et à l'élégance de leurs mélodies. Quant aux interprètes, Antony Pleeth au violoncelle et Christopher Hogwood au clavecin, leur style est admirable.

En attendant le laser

(PC) — Vers le mois de mai prochain, les amateurs canadiens de haute-fidélité à qui ça chante pourront payer $1,500 un tourne-disque qui fait la lecture du sillon au laser.

«Il ne faut pas se leurrer, 1983 sera une période d'écrémage. Seuls les fanatiques seront assez pressés pour acheter l'appareil... Mais il y en a des fanatiques. Si vous saviez le nombre d'appels qu'on reçoit», raconte Robert Robidoux, responsable du marketing chez Philips Électronique Ltée.

Tout dépendra évidemment de ce que sera l'engouement pour cette nouveauté. Ce n'est qu'une hypothèse commerciale mais, au printemps de 1984, le prix du lecteur au laser pourrait bien baisser à $1,000.

L'année suivante, ajoute-t-il, son prix pourrait se comparer favorablement à celui d'un bon tourne-disque classique (lecture par une aiguille d'un sillon gravé dans le vinyle).

Le nouvel appareil peut être branché à tout amplificateur normal. Quant au préamplificateur nécessaire, il devrait être intégré au lecteur tourne-disque de Philips.

Suivant le système numérique de codage et décodage, le rayon laser déchiffrera un sillon — en fait une succession de creux microscopiques — inscrit dans une feuille d'aluminium de 12 cm de diamètre et d'une épaisseur proche de celle du papier d'emballage culinaire.

Cette feuille métallique est protégée des deux côtés par un plastique transparent et résistant, de sorte que les risques d'endommager le support musical sont réduits au minimum.

Grâce à son format compact, le disque métallique prend moins de place et se transporte bien plus facilement. Ce sont là de nets avantages pour les jeunes gens pas trop soigneux, souligne M. Robidoux.

Puisqu'il n'y a ni contact ni frottement entr le support et le lecteur, on obtient aussi tous les avantages d'une meilleure reproduction sonore. Finis le bruit de fond de l'aiguille et la poussière sur la surface sw vinyle, fini le cérémonial des coups de brosse circulaires.

Même si le conglomérat hollandais a mis au point son lecteur au laser avec la collaboration de Sony, il a pu en arriver avec les Japonais et les autres concurrents à une entente suivant laquelle tous les lecteurs au laser fabriqués dans le monde le seront selon les normes Philips.

Auditions à l'E.N.T.

La date limite, pour s'inscrire aux auditions de l'École Nationale de Théâtre est fixée au 15 février prochain. Les candidats doivent se mettre en rapport avec le secrétariat de l'École pour obtenir les formulaires d'inscription: au 5030, rue St-Denis, Montréal, H2J 2L8, ou au téléphone: (514) 842-7954.

Orchestre symphonique de Montréal
Charles Dutoit, directeur artistique
Une jeune pianiste éblouissante
LES CONCERTS AIR CANADA
mardi et mercredi, 18-19 janvier, 20h

Uri Mayer
Juliana Markova, pianiste
Fiala: Overtura Buffa
Grieg: Concerto pour piano
Chédrine-Bizet: Carmen Ballet
Sibelius: Finlandia
Billets 6,50$ à 18$
À compter de 19 heures, les soirs de concert, 100 billets seront offerts à 5$ si disponibles
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Guichets: 842-2112
Sur tout billet de plus de 6$ s'ajoute un montant de 0,75$ à titre de redevance à la Place des Arts.

Spectacles Laurentide
Une présentation de Guy Latraverse
kébec spec
CLEMENCE

PLUS FOLLE QUE JAMAIS
À COMPTER DU 21 JANVIER
THÉÂTRE ARLEQUIN
1004 est, Ste-Catherine 288-2943
METRO BERRI
Guichets ouverts dès midi
Commandes tel. avec carte de crédit 288-4261 de 11h à 18h
Comptoirs TICKETRON
*Les nos de sièges ne peuvent être précisés lors de commandes tel.

Société de musique contemporaine du Québec
Serge Garant, Directeur artistique
KARLHEINZ STOCKHAUSEN
- KLAVIERSTÜCKE IX, X
- ZYKLUS
- KONTAKTE
LOUIS-PHILIPPE PELLETIER, piano
et
ROBERT M. LEROUX, percussion
JEUDI 20 JANVIER 1983
20 heures
SALLE DE CONCERT POLLACK
555 ouest, rue Sherbrooke
Billets: 7$ (étudiants & âge d'or: 3.50$)
Renseignements & réservations: 526-5117

AU QUAT'SOUS
FASSBINDER
Ce soir
Les Larmes amères de Petra von Kant
CO-PRODUCTION DE LA RALLONGE ET DE LA COMPAGNIE DE QUAT'SOUS
AVEC: Marie-Claude Arpin, Diane Cardinal, Angèle Coutu, Monique Joly, Danielle Lépine, Suzanne Marier, Louise Saint-Pierre
MISE EN SCÈNE: Lorraine Pintal
DÉCOR ET COSTUMES: Mérédith Caron
ÉCLAIRAGES: Luc Prairie
MUSIQUE: Pierre Moreau
TRADUCTION QUÉBÉCOISE: Jean-Luc Denis
DÈS LE 12 JANVIER
4SOUS
Réservation 845-7277
100 avenue des Pins est, Sherbrooke, autobus 144
Pour les représentations du 13 au 16 janvier inclusivement procurez-vous 2 billets pour le prix de 1 billet.
Nombre de places limité. Conditions: Prendre les billets au moins 26 heures avant la représentation au guichet du théâtre

Prix de la presse internationale 1982 Festival des films du monde
Suspense dans le monde international des joueurs d'échecs
L'Office national du film présente
JOUER SA VIE
le film de Gilles Carle
coréalisé par Camille Coudari produit par Hélène Verrier

mettant en vedette : Anatoly Karpov, Viktor Kortchnoi, Robert Fischer
à Radio-Canada
le dimanche 16 janvier à 20 h 50
«Gilles Carle vient de signer (...) l'un de ses films les plus pétillants.» (Luc Perreault)
«Un véritable tour de force (...)
Un film captivant, drôle, dynamique, pertinent et percutant...» (Richard Gay)
Une production et une distribution de l'Office national du film du Canada
Office national du film du Canada
National Film Board of Canada

LA CHAIRE

COMÉDIE DE BILL C. DAVIS • TRADUCTION FRANÇOIS TASSÉ
DÉCOR ET COSTUMES GUY NEVEU • ÉCLAIRAGES MICHEL BEAULIEU
EN COPRODUCTION AVEC LE THÉÂTRE DU BOIS DE COULONGE
MISE EN SCÈNE OLIVIER REICHENBACH
AVEC JEAN-MARIE LEMIEUX ET CARL BÉCHARD
À L'AFFICHE
tnm DIRECTION ARTISTIQUE OLIVIER REICHENBACH 84, OUEST STE-CATHERINE 861-0563
MOINS DE 25 ANS, PLUS DE 60 ANS 40% DE RÉDUCTION. UNE DEMI-HEURE AVANT LE SPECTACLE
O'KEEFE UNE PRÉSENCE ACTIVE DANS LA VIE DU TNM

PLACE DES ARTS
JUSQU'AU 18 JANVIER
Dernière chance de bénéficier d'une réduction de 20% en vous abonnant à la série
TROIS GRANDS ARTISTES

Murray Perahia, pianiste
"Un des musiciens au talent le plus exceptionnel de notre époque."
Le dimanche 20 février 1983
Programme:
MOZART — Fantaisie en ré mineur, K. 397; Rondo en ré majeur, K. 485
BEETHOVEN — Sonate opus 31, no 3
CHOPIN — Barcarolle
SCHUMANN — Fantaisie en do majeur, opus 17

James Galway, flûtiste
et le New Irish Chamber Orchestra
"Virtuose hors-pair, Galway nous enchante."
Le lundi 14 mars 1983
Programme:
BACH — Concerto en la mineur, BWV 1056; Suite en si mineur, BWV 1067
A. DUFF — Suite irlandaise pour cordes
VIVALDI — Concerti opus X, nos 4, 5 et 6

Itzhak Perlman, violoniste
"Perlman est le prince des violonistes; son art est complet."
Le lundi 16 mai 1983
Programme:
Sonates pour violon et piano
Oeuvres de Kreisler, Sarasate et autres
Billets en abonnement en vente à l'OSM, 200 ouest de Maisonneuve (842-3402)
Ces récitals sont présentés par l'Orchestre symphonique de Montréal à la Salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts à 20 heures.

	prix réguliers	escompte 20%	prix en abonnement
Parterre			
Corbeille	60$	12$	48$
Mezzanine	45$	9$	36$
Balcon/Loges			
Balcon	30$	6$	24$
Loges Corbeille			
Loges Mezzanine	60$	12$	48$

Sur tout abonnement s'ajoute un montant de 2,25$ à titre de redevance à la Place des Arts.

LE DUO MARCUSE/BELINSKY

l'avenir de la danse dans la télé?

par Suzanne Asselin

DANS le monde de la danse comme dans celui du théâtre, il y a de plus en plus d'artistes qui se produisent seuls ou en duo. C'est le cas de Judith Marcuse et Sacha Belinsky qui nous proposent tout simplement une soirée de danse les 20, 21 et 22 janvier au théâtre Marie-Gérin Lajoie de l'UQAM, après Toronto et Ottawa.

Même si elle détient les deux prix canadiens les plus prestigieux pour la chorégraphie (le Chalmer's et le Clifford Lee) cette jeune qui a élu domicile à Vancouver fait encore partie de l'underground. Comme nul n'est prophète en son pays, elle est peut-être plus connue à l'étranger, comme danseuse et chorégraphe. Elle a réalisé sa première chorégraphie pour la télévision israélienne en 1972. Depuis ce temps, J. Mascuse a composé des oeuvres pour le Nederlans Dans Theater, le Ballet Rambert en Angleterre, Les Grands Ballets Canadiens, le Ballet National du Canada et quelques autres compagnies canadiennes.

Lors de son bref passage à Montréal, nous avons rapidement discuté de ses projets et de cette soirée de danse qui comporte douze solos et duos (un seul solo est signé par un autre chorégraphe, Grant Strate). Recroquevillée sur un divan, l'oeil vibrant et la mine douce Judith Marcuse ne laisse pas deviner, à 35 ans, la longue carrière qu'elle aa déjà derrière elle. À ses côtés, Sacha Belinsky, bien campé dans sa chaise, semble flotter. Il a abandonné sa carrière aux Grands Ballets Canadiens où il interprétait les rôles principaux dont Tommy pour se joindre à la compagnie montréalaise Pointépiénu qui lui permet plus facilement d'explorer d'autres approches à la danse. «Nous nous sommes connus aux Grands Ballets vers 1965. Puis, Judith m'a demandé de danser dans *Mirrors, Masques and Transformations*, dans le cadre du festival Shaw à Niagara-on-the-Lake en 1980 et *Playgrounds*, en septembre 1981. Cette année, nous dansons seuls, en concert.»

Judith Marcuse a mis sur pied le «Judith Marcuse Dance Projects Society» en 1980, justement pour faire des créations à partir de projets. «Je ne voulais pas m'engager à fonder une vraie compagnie de danse. Je préfère composer des oeuvres au gré de mes inspirations et réunir les danseurs canadiens avec lesquels j'ai envie de travailler. Cette formule est parfois très compliquée étant donné que la plupart d'entre eux sont rattachés à des compagnies. Il faut sans cesse refaire les horaires pour être en mesure de travailler ensemble. Et c'est ainsi que j'ai créé les deux oeuvres, Mirrors et Playgrounds, et j'en prépare une troisième qui s'intitulera *Couples*. Elle sera d'abord créée pour la télévision et j'en ferai une version pour la scène en vue d'une tournée canadienne en 1984.»

La gracieuse Judith Marcuse, qui se produit la semaine prochaine à l'UQAM, en duo avec Sacha Belinsky.

Judith Marcuse a remporté un certain succès auprès de la critique avec ces deux oeuvres qui n'ont pas été présentées à Montréal. Et ce succès, elle le doit non seulement à son imagination et à sa créativité mais également au fait qu'elle est une danseuse très versatile, pleine de vitalité.. «Cette fois-ci, je crois que je me suis fait un beau cadeau en choisissant de danser seule et avec Sacha Belinsky. Les autres oeuvres étaient beaucoup plus compliquées, parce que je travaillais à la fois avec des danseurs, des acteurs et des musiciens. Récemment, j'avais envie de créer un spectacle plus intimiste, juste pour le plaisir de danser. Je ne véhicule pas de message et le seul thème que j'explore est celui de la relation entre deux individus. J'adore travailler avec Sacha parce qu'il est patient, plein de bonne volonté et parce que nous nous comprenons à demi-mot.» Ceci n'a peut-être pas toujours été le cas tout au cours de sa carrière de danseuse qui l'a transportée des Grands Ballets Canadiens au Ballet de Genève, puis à la compagnie Bat-Dor d'Israel, à l'Israel Classical Ballet, à l'Oakland Ballet, au Festival Ballet du Canada et au Ballet Rambert. Belinsky parle de sa danse comme une cascade de mouvements qui coulent avec aisance. «Elle mêle toutes les formes de danse et les articule facilement. Judith utilise le classique, le moderne, le jazz et choisit des musiques (beaucoup de jazz) qui m'inspirent. Même si certains duos peuvent se ressembler, ils jouent sur des émotions différentes qui changent la qualité intrinsèque de la danse. Judith me permet ainsi de travailler à plus de niveaux que ne le fait Louise Latreille (directrice artistique de Pointépiénu) qui n'a pas une expérience aussi diversifiée qu'elle.»

Ce programme de danse a été présenté pour la première fois au World's Fair à Knoxville, Tennessee, en septembre dernier. Les Montréalais pourront voir une autre de ses oeuvres, *Seascape*, qui sera présentée en première ce printemps par les Grands Ballets (elle en a deux autres inscrites à leur répertoire). Et elle espère signer très bientôt, avec le réseau anglais de Radio-Canada, un contrat pour trois émissions d'une demi-heure chacune. «Ce sera une sorte de trilogie avec neuf danseurs et qui essaiera de faire un voyage dans la psyché de l'être humain tout en explorant sa solitude.» Judith Marcuse réalise que c'est un grand défi pace que la connaissance de la technique reliée à la télévision est un atout important pour souligner tous les mouvements, faire passer les intentions. Mais c'est un défi que se donnent de plus en plus les chorégraphes conscients que la diffusion de leurs oeuvres ne se fera pas qu'à travers les tournées où ils dansent un soir ou deux dans chacune des villes. Si elle veut se faire connaître du grand public, l'avenir de la danse contemporaine est dans la télévision... et la télévision payante.

Consultation sur arts et politique

OTTAWA (PC) — Au moins 23 réunions publiques sont prévues à travers le pays d'ici le 31 mars pour connaître les opinions des artistes et des organisations culturelles concernant la nouvelle politique culturelle du gouvernement fédéral.

La Conférence canadienne des arts, une fédération constituée de plus de 700 organisations culturelles de tous genres, a fait part de ce projet d'audiences publiques en prévision de son assemblée annuelle qui se déroulera à Ottawa, en mai.

Ces consultations populaires, explique la CCA dans un communiqué, ont pour but d'informer le public des recommandations formulées à la fin de l'année dernière par la commission Applebaum-Hébert chargée de faire enquête sur les arts, et d'encourager la discussion en la matière pendant que le gouvernement fédéral formule sa nouvelle politique.

Le rapport rédigé par le compositeur Louis Applebaum, de Toronto, et l'écrivain Jacques Hébert, de Montréal, recommande notamment le maintien du Conseil des arts du Canada.

CE SOIR — SOUPER-SPECTACLE
Jean-Marie Moncelet
chante PARIS:PÈGRE
Les bals musettes des mauvais garçons et des filles de joie de 1900-1940
avec «La Java Bleue», «À la Bastille» «Le p'tit bal du samedi soir», etc.
Ce soir 22h30
«Un spectacle piquant, de quoi vous donner envie de retourner»
Jean Beaunoyer, *La Presse*
Dès 19h30 «Les oiseaux de nuit»
AU BORDUAS
1257, rue Amherst Rés.:522-1554

du 12 janvier au 27 février 1983
VOYAGE DANS NOTRE GALAXIE
LA VOIE LACTÉE

PLANÉTARIUM DOW
1000, rue St-Jacques ouest 872-4530
Ville de Montréal Service des activités culturelles

théâtre du rideau vert
direction: yvette brind'amour mercedes palomino
Mardi au vendredi: 20h — Samedi: 17h et 21h
Dimanche: 19h
La Joyeuse Criée
d' ANTONINE MAILLET

6 SUPPLÉMENTAIRES 23 AU 29 JANVIER
avec VIOLA LÉGER et ALAIN LAMONTAGNE
Mise en scène: Yvette Brind'Amour
Fresque: Nérée de Grâce
Conception visuelle: Accolas, Barbeau, Rondeau
Réservations de 12h à 19h Métro Laurier, sortie Gilford
4664 rue St-Denis 844 1793

SYNCOPE

De RENÉ GINGRAS
Mise en scène de YVES DESGAGNÉS
Musique de PIERRE MOREAU
avec BENOÎT GIRARD, PAUL SAVOIE, ALAIN ZOUVI
Du 7 JANVIER au 5 FÉVRIER
SALLE FRED-BARRY
4353 est, Ste-Catherine (Métro Papineau, autobus 34)
Réservations: 253-8974

Catherine Sauvage

DU 1er AU 13 FÉVRIER, 20h30
en première partie l'auteur-compositeur interprète
JACQUES THIVIERGE
LA POUDRIÈRE
ÎLE STE-HÉLÈNE
Stationnement gratuit
Métro Île Ste-Hélène
Autobus 70 à partir de la station Papineau
Billets: sem. 10 $ ven. sam. 12 $ (relâche le lundi)
en vente: à la Poudrière/Place des Arts (frais de service 0,75')/L'agence du livre français, 1246 St-Denis.
Réservations: 861-0938 — 861-4135 de 9h à 17h
Une présentation IMI Inc.

DUCEPPE présente
"CIEL DE LIT"
de JAN DE HARTOG

avec ANDRÉE LACHAPELLE et FRANÇOIS TASSÉ
Décor Marcel Dauphinais
Costumes François Barbeau
Éclairages Claude Accolas
Mise en scène de DANIEL ROUSSEL
Traduction de FRANÇOIS TASSÉ
DU 4 JANVIER AU 5 FÉVRIER
Du Mardi au Vendredi à 20h — Samedi à 17h et 21h
THÉÂTRE PORT-ROYAL PLACE DES ARTS Guichets: 842-2112
Sur tout billet de plus de 6$ s'ajoute un montant de 0,75$ à titre de redevance à la Place des Arts.

LES ENTREPRISES GESSER INC. présentent
LES BALLETS TROCKADERO DE MONTE CARLO
Un spectacle hilarant et satirique par des danseurs en travestis!
EN VENTE MAINTENANT

Dans le but d'amasser des fonds au profit du Comité Féminin de l'Orchestre Symphonique de Montréal, veuillez prendre note que le premier choix des billets leur a été accordé.
au Programme
LES SYLPHIDES, SPRING WATERS, I WANT TO DANCE WITH YOU AT THE CAFE OF EXPERIENCE, LA MORT DU CYGNE, LA FILLE DU PHARAON
DIMANCHE, 23 janvier, à 22 H 00
Billets: 19,00$, 16,00$, 13,00$, 9,00$
*Aussi en vente aux comptoirs du Montreal Trust, Place Ville Marie, Place Bonaventure, Alexis Nihon, Fairview.
*frais de service
SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS Guichets: 842-2112
Sur tout billet de plus de 6$ s'ajoute un montant de 0,75$ à titre de redevance à la Place des Arts.

PAIN BLANC
ESPACE LIBRE

L'OPÉRA DE MONTRÉAL
Directeur artistique: Jean-Paul Jeannotte
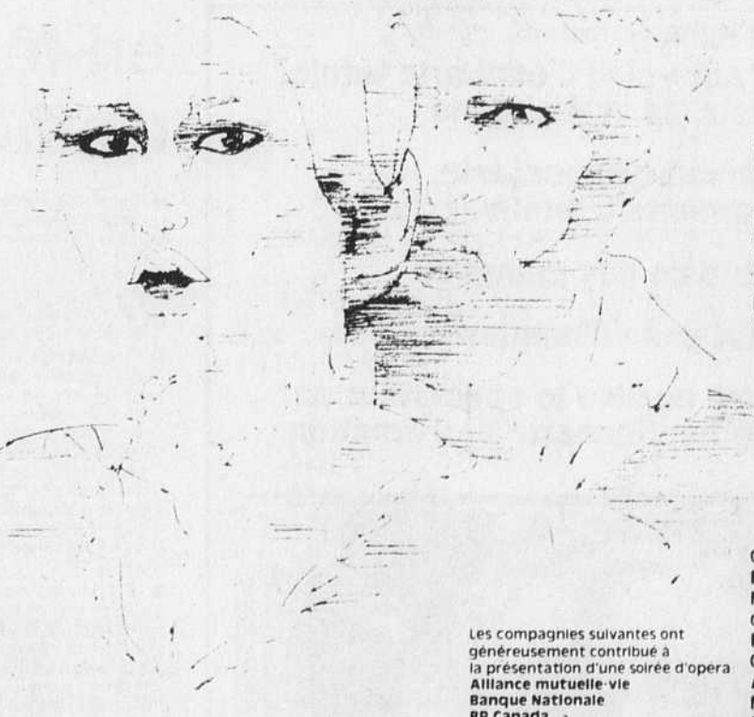
8, 11, 14, 19, 23, 26 et 28 février 1983
Johanna Meier
Edward Sooter
Colette Boky
Victor Braun
Pierre Charbonneau
Paul Trépanier
Yoland Guérard
Les compagnies suivantes ont généreusement contribué à la présentation d'une soirée d'opera
Alliance mutuelle-vie
Banque Nationale
BP Canada
Fédération des Caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec
Price Waterhouse, comptables agréés
Urgel Bourgie limitée
L'Opéra de Montréal est membre de l'Association des Directeurs de Théâtre
Chef d'orchestre: Franz-Paul Decker
Mise en scène et décors: Roberto Oswald
Costumes: Anibal Lapiz
Maître des choeurs: René Lacourse
Orchestre symphonique de Montréal
Billets: 12$, 17$, 25$, 30$
Rideau: 20 heures précises
de Beethoven (chanté en allemand)
Fidelio
SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS Guichets: 842-2112
Sur tout billet de plus de 6$ s'ajoute un montant de 0,75$ à titre de redevance à la Place des Arts.

EN VENTE À COMPTER DU LUNDI 17 JANVIER
du 15 au 27 mars 20h

JEAN LAPOINTE
C'est un rendez-vous MÉTRO Place des Arts
Claude Robert, Le Journal de Québec
« C'est un Jean Lapointe comme on l'aime, qui vient démontrer, une fois de plus, que chez lui la farce, c'est sa force!
Beaucoup de nouveautés dans un tourbillon de rires et, bien entendu, de farces et d'imitations particulièrement réussies.
Si vous avez la chance d'aller le voir, ne vous privez pas d'un tel délice...»
Jacques Samson, Le Soleil
« Cette année, Jean Lapointe, «En pleine farce» va beaucoup plus loin du côté de l'humour.
Son spectacle est une grande performance et il fait appel à toutes ses ressources de chanteur, imitateur, comédien.
Le meilleur de Lapointe. Inconditionnellement, sans restriction aucune, Jean Lapointe.»
Roger Bourassa, CHOI FM
« Le spectacle tout désigne pour vous dérider et vous faire oublier vos tracas quotidiens.»
Imprésario: Jean Claude Lespérance
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS Guichets: 842-2112
PRIX DES BILLETS 8$ 13$ 17$
Sur tout billet de plus de 5$ s'ajoute un montant de 0,75$ à titre de redevance à la Place des Arts.

Un irrésistible vent de folie

MAMAN A CENT ANS, de Carlos Saura

par Francine Laurendeau

LES avatars de la distribution nous auront trop longtemps fait languir après *Maman a cent ans* (1979), de Carlos Saura, sa neuvième et dernière collaboration avec la comédienne Géraldine Chaplin, un de ses films les plus inspirés, peut-être son meilleur film. On ne connaît guère ici que depuis *Cria Cuervos* (1975) ce cinéaste espagnol dont l'oeuvre importante (plus de quinze longs métrages) dénonce avec obstination l'ordre établi dans une société baillonnée par le franquisme pendant près d'un demi-siècle. Une dénonciation qui, pour déjouer les censures, a dû, forcément, être métaphorique. Ainsi, raconte Saura, «quand j'ai tourné *La Caza (La Chasse)*, en 1965, une des «recommandations» de la censure de cette époque m'obligea quand je disais «la guerre espagnole», «la guerre d'Espagne», «la guerre de 1936», à dire seulement «la guerre». En somme, une abstraction.» Dans *Ana y los lobos (Ana et les loups*, 1972), une jeune préceptrice (Géraldine Chaplin) vient exercer sa profession dans une famille dont chacun des adultes semble représenter une des formes de l'oppression du régime (oppression religieuse, militaire, sexuelle...).

Mais la grande séduction de Carlos Saura, ce qui fait sa singularité et provoque l'envoûtement du spectateur, c'est son caractère presque farouchement introspectif. Ses personnages, à l'occasion d'un événement quelconque, sont envahis par le souvenir, hantés par des images de leur enfance. On retrouve la même obsession dans des films tels *Cria Cuervos, Elisa, vida mia*, ou, plus récemment, *Doux moments du passé*. C'est ainsi que, mine de rien, *Maman a cent ans* commence comme le plus classique des Saura. Ana (Géraldine Chaplin) amène son mari, Antonio, dans cette maison où elle fut préceptrice il y a sept ans. On y célèbre demain le centième anniversaire de la patriarche qui a engendré la tribu. Émotion des retrouvailles, évocations de souvenirs sous l'oeil amusé d'Antonio. Où est José, l'oncle qui collectionnait les uniformes militaires, demande Ana? Mort. Où est le sensuel Juan? Parti avec la bonne. Que devient Fernando le mystique? Il passe ses journées à perfectionner d'étranges cerfs-volants. Et la petite Natalia? Cette enfant est maintenant une très séduisante jeune fille. Et dans les broussailles, attention, on a comme jadis posé des pièges à loups...

Mais l'intrusion du passé s'arrête là. Si Carlos Saura a voulu, sept ans plus tard, réunir l'équipe d'*Ana et les loups*, dans le même décor, ce n'est pas pour nous plonger dans la nostalgie du souvenir. Bien au contraire. Les masques, peu à peu, vont tomber. Les vieux comportements craquent comme des vêtements trop usés. Et la répression sexuelle (pour ne parler que de celle-là) en prend un sérieux coup. Vous en dire davantage risquerait, je le crains, de gâcher votre plaisir. Mais vous aurez compris pourquoi en 1979, *Maman a cent ans* faisait l'effet d'une bombe dans cette oeuvre généralement grave, circonspecte et introvertie.

Bien sûr, en 1979, Franco est mort depuis quatre ans et le précédent Saura *(Les yeux bandés*, 1978) avait pu dénoncer franchement la torture et la violence. Mais cette fois-ci, c'est comme si, après 40 ans d'asphysie franquiste, le réalisateur se permettait enfin de respirer à grandes goulées, de réapprendre la joie d'être libre, d'être iconolaste, de délirer impunément. Comprenez-moi bien. Saura n'est ni Bunuel ni Fellini. Ce n'est pas le cinéaste de l'outrance et de la démesure. Mais il souffle dans *Maman a cent ans* un petit vent de folie tout à fait réjouissant, qui dissipe les brumes auxquelles nous avait habitués Saura: fantasmes angoissants, rêves éveillés, réminiscences d'un passé obsédant.

À une exception près (et c'est pour rendre hommage à un comédien disparu, celui qui tenait le rôle de José), l'action se déroule au présent et dans le lieu unique que constitue cette vaste demeure. Un film clair et lumineux, parfaitement maîtrisé, auquel le personnage et l'interprétation de Géraldine Chaplin confèrent un impact émotif qui dépasse celui du simple divertissement. À ne pas rater, même si c'est doublé en français. Au Dauphin.

Rétrospectives

Blank/Herzog et Jeune cinéma allemand

par Richard Gay

DEUX rétrospectives présentées actuellement à Montréal méritent l'attention des cinéphiles. Il s'agit tout d'abord d'un programme de documentaires intitulé *Les Blank rencontre Werner Herzog* et présenté depuis hier au Musée des beaux-arts de Montréal, puis de la rétrospective *Jeune cinéma allemand 1963-76* qui a débuté mardi dernier à la Cinémathèque québécoise.

Le documentariste américain Les Blank s'est surtout fait connaître avec son dernier film *Le Poids des rêves* qu'on a pu voir cet automne à Montréal et qui a pour sujet le tournage troublé et controversé du film *Fitcarraldo* de Werner Herzog. En effet son documentaire a su rivaliser d'intérêt avec l'oeuvre de fiction qu'est *Fitzcarraldo*.

Mais déjà en 1979 Les Blank filmait Werner Herzog. Le résultat avait alors été un court métrage de 20 minutes intitulé *Werner Herzog eats his shoe*, film qu'on a pu voir hier soir à l'ouverture de cette série de documentaires *Les Blank rencontre Werner Herzog*, série qui se poursuivra aujourd'hui, demain ainsi que samedi prochain au Musée des Beaux-Arts.

Dans *Werner Herzog eats his shoe*, on voit Herzog littéralement manger un de ses souliers qu'il a fait cuire avec de l'ail et des herbes. C'est qu'il avait promis à un jeune étudiant en cinéma de manger son soulier si l'étudiant se mettait au travail et tournait un film. Piqué, l'étudiant s'est mis à l'oeuvre et a réalisé *Gates of heaven*, un document fort valable sur un cimetière d'animaux. Et Herzog a tenu promesse. Blank a donc filmé l'événement et son court métrage, où l'on voit aussi cette célèbre séquence où Charlie Chaplin mange sa bottine, met en évidence l'obsession, l'excentricité et les excès d'Herzog, prêt à tout pour le cinéma.

Mais Blank ne s'intéresse pas qu'à Herzog. Ce documentariste est avant tout fasciné par la vie et surtout l'expression musicale des marginaux. C'est ainsi qu'on pourra voir entre autres aujourd'hui et demain au Musée des beaux-arts *Hot Pepper* sur la musique du Louisianais Clifton Chénier, *Chulas Fronteras*, une introduction aux musiciens Nortena, et *The Blues accordin' to Lightnin' Hopkins*. Ce dernier film tourné en 1967 constitue un merveilleux exemple de la démarche de Les Blank qui situe constamment la musique, ici celle d'un guitariste noir, dans le contexte social et humain où elle prend naissance. Et dans ce sens, *The Blues accordin' to Lightnin' Hopkins* constitue une véritable leçon sur le blues.

Personnage de Always a Pleasure, de Les Blank

Enfin deux films de la série révèlent l'intérêt de Les Blank pour la nourriture. Il s'agit de *Chicken Real*, une satire des méthodes de production alimentaire en usine, et surtout un documentaire sur l'ail superbement intitulé *Garlic is as Good as Ten Mothers*. Il est à noter qu'après la projection de *Garlic*, dimanche après-midi à 13h30, Les Blank sera sur place au musée pour répondre aux questions du public.

Les projections du samedi 22 janvier seront, pour leur part, entièrement consacrées à Herzog. Au programme, cinq de ses documentaires et, en première à Montréal, *I am my Films*, un portrait d'Herzog réalisé par Christian Weisenborn et Erwin Keusch.

Parmi les documentaires, notons *La Soufrière*, un film qu'Herzog a tourné sous la menace d'une éruption volcanique et surtout *The Great Ecstasy of the Sculptor Steiner*. Si Walter Steinger est sculpteur sur bois, il est aussi un grand champion du saut à ski. C'était au milieu des années 70. Herzog l'a filmé. Dans ses sauts superbement réussis, dans ses chutes terrifiantes aussi. Et souvent au ralenti. Beauté lyrique de l'homme-oiseau, tension aussi devant le danger terrible qui le menace à chaque instant. Par sa volonté de réussir, son rêve, son ambition et son extase, Steiner est un superbe conquérant de l'inutile comme Fitzcarraldo et comme Herzog lui-même. ■

Werner Herzog est un des plus importants représentants de ce qu'on a appelé le nouveau cinéma allemand, soit, tous en conviendront, une des forces majeures sinon la plus vivifiante du cinéma contemporain. Or c'est précisément aux origines de ce cinéma, aux premières oeuvres de ses cinéastes, qu'est consacrée la rétrospective *Jeune cinéma allemand 1963-76* présentée actuellement à la Cinémathèque québécoise en collaboration avec l'Institut Goethe de Montréal.

C'est dans le cadre de cette rétrospective qu'on pourra voir ce soir *Scènes de chasse en Bavière*, la deuxième réalisstion de Peter Fleischmann, un film tourné en 1968 et révélateur de la violence latente dans la société allemande ainsi que *Fata Morgana*, un film expérimental d'Herzog tourné en Afrique et parfaitement représentatif du nouveau souffle que des cinéastes tels qu'Herzog ont voulu donner au cinéma allemand.

Demain deux films qui méritent d'être soulignés. Tout d'abord *Les Désarrois de l'élève Torless*, le premier long métrage de Volker Schlondorff et certainement, avec *Le Tambour*, une de ses oeuvres majeures. Puis *Sous les pavés, la plage*, un film tourné en 1974 par Helma Sanders-Brams, celle-là même qui nous a donné *Allemagne, mère blafarde*, un des meilleurs longs métrages qu'on a pu voir Montréal en 1982. Dans *Sous les pavés, la plage*, le récit est axé sur deux comédiens et leur prise de conscience politique.

Enfin à signaler dans cette rétrospective *Jeune cinéma allemand 1963-76*, le deuxième long métrage de Wim Wenders, *The Goalie's fear of the Penalty Kick* tourné en 1971 et *Why Does Herr R. Run Amok*, un des premiers longs métrages de Rainer Werner Fassbinder, un film tourné en 1969 sur l'aliénation d'un col blanc, une des oeuvres qui allait faire de Fassbinder maintenant disparu le chef de file du nouveau cinéma allemand, dont la rétrospective en cours, à la Cinémathèque, offre quelques repères fort significatifs.

ASSOCIATION DES CINÉMAS PARALLÈLES DU QUÉBEC
1415 rue Jarry Est Montréal H2E 2Z7

Stage d'initiation à la projection: 21 janvier 1983, 18h30 à 23h30, au siège social. Inscription: 10$ (membres), 35$ (non-membres).

Stage de formation en animation cinématographique: 22 - 23 janvier 1983, à compter de 10h. à la Cinémathèque Québécoise, 335, boul. de Maisonneuve E. Montréal (Métro Berri) Ce stage s'adresse notamment aux responsables ou animateurs de cinémas parallèles (ciné-clubs, etc.) existants ou naissants.

Problématique générale: comment faire pour que les salles de cinéma non commerciales (re)deviennent des lieux privilégiés de réflexion, de discussion, de critique et de plaisir en matière de cinéma ?

Personnes-ressources: Yves Lever, professeur et critique; Louise Carrière, professeur et présidente de l'AQEQ; Pierre Jutras, professionnel de la Cinémateque; Michel Desmarais, professionnel en intervention sociale.

Films étudiés: Les années de plomb (projection spéciale) et une primeur québécoise.

Inscription: 20$ (membres), 90$ (non-membres). N.B. On peut devenir membre pour 25$.

en tête d'affiche

■ **Tootsie.** Déguisé en femme, un acteur devient un meilleur homme. Une comédie de Sidney Pollack qu'il faut voir avant tout pour l'étonnante performance de Dustin Hoffman. (Cinéma Place du Canada et Côte-des-Neiges).

■ **The Verdict.** À l'occasion d'une nouvelle cause que lui refile un ami, un avocat lamentable tente désespérément de refaire sa vie et sa réputation. Pour l'interprétation de Paul Newman et pour la réalisation à la fois attachante et distanciée de Sidney Lumet. (Aux Alexis Nihon et Côte-des-Neiges).

■ **E.T.** Un extra-terrestre seul sur terre est recueilli par un jeune garçon. Un conte à la manière de Steven Spielberg qui poursuit sa démarche entreprise dans «Close Encounters of the Third Kind». Le spectateur est intrigué, amusé, émerveillé, touché. (En version originale au Alexis Nihon; en français, aux Champlain, Villeray, Laval, Longueuil et Verdun).

■ **The Dark Crystal.** Du marionnettiste Jim Henson, un film fantastique peuplé d'étranges créatures. Si la plupart de ces créatures

Suite à la page 24

À VOIR AUJOURD'HUI
EN MATINÉE: signalez 722-1451
EN SOIRÉE une semaine SEULEMENT
7h15 TOUT...SUR LE SEXE de Woody Allen
7h30 LA GUERRE DU FEU, 3e semaine.
9h15 LA MAÎTRESSE du LIEUTENANT français
9h30 Les AVANTURIERS de l'arche perdue
À L'AUTRE CINÉMA 6430 Papineau 722-1451

Le nouveau Eric Rohmer
GRAND PRIX du Cinéma Louis-Lumière
POUR TOUS
Elle ne veut plus des hommes qui la prennent...
Elle en veut UN qui la garde!

Le Beau Mariage
Une histoire d'aujourd'hui...
Un film de Eric Rohmer avec Béatrice Romand·André Dussollier et Arielle Dombasle
BERRI ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
Dès vendredi, le 21 jan.!

PRIMA FILMS PRESENTE
Une heure quarante-cinq d'euphorie totale, de plaisir, de vrai cinéma. — L'AURORE
Une comédie étincelante. Incontestablement du meilleur Saura. — LE FIGARO
Une fête à ne pas manquer. — LE MONDE
Un film plein d'humour. — PARIS MATCH
Captivant, inspiré comble le spectateur par son mélange de bouffonnerie et d'émotion. — 7 JOURS

POUR TOUS
MAMAN A 100 ANS
un Film écrit et réalisé par CARLOS SAURA
GERALDINE CHAPLIN · AMPARO MUNOZ
FERNANDO FERNAN GOMEZ · RAFAELA APARICIO · NORMAN BRINSKY
le DAUPHIN 1 BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Sam.-Dim.: 1.25-3.25-5.25-7.25-9.25
Lun. à Ven.: 7.25-9.25

chaque film 2.95$
ce soir à 7h30 BANANAS de Woody Allen ·tous·
ce soir à 9h30 MANHATTAN de Woody Allen ·14 ans·
New Yorker 5380 St.LAURENT 276-9626

VOTRE GUIDE DES MEILLEURS SPECTACLES EN VILLE
CINÉMAS UNIS

En anglais avec sous-titres français
PROSTITUTE
LaCité 1 3575 AV DU PARC 844-9470
Sam. Dim. 12.15, 2.05, 3.55, 5.40, 7.30 9.20, Sem. 7.30, 9.20

"UN FILM COURAGEUX, TOUCHANT!" -Cinéma
NICOLE GARCIA · JACQUES PERRIN
CHARLES DENNER · GEORGES WILSON
L'HONNEUR D'UN CAPITAINE
UN FILM DE PIERRE SCHOENDOERFFER
POUR TOUS

2e Sem. ÉLYSÉE 2 35 MILTON 842-6053
SAM. DIM.12.30,2.40, 4.50,7.00,9.10, SEM. 7.00,9.10,

5e Sem.
PATRICK DEWAERE
PARADIS POUR TOUS 14 ANS

Le PARISIEN 5 480 ST-CATHERINE O. 866-3856
PARISIEN 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30, Sam. Dernier spectacle 11.45

EN NOMINATION POUR L'OSCAR DU MEILLEUR FILM ÉTRANGER 1982
LA NUIT DE SAN LORENZO est l'un des films les plus intéressants e la saison. Serge Dussault — LA PRESSE
... une oeuvre de classe. Un très beau film. Manon Péclet — DIMANCHE MATIN
UN TRÈS BEAU FILM Francine Laurendeau — LE DEVOIR
Voyez-le vite! Pareille beauté ne donne rendez-vous qu'une fois tous les dix ans. — PARISCOPE
PRIX SPÉCIAL DU JURY CANNES 1982
LA NUIT DE SAN LORENZO
un film de PAOLO et VITTORIO TAVIANI
POUR TOUS

un film de PAOLO et VITTORIO TAVIANI
ÉLYSÉE 1 35 MILTON 842-6053
Sam. Dim. 1.15, 3.20, 5.20, 7.25, 9.30, Sem. 7.25, 9.30

Michel Goulet
Un couvert peu ordinaire

par Gilles Daigneault

MOINS d'un an après Judy Chicago, c'est au tour de Michel Goulet de mettre la table. Bien sûr, les couverts sont moins somptueux que ceux du *Dinner Party* et la proposition de Goulet est moins affirmatice que celle de l'artiste féministe américaine, mais l'oeuvre n'en est que plus fraternelle (le mot, ici, n'excluant surtout pas les femmes). Cela s'intitule *Fac-similé* et occupe, jusqu'au 29 janvier, la petite salle de la galerie Jolliet.

D'emblée, le projet laisse le visiteur perplexe: jamais encore Goulet n'avait construit des objets aussi référentiels, et même qui suscitent l'idée d'une installation. L'oeuvre unique — et non pas la collection de pièces à laquelle le sculpteur nous avait habitués — est constituée de deux éléments: d'une part, un grand plateau d'acier, placé sur deux systèmes de support asymétriques, et dont la surface, trouée par endroits, porte en guise de couverts huit petites constructions (comme les *reliefs* d'un étrange repas); d'autre part, relativement en retrait, une petite table tout à fait quelconque qui confère une allure un peu théâtrale à la proposition et détonne encore plus dans le système de signes qu'inventorie Goulet depuis plus de dix ans.

Mais l'oeuvre est bien nommée et, vérification faite, cette petite table qui a l'air si vraie est un fac-similé coulé en aluminium, une empreinte qui garde en mémoire à la fois toutes les traces d'usure du meuble (qui sera la référence de tout le projet) et celles de son mode de reproduction (bavures du moule, couleur du métal, etc.). Dès lors, la suggestion d'une installation étant beaucoup moins forte, on fait retour sur le premier élément complexe, et commence un étourdissant mouvement de va-et-vient entre la mémoire, comme mode d'association des idées et des images, et la sculpture, comme mode de connaissance des objets et moyen d'expression privilégié des trajets de la mémoire autant individuelle que collective; entre la fantaisie et la réflexion.

Ainsi, si le moulage est un mode d'appréhension de l'objet par l'extérieur, le support de gauche du panneau d'acier, qui mime la petite table comme un dessin à l'aveugle, trahit un mode de compréhension analytique de l'objet; Goulet a reconstruit progressivement (et grossièrement) le meuble qui devient ici l'élément le plus classiquement sculptural de toute la proposition, et même le seul qui ait une allure *artistique*. Cela dit, si le sculpteur en subvertit les apparences, il lui garde toute sa fonction (ce qui n'était pas le cas de la petite table d'aluminium dont l'apparence était intacte mais le mode de construction par assemblage de pièces, subverti).

Quant au support de droite, il constitue certes la partie la plus connotée et, à première vue, la plus inattendue de toute la sculpture. Il s'agit d'un autre fac-similé qui reproduit, au moyen des pièces d'un meccano, le banc d'atelier costaud qu'on s'attendrait à voir supporter la lourde charge du panneau d'acier. Ici, la mémoire individuelle et la mémoire collective se rencontrent en un merveilleux court-circuit: bien sûr, Michel Goulet est proche de la quarantaine, et l'objet a toutes les *couleurs* de son enfance; mais, aussi, cet ingénieux jeu de construction métallique dénote un type de fabrication d'objets de l'époque industrielle qui souligne le côté archaïque de l'autre support (qui, paradoxalement, ne saurait être le résultat d'une activité enfantine). En même temps, la présence du meccano incite le visiteur à lire l'ensemble de l'entreprise comme un jeu ou, s'il se reporte à *son* enfance, à revivre ses jeux comme un moyen de reconstruire sérieusement le monde... à une échelle plus humaine.

D'ailleurs, les jeux avec l'échelle des réalités sont manifestement une autre préoccupation majeure du sculpteur, et qui permettent à *Fac-similé* d'envahir et d'investir l'espace de la galerie d'une manière étonnante. En effet, si le banc gigantesque de l'enfance (par exemple un pont), le plateau de la table, qui supporte lui-même de petites tables — qu'on met du temps à identifier — à la place des couverts, reformule l'espace entier de la galerie qui supporte la sculpture de Goulet et suggère fortement au visiteur qu'il déambule lui-même sur le plateau d'une table gigantesque.

Les petites tables ainsi mises en abîme, et qui proposent un inventaire des modes de soutènement — généralement assez primitifs — d'un plateau identique, ont partie intimement liée avec la structure de la table: d'une part, elles confessent les influences qu'elles ont subies, de gauche à droite, de la part des deux types de support qui soutiennent l'ensemble et, d'autre part, elles naissent littéralement du grand plateau d'acier qui leur a fourni toute la matière dont elles sont construites et qui en garde la mémoire (comme du reste l'acier utilisé par Goulet garde, imprimée au pochoir, la mémoire de sa forme, de sa provenance et de sa qualité initiales, en plus, bien sûr, des traces de l'outil du sculpteur qui l'a modifié). Un examen plus attentif nous apprend que le grand plateau d'acier n'est pas constitué d'une seule pièce mais de trois, qui sont encore reliées entre elles par un inventaire des modes d'attache, allant des plus primaires à celui qui mime — mais à une échelle gigantesque — le fonctionnement du meccano; là aussi, les pièces qui servent à attacher les troismodules proviennent des modules eux-mêmes qui, cette fois, non seulement en gardent la mémoire mais en exposent l'ingénieuse explication.

Bref, *Fac-similé* nous révèle que, si le thème de la mémoire foisonne au contact de la (bonne) sculpture, celle-ci avait aussi beaucouyp à gagner à interroger la structure formelle de la table et tous les espaces que ce meuble discret implique. L'oeuvre pourrait bien nous amener en outre à revoir tout le travail antérieur de Goulet d'un oeil moins formel, avec au moins une part de l'empathie que le sculpteur y manifeste plus explicitement depuis deux ans.

Je dois avouer que je ne croyais pas qu'il serait encore possible pour un sculpteur, après l'installation de Pierre Granche, de camper des objets dans la galerie Jolliet. Je m'étais trompé, comme on se trompe toujours quand on croit savoir d'avance ce qui se passe en art.

Vue d'ensemble de «Fac-similé», la plus récente sculpture de Michel Goulet.

COURS DE GRAVURE
eau-forte et lithographie
8 semaines - débutant le 1er février
$200. tout compris
Renseignements et inscriptions:
LA GUILDE GRAPHIQUE
9 rue St-Paul Ouest
Vieux-Montréal Tél.: 844-3438

FOYER DES ARTS
EATON, 9e ÉTAGE, CENTRE-VILLE
Expo-vente
Galerie permanente
Collection d'artistes canadiens: Léo Ayotte, John A. Barwick, P. Boucher, Shirley Chinneck, C. Dionne-Valois, Hélène Dubé, Marcel Favreau, R. Galli, W. E. Gebauer, D. Harper, Gaby Lamarche, Aline Lalancette, Viateur Lapierre, R. S. Leduc, Fernand Lorion, Jocelyne Lortie, C. D. Maillet, Gordon Pfeiffer, H. V. Pundleider, George M. Rae, Eve Rell, Aurum Rosenthal, Raymond Rivard, Vivian Walker.
EATON

Expositions
La rentrée de l'art contemporain

par Gilles Daigneault

UNE des caractéristiques les plus sympathiques et les plus fécondes de l'art contemporain réside peut-être dans la diversité des supports qu'il expérimente. Ainsi l'artiste montréalaise Lyne Lapointe a-t-elle réussi à produire une oeuvre extrêmement prégnante en reformulant l'espace architectural, psychologique et sociologique d'une caserne de pompiers abandonnés, sise au 4247 de la rue Saint-Dominique (au nord de la rue Rachel).

Les interventions de la jeune femme, parfois voyantes et dramatiques, parfois très ténues, ont transformé cet édifice civil, relativement prosaique, en un lieu mythique aux connotations à peu près inépuisables. Les tensions y sont nombreuses et les *coulisses* de ce genre de construction, entre l'obscurité et la lumière (qui inversent curieusement le rapport précédent), entre l'évocation du feu et celle du froid extrême (celui-ci étant spécialement présent à cause de l'absence de chauffage dans la bâtisse), entre le sentiment de l'absence (réelle) des pompiers et celui de leur présence symbolique, etc. Bien sûr, comme ce rêve tropical installé dans le dortoir, certains gestes sont des morceaux de bravoure (et parfois dans tous les sens du terme, comme le boyau peint sur la paroi de l'inquiétante tour intérieure qu'on découvre à l'arrière de l'édifice), mais l'ensemble du projet possède une unité et un équilibre qui naissent du dialogue serré entre les données du support et la touche de l'artiste, le tout «en un certain ordre assemblé». À voir absolument, surtout par ceux qui trouvent l'art contemporain trop intellectuel. (La caserne est ouverte au public tous les jours jusqu'au 19 janvier, entre 11 et 15 heures).

■

Par une curieuse coincidence, deux jeunes artistes italiens exposent en même temps à Montréal dans deux galeries d'art contemporain. D'abord, la grande salle de la galerie Jolliet accueille quatre oeuvres de Michele Parisi, assez diverses en apparence mais qui témoignent d'une réflexion constante sur les notions contradictoires de l'ombre et de la lumière, du vide et de l'infini et aussi de l'illusion à travers divers types de langage.

Très élégants et manifestement réflexifs, les objets de Parisi mettent en scène certaines obsessions comme celle de l'éclatement et de la transparence qui incitent le regardeur à interroger le désir de globalité de l'oeuvre d'art. Par ailleurs, les propositions de l'artiste utilisent tantôt des éléments abstraits (comme dans le triptyque de verre biseauté de 1976 qui constitue un commentaire remarquablement intelligent — et un dépassement? — de l'art minimal), tantôt des éléments très connotés en histoire de l'art (comme la colonne antique ou le châssis de tableau), tantôt encore des fragments de texte qui s'intègrent malicieusement aux oeuvres autant par leur contenu que par leur scription. Des jalons d'une oeuvre stimulante à découvrir. (Jusqu'au 29 janvier)

■

De son côté, France Morin présente une installation de Filippo di Sambuy composée de trois éléments qui sont aussi dotés d'un dynamisme individuel. Le travail de l'artiste explore ici une sorte de no man's land entre la sculpture et la peinture. Celle-ci, qui offre un caractère plutôt orthodoxe, prend des sens nouveaux du fait de son insertion dans une proposition ostensiblement théâtrale (présence des masques, suggestion de rideaux, etc) et de son glissement à la fois vers l'installation (quand les gestes du peintre débordent le format de la toile et occupent le mur de la galerie) et vers la sculpture (quand di Sambuy transforme son support non tendu en un drapé qui jouxte le tableau ou qu'il en fait carrément un objet tridimensionnel qui intègre d'ailleurs une *vraie* sculpture en terre). Quelques dessins de l'artiste, accrochés dans le bureau de la directrice, nous donnent envie d'en connaître plus long sur cette oeuvre libre et éclectique. (Jusqu'au 29 janvier)

A DÉCOUPER ET À CONSERVER - À DÉCOUPER ET À CONSERVER
Les Services Culturels Sophie-Barat
Histoire de l'Art
1983
Avec le professeur Jean-Claude Planchard
Le Japon millénaire
Le XIX siècle en Europe — Néo-Classicisme et Romantisme

Mercredi, 26 janvier 1983
INTRODUCTION À LA CIVILISATION DU JAPON (5). L'architecture civile. Principes et matériaux: les MINKA. Dessins, formes et espace. Maison et environnement. Les maisons de thé. Philosophie et rituel. Le Cha-no-yu. Esthétique de la cérémonie du thé.

Mercredi, 2 février 1983
INTRODUCTION À LA CIVILISATION DU JAPON (6). La peinture au Japon. La peinture pré-bouddhique. Les influences chinoises. Les débuts d'un art national. La peinture sur rouleaux. L'influence du Zen et la peinture monochrome. La peinture murale et la peinture sur feuilles (paravents).

Mercredi, 9 février 1983
INTRODUCTION À LA CIVILISATION DU JAPON (7). L'âge d'or de la peinture au Japon: XVIe et XVIIe siècles. Évolution vers la peinture décorative. La peinture de genre. La peinture sur feuilles (paravents).

Mercredi, 16 février 1983
INTRODUCTION À LA CIVILISATION DU JAPON (8). L'âge d'or de la peinture au Japon (suite): XVIIe et XVIIIe siècles. La peinture décorative. La peinture de genre. La peinture sur feuilles (paravents). Le développement de l'estampe et les grands maîtres.

Mercredi, 23 février 1983
INTRODUCTION À LA CIVILISATION DU JAPON (9). La sculpture traditionnelle. Naissance de la sculpture religieuse. Les influences chinoises et coréennes. Les différents styles. Le bois et le bronze. Symbolisme et réalisme. Les arts appliqués: la céramique et l'art de la laque. Notions générales sur l'Art Coréen.

Mercredi, 2 mars 1983
LE XIXe SIÈCLE EN EUROPE (1). Le Néo-Classicisme et sa diffusion. L'Antiquité redécouverte. Progrès des fouilles archéologiques. Naissance d'un nouvel idéal. L'épopée napoléonienne et son influence. Louis David et ses disciples. Le nouvel académisme. Néo-Classicisme et urbanisme. Antonio Canova et son influence. L'architecture et ses influences gréco-romaines en Italie, en France, en Angleterre et en Allemagne.

Mercredi, 9 mars 1983
LE XIXe SIÈCLE EN EUROPE (2). Le Néo-Classicisme et les arts décoratifs. Les influences étrusques, grecques, romaines et égyptiennes. L'oeuvre de Percier, Fontaine et Adam. Le style Empire. Thomas Wedgood et la céramique. Les débuts du Romantisme. Le groupe des Nazaréens. William Blake et son oeuvre. Jean-Dominique Ingres: le réel et l'idéal.

Mercredi, 16 mars 1983
LE XIXe SIÈCLE EN EUROPE (3). La réaction romantique. État d'âme et liberté. La peinture en Allemagne dans la première moitié du siècle. Runge, Friedrich, Schinkel, Cornelius. Néo-Classicisme et Romantisme. Bible, mythologie, littérature et peinture. Théodore Géricault ou l'homme passionné.

Mercredi, 23 mars 1983
LE XIXe SIÈCLE EN EUROPE (4). Le triomphe du Romantisme en peinture: Eugène Delacroix. L'imagination et le drame. L'influence de l'Orient. La sculpture romantique. Le paysage romantique en Angleterre. Constable, Turner et Bonnington. La nature et l'émotion.

Mercredi, 30 mars 1983
LE XIXe SIÈCLE EN EUROPE (5). Le paysage en France. L'École de Barbizon. Rousseau, Diaz, Troyon et Daubigny. La perception du réel. La contemplation de la nature. J.B. Corot: lyrisme et paysage. Gustave Courbet et le réalisme social.

Les cours débutent à 20 heures.
1 série $30.00
INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE
RENSEIGNEMENTS: 388-4751 — 331-3137 — 334-0344 — 387-4845
Toutes ces conférences seront données à:
L'AUDITORIUM
NOTRE-DAME DE LA MERCI
555 OUEST, BOUL. GOUIN
A DÉCOUPER ET À CONSERVER - À DÉCOUPER ET À CONS

MICHEL TETREAULT
présente

"NOUVEAUX REGARDS SUR LA CHINE"
Compte-rendu de voyage de 14 artistes québécois en Chine Populaire
et lancement de l'album de gravures
"Pâté Chinois"
Bienvenue au vernissage le jeudi 20 janv. 83 de 19h00 à 22h00
Exposition du 20 janv. au 20 fev. 83
4260 St-Denis, Montréal Tél.: 843-5487
mar. merc. de 10h00 à 18h00 jeu. ven. de 10h00 à 21h00, sam. de 10h00 à 17h00 dim. de 12h00 à 17h00
ART CONTEMPORAIN

marc-a. fortin

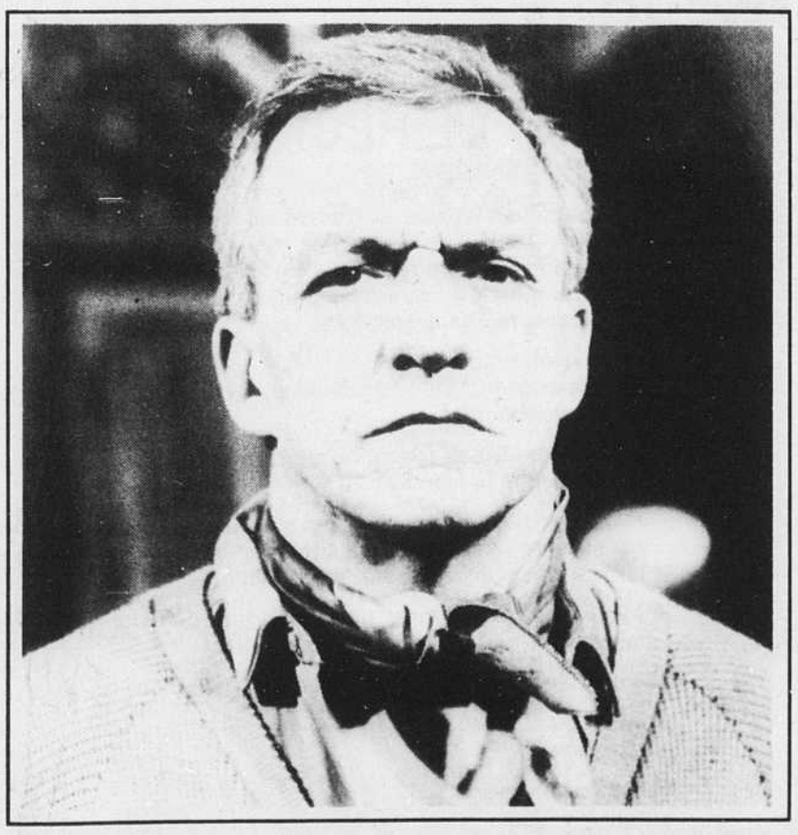

...ou la manière noire
Une grande dramatique réalisée par Jean Salvy.
Interprétée par JACQUES GODIN
Le mercredi 19 janvier à 20h30
L'autre télévision Radio Québec

L'oeil aux aguets

■ À la Chambre Blanche (549, est boul. Charest, à Québec) rencontre, à 14 h, avec Francine Périnet, qui a fondé Artexte. Le samedi, 29, il y aura table ronde sur le livre d'artiste. À 20 h 30 le jeudi 3 février, Nancy Cole fera revivre l'écriture de Gertrude Stein dans un one woman show.

■ À la galerie La magie de l'art (1235 rue Guy), le 19 janvier, Allan Raymond parle de sa collection de souvenirs et de sa vision du Montréal d'antan.

■ Jusqu'au 4 février, à la galerie d'art du Centre culturel (Université de Sherbrooke), expositions sur René Magritte (Fidélité des images); sur Diane Boudreault et Robert Poulin.

■ Jusqu'au 12 février, dans la salle d'exposition de Claude Sabourin sur des projets d'environnements scénographiques. Tous les jours, de midi à la fin des spectacles (entrée libre).

Musée des beaux-arts de Montréal
1379, rue Sherbrooke ouest
Du mardi au dimanche, de 11 à 17h
Autobus 24 ou métro Guy
Renseignements: 285-1600

Expositions
AUTOCHROMES — l'avènement de la photographie en couleurs
Jusqu'au 27 février

Helen Cooke dans un champ de pavots, en Californie
Arnold Genthe, vers 1908

Rétrospective Claude Viallat
Jusqu'au 23 janvier

Gobeleterie anglaise du 18e siècle
Jusqu'au 27 février

Films
Les Blank rencontre Werner Herzog
Un programme des films documentaires du cinéaste américain Les Blank, réalisateur de **Burden of Dreams**, et du cinéaste allemand Werner Herzog, réalisateur de **Fitzcarraldo**

Auditorium du Musée
Samedi 15 janvier: 12h, 13h30 et 15h30
Dimanche 16 janvier: 12h et 13h30
Samedi 22 janvier: 12h, 13h30 et 15h
Un programme est disponible au Musée.
Le dimanche 16 janvier, Les Blank sera présent pour répondre aux questions du public.

Billets: 2$ chaque représentation

Lyne Lapointe
Projet Building/Caserne #14
4247 St. Dominique, au nord de la rue Rachel
jeudi 13 janvier jusqu'au mercredi 19 janvier
de 11:00 heures à 15:00 heures
Renseignements 843-5237

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir aussi en pages 21 et 22

REPRÉSENTANT(E)

Agence de voyages recherche personnel compétent.

- Travail extérieur.
- À la commission plus avantages sociaux.

M. Da Silva
Tél.: 934-1553

AGENT D'INFORMATION

(Poste ouvert également aux hommes et aux femmes)

Société fédérale d'état oeuvrant dans le domaine agricole recherche un agent pour son service de l'information. L'agent collaborera au fonctionnement général du service ainsi qu'à la mise sur pied de mesures visant à assurer une diffusion continue de l'information aux participants du marché des céréales fouragères, aux organismes intéressés, aux médias ainsi qu'aux groupes publics.

Connaissances:

Un diplôme universitaire reconnu en journalisme ou en sciences agricoles ou l'équivalent, ainsi qu'une parfaite connaissance des langues française et anglaise sont requis. Une solide expérience pratique dans le domaine agricole est hautement souhaitable.

Salaire: selon qualifications.

S'adresser par écrit à:

Canada

Charles Charron
C.P. 177, Succ. Snowdon
Montréal, Qué.
H3X 3T4

UNE CARRIÈRE UNIQUE
5 REPRÉSENTANTS(ES) DEMANDÉS(ES)

pour le grand Montréal
Cours gratuits sur le système Troc

Commission intéressante et sécuritaire permettant un salaire élevé.

Prière de faire parvenir curriculum vitae et photo à:

SYSTÈME TROC • INC.

200, rue de Gaspé
bureau 601
Montréal, QC
H3E 1E6

ALIMENTS DELISLE LTÉE
GÉRANT DE DISTRICT

(ventes région de Québec)

Sous l'autorité du Directeur régional des ventes, le titulaire assume le développement et la croissance des ventes de son district.

Avec la participation d'un groupe d'environ 10 personnes, le titulaire est responsable des ventes, du côut d'opération, de la mise en marché de nouveaux produits de la distribution, de la préparation du budget. Il assume également la gestion du bureau et de l'entrepôt ainsi que la maintenance de la flotte de véhicules.

Idéalement le candidat a acquis quelques années d'expérience au niveau de la vente de produits alimentaires. Il a démontré des qualités de leadership, de motivateur et est sensibilisé à la gestion des ressources humaines dans la réalisation de ses objectifs.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 28 janvier 1983 aux:

Aliments Delisle Ltée
Service des resources humaines
1771, route de l'aéroport
Ancienne-Lorette, Québec
G2E 4M7

UNIVERSITÉ D'OTTAWA

La Falculté des Arts
requiert les services d'un

PROFESSEUR SUBSTITUT POUR UN AN

pour son

Département de Communication
Section francophone

(sous réserve d'approbation budgétaire)

FONCTIONS:

- Enseignement dans un département en expansion, comptant plus de 400 étudiants (niveau baccalauréat, concentration et spécialisation). Un programme de maîtrise est à l'étude.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Doctorat ou l'équivalent.
- Une solide formation en Communication ou dans des domaines connexes: communication de masse, communication interpersonnelle ou méthodologie de la recherche.
- Une expérience pratique dans ces différents secteurs serait un atout.
- L'expérience dans l'enseignement est fortement souhaitable.

Le poste sera comblé le 1er juillet 1983.

Salaire négociable.

Les candidatures doivent parvenir, **avant le 25 février 1983,** au

Directeur du Département de
Communication de
L'Université d'Ottawa
554 King Edward, pièce 103
Ottawa, Ontario, Canada
K1N 6N5.

LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

demande un

PROFESSEUR

Pour enseigner les sciences morales en Sec. III et la culture religieuse en Sec. IV.

Endroit: École polyvalente St-Joseph, Mont-Laurier.

Qualifications:
Le candidat(e) doit être légalement qualifié(e) pour enseigner ces matières.

Entrée en fonction: 26 janvier 1983.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir, par écrit, leur curriculum vitae, avant le 21 janvier 1983, à:

Monsieur Gilbert Joly
Directeur général adjoint
Comission scolaire Pierre-Neveu
525, rue de la Madone
Mont-Laurier, QC. J9L 1S4

UNIVERSITE CONCORDIA

Sous réserve de ratification budgétaire, le département de psychologie prévoit avoir trois postes de remplacement à combler pour le 1er septembre 1983. Les charges principales seront l'enseignement, au premier cycle, de cours de première année en Introduction à la psychologie, Méthodes de recherche, ou Histoire de la psychologie, et des cours de niveaux subséquents en Apprentissage, Motivation, Psychophysiologie, Personalité, Psychopathologie ou Psychologie du développement. Les candidats devront détenir le doctorat et être en mesure de fournir un apport de recherche au Département. Les salaires sont concurrentiels et relatifs aux qualifications professionnelles. En conformité avec les politiques canadiennes sur l'immigration, les citoyens canadien ainsi que les résidents permanents seront considérés en priorité. Toutes les candidatures seront acceptées jusqu'à ce que les postes soient comblés. Curriculum vitae, publications représentatives et au moins trois lettres de recommandation devront être acheminés à:

T. Arbuckle-Maag, Ph. D.
Directeur
Département de psychologie
1455, de Maisonneuve ouest
Salle 1013
Montréal, (Québec) H3G 1M8

Poste vacant

Nova Scotia

Victoria General Hospital

Directeur-médecine nucléaire

L'Hôpital Général de Victoria, Halifax, Nouvelle-Ecosse, un hôpital d'enseignement de 860 lits, affilié à l'Université de Dalhousie, sollicite des candidatures pour le poste de Directeur, médecine nucléaire.

QUALIFICATIONS:

Le titulaire doit posséder un diplôme "CAMRT" ou l'équivalent, avec un minimum de cinq ans d'expérience dans le domaine de la médecine nucléaire. Le candidat idéal devra avoir acquis de l'expérience dans des fonctions de supervision générale, y compris le budget, l'évaluation, la planification et d'autres responsabilités administratives.

FONCTIONS:

Le candidat choisi aura à diriger un service de médecine nucléaire achalandé et d'envergure.

SALAIRE:

Selon les qualifications et l'expérience.

Bénéfices complets selon l'échelle des affaires sociales.

Ce poste est offert également aux femmes et aux hommes.

Veuillez mentionner le concours no: 83-300

Date de fermeture: 31 janvier 1983

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à la **Commission du Service Civil de la Nouvelle-Ecosse, C.P. 943, Halifax, Nouvelle-Ecosse, B3J 2V9**

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE ROSEMONT

recherche

POUR SON PROGRAMME ENFANCE-FAMILLE (0-12)

2 MÉDECINS
— poste régulier, à temps complet

1 MÉDECIN
— pour remplacement congé de maternité, pour la période du 21 février 1983 au 6 septembre 1983, à temps complet.

FONCTIONS:

- Assurer les consultations avec et sans rendez-vous pour les enfants du programme;
- Participer à la réalisation du programme (périnatalité, clinique de vaccinations et de nourissons, évaluation annuelle);
- Participer à la garde en disponibilité sur appel pour le programme hébergement du CLSC Rosemont.

EXIGENCES COMMUNES AUX POSTES:

- Omnipraticien reconnu par la Corporation des médecins du Québec;
- Avoir une expérience pertinente en relation avec les populations de 0-12 ans;
- Être sensibilisé à la médecine communautaire et au travail multidisciplinaire;
- Disponibilité pour le travail de soir.

RÉMUNÉRATION:

- Honoraires fixes selon l'entente entre le M.A.S. et la F.M.O.Q.
- Entrée en fonction: 21 février 1983.

DATE LIMITE:

- Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le **4 février 1983** en spécifiant lequel des postes vous intéresse.

a/s **M. Michel Bourque**
Directeur général
CLSC Rosemont
3245 St-Joseph est
Montréal, Qué.
H1Y 2B6

clsc windsor-richmond

est à la recherche d'un(e)

COORDONNATEUR(TRICE) DES PROGRAMMES DE SANTÉ

Fonctions:
Planifier, coordonner et contrôler les activités relatives aux programmes de santé du CLSC.

Qualifications:
—Diplôme universitaire en science de la santé;
—formation en administration;
—bonne connaissance du réseau des Affaires sociales;
—expérience de gestionnaire.

Veuillez faire parvenir avant le 24 janvier 1983 votre curriculum vitae, ainsi qu'un texte de deux pages expliquant vos motivations pour postuler, à:

Pierre Lalande
Directeur général
C.L.S.C. Windsor-Richmond
110, rue Barlow
C.P. 698
Richmond, QC. J0B 2H0

SOMMET QUÉBÉCOIS DE LA JEUNESSE

recherche

RESPONSABLE GÉNÉRAL (LE)

Le Sommet Québécois de la Jeunesse vise à permettre aux jeunes de 15 ans à 29 ans de faire le point sur leur situation et de présenter des alternatives à leur condition.

Le projet prévoit la tenue de 16 sommets régionaux regroupant 5 000 jeunes partout au Québec au printemps et d'un sommet national à Québec en août 1983 regroupant 1 200 jeunes.

Fonctions:
Sous l'autorité du Comité exécutif:
— il voit à faire le lien entre les instances décisionnelles et les employés et à faire appliquer les décisions;
— il voit à la planification, l'organisation, la coordination et le contrôle de l'équipe permanente.

Exigences:
— Bonne connaissance du «dossier jeunes;»
— Qualité de leadership et d'animation;
— Capacité de gestion et d'organisation du travail
— Implication dans des organismes bénévoles.

Salaire: À discuter

Durée de l'emploi: 8 mois à partir de la fin janvier.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 20 janvier 1983, au:

Sommet Québécois de la Jeunesse
C.P. 893
Haute-Ville, Québec
G1R 4T4

ALLIED COLLOIDS CANADA INC.

REPRÉSENTANT DES VENTES TECHNIQUES

Pâtes et Papier

La filliale d'une compagnie internationale de produits chimiques por la division des Pâtes et Papier.

Le territoire à couvrir est le Québec et les Maritimes avec bureau à Montréal ou Trois-Rivières.

Le candidat choisi devra être bilingue et vendre des produits chimiques pour l'industrie des Pâtes et Papier. Il est essentiel que le candidat possède de vastes connaissances de cette industrie. Habileté à organiser les évaluations de laboratoire et les essais de fabrication est obligatoire aussi bien que planifier les visites et écrire les rapports techniques de la clientèle.

Une expérience antérieure de la vente en général est un atout mais non essentielle, aussi un entraînement complet sera donné. Le candidat devra être apte à faire de fréquentes absences de chez-lui et ne pas avoir peur du travail ardu.

Un excellent salaire sera offert au candidat idéal. La compagnie offre d'excellents bénéfices incluant une voiture de la compagnie, compte de dépenses, plans médical et dentaire, plan-bonus et 3 semaines de vacances annuelles.

Les candidats désireux de se joindre à une petite équipe dynamique mais fort importante dans la vente d'excellents produits, doivent faire parvenir leur curriculum vitae incluant salaire désiré au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ALLIED COLLOIDS (CAN) INC.
5955 AIRPORT RD, STE. 218
MISSISSAUGA, ONTARIO
L4V 1R9

L'association des cadres et gérants des collèges du Québec

DIRECTEUR EXÉCUTIF

(Poste à temps complet nouvellement créé)

L'ORGANISME: regroupe plus de 600 membres et a pour objectif la promotion de leurs intérêts professionnels et économiques. Le siège social est situé à Sainte-Foy; il est en organisation et comprend, outre le directeur, une personne de soutien à temps complet.

LE POSTE: Sous l'autorité du Bureau de direction, le directeur exécutif dirige le siège social de l'Association et en assure l'administration générale, notamment la rédaction des procès-verbaux, la gestion financière, l'organisation de réunions et l'information aux membres. Il participe à la défense des membres et les conseille en matière de relations de travail. Il effectue toutes études utiles à la promotion de l'Association et de ses membres.

QUALIFICATIONS REQUISES: Un diplôme universitaire de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié notamment en relations industrielles ou en administration, et une expérience d'environ 5 années dans un domaine pertinent. Une expérience supérieure pourra compenser pour l'absence de diplôme pertinent.

LE SALAIRE: Ce poste intéresse les personnes dont le salaire actuel dépasse 35 000 $.

Les candidatures seront reçues jusqu'au 31 janvier 1983 à:
« **CONCOURS DIRECTEUR EXÉCUTIF** », **A.C.G.C.Q.**
2323 boul. Versant Nord, local 207
Sainte-Foy, Québec. G1N 4P4

fapuq

Fédérations des associations de profeseurs des universités du Québec

AGENT DE RECHERCHE
(CONTRACTUEL)

Regroupant la majorité des professeurs des universités du Québec, la FAPUQ désire confier à une personne hautement qualifiée, à titre contractuel, une étude exploratoire (appelée à déboucher sur une recherche plus importante) sur la **tâche des professeurs des universités.**

Exigences minimales:

— Avoir exercé le rôle de professeur-chercheur dans une université québécoise;

— Avoir occupé des fonctions de gestion d'enseignement et de recherche universitaires;

— Avoir, au plan national, appartenu à un ou des groupes conseils des gouvernements donnant des avis sur la vie et les responsabilités des professeurs d'universités;

— Avoir une expérience universitaire professionnelle d'au moins 25 ans;

— Jouir d'une crédibilité reconnue dans le milieu.

Montant du contrat:
À négocier.

Durée du contrat:
4 mois.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 24 janvier 1983 au:

Comité de sélection
FAPUQ
2715, chemin Côte Ste-Catherine
Montréal (Québec)
H3T 1B6

Sont membres de la FAPUQ: l'Association des ingénieurs-professeurs des Sciences appliquées (AIPSA), de l'Université de Sherbrooke, l'Association of Professors of Bishop's University (APBU), l'Association des professeurs de l'École polytechnique (APEP), l'Association des professeurs de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke (APFMUS), l'Association des professeurs de l'Institut Armand-Frappier (APIAF), la Concordia University Faculty Association (CUFA), la McGill Association of University Teachers (MAUT), le Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM), le Syndicat des professeurs de l'Université Laval (SPUL), le Syndicat des professeurs de l'Université de Sherbrooke (SPUS).

2715, chemin de la Côte Ste-Catherine, Montréal (Québec) H3T 1B6 (514) 735-3654

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir aussi en pages 20 et 22

DIRECTEUR DU CENTRE DE RECHERCHE EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

L'entreprise:
Organisme unique en son genre au Québec, l'Institut Armand-Frappier joue le rôle de chef de file dans le domaine de la recherche en microbiologie et en biotechnologie. En plus de ses activités de recherche, d'enseignement et de services à la communauté, l'Institut gère d'importantes activités de production ultra-spécialisée.

Le défi:
Sous l'autorité du directeur de l'Insitut, le directeur du Centre de recherche en médecine vétérinaire élabore et anime les programmes de recherche, d'enseignement et de services communautaires de son centre en tenant compte des objectifs de l'Institut et des ressources disponibles. Il collabore également au développement de l'ensemble de l'Institut.

Le candidat:
Détenteur d'un diplôme de 3è cycle dans une discipline appropriée, bilingue, le candidat a joué un rôle de leader scientifique dans son domaine. Une expérience administrative sera un atout en sus d'une solide expérience scientifique et de réalisations concrètes.

Traitement:
Selon la politique salariale du personnel de ce type.

Veuillez faire parvenir votre curriculum avant le **15 février 1983 à:**

Institut Armand-Frappier
Service des ressources humaines
531, boulevard des Prairies
Laval-des-Rapides
Ville de Laval (Québec) H7N 4Z3

Université du Québec
Institut Armand-Frappier

PROFESSEUR

Le Centre d'études universitaires d'Abitibi-Témiscamingue (CEUAT) est à la recherche d'un (1) professeur régulier rattaché au Département des sciences de l'éducation.

PROFESSEUR RÉGULIER EN LINGUISTIQUE (P.P.M.F.)

Exigences:
— Maîtrise ou scolarité de Doctorat en linguistique. Les candidats possédant une expérience pertinente seront considérés.

Fonctions:
— Dans le cadre du programme de perfectionnement des maîtres en français, le titulaire de ce poste sera appelé à dispenser des activités d'enseignement au 1er cycle, à faire de la recherche, à participer à l'administration et aux services à la collectivité, à élaborer des documents pédagogiques.

Durée du contrat: 2 ans, renouvable.

Entrée en fonction: Immédiate.

Date limite:
Prière de soumettre votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae et d'une copie du ou des diplômes avant le 22 janvier 1983 en spécifiant le champ de spécialisation à l'adresse suivante:

M. Daniel Martin, directeur
Département des sciences de l'éducation
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
Centre d'études universitaires d'Abitibi-Témiscamingue
435, rue Gagné
Case postale 700
Rouyn (Québec) J9X 5E4

Université du Québec
Centre d'études universitaires
d'Abitibi - Témiscamingue

DIRECTEUR DU CENTRE DE RECHERCHE EN VIROLOGIE

L'entreprise:
Organisme unique en son genre au Québec, l'Institut Armand-Frappier joue le rôle de chef de file dans le domaine de la recherche en microbiologie et en biotechnologie. En plus de ses activités de recherche, d'enseignement et de services à la communauté, l'Institut gère d'importantes activités de production ultra-spécialisée.

Le défi:
Sous l'autorité du directeur de l'Institut, le directeur du Centre de recherche en virologie élabore et anime les programmes de recherche, d'enseignement et de services communautaires de son centre en tenant compte des objectifs de l'Institut et des ressources disponibles. Il collabore également au développement de l'ensemble de l'Institut.

Le candidat:
Détenteur d'un diplôme de 3è cycle dans une discipline appropriée, bilingue, le candidat a joué un rôle de leader scientifique dans son domaine. Une expérience administrative sera un atout en sus d'une solide expérience scientifique et de réalisations concrètes.

Traitement:
Selon la politique salariale du personnel de ce type.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le **15 février 1983 à:**

Institut Armand-Frappier
Service des ressources humaines
531, boulevard des Prairies
Laval-des-Rapides
Ville de Laval (Québec) H7N 4Z3

Université du Québec
Institut Armand-Frappier

C.L.S.C.
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

COORDONNATEUR (TRICE)

Action communautaire et Santé au travail

Fonctions:
— Partage les responsabilités du comité des coordonnateurs par rapport à l'orientation et à l'organisation du CSLC;
— Analyse, planifie, organise et évalue, avec la participation des professionnels concernés, l'ensemble des activités du module Action communautaire et de l'Équipe responsable du programme de Santé et sécurité du travail.

Exigences:
— Diplôme universitaire en science de la Santé ou en sciences humaines;
— Trois (3) années de travail en intervention dans des domaines connexes aux activités à coordonner dont une (1) en gestion;
— Connaissance des CLSC et de la problématique de la santé au travail nécessaire.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 janvier 1983 au:

CLSC Rivière-des-Prairies
Directeur général
8648 boul. Maurice Duplessis
Montréal, Qué.
H1E 3L1

Professeur chercheur

Fonctions:
Initier et effectuer des travaux de recherche fondamentale et appliquée au sein d'une équipe multidisciplinaire, dans le cadre des programmes de toxicologie de l'environnement et de biologie moléculaire du vieillissement, conformément aux objectifs spécifiques de l'INRS-Santé. Les travaux de recherche seront principalement reliés à l'évaluation des effets toxiques des contaminants de l'environnement, particulièrement leur potentiel de cytotoxicité, génotoxicité et à l'élucidation du métabolisme des contaminants et du mécanisme de réparation des acides nucléiques. Le candidat sera appelé à participer au programme d'enseignement (M.Sc.) de l'INRS-Santé.

Exigences:
Biologiste ou chimiste détenteur d'un Ph.D. dans une discipline appropriée, avec quelques années d'expérience de recherche pertinente en toxicologie de l'environnement. La maîtrise des techniques de culture de cellules et de tissus est essentielle.

Lieu de travail:
INRS-Santé
Pavillon Gamelin
Montréal, Québec

Traitement:
selon la convention collective des professeurs.

Date limite de réception des candatures: 11 février 1983.

Toute candidature sera traitée confidentiellement. Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae en y indiquant le numéro du concours SP 82-49, au:

Directeur du personnel
Institut national de la recherche scientifique
Case postal 7500
Sainte-Foy
Québec
G1V 4C7

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

ANNÉE SCOLAIRE 1983-1984:
Inscription — Avant le 1er mars 1983

L'ITHQ offre six (6) programmes de formation professionnelle, sanctionnés par des diplômes du ministère de l'Éducation du Québec (scolarité gratuite).

Enseignement collégial (durée: 3 ans)
- 414.00 Tourisme
- 430.01 Techniques de gestion hôtelière
- 430.02 Techniques de gestion des services alimentaires

Enseignement secondaire — professionnel long (durée: 2 ans)
- Cuisine professionnelle
- Pâtisserie-boulangerie
- Service de restaurant

L'Institut sanctionne également le programme suivant:

Cours de cuisine québécoise (durée: 1 an)

Conditions d'admission générales:
- Résider au Canada
- S'inscrire avant le 1er mars 1983
- Se qualifier auprès du Comité de sélection

Conditions d'admission spécifiques:
Enseignement collégial:
Avoir réussi la 5e année du secondaire avec le cours de mathématiques 522.
Enseignement secondaire — professionnel long:
Avoir réussi la 4e année du secondaire général ou professionnel long avec le cours de mathématiques 412
Cuisine québécoise:
Avoir réussi la 5e année du secondaire avec la mention «Cuisine professionnelle 1» (avant 1979: mention «Cuisine professionnelle II»).
OU
Avoir réussi tous les cours de cuisine des programmes de l'enseignement collégial 430.01 ou 430.02.

Renseignements et demande d'admission
Bureau du registraire
Service des admissions
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
401, rue de Rigaud
Montréal, H2L 4P3
Téléphone: (514) 873-7783.

Vous pouvez aussi vous adresser au responsable de l'information scolaire de votre institution.

Industrie Québec

Drouin Painchaud Longchamps et Associés

CABINET-CONSEIL
GESTION
ET
INFORMATIQUE

Conseillers en informatique

Drouin, Painchaud, Longchamps et Associés, cabinet-conseil en gestion et informatique, recherche des conseillers chevronnés pour se joindre à son bureau régional de Montréal qui est en pleine expansion.

Exigences de base
- Diplôme collégial ou universitaire dans une discipline pertinente;
- Expérience minimum de cinq années en informatique de gestion.

Eléments souhaitables
- Expérience en consultation;
- Expérience en gestion de projets;
- Connaissances des techniques structurées de développement;
- Connaissance du secteur financier ou de l'assurance.

Nous offrons un plan de rémunération supérieur, qui est établi en fonction des expériences des candidats(es), et de leur apport à la firme. De plus nous accordons des bénifices marginaux généreux.

Les professionnels intéressés à faire carrière au sein d'une équipe compétente et dynamique sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae détaillé, dont la confidentialité sera respectée, à l'attention de:

Monsieur Michel Lozeau
Associé Senior
Drouin, Painchaud, Longchamps
et Associés
2055, rue Peel, bureau 1100
Montréal, Qué.
H3A 3B8

L'Université du Québec à Rimouski est à la recherche d'une personne pour combler un poste de

Professeur régulier en développement pédagogique

Fonctions : La personne retenue aura à concevoir et à réaliser des cours à distance et des modules d'enseignement. Elle devra coordonner et animer des équipes de production, ou jouer un rôle de conseiller auprès d'équipes de production de cours ou de matériel d'enseignement. Elle devra de plus travailler au développement de modèles d'enseignement à distance pertinents au contexte territorial de l'UQAR.

Exigences : La personne retenue devra posséder un doctorat ou avoir terminé une scolarité de doctorat en éducation (technologie éducative ou psychopédagogie) ou en communication. Une vaste expérience en conception ou en réalisation de documents pédagogiques et éducatifs est demandée.

Toute candidature sera traitée confidentiellement. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 4 février 1983, 17 h, à :

Madame Suzanne Tremblay, directrice
Département des sciences de l'éducation
UNIVERSITE DU QUEBEC A RIMOUSKI
300, ave des Ursulines
Rimouski, Québec G5L 3A1

Traitement : Selon la convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction : Le plus tôt possible.

Université du Québec à Rimouski

APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE **RECTEUR** DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

Le poste de recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi deviendra vacant à compter du 1er avril 1983. Conformément à l'article 38 de la Loi sur l'Université du Québec, l'Assemblée des gouverneurs doit formuler une recommandation au gouvernement en vue de la nomination du recteur. À cet effet, le Comité de sélection procède à un appel de candidatures. Il effectuera éventuellement une consultation auprès de la communauté universitaire à partir d'une liste des noms retenus à cette fin.

L'INSTITUTION
L'Université du Québec à Chicoutimi, créée en 1968, est une institution universitaire rattachée à l'Université du Québec. Desservant les régions du Saguenay, du Lac Saint-Jean, de Charlevoix et de la Côte-Nord, elle compte près de sept mille (7 000) étudiants. Plus de cent quatre-vingts (180) professeurs réguliers dispensent leurs cours dans le cadre de soixante-dix (70) programmes. Ses axes de développement sont orientés vers le «Moyen-Nord» et les «Études et interventions régionales».

LA FONCTION
Le recteur siège au Conseil d'administration et préside la Commission des études et le Comité exécutif. Il siège à l'Assemblée des gouverneurs et à la Commission de planification de l'Université du Québec. Il dirige une équipe de cadres supérieurs qui le secondent dans ses responsabilités reliées à la réalisation des missions de l'institution et à l'administration de l'Université.

L'appel de candidatures
Les personnes intéressées qui désirent des renseignements additionnels sur le poste, les procédures de désignation et les conditions générales d'emploi pourront s'adresser confidentiellement au secrétaire du Comité de sélection, au (418) 657-2232.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent être transmises **avant le 3 février 1983** à l'adresse suivante:

Monsieur Jean-Pierre Fortin
Secrétaire du Comité de sélection
Université du Québec
2875, boulevard Laurier
Sainte-Foy, Québec
G1V 2M3

Université du Québec

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée). P.L.I.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée). M.L.

Décès

LAZAR, Dr Gergely. — Est décédé le 3 janvier 1983 à l'âge de 71 ans. Sa mort est regrettée par sa famille et ses amis ici et dispersés dans le monde. Une messe commémorative sera célébré le samedi 22 janvier à 9 h 30 a.m. à l'église Hongroise, 90 Guizot Ouest. Au lieu de fleurs, dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

MESSE COMMÉMORATIVE

Une messe commémorative pour le Dr. Gergely Lazar sera célébrée le samedi 22 janvier à 9h30 a.m. à l'église Hongroise, 90 Guizot Ouest. Au lieu de fleurs, dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

maisons d'enseignement

Compétence: Francine Gingras 844-3361

St. Michael's

Université catholique, coéducationnelle.

l'Université peut accepter des étudiants dans les programmes de Baccalauréat ès arts

COURS D'ANGLAIS

Programme intensif de langue dans un milieu anglophone. Divers cours avec laboratoire.

Aussi un Institut, un certificat avancé, et maîtrise en TESL pour professeur.

Écrivez à:

INTERNATIONAL STUDENT PROGRAM
ST. MICHAEL'S COLLEGE
WINOOSKI, VERMONT 05404, U.S.A.

L'ALLEMAND ? pourquoi pas ! ... venez l'apprendre à L'INSTITUT — GOETHE

Cours de 60 heures — tous les niveaux
du 17 janvier au 17 avril 1983
Cours intensifs: mai/juin 1983
INSCRIPTIONS: en cours

GOETHE — INSTITUT MONTRÉAL
Place Bonnaventure
Entrée Lagauchetière & Université Tél.: 866-6189

COLLÈGE MARIE DE FRANCE

LYCÉE FRANÇAIS DE MONTRÉAL

"PORTES OUVERTES"

JEUDI 20 JANVIER 1983
ENTRE 9h30 et 17h30

4635 Chemin Queen Mary
Montréal

Tél.: 737-1177

COURS DE FRANÇAIS ET D'ANGLAIS

LA SESSION DÉBUTE LA SEMAINE DU 24 JANVIER

JOUR - INTENSIF du lundi au jeudi	9h - 12h ou 13h - 16h	**250$** (84 hres)
SOIR lundi et mercredi ou mardi et jeudi	18h - 21h	**135$** (42 hres)
FIN DE SEMAINE samedi	9h - 16h	**135$** (42 hres)

TEST DE CLASSEMENT: mercredi, 12 janvier de 16 h 30 à 19 h30
samedi, 15 janvier de 9 h 00 à 13 h 00
lundi, mardi, mercredi 17, 18 et 19 janvier de 16 h 30 à 19 h 30

*pour plus de renseignements, téléphonez-nous au **849-8393** poste 719 - 713*

1450, RUE STANLEY - MONTRÉAL - QUÉ. H3A 2W6

ymca du Centre-ville fondé en 1851

Le Collège Marie-Victorin

- *Joue un rôle de premier plan en matière d'éducation au Québec*
- *Mène un vaste programme de recherche et de développement pédagogiques*
- *Travaille activement au perfectionnement de l'enseignement*
- *Offre un large éventail d'activités et de programmes d'études aux jeunes et aux adultes*
- *Dispense tous les programmes qui ouvrent les portes de l'université*
- *Est le collège privé qui offre le plus grand nombre de programmes d'enseignement professionnel*
- *Gère un centre de formation des professionnels de la vente*
- *Possède un campus des plus modernes à la limite est de Montréal-Nord*

Communiquez avec nous dès maintenant.
Renseignez-vous sur notre service de prêts-bourses ainsi que sur notre service de résidence

Services des admissions et des dossiers
Collège Marie-Victorin
7000, rue Marie-Victorin
Montréal H1G 2J6
325-0150

Avec vous depuis 20 ans

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS
RECHERCHE

UN ÉCONOMISTE INDUSTRIEL

La SEE est une société canadienne de la Couronne qui fournit une vaste gamme de services d'assurances et de garanties bancaires aux exportateurs canadiens, de même que des crédits aux acheteurs étrangers afin de faciliter et d'accroître le commerce d'exportation.

En qualité de membre de notre équipe d'économistes, vous serez appelé à entreprendre des recherches sur le rendement de certains secteurs industriels canadiens pour déterminer la croissance du commerce extérieur et les débouchés à l'exportation, surtout dans le secteur des biens d'équipement.

Le candidat retenu aura un minimum de trois années d'expérience en recherche économique industrielle. Il possédera un diplôme universitaire, une maîtrise de préférence. Il aura l'esprit d'analyse et pourra communiquer facilement. La connaissance des deux langues officielles est un atout.

La SEE offre des traitements et des avantages sociaux très concurrentiels.

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leur curriculum vitae à:

Dyann Larocque
Agent de dotation
Division des ressources humaines
Société pour l'expansion des exportations
C.P. 655
Ottawa (Ontario) K1P 5T9

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Le Centre de services sociaux du Montréal Métropolitain est un établissement dispensant à la population du grand Montréal des services sociaux spécialisés.

Le Centre de services sociaux du Montréal Métropolitain requiert les service d'un(e)

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

FONCTION
Le Directeur général, sous l'autorité du Conseil d'administration, est responsable de l'administration et du fonctionnement de l'établissement. Il dirige l'actualisation de sa mission, de ses objectifs, de ses orientations et de ses priorités. Pour les trois prochaines années, l'établissement donne priorité aux enfants et jeunes en besoin de protection et à leur famille, aux handicapés physiques et mentaux, aux malades chroniques ou en phase terminale, et aux personnes âgées en perte d'autonomie.

QUALIFICATIONS
Diplôme universitaire de deuxième cycle en administration. Expérience de sept (7) ans de gestion à un niveau supérieur. Une formation en sciences humaines est exigée.

Capacité de diriger une institution en relation avec plusieurs établissements du réseau des Affaires sociales, et d'assumer une vision articulée de la dispensation des services sociaux, dans une conception large, imprégnée de la préoccupation des destinataires et d'une recherche de justice sociale.

On doit adresser son offre d'emploi, accompagnée de son curriculum vitae, sous enveloppe scellée, avant le 12 février 1983 à:

"Concours, Poste du Directeur général"

Centre de services sociaux du Montréal Métropolitain
1001 boulevard de Maisonneuve est
7e étage
Montréal
H2L 4R5

UNIVERSITÉ CONCORDIA

Bourses d'études supérieures de l'Université Concordia
Maîtrise 6 500$
Doctorat 7 500$

Bourses d'études supérieures David J. Azrieli
8 000$

clôture du concours: le 1er février 1983
annonce des boursiers: le 1er avril 1983
entrée en vigueur: septembre 1983 ou janvier 1984

On peut obtenir des renseignements supplémentaires et les formulaires de demande en s'adressant au Responsable des bourses d'études supérieures, bureau S-305, Université Concordia, 1455, boul. de Maisonneuve ouest, Montréal (Québec) H3G 1M8. Tél: (514) 879-7317.

COLLÈGE VILLE-MARIE

École secondaire privée déclarée

D'INTÉRÊT PUBLIC

Par le ministère de l'Éducation

EXAMEN D'ADMISSION

pour septembre 1983

secondaire I

Garçons et filles

LE SAMEDI 22 JANVIER 1983

Coût de l'examen: 10,00$

Les élèves doivent apporter le bulletin final de l'année dernière et le bulletin le plus récent de l'année en cours.

Nécessaire de s'y inscrire

Pour les autres degrés, prendre rendez-vous après le 2e bulletin de l'année.

2850 est, rue Sherbrooke
Station de métro Préfontaine
Montréal, Québec H2K 1H3

Tél.: 525-2516
Rendez-vous:
Mme F. Boyer

LE COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

(cours collégial)

- plus de 50 ans d'histoire
- une préoccupation d'excellence
- un corps professoral expérimenté et compétent
- une tradition... une atmosphère...
- des bourses d'études offertes par le Collège
- un service de résidence pour garçons seulement

RENSEIGNEMENTS: COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
Bureau des admissions
Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél.: (514) 342-1320 poste 262

(En plus d'offrir le programme conduisant au diplôme d'études collégiales, le Collège offre, à partir de l'automne '83, aux étudiants admissibles, un programme conjoint conduisant au Baccalauréat international et au diplôme d'études collégiales)

(Le Collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)

AUX ANNONCEURS *Carrières et professions*

D'une pierre deux coups...

ÉCONOMISEZ DOUBLEMENT
EN ANNONÇANT VOS OFFRES D'EMPLOIS
DANS LE DEVOIR

En matière d'annonces de recrutement, on ne mesure pas un journal à son tirage, mais plutôt à la qualité de son auditoire.

LE DEVOIR est l'instrument privilégié des universitaires, des professionnels(les), des gestionnaires, des hauts fonctionnaires et du personnel du milieu de l'éducation. En vous adressant à cet auditoire:

- *vous recueillez rapidement des réponses pertinentes de candidats(es) aptes à une entrevue;*
- *vous profitez de nos tarifs incomparablement bas;*
- *vous couvrez tout le Québec;*
- *vous publiez dans un contexte éditorial qui rehausse la crédibilité et l'efficacité de vos messages.*

*Faites d'une pierre deux coups; **évitez les délais** de procédures en visant juste et **économisez** en profitant de nos tarifs avantageux.*
Nous offrons, gracieusement, les services de composition, montage et épreuves.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

LE DEVOIR, 211, rue du St-Sacrement, Montréal, Qué. H2Y 1X1
***Micheline Turgeon,** publicité, tél.: 844-3361*

AVIS PUBLICS

Voir aussi en pages 8 et 9

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No 500 02-009580-825. LA CHAUSSURE BROWNS INC. demanderesse -vs- DAME JOY COEN ELKIN, défenderese. Le 25 janvier 1983, à 11:00 hrs au domicile de la défenderesse au No 5350 rue McDonald en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en plusieurs peintues signées A. Bucel. sofa tissu beige 2 sections. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, le 15 janvier 1983

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIAL. No: 500 02-043883-821, DÉMÉNAGEURS AFFILIÉS LTÉE, demanderesse -vs- KENNEY SHERRETT, défendeur. Le 25 janvier 1983 à 11:30 hrs au lieu d'entreposage du gardien au No 2660 rue Mullins en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 lit Queen Size. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No: 500 02-040042-827. GAÉTAN CHABOT, KEVIN DOWNS, JACQUES LAURIER & CLAUDE CERE (CHABOT, DOWNS, LAURIER & CERE), demanderesse -vs- ROBERT PIETRONIRO, défendeur. Le 27 janvier 1983, à 13:00 hrs au domicile du défendeur au No 6564 Boul. Monk, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 congélateur; 1 t.v. R.C.A. 26", couleur; 1 stéréo AM-FM, Cassete Juliette plus 2 haut-parleurs et meuble; 1 sofa, divan beige fleuri. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL PAQUET, huissier de Babin, Bourdages & Decoste.842-5291. Montréal, 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No: 500 02-032683-828, PORTES & FENÊTRES VINYLCO INC. demanderesse -vs- LAURIER ST-AUBIN, défendeur. Le 27 janvier 1983, à 11:00 hrs au domicile et place d'affaires du défendeur au No 329 Boul. Ste-Rose, en la cité de Laval (Ste-Rose) district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 banc à scie Rockwell; 1 drill ⅜ Rockwell; 1 drill ½ Black & Decker... etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROLAND BOURDAGES, huissier de Babin, Bourdages & Decoste. 842-5291. Montréal, 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE No 81-909. VILLE ST-PIERRE, demanderesse -vs- CAROL REID, défendeur. Le 26 janvier 1983, à 13:00 hrs au domicile du défendeur au No 499, 76e Avenue, en la cité de LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilierde salon; 1 tableà café en bois, 2 petites tables en bois et verre; 1 t.v. noir et blanc Fleetwood; Meubles de ménage et articles d'usage... Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL PAQUETTE, huissier de Babin, Bourdages & Decoste, 842-5291. Montréal, 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500 12-101415-804, ALCIE BALTADJIAN, demanderesse -vs- BOB ASSADOOR NAZARIAN, défendeur. Le 27 janvier 1983, à midi au domicile du défendeur au No 2065 rue Côte Vertu, apt. 106, en la cité St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effet dudéfendeur, saisis en cette cause, consistant en: automobile de marque Chevrolet Malibu 1981, série: 2G1AT69K4B1516171; couleur: vert et gold. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL PAQUETTE, huissier de Babin, Bourdage & Decoste, 842-5291. Montréal, 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500 05-016900-829, PLACE BONAVENTURE INC., demanderesse -vs- LES AGENCES DE SPORTS INTERACTION INC., défenderesse. Le 25 janvier 1983, à 10:00 hrs sis-devant la place d'affaires de la défenderesse au No 10 rue Calumet, Place Bonaventue en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement de sport, articles variés. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ J; LANDRIAU, huissier, 845-2804. Montréal, 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500 02-019912-810, CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE, demanderesse -vs- MR; HARVEY S; KALNITSKY, défendeur. Le 25 janvier 1983 à 10:00 hrs à la place d'affaires du défendeur au No 440 boul. Dorchester ouest, suite 1106 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Dactylo IBM, meubles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL MAISONNEUVE, huissier, 845-2804. Montréal, 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500 02-033835-823. CANADIEN PACIFIQUE EXPRES & TRANSPORT LTEE., demanderesse, -vs- M. PINCHOS FREUND, VARIÉTÉS BON MARCHÉ ENR., défenderesse. Le 25 janvier 1983, à 10:00 hrs à la place d'affaires du défendeur au No 77 rue St-Viateur en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: T.V. couleur portative; Caisse enregistreuse Victor 511; téléphone portatif, radio etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL MAISONNEUE, huissier, 845-2804. Montréal, 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500 02-031563-823, DÉMÉNAGEURS AFFILIÉS INC. demanderesse -vs JOS TOUGH, défendeur. Le 25 janvier 1983, à 10:00 hrs au lieu d'entreposage du gardien au No 2660 rue Mullins en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 lit double; 1 sofa, 1 miroir, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES LEMIEUX, huissier 288-6317. Montréal, 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500 02-013395-814, VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- ROSEMARY CHRITCHLEY, 4111 Notre Dame Apt 101, Chomedey, Laval, défenderesse. Le 27 janvier 1983, à 11:00 hrs au domicile de la défenderesse au No 4111 rue Notre-Dame, app 101 en la cité Chomedey Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défenderesse Rosemary Chritchley, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur consol de marque Admiral et divers autres effets de mobilier. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT JASMIN, huissier, 625-1996. Montréal, 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No: 500 02-012266-818, VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- LUDGER BRUNELLE, 4081 Notre Dame app 35, Chomedey Laval, défendeur. Le 27 janvier 1983 à 10:00 hrs au domicile du défendeur au No 4081 rue Notre-Dame app 35 en la cité Chomedey, Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur Ludger Brunelle, saisis en cette cause, consistant en divers effets de mobilier garnissant un domicile dont 1 téléviseur couleur R.C.A. et mobilier de salon. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT JASMIN, huissier, 625-1996. Montréal, 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500 02-012287-814. VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- MARCEL TROTMAN, 4065 Notre-Dame app 303, Chomedey, Laval, défendeur. Le 27 janvier 1983, à 10:00 hrs au domicile du défendeur au No 4065 rue Notre Dame app 303 en la cité Chomedey Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur Marcel Trotman, saisis en cette cause, consistant en: 1 petit congélateur Kenmor; 1 set de salon 3 morceaux et divers autre biens mobiier. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT JASMIN, huissier, 625-1996. Montréal, 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500 02-047663-823. DÉMÉNAGEURS AFFILIÉS LTÉE, demanderesse -vs- DELPHINE LAMBERT, défenderesse. Le 25 janvier 1983 à 11:00 hrs au lieu d'entreposage du gardien au No 2660 rue Mullins, en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: lit, miroir, bureau, étagère, poêle, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No: 500 02-015971-825, DÉMÉNAGEURS AFFILIÉS INC; demanderesse -vs- NOELLA DUPUIS, défenderesse. Le 25 janvier 1983, à midi au lieu d'entreposage du gardien au No 2660 rue Mullins, en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: fauteuil, table, pouf, lampes, escabo, tv, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, le 15 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No: 500-02-011389-801. EMILIO LONGO, demandeur -vs- VILLE DE LAVAL et THUNDERHEAD REALTIES LTD. défenderesses. Le 2 février 1983 à 13:00 hrs au domicile du demandeur au No 2298 rue Aladini en la cité de Laval (Vimont) district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du demandeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. consol Quazar, couleur; 1 mobilier de salon, motif fleuri, 2 morceau; 1 exerciseur C.C.M.; 1 système de son; 1 aspirateur Electrolux & acc.; 1 machine à coudre Commerciale Singer. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROLAND BOURDAGES, huissier de Babin, Bourdages & Descote, 842-5291. Montréal, le 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE No 700-05-000622-815. BANQUE CANADIENNE IMPÉIALE DE COMMERCE, demanderesse -vs- GAËTAN VILLENEUVE, défendeur. Le 26 janvier 1983 à 10:00 hrs au domicile du défendeur au No 894 rue Hatin, en la cité de Bellefeuille, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 Camionnette G.M.C. 1980 modèle: Van Dura 15, Rouge & grise, Série: TGL1SA4500575. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROLAND BOURDAGES, huissier de Babin, Bourdages & Decoste. 842-5291. Montréal, 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE No 500 05-010802-823, BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse -vs- SERGE MIOUSSE, défendeur. Le 1er février 1983, à 11:00 hres au lieu d'entreposage au no: 15538 rue Note-Dame, est, en la cité de Pointe-aux-Trembles, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Ford Mustang, 6 cyl. 1981. Série: 1FABP15BF24227. Couleur: blanc (légèrement accidentée - côté gauche). Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE LABRECHE, huissier, Babin, Bourdages & Decoste. 842-5291. Montréal, 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIAL. No: 500-02-025244-828, BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, demanderesse -vs- MANON & KEITH NAPIER, défendeur. Le 27 janvier 1983 à 11:00 hres au domicile des défendeurs au No 7659 rue Renée en la cité de LaSalle, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse et sécheuse de marque Inglis, G.E.; 1 sofa rouge, 2 morceaux; 1 t.v. 20", couleur G.E. & adapteur Jerrold; 1 chaloupe approx. 18' de long, couleur argent et vert; 1 moteur & réservoir; 1 canot approx. 14' de long jaune Conditions: ARGENT COMPTANT.DANIEL PAQUETE, huissier, Babin, Bourdages & Decoste. 842-5291. Montréal, 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500 02-021857-821, BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse -vs- FRANÇOIS GRNIER & FRANCE LAUZON, défendeurs. Le 27 janvier 1983 à 10:00 hres au domicile des défendeurs au No 1160 rue Marquette, apt. 2, en l cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 Pontiac Phoenix 1979 (brun) model: landau. Série: 2Y27G9T102628. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-FÉLIX BOUCHARD, huissier de Babin, Bourdages & Decoste. 842-5291. Montréal, 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500 02-041244-810. COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DU QUÉBEC, demanderesse -vs- ANTOINE PALADY, défendeur. Le 27 janvier 1983 à 13:00 hres au domicile du défendeur au No 822 rue St-Charles en la cité de St-Lambert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son; 1 t.v. couleur ColorTrack R.C.A. 1 mobilier de salon, 2 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-FÉLIX BOUCHARD, huissier de Babin, Bourdages & Decoste. 842-5291. Montréal, 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No: 500 02-029071-821, NICK VARACALLI, demandeur -vs- EDGAR GRIZZLE & RONIE SIMON GRIZZLE, défendeurs. Le 26 janvier 1983 à midi au domicile des défendeurs au No 11,750 Boul. Pierrefonds, apt. 208C en la cité de Pierrefonds, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: sofa, 1 futeuil, matériel beige; 1 table de salon en bois; 1 bibliothèque, 2 morceaux; 1 t.v. R.C.A. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL PAQUETTE, huissier de Babin, Bourdages & Decoste. 842-5291. Montréal, 13 janvier 1983.

Province de Québec, District de défendeur Marcel Trotman COUR PROVINCIALE, 1 petit congélateur Kenmor; 1 set de salon 3 morceaux et divers autre biens mobiier. seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ROBERT JASMIN, huissier, 625-1996. Montréal, 13 janvier 1983 saisis en cette cause, consistant en:

Little Bros Leasing Ltd, 274 Ave. Dorval, Suite 101 s'adresse à la C.T.Q. dans le but d'être autorisé à donner le service de Location suivant:
Location à Long Terme de véhicules n'excédant pas 11,000 kgr. de masse totale en charge au public en général.
Ce permit est demandé conformément à l'ordonnance générale No. 2 sur la Location.
Quiconque désire s'opposer à la présente demande devra le faire savoir dans les cinq jours suivant la 2ième parution du présent avis.
1ère publication: le 14 janvier 1983
2ième publication: le 15 janvier 1983

YETVART PARTANA ARTAR

Avis est donné que YETVART PARTANA ARTAR, Restaurateur, demeurant au no. 1471, rue Viel, Montréal, Qc, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en conseil pour le changement de son nom en celui de ÉDOUARD ARTAR.
Montréal, le 12 janvier 1983.
Me H. Sumbulian, Procureur du requérant.

AVIS DE RÉTROCESSION

La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le n° 3313514, la Banque de Montréal (ci-après appelée "la Banque") a rétrocédé et transféré de nouveau à G.L. Knitted Sportswear Ltd. (ci-après appelé "le client") 5369 Boul. St-Laurent, Montréal, Québec, manufacturiers, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 10 août 1979 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le n° 3004789.
Fait ce 6ième jour de janvier 1983.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION
Suzanne Côté
Directeur.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DE LA CHAMBRE CIVILE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-121166-833

JEAN ANDRAL DORET, demeurant au 1595, Crevier App. 5 à Ville St-Laurent, district de Montréal,
requérant
-vs-
ANNE FIDAMISE FRANÇOIS
Intimée

AVIS À: ANNE FIDAMISE FRANÇOIS, présentement d'adresse inconnue
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée ANNE FIDAMISE FRANÇOIS, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce, affidavit du requérant déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du Régistraire, ont été laissés au Greffe de la Cour à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous jugement par défaut.
VEUILLEZ agir en conséquence.
MONTRÉAL, le 12 janvier 1983
MARCELLE AUBRY
PROTONOTAIRE-ADJOINT
Me MICHEL COULANGES, avocat,
2125 est, Jean-Talon, Suite 203
Montréal, Qué.
Tél: 725-2403
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

DAME NANCY BOILEAU,
Partie requérante
—vs—
RICHARD CÔTÉ,
Partie intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée Richard Côté est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la présente publication. Une copie de la requête en divorce, affidavit de la requérante, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du registraire a été laissée au greffe de cette Cour à son intention. De plus, prenez avis qu'à défaut de dignifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la partie requérante obtiendra contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 11 janvier 1983.
RONALD CHASSÉ
Protonotaire adjoint
Mes Pilon & Lagacé
3303, rue Ontario est
Montréal P.Q.
Tél.: 526-4441

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 705-05-01199-820
ALLIANCE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE,
partie demanderesse
—vs—
EMMANUEL LÉVESQUE,
partie défenderesse,
—et—
DAME THERESA ABBOTT-LÉVESQUE,
mise-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
A: EMMANUEL LÉVESQUE:
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la présente publication.
Une copie d'un avis de soixante (60) jours et affidavit a été déposée au greffe de cette Cour à votre intention.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
MONTRÉAL, ce 12 janvier 1983.
MICHEL BOUDRIAS
Protonotaire adjoint
Me Adrien Bordua
680, rue Sherbrooke ouest, Bureau 610
Montréal, P.Q.
Tél.: 284-3797

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-105980-811

MYRIANE DORVILIER, domiciliée et résidant au 7260 Durocher, apt. 3, à Montréal, district de Montréal,
requérante,
-vs-
YVON NAZAIRE, d'adresse et de domicile inconnu,
intimé,
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, YVON NAZAIRE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la publication d'une ordonnance à paraître une fois en français dans un journal de langue française, soit le Journal de Montréal;
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant des mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, le 10 janvier 1983
DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A.
Piché et Saint-Pierre
6664 rue St-Denis
Montréal, Québec
H2S 2R9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000266-831

BANQUE NATIONALE DU CANADA,
Partie demanderesse,
-vs-
DAME TITA BALANGA,
Partie défenderesse,
-et-
JOY ANN GADANYI & ALS,
ZAKIA SUBZWARI,
Mis-en-cause,
-et-
LE RÉGISTRATEUR AU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL,
Mis-en-cause es-qualité.
PAR ORDRE DE LA COUR
À: TITA BALANGA, défenderesse
Vous êtes par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication.
Une copie de la déclaration, du bref d'assignation et d'un avis selon l'art. 119a C.P.C. a été laissée au greffe de cette Cour à votre intention.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
MONTRÉAL, ce 12 janvier 1983
MARCELLE AUBRY
PROTONOTAIRE ADJOINT
Mes De Grandpré, Colas & Ass.
2501 Tour de la Bourse
Place Victoria
MONTRÉAL, P.Q.
Tél: 878-4311.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-059980-826

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,
Partie demanderesse
—vs—
GAÉTAN DALLAIRE, (Restaurant Le Pavillon),
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
À: Gaétan Dallaire (Restaurant Le Pavillon), défendeur.
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication.
Une copie de la déclaration, du bref d'assignation et d'un avis selon l'art. 119a C.P.C. a été déposé au greffe de cette Cour à votre intention.
Veuillez agir en conséquence.
Montréal, ce 12 janvier 1983.
MARCELLE AUBRY
Protonotaire adjoint
Mes Juneau & Ass.
2 Complexe Desjardins
Tour de l'Est #2420
Montréal, P.Q.
Tél.: 873-4947

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-022549-828

BANQUE NATIONALE DU CANADA
Partie demanderesse
—et—
MAURICE HOULE et PAUL A. LANOUE
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR:
La partie défenderesse, Maurice Houle, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis, selon l'article 119a C.P.C. a été déposée au bureau de la direction générale des greffes, soit au 1 est, rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal, à votre intention.
Prenez de plus avis que faute de comparaître dans le délai susdit, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 11 janvier 1983.
Me MARCELLE AUBRY
Me Gilles Metcalf, avocat
615 ouest, Dorchester, suite 700
Montréal, P.Q.
(861-3431)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000222-834
FIDUCIE DU QUÉBEC,
Créancière hypotécaire,
—vs—
FREDERICO BELMONTE
—et—
DAME MOTESTINA DI PRIZIO,
Débiteurs hypothécaires,
—et—
LE RÉGISTRATEUR AU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE CHÂTEAUGUAY,
mis-en-cause.
PAR ORDRE DE LA COUR
À: Frederico Belmonte, débiteur hypothécaire.
Prenez avis qu'une copie d'un avis selon l'art. 1040 du code civil et affidavit été laissée au greffe de cette Cour à votre intention.
Veuillez agir en conséquence.
Montréal, ce 12 janvier 1983.
MARCELLE AUBRY
Protonotaire adjoint
Mes De Grandpré, Colas & Ass.
2501 Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal, P.Q.
Tél.: 878-4311

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-05-022276-826
LA BANQUE TORONTO-DOMINION,
Partie demanderesse
—vs—
GEORGE SIMPSON & AL,
partie défenderesse
—et—
RÉGISTRATEUR DE MONTRÉAL & AL,
Mis-en-cause
La mise en cause, Canadoor Aluminum Co, Inc., d'adresse inconnue est par la présente requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119a C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Greffes du Palais de Justice de Montréal à son intention.
Faute par la mise en cause de comparaître dans ce délai. Statuer sur la demande. Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 12 janvier 1983.
Me MARCELLE AUBRY
Protonotaire adjoint
Me Lucien Lachapelle
5971 rue St-Hubert
Montréal

HMR Hôpital Maisonneuve-Rosemont

APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION

LA CORPORATION Hôpital Maisonneuve-Rosemont

PROJETTE DE transformer des locaux existants (au total environ 3,849 m² nets) pour y aménager:
— les soins intensifs, l'unité coronarienne et la salle d'hémodynamique (700 m²);
— les laboratoires (1,259 m²);
— 3 chambres d'isolement additionnelles dans l'unité de greffe de moëlle osseuse;
— et des facilités additionnelles de consultations externes pour les divers services médicaux et chirurgicaux (1,890 m²).

À ces fins, elle désire requérir les services professionnels
— d'architectes,
— d'ingénieurs en charpente,
— d'ingénieurs en mécanique-électricité.

Seules seront considérées les candidatures de firmes ayant leur principale place d'affaires dans la région administrative 6A, comprenant l'Île de Montréal, l'Île Jésus et l'Île Bizard.

Les firmes intéressées peuvent se procurer les documents d'offres de services en s'adressant au:

Directeur Général Adjoint
Hôpital Maisonneuve-Rosemont
5415, boulevard de l'Assomption
A/S Comité d'Évaluation
Montréal, Québec
H1T 2M4
Téléphone: 254-8341 Local 282 ou 287

Les offres seront reçues à la même adresse avant 15 heures le 4 février 1983.

Le choix des professionnels se fera par le conseil d'administration de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont sur la recommandation d'un comité d'évaluation de trois (3) membres selon des critères préétablis.

La corporation n'est tenue d'accepter aucune des offres reçues.

DIRECTEUR GÉNÉRAL: CLAUDE DESJARDINS
LIEU: Montréal
DATE: Le 10 janvier 1983

LA MÉTÉO

Une dépression qui s'est développée au sud des Grands Lacs en fin de journée hier, continuera de se déplacer vers l'est et atteindra la Côte Atlantique ce soir. Des quantités de neige de 5 à 10 cm sont prévues avec la venue de cette dépression. Les vents seront du nord-est et les températures seront très près des normales saisonnières.

MONTRÉAL

Nuageux avec faible neige. Accumulation près de 5 cm. Vents modérés. Maximum près de —6. Aperçu pour dimanche: neige.
LEVER DU SOLEIL: 7 h 31
COUCHER: 16 h 37

QUÉBEC

Abitibi: nébulosité variable avec quelques flocons de neige. Vents modérés par moments. Maximum de -10 à -12. Précipitations: 30 %. Aperçu pour dimanche: beau.

Cabonga, Gouin, Témiscamingue: nuageux avec éclaircies et quelques flocons de neige. Vents modérés. Maximum de -9 à -11. Précipitations: 20 %. Dimanche: faible neige intermittente.

Pontiac-Gatineau, Lièvre, Laurentides: nuageux avec faible neige. Vents modérés causant de la poudrerie. Accumulation près de 5 cm jusqu'à samedi soir. Maximum: de -7 à -9. Précipitations: 80 %. Dimanche: peu de changement.

Outaouais, Montréal: nuageux avec faible neige. Accumulation près de 5 cm jusqu'à samedi soir. Vents modérés causant de la poudrerie. Maximum près de -6. Précipitations: 80%. Dimanche: neige.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Beauce: nuageux avec faible neige intermittente et vents modérés. Maximum de -7 à -9. Précipitations: 70 %. Dimanche: neige.

Estrie: faible neige et vents modérés causant de la poudrerie par endroits. Accumulation: près de 5 cm jusqu'à samedi soir. Maximum de -3 à -5. Précipitations: 90 %. Dimanche: neige.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux avec quelques flocons de neige et vents modérés par moments. Maximum de -8 à -10. Précipitations: 30 %. Dimanche: faible neige.

Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski, Matapédia: nébulosité variable. Maximum de -6 à -8. Précipitations: 30 %. Dimanche: neige.

Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé-Parc Forillon: dégagement en matinée. Généralement ensoleillé par la suite. Maximum de -6 à -8. Précipitations: 10 %. Dimanche: neige.

Baie-Comeau, Sept-Iles, Basse côte nord-Anticosti, secteur de Natashquan et à l'ouest: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de -7 à -9. Précipitations: 10 %. Dimanche: ennuagement suivi de neige.

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.)

	TEMPS	MIN	MAX
Vancouver	—	—	—
Victoria	—	—	—
Edmonton	Ensoleillé	−10	0
Calgary	Variable	−4	3
Whitehorse	Neige	−25	−20
Régina	Ensoleillé	−12	−3
Winnipeg	Ensoleillé	−21	−8
Toronto	—	—	—
Ottawa	Neige	−13	−6
Québec	Nuageux	−17	−6
Halifax	Ensoleillé	−6	−1
Fredericton	Ensoleillé	−15	−5
Charlottetown	Ensoleillé	−10	−3
St-Johns	Pluie	0	4

ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Farenheit.)

	TEMPS	MIN	MAX
Albany	Neige	19	23
Atlanta	Venteux	32	39
Atlantic City	Neige	31	36
Boston	Neige	24	36
Buffalo	Neige	20	24
Burlington	Neige	15	21
Charleston WV	Neige	21	21
Charlotte NC	Nuageux	35	38
Chicago	Neige	21	25
Cleveland	Neige	24	24
Dallas	Ensoleillé	30	55
Denver	Ensoleillé	17	45
Detroit	Nuageux	22	32
Hartford	Neige	23	31
Honolulu	Ensoleillé	66	80
Houston	Beau	42	61
Kansas City	Ensoleillé	17	29
Las Vegas	Ensoleillé	38	67
Los Angeles	Beau	57	75
Miami Beach	P.nuageux	51	74
Minn. St.Paul	Beau	5	17
New Orleans	Beau	38	55
New York	Neige	28	34
Norfolk	P.nuageux	39	43
Oklahoma City	Ensoleillé	24	52
Orlando	Ensoleillé	42	61
Philadelphie	Neige	30	35
Phoenix	Ensoleillé	53	77
Pittsburgh	Neige	30	30
Portland Me	Nuageux	15	25
Portland Or.	Pluie	34	50
Reno	P.nuageux	27	58
Tampa	Ensoleillé	42	63
Salt Lake City	Brumeux	22	45
San Diego	Beau	53	72
San Fransisco	Beau	41	58
Seattle	Nuageux	33	47
Spokane	P.nuageux	27	40
Syracuse	Neige	25	25

AMÉRIQUE CENTRALE

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celcius.)

	TEMPS	MIN	MAX
Acapulco	Clair	20	35
Barbades	Ensoleillé	23	29
Curacao	Clair	24	31
Freeport	—	—	—
Guadalajara	P.nuageux	10	15
Guadeloupe	P. nuageux	19	29
La Havane	Beau	15	19
Kingston	P.nuageux	23	28
Montego Bay	P. nuageux	—	26
Mexico	Nuageux	7	14
Monterrey	Brume	13	18
Nassau	Clair	15	21
San Juan	Clair	20	29
Trinidad	Nuageux	21	31

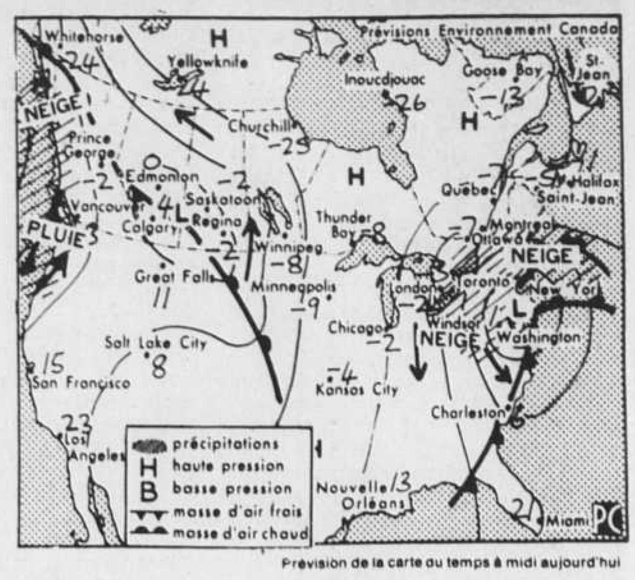

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

LE MONDE

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celcius.)

	TEMPS	DEGRÉ	HEUR
Aberdeen	Clair	6	13h
Amsterdam	Neige	1	13h
Ankara	Brume	−10	15h
Athènes	Clair	16	14h
Auckland	Clair	16	24h
Beyrouth	—	—	24h
Berlin	Nuageux	3	13h
Bonn	Nuageux	3	13h
Bruxelles	8	6	13h
Le Caire	Nuageux	10	14h
Casablanca	Nuageux	16	12h
Copenhague	Clair	4	13h
Dublin	Nuageux	8	13h
Genève	P.nuageux	7	13h
Jérusalem	Pluie	8	14h
Lisbonne	P.nuageux	8	12h
Londres	Pluie	10	13h
Madrid	Clair	9	13h
Malte	Clair	13	13h
Moscou	Nuageux	1	15h
New Delhi	P.nuageux	16	17h
Nice	Clair	15	13h
Oslo	P.nuageux	0	13h
Paris	Pluie	1	13h
Rome	Pluie	12	13h
Sofia	—	—	14h
Stockholm	Clair	1	13h
Tokyo	Clair	6	21h
Tunis	P.nuageux	14	14h
Vienne	Clair	5	13h
Varsovie	Pluie	3	13h

RÉTROSPECTIVE

TEMPÉRATURES	MIN	MAX
A 18 h hier	−13	−4
Normale	−14	−5
Records	−31(1957)	11(1951)

PRÉCIPITATIONS*
(Pour la période de 24 heures se terminant à 13 h hier.)

	PLUIE (mm)	NEIGE (cm)
Hier	—	—
Ce mois-ci	23	8
Normale pour ce mois	24	53
Cette année*	23	24
Normale pour l'année	723	235

Accumulation de pluie depuis le premier janvier et de neige depuis le premier juillet.

DEGRÉS-JOURS

Avant-hier	32
Ce mois-ci	323
Normale pour ce mois	874
Cette saison	1880
Normale au 31 janvier	2563

Les degrés-jours représentent la différence entre la température qui ne requiert aucun chauffage (18 degrés celcius) et la moyenne enregistrée pendant la journée. Ils sont proportionnés à la quantité de chauffage requis, donc utiles à qui garde un oeil sur les coûts de chauffage.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-021443-823
DAME GABRIELLE ROBINSON-BOILEAU
partie demanderesse,
—vs—
CINEA DAOU, Dr DOUGLAS VINCELLI, HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL, DR. ELHAMY ATTIA, DR. TIMOTHY W. HEAD, DR. ROBERT CARL SWEET,
parties défenderesser
PAR ORDRE DE LA COUR:
À: CINEA DAOU, et DOUGLAS VINCELLI, défendeurs
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication.
Des copies de la déclaration, du bref d'assignation et de l'avis selon l'art. 119a C.P.C. ont été laissées au greffe de cette Cour à votre intention.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
MONTRÉAL, ce 11 janvier 1983.
RONALD CHASSE
Protonotaire adjoint
Mes Fournier & Dauphin
1191, 90e avenue, LASALLE, P.Q.
Tél.: 364-1912.

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS
DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
HUBERT LECLERC SPORTS INC.
Avis est par les présentes donné que HUBERT LECLERC SPORTS INC., corps politique et incorporée, ayant sa place d'affaires à 5626 Boul. Léger, Montréal-Nord, P.Q., a fait cession de ses biens le 4ième jour de janvier 1983, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 24ième jour de janvier 1983, à 10:00 heures de l'avant-midi, au bureau du syndic soussigné, 1305 ouest, rue Girouard, Saint-hyacinthe, P.Q.
LAURENT LANGEVIN, C.G.A.
Syndic
Bureau
1305 ouest, rue Girouard
St-Hyacinthe, P.Q.
Tél.: 774-4300

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS
DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
AMÉNAGEMENT BEL AIR INC.
Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre fut rendue le 24 novembre 1982, contre AMÉNAGEMENT BEL AIR INC., corps politique et incorporé ayant sa place d'affaires à 479 rue Codling, Sorel, Qué., et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19ième jour de janvier 1983, à 9:30 heures de l'avant-midi, au bureau du Registraire, Palais de Justice de Granby, 77 rue Principale, Granby, Qué.
Laurent Langevin, C.G.A.,
Syndic.
Bureau
1305 Ouest rue Girouard,
Saint-Hyacinthe, Qué.
Tél.: 514-774-4300.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-120938-828
DOROTHY SMITH, résidant et domiciliée dans les cité et district de Montréal,
Requérante
-vs-
JOHN BIEL, autrefois desdites cité et district de Montréal et présentement de lieux inconnus,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé est requis de comparaître dans le délai de 60 jours de cette publication, à défaut de quoi un jugement de divorce par défaut sera obtenu contre lui.
Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à l'intention de l'intimé.
MONTRÉAL, ce 23 décembre 1982.
Dominique Di Bernardo, P.A.
Mtre George I. Harris, c.r.
3410, rue Peel
Suite 2102 - Le Cartier
Montréal, Québec
H3A 1W8

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
"En faillite"

NO: 500-11-000036-836
Surintendant No 040408.
Dans l'affaire de la faillite de:
Réal BOUVIER, directeur des ventes
18, rue Chopin
Dollard des Ormeaux, Qué.
Avis est par les présentes donné que Réal BOUVIER, directeur des ventes de Dollard des Ormeaux, Qué., a fait une cession le 6e jour de janvier 1983, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25e jour de janvier 1983, à 11:00 heures de l'avant-midi au bureau du Séquestre Officiel, 1410, rue Stanley, suite 900, à Montréal, dans la province de Québec.
Daté d'Arthabaska, Qué., ce 10e jour de janvier 1983.
JEAN ROY, c.a.,
Syndic.
BUREAUX DU SYNDIC:
110, rue Laurier est,
Arthabaska, Qué.
G6P 6R1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-121062-834
M. RÉJEAN LECLERC
Requérant
-c-
MME RITA LAVIGNE
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée Mme Rita Lavigne est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
LONGUEUIL, le 7 janvier 1983.
Me MARCELLE AUBRY
Protonotaire-adjoint.
DAUDELIN & ASSOCIÉS
871 Curé-Poirier Ouest
Suite 1
Longueuil, Québec
J4K 2C3
651-9533
Me Gilles Daudelin

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-058322-822
GRANDALE INC.,
Partie demanderesse,
-vs-
CARLO DIVITO,
Partie défenderesse.
JOHN TRIMARCHI,
Mis-en-cause.
PAR ORDRE DE LA COUR
À CARLO DIVITO
Vous êtes par les présentes requis de compatraître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication.
Une copie du bref de saisie avant jugement amendé, déclaration amendée, affidavit amendé, requête amendée pour permission de nommer un gardien et d'enlever les biens saisis et affidavit, procès-verbal du huissier a été laissée au greffe de cette Cour à votre intention.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
MONTRÉAL, ce 13 janvier 1983
RONALD CHASSÉ
PROTONORAIRE ADJOINT
MES STEWART, McKENNA, GAUTHIER
606 Cathcart # 1010
MONTRÉAL P.Q.
Tél: 861-0401

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-049801-827
LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,
Partie demanderesse,
-vs-
LÉON MAYER (ENTREPRISES LES AMÉRIQUES ENR.) & ALS.,
Parties défenderesses.
PAR ORDRE DE LA COUR
À LÉON MAYER (ENTREPRISES LES AMÉRIQUES ENR.)
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication.
Une copie de la déclaration, du bref d'assignation et d'un avis selon l'art. 119a C.P.C. a été déposée au greffe de cette Cour à votre intention.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
MONTRÉAL, ce 13 janvier 1983
DOMINIQUE Di BERNARDO
PROTONOTAIRE ADJOINT
MES JUNEAU & ASS.
2 Complexe Desjardins
Tour de l'Est # 2420
MONTRÉAL, P.Q.
Tél: 873-4947

Les machinistes d'Air Canada redeviennent plus conciliants

L'Association internationale des machinistes (AIM) d'Air Canada a assoupli sa position et souhaite reprendre les négociations avec son employeur, espérant éviter une partie des 536 licenciements prévus.

Les pourparlers entre les deux parties avaient vite atteint leur limite cet automne. La compagnie ne voulait pas offrir à ses employés le même programme de retraites anticipées qu'à ses cadres et le syndicat ne voulait rien entendre d'un programme de travail partagé, qui aurait sauvé les emplois.

L'invitation syndicale à reprendre la négociation coïncide avec l'imminence des mises à pied mais aussi avec l'arrivée d'un nouvel exécutif à la direction du syndicat. Le nouveau président est Michel Cyr.

S'il presse Air Canada de renouer le dialogue, M. Cyr ne se rend toutefois pas aux exigences de la compagnie. Hier, en conférence de presse, il a longuement insisté sur l'attitude du «père de famille autoritaire» de l'employeur et il a dénoncé une nouvelle fois le traitement nettement plus avantageux réservé aux cadres de la compagnie.

Ces derniers peuvent recevoir un mois de salaire par année de service, jusqu'à concurrence de 18 mois, s'ils prennent leur retraite plus tôt. Les machinistes au sol pensent qu'un programme semblale pour eux sauverait les 536 emplois (dont 400 dans l'Est du pays). La compagnie a offert aux syndiqués, à la place, l'équivalent d'une semaine de salaire par année de service, jusqu'à concurrence de 26 semaines.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-02-058322-822
GRANDALE INC.,
Partie demanderesse
—vs—
CARLO DIVITO,
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR:
À CARLO DIVITO:
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication.
Une copie du bref de saisie avant jugement et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour à votre intention.
VEUILLEZ AGIR ENCONSÉQUENCE.
Montréal, ce 13 janvier 1983.
RONALD CHASSÉ
protonotaire adjoint
Mes Steward, McKenna, Gauthier
606 Cathcart No 1010 MONTRÉAL, P.Q.
Tél.: 861-0401

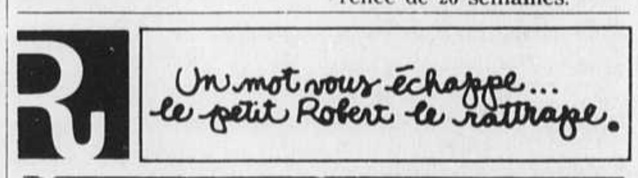

LES MOTS CROISÉS

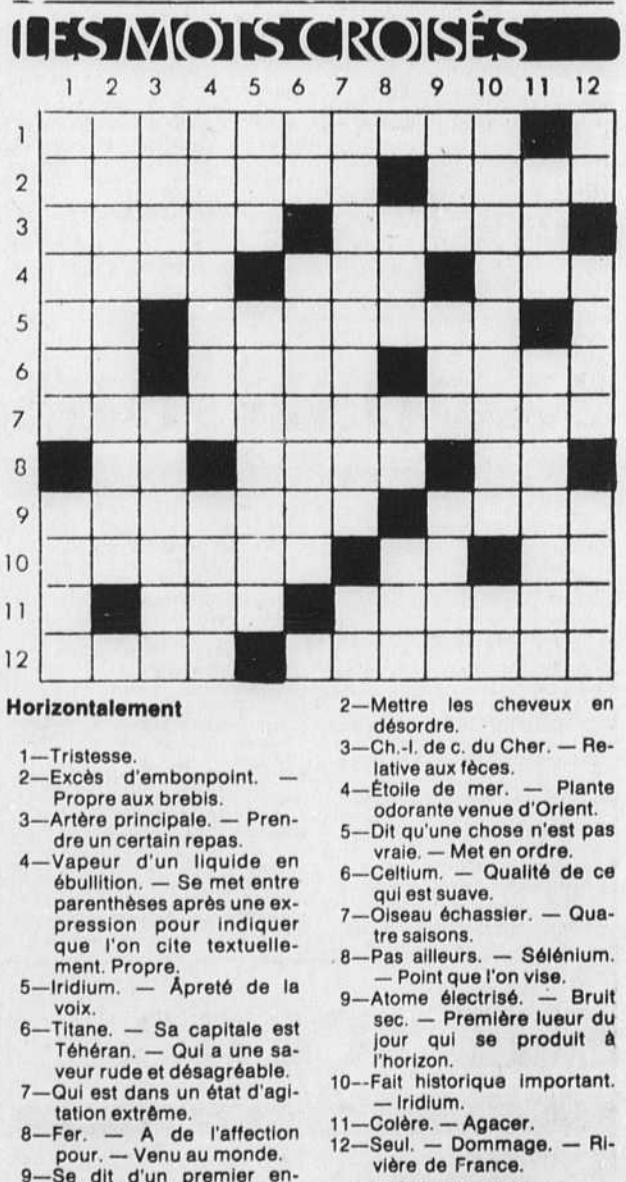

Horizontalement

1—Tristesse.
2—Excès d'embonpoint. — Propre aux brebis.
3—Artère principale. — Prendre un certain repas.
4—Vapeur d'un liquide en ébullition. — Se met entre parenthèses après une expression pour indiquer que l'on cite textuellement. Propre.
5—Iridium. — Âpreté de la voix.
6—Titane. — Sa capitale est Téhéran. — Qui a une saveur rude et désagréable.
7—Qui est dans un état d'agitation extrême.
8—Fer. — A de l'affection pour. — Venu au monde.
9—Se dit d'un premier ensemble qui a des points communs avec un second ensemble (fém.). — Foyer de la cheminée.
10—Fruit. — Avalé. — Considéré.
11—Attache. — Partie jeune du tronc et des branches d'un arbre.
12—Ch.-l. d'arr. du Gard. — M et en terre.

Verticalement

1—Du pays de Moab. — Meuble.
2—Mettre les cheveux en désordre.
3—Ch.-l. de c. du Cher. — Relative aux fèces.
4—Étoile de mer. — Plante odorante venue d'Orient.
5—Dit qu'une chose n'est pas vraie. — Met en ordre.
6—Celtium. — Qualité de ce qui est suave.
7—Oiseau échassier. — Quatre saisons.
8—Pas ailleurs. — Sélénium. — Point que l'on vise.
9—Atome électrisé. — Bruit sec. — Première lueur du jour qui se produit à l'horizon.
10—Fait historique important. — Iridium.
11—Colère. — Agacer.
12—Seul. — Dommage. — Rivière de France.

Solution d'hier

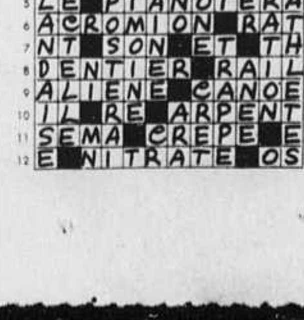

Lemieux

Suite de la page 13

pagnie de théâtre...mais je le redis, le choix d'Olivier Reichenbach est un bon choix et le TNM va peut-être enfin savoir ce qu'il veut, ce qui est essentiel pour la bonne marche d'un théâtre. Et le TNM est une institution dont on ne peut pas se passer».

À 43 ans, Jean-Marie Lemieux est dans le métier depuis 17 ans, depuis sa sortie du Conservatoire de Québec en 66. C'est précisément au TNM qu'il a fait ses débuts professionnels la même année de sa sortie du Conservatoire de Jean Valcourt. C'était dans *On n'a pas tué Joe Hill* que Jean-Louis Roux avait adapté à partir du texte de Barrie Stavis. Une entreprise de collaboration avec les centrales syndicales, qui n'avait pas connu de succès. *La chaire*, qui constitue la dixième prestation de Lemieux au TNM, marque pour lui un retour à Montréal depuis trois ans d'absence.

Ayant fait d'abord carrière à Montréal puisqu'en 66, à Québec, c'était le désert théâtral causé par la mort de l'Estoc, Lemieux a peu à peu fait le chemin contraire en retournant de plus en plus jouer dans la Vieille capitale, au Trident, où il a joué plus de quinze rôles, dont le Big Daddy de *La chatte sur un toît brûlant*, le père des *Six personnages en quête d'auteur*, et bien entendu Mgr Charbonneau (300 fois), puis à son théâtre, le Bois-de-Coulonges, qu'il fondait à l'été 77.

Après six saisons d'été, où le public est passé de 12,500 à près de 65,000, Jean-Marie Lemieux vient d'abandonner la direction artistique du Bois-de-Coulonges au comédien François Tassé. «Quand vous êtes directeur artistique d'un théâtre, aucun autre directeur ne pense à vous pour vous distribuer dans un rôle», dit-il en expliquant que son premier plaisir, et son premier métier, est de jouer, et que laissant la responsabilité du Bois-de-Coulonges (où il demeure président) il pourra recommencer à travailler «pour les autres publics». «Mais, ajoute-t-il, je ne crois pas qu'un directeur artistique doive s'accrocher trop longtemps à son théâtre et, qui sait, je pourrai peut-être reprendre le relais de François plus tard...»

En fondant le Bois-de-Coulonges avec sa femme Rachel Lortie, Lemieux annonçait son intention d'en faire «un Stratford québécois» un festival annuel durant six mois et invitant différentes compagnies. On sait qu'il s'agit du seul théâtre d'été où l'on peut fréquenter Tchekov, Shakespeare, Molière tout en faisant place (3 fois en 6 saisons) à des créations, la plus remarquée étant *Un reel ben beau ben triste* de Jeanne-Mance Delisle. «Le manque de subventions adéquates nous a empêché d'atteindre notre projet initial, avoue Lemieux. On n'a pas encore les reins assez solides pour devenir une forme de Stratford, mais cela demeure notre objectif qui pourra peut-être être atteint d'ici trois ans». Le Bois-de-Coulonges est subventionné à 15% de ses coûts par les gouvernements. En 83, cela passera à 17%, mais la compagnie trouve dans les organismes privés de Québec un large support, quelque chose comme $270,000 pour l'été 82. «On essaie d'avoir un réel support de Québec, mais cela doit être vrai qu'ils n'ont plus d'argent...parce que le Bois-de-Coulonges a plus que fait ses preuves...»

Et pour l'été 83, la septième saison sous la tente du Bois-de-Coulonges, Jean-Marie Lemieux nous annonce en primeur son affiche, telle que préparée par François Tassé. Une reprise de *Un sur six*, de Clark et Bobrick, en début de saison, et une reprise de *Meurtre à l'Auberge des Gouverneurs*, des mêmes auteurs, en fin de saison. Mais entre ces deux hors-d'oeuvres, deux plats de consistance. Lemieux dirigera la mise en scène de *La mégère apprivoisée* de Shakespeare, que Paul Hébert avait montée au Trident il y a onze ans, et François Tassé traduira et fera la mise en scène de *Look back in anger*, la pièce de John Osborne que Robert Gadouas et Andrée Lachapelle avaient créée au début des années soixante sous le titre de *La paix du dimanche*.

Et quant à Jean-Marie Lemieux, qui reprend la route des théâtres, il ira, après La chaire, créer au Théâtre Petit-Champlain la dernière pièce de Marie Laberge, *Le banc*, une production de La Commune à Marie.

Clémence

Suite de la page 13

ner un sens à sa vie. C'est difficile aussi d'arrêter de travailler, de ne plus s'agiter. Il faudrait que je sois zen ou quelque chose d'autre que je ne suis pas, enfin pas encore, même si je cherche.»

En même temps, la perspective de passer une vie assise et intérieure, à écrire des poèmes ou des mémoires ne l'enchante pas vraiment. Elle a d'ailleurs écrit à ce sujet-là une chanson qui explique pourquoi elle n'aime pas écrire, pourquoi la vie vient toujours l'interrompre et l'arracher à son crayon. «Je suis une fille trop active pour m'astreindre aux quatre murs d'un bureau. On dirait qu'il y a toujours mille choses à faire au lieu d'écrire. La vie m'appelle, la nature m'attire et m'invite à faire l'école buissonnière.»

Cette dualité entre l'écrivain et la femme de scène vit au coeur même d'une écriture partagée entre le souffle poétique et un sens aigu du détail social et de la dérision. «J'aime chanter des choses à fleur de peau comme, *Le doux vent d'été*, mais je ne me dis pas poète. C'est un mot que je n'utilise pas peut-être à cause d'un complexe face à mon père. La nature reste très présente dans ce que j'écris mais il y a tout un autre côté de la vie qui m'intéresse aussi. Il y a la ville qui s'est enlaidie,, qui est pleine de trous, sacrifiée aux intérêts d'un maire qui décide lui-même des goûts de la population; il y a des abominations comme la MIUF. J'en parle parce que ma maison a été isolée à la MIUF. J'ai de la chance, ça ne me fait rien. Mes voisins par contre ont été obligés de démolir des pans de mur au complet. La mousse est devenue leur obsession, une présence qui mine l'esprit sans qu'on sache vraiment si les malaises sont réels ou pas.»

Clémence parle aussi de l'alcool omni-présent dans la vie de tous les Québécois, l'alcool dont on ne peut se passer dans les réunions entre amis, les bars érigés en autels dans les sous-sols finis. Elle ne chante plus l'Hymne à la bière même si elle maintient que tous les pères québécois, et plus particulièrement le sien, ont bu de la bière jusqu'à s'en rendre saoul ou malade. Fouillant l'inconscient collectif, avec la lame de son scalpel elle s'attarde aux cellules atrophiées de la société. «J'ai envie de faire rire avec des choses aussi dramatiques que la maladie ou la mort. C'est difficile mais pourtant je me rends compte que je suis drôle, folle, quand je parle des choses dont j'ai le plus peur.»

Pour Clémence, personnage privé et foncièrement solitaire, la vie et la carrière sont indissociables. Les moments les plus noirs de sa vie sont aussi les moments les plus déprimants de sa carrière. «Aujourd'hui comme hier, mes shows ont toujours été le reflet de ce que je vivais et ce que je vivais à cette époque-là, c'était la mort de ma mère, la mort de mon père, des choses qui te marquent humainement et que tu ne peux pas camoufler. Le problème c'est que la mort et le désespoir ne sont pas tellement vendeurs, mais peu importe finalement. Ce que j'avais à dire, je l'ai dit. Aujourd'hui je suis ailleurs, tant mieux ou tant pis. Quand on monte sur une scène, on se doit d'être honnête, intègre, on n'a pas le droit de trafiquer avec ses émotions.»

Il y a une sorte de fatalité romantique dans son discours comme si l'artiste n'avait aucun contrôle sur sa vie et devait avant tout s'en remettre à son délire. Comme s'il devait seulement se laisser porter par la vie autour sans jamais brusquer les choses, sans forcer les amitiés. Comme s'il ne devait jamais se révolter et mettre son métier à la disposition du destin. Clémence se révolte quand même de temps à autre, contre les gens qui s'imaginent avoir des droits sur elle, contre le destin que ces temps-ci lui accorde beaucoup de publicité. «Il y a des gens qui mêlent les cartes, qui sont convaincus de te connaître, qui veulent rentrer dans ton salon, t'aimer d'amour, qui confondent ce que tu chantes avec ce que tu es. C'est un peu pour cela que je ne sors pas souvent, que je fréquente un milieu restreint. Je me le fais reprocher souvent. Je me dis que je devrais sortir de mon milieu et aller voir ailleurs. C'est difficile cependant d'avoir un rapport avec les gens de la rue quand t'es connue. Ils ramènent toujours la conversation à toi, aux acteurs qu'ils aiment bien. Enfin, je suppose que je pourrais trouver un moyen...»

Elle le dit sans conviction comme si cette société qui s'agite autour n'avait plus de secrets pour elle et que la seule chose qui la captive ses jours-ci c'est l'univers poétique et intime d'une fille qui à l'occasion se fait appeler Clémence Desrochers.

Au Forum

KISS en plein déclin

par Nathalie Petrowski

AU téléjournal, des Pentecôtistes alarmés clamaient que Kiss était un groupe dangereux, possédé par Satan. Ces représentants de l'ordre moral seront heureux d'apprendre qu'au Forum de Montréal jeudi soir, il n'y avait que 7,000 spectateurs, presqu'une moitié de salle pour un groupe qui en 1977 attirait le double de fanatiques et d'inconditionnels.

Kiss, comme tout produit de consommation musicale fait sur mesure par l'industrie du divertissement populaire pour répondre aux fantasmes les plus puériles d'un public en bas âge, a fait son temps. Les pré-pubères d'hier ont vieilli et sont pssés à d'autres choses. Ceux d'aujourd'hui, rompus aux stimulations mille fois plus assommantes du métal hurlant, ont des appétits plus sanguinaires. Ils préfèrent les chauve-souris mangées cru et les incitations au suicide Ozzy Osbourne au burlesque militaire de Kiss. Malgré le char d'assaut dont les chenilles menacent d'aplatir la foule, malgré les explosions d'obus, les détonations de tous genre, la fumée d'un napalm imaginaire, les thématiques de Kiss ne répondent plus aux névroses du jour.

Belle consolation. Kiss continue toutefois d'exister comme pour user la plaisanterie jusqu'à la corde. Le déclin les a presque rendus plus humains. Inutile toutefois d'éprouver la moindre sympathie pour Satan ou ce qu'il en reste. Le déclin ne les a pas rendus intelligents pour autant. Croulant sous trois pouces de maquillage noir et blanc, empêtrés par leurs grosses bottes cloutées, par leurs armures et leur insignifiance généralisée, Kiss distille la même musique morne et sans nuance. Leur formule musicale ne dépasse toujours pas le trois accords. La seule différence aujourd'hui c'est que la musique est exécutée par 4 musiciens qui se font vieux et qui ont de moins bon réflexes qu'avant. Les gazelles d'hier qui se dandinaient avec humour ont été remplacées par des crapauds légèrement bedonnants qui regardent leur montre et ont hâte que ça finise.

Le pire c'est qu'il ne reste que deux des quatre membres fondateurs. Le guitariste Ace Frehley et le batteur Peter Criss ont tous les deux disparu sans que ça paraisse le moindrement. Les nouveaux *clones* — Eric Carr et Vinny Vincent — sont parfaits pour la tâche en ce qu'ils traînent la même lourdeur fatiguée que les routiers Gene «la langue à l'air» Simmons et Paul Stanley. Tous semblent en fait souffrir d'un cas chronique de brûlure interne.

Les quatre musiciens compensent leur manque d'inspiration par un tank technologique qui se déploie avec un synchronisme incroyable autour d'eux. Les chansons défilent sans se distinguer les unes des autres, pompées par un volume insoutenable qui tente de leur donner un semblant de personnalité. Le spectacle reste visuel. Tandis que les tympans sautent, le regard enfantin est émerveillé, par les grilles d'éclairage hydrauliques, par les fusées à réaction qui prennent en flammes, par les feux d'artifices qui explosent sans prévenir, par les coups de canons simulés et par cett glorification militaire à la Walt Disney. La machine une fois de plus triomphe sur la musique. Les enfants applaudissent. Les adultes polis enfoncent leurs boules quiès plus profondément et se retiennent pour ne pas bailler aux corneilles.

en tête d'affiche

Suite de la page 18

fascinent, le récit qui oppose bons et méchants manque d'intérêt et de relief dramatique. (Aux cinémas de Paris et Square Décarie).

■ **Moonlighting.** Quatre ouvriers polonais acceptent un travail au noir: rénover la petite maison que leur riche patron s'est acheté à Londres. Un récit qui devient vite symbolique de la situation actuelle en Pologne. Prix du meilleur scénario à Cannes. (Au cinéma de la Place Ville-Marie).

■ **Paradis pour tous.** La nouvelle réalisation d'Alain Jessua et le dernier film dans lequel a joué Patrick Dewaere. Un homme est complètement soulagé de ses angoisses par le traitement d'un psychiatre. D'un comique inquiétant. (Parisien).

■ **La Nuit de San Lorenzo.** En 1944 en Toscane, un groupe d'hommes, de femmes et d'enfants refusent l'ordre des Allemands de se rassembler dans la cathégrale de la ville et partent à la rencontre des Américains. Un film des frères Taviani. Grand Prix spécial du jury à Cannes. (Au cinéma Élysée).

■ **Vol.** Du cinéaste turc Yilmaz Guney. L'oppression en Turquie, celle des prisons et des militaires omniprésents mais surtout celle des mentalités et des moeurs patriarcales. Palme d'or à Cannes. (Avec sous-titres anglais, au cinéma de la Place Ville-Marie).

■ **Diva.** Premier long métrage du jeune cinéaste français Jean-Jacques Beineix. Une histoire de bandes enregistrées. Un plaisir pour l'oeil, pour l'oreille aussi. Un ravissement tout en bleu au pays de l'insolite. (Au Berri).

Richard GAY

cinéma

Toutes les informations à paraître dans cette page doivent parvenir par écrit au DEVOIR au plus tard le mercredi de chaque semaine. Demandes d'insertion ou corrections doivent être adressées au Service de publicité.

ASTRE I: (327-5001) — "Yuppi du": 1 h 00, 4 h 30, 8 h 00 — "Gepo il folle": 2 h 45, 6 h 15, 9 h 45.
ASTRE II: — "Les aventures de l'arche perdue": 1 h 20, 5 h 40, 9 h 55. — "Les gens comme les autres": 3 h 25, 7 h 45.
ASTRE III: — "La maison du lac": 1 h 30, 5 h 40, 9 h 55. — "Le chanteur de jazz": 3 h 30, 7 h 40.
ASTRE IV: — "Gamines émancipées": 1 h 20, 5 h 00, 8 h 4. — "Chattes ravageuses": 2 h 25, 6 h 05, 9 h 45. — "Dolly l'initiatrice": 3 h 30, 7 h 10.
AVENUE: (937-2747) — "Kiss me Goodbye": 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
BERRI I: (288-2115) — "L'oeil du tigre": 1 h 10, 3 h 20, 5 h 30, 7 h 40, 9 h 50.
BERRI II: "Diva": 12 h 35, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 25, 9 h 40.
BERRI III: — "T'empêches tout le monde de dormir": 12 h 20, 2 h 10, 4 h 00, 5 h 50, 7 h 40, 9 h 35.
BERRI IV: — "Comédie érotique d'une nuit d'été": 3 h 05, 6 h 30, 9 h 55.— "Arthur": 1 h 20, 4 h 45, 8 h 10.
BERRI V: — "La grande bouffe": 1 h 35, 4 h 10, 6 h 45, 9 h 25.
BONAVENTURE I: (861-2725) — "The toy": 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20,7 h 20, 9 h 20.
BONAVENTURE II: — "Victor Victoria": 2 h 30, 5 h 00, 7 h 20, 9 h 30.
BROSSARD I: (465-3851) — "L'oeil du tigre": 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30 7 h 30, 9 h 30.
BROSSARD II: — "Annie": 12 h 30, 2h 20, 4 h 35, 7 h 00, 9 h 20.
BROSSARD III: — "Tootsie": 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 10.
CHAMPLAIN I: (271-1103) — "E.T. l'extra-terrestre": 12 h 30, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
CHAMPLAIN II: — "Meurtres en direct": 1 h 35, 5 h 35, 9 h 40. "Faut se faire la malle": 3 h 35, 7 h 10.
CHÂTEAU I: (271-1103) — "La nuit de la mort": 2 h 45, 6 h 15, 9 h 40 — "Laura et les ombres de l'été": 1 h 05, 4 h 30, 8 h 00.
CHÂTEAU II: "Catherine chérie": 2 h 30, 5 h 55,9 h 20 — "Adorables Victoriennes": 12 h 55, 4 h 20, 7 h 15.
CINÉMA LUMIÈRE: — "Les naufragés de l'île perdue": 12 h 00, 2 h 30, 4 h 45 — "Un amour infini": 7 h 00 — "La maison du Lac": 8 h 55.
CINÉMA MONTROSE: — "Coup de tardron": 7 h 00 — "Les choix des armes": 9 h 00.
CINÉMA DE PARIS: — "Dark Chrystal": 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
CINÉPLEX I: (849-4518) — "The blond and little french maid": 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CINÉPLEX II: — "Creepshow": 2 h 45, 5 h 00, 7 h 15, 9 h 30.
CINÉPLEX III: — "The missionary": 2 h 00, 3 h 45, 5 h 30, 7 h 10, 9 h 00.
CINÉPLEX IV: — "The lord of the rings": 1 h 40, 4 h 10, 6 h 40,9 h 10.
CINÉPLEX V: — "The last american virgin": 2 h 00, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 15, 9 h 00.
CINÉPLEX VI: — "The world according to Garp": 1 h 40, 4 h 15, 6 h 50, 9 h 25.
CINÉPLEX VII: — "La cage aux folles": 1 h 55, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 40.
CINÉPLEX VIII: — "The last unicorn": 1 h 55, 3 h 35, 3 h 45, 5 h 35 — "The chosen": 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CINÉPLEX IX: — "Rocky III": 2.h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 25.
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "Blade runner": 1 h 20, 5 h 20, 9 h 20 — "Loin de la terre": 3 h 25, 7 h 25.
CINÉMA MONTRÉAL II: — "L'arme absolue": 1 h 25, 5 h 35, 9 h 40 — "Couple en fuite": 3 h 40, 7 h 45.
CINÉMA NEW YORKER: — "Bananas": 7 h 30 — "Manhattan": 9 h 30.
CLAREMONT: (486-7395) — "Peter Pan": 1 h 00, 3 h 00, 5 h 05, 7 h 10. 9 h 15.
CINÉMATHÈQUE: (842-9763) — "Scènes de classe en barière": 18 h 35 — "Fata Morgana": 20 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS I: — "Et Dieu créa les hommes": 12 h 15, 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 8 h 35, 20 h 10, 21 h 45.
COMPLEXE DESJARDINS II: — "Felicity": 12 h 05, 15 h 50, 19 h 35. — "L'amant de Lady Chatterley": 14 h 00, 17 h 45, 21, 30.
COMPLEXE DESJARDINS III: — "Fantaisies érotiques": 12 h 05, 14 h 15, 16 h 25, 18 h 35, 20 h 45.
COMPLEXE DESJARDIND IV: — "La passante du sans souci": 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 05.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — "The king of Marvin gardens":È 19 h 00. — "Nashville": 21 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — "The Verdict": 12 h 40, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 40.
CÔTE-DES-NEIGES II: "Tootsie": 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 10.
CRÉMAZIE: (388-4210) — "Annie": 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 20.
DAUPHIN I: (721-6060) — "Maman aura cent ans": 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25.
DAUPHIN II: "Fitzcarraudo": 12 h 10, 3 h 10, 6 h 10, 9 h 10.
DORVAL I: (631-8587) — "Come back": 12 h 15, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 00, 9 h 20.
DORVAL II: "Airplane II": 12 h 15, 2 h 00, 3 h 45, 5 h 30, 7 h 15, 9 h 00.
DORVAL III: "Trail of the Pink panther": 12 h 20, 2 h 10, 4 h 05, 5 h 55, 7 h 45, 9 h35.
DÉCARIE I: (341-3190) — "Dark Chrystal": 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 9 h 15, 21 h 15.
DÉCARIE II: "The toy": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 9 h 00, 21 h 00.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — "La nuit de San Larenzo": 1 h 15, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30.
ÉLYSÉE II: — "L'honneur d'un capitaine": 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 00, 9 h 10.
FAIRVIEW I: (697-8095) — "Kiss me Goodbye": 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 30.
FAIRVIEW II: — "Best friends": 12 h 20, 2 h 45, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 05.
IMPÉRIAL: (288-7102) — "Star Trek II": 12 h 50, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
JEAN-TALON: (725-7000) — "Meurtres en direct": 1 h 20, 5 h 30, 9 h 40. "Faut se faire la malle": 3 h 30, 7 h 40.
KENT I: (489-9707) — "48 hours": 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h 00, 7 h 50, 9 h 40.
KENT II: — "Come back": 12 h 20, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 20, 9 h 40.
LA CITÉ I: (844-2829) — "Prostitue": 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20.
LA CITÉ II: — "La vengeance des fantômes": 12 h 30, 2 h 45, 4 h 50, 7 h 00, 9 h 10.
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — (Salle 1) "Fifi brindacier autour du monde" et "La princesse au petit pois": 1 h 00. — "La pulicité, faut voir (à) ça": 5 h 00 — "La guerre du feu": 7 h 30 — "Les aventuriers de l'Arche perdue": 9 h 30 (salle 2) — "Les événements d'octobre 70": 12 h 30. "Le confort et l'indifférence": 2 h 30. — "L'Acadie, l'Acadie": 4 h 45. — "Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe sans jamais oser le demander": 7 h 15. — "La miltresse du lieutenant français": 9 h 15.
LAVAL I: (688-7778) — "L'as des As": 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h 00, 7 h 55, 21 h 50.
LAVAL II: — "La vengeance des fantômes": 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 19 h 00, 21 h 10.
LAVAL III: — "Best friends": 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 19 h 00, 21 h 10.
LAVAL IV: — "48 hours": 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
LAVAL V: — "La guerre des étoiles": 12 h 10, 16 h 50, 21 h 30 — "L'empire contre-attaque": 14 h 30, 19 h 10.
LAVAL-ODÉON I: — "E.T. Extra-Terrestrial": 12 h 30, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
LAVAL-ODÉON II: — "L'oeil du tigre": 12 h 45, 3 h 00, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45.
LOEW'S I: (861-7437) — "Airplane II": 12 h 10, 14 h 05, 16 h 00, 18 h 0, 19 h 50, 21 h 45.
LOEW'S II: — "Best friends": 12 h 05, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 00, 21 h 20.
LOEW'S III: — "Still of the night": 12 h 20, 14 h 15, 16 h 10, 18 h 10, 20 h00, 21 h 55.
LOEW'S IV: — "An officer & gentleman": 12 h 00, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 05, 21 h 30.
LOEW'S V: — "First blood": 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
MERCIER: — "L'oeil du tigre": 12 h 45, 3 h 00, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45.
OUIMETOSCOPE: (525-8600) — "Mephisto" 7 h 15, 9 h 45. — "Les années de plomb": 7 h 00, 9 h 15.
OUTREMONT: (277-4145) — "La flûte à 6 schtroumpfs" et "La chouette équipe": 1 h 00. — "The Rocky horror picture show": 4 h 30. — "Métal hurlant": 7 h 30. — "C'est mavie, après tout": 9 h 30.
PALACE I: (866-6991) — "Stars Wars": 12 h 10, 16 h 50, 21 h 30 — "The empire strikes back": 14 h 30, 19 h 10.
PALACE II: — "Trail of the Pink Panther": 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 35, 21 h 25.
PALACE III: — "Come back": 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30.
PALACE IV: — "Come back": 1 h 10, 3 h 10, 5 h 50, 8 h 10.
PALACE V: — "48 hours": 1 h 30, 3 h 5 1h 0, 7 h 00, 8 h 50.
PALACE VI: — "48 hours": 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h00, 19 h 50, 21 h 40.
PARALLÈLE: (843-725) — "Admission temporaire" — "L'heure du réveil": 19 h 30— "Évangile à Solentiname" — "Matan a mi manungo": 21 h 00.
PARADIS I: (866-6991) — "Les tueurs de l'éclipse": 1 h 20, 4 h 40, 7 h 55. — "La dernière maison sur la gauche": 3 h 00, 6 h 15, 9 h 30.
PARADIS II: — "Faut pas pousser": 1 h 10, 4 h 25, 7 h 40. — "Le roi et l'oiseau": 2 h 50, 6 h 00, 9 h 15.
PARADIS III: — "Secrétariat privé": 1 h 20, 5 h 00, 8 h 40. — "Chattes ravageuses": 2 h 25, 6 h 05, 9 h 45. — "Dollyl'initiatrice: 3 h 35, 7 h 10.
As": 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35.
PARISIEN I: — (866-3856) — "L'as desAs": 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35.
PARISIEN II: — "Les uns les autres": 13 h 00, 14 h 30, 20 h 00.
PARISIEN III: — "Les rouges": 12 h 45, 4 h 25, 8 h 15.
PARISIEN IV: — "Les misérables": 13 h 10, 16 h 45, 20 h 30.
PARISIEN V: — "Paradis pour tous": 12 h 30, 14 h 45, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — "E.T. l'extra-terrestrre": 12 h 30, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
PLACE LONGUEUIL II: — "L'arme absolue": 1 h 15, 5 h 20, 9 h 25. — "Ne tirez pas sur le dentiste": 3 h 30, 7 h 35, 7 h 30, 9 h 30.
PLACE VILLE-MARIE I: (866-2644) — "Moonlighting": 13 h 00, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
PLACE VILLE-MARIE II: — "Yol": 12 h 15, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "E.T. l'extra-terrestre": 12 h 30, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
PLACE ALEXIS NIHON II: — "The Verdict": 1 h 30, 4 h 00, 6 h 45, 9 h 30.
PLACE ALEXIS NIHON III: — "6 weeks": 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
PLACE DU CANADA: (861-4595) — "Tootsie": 12 h 25, 2 h 45, 5 h 05, 7 h 25, 9 h 45.
SAINT-DENIS II: (845-3222) — "Conan le barbarre": 12 h 10, 16 h 30, 20 h 50. — "Police frontière": 14 h 30, 18 h 50.
SAINT-DENIS III: — "Il y a toujours de l'espoir pour ceux qui s'aiment": 13 h 45, 17 h 20, 21 h 05 — "Le faucon blanc": 12 h 05, 15 h 40, 19 h 20
VAN HORNE: (731-8243) — "Airplane II": 13 h 00, 14 h 40, 16 h 20, 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.
VERDUN: — "E.T. l'extra-terrestre": 12 h 30, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
VERSAILLES I: (353-7880) — "L'as des As": 12 h 00, 2 h 00, 3 h 50, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
VERSAILLES II: — "La vengeance des fantômes": 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.
VERSAILLES III: — "Catherine chérie": 2 h 45, 6 h 05, 9 h 25. — "Victoriennes":1 h 10, 4 h 30, 7 h 50.
VILLERAY: (388-5577) — "E.T. l'extra-terrestre": 12 h 30, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — "My favorite year": 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
YORK: (937-8978) — "Pink Floyd: The wall": 12 h 30, 4 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.

télévision

SAMEDI		DIMANCHE	
2 CBFT		**2 CBFT**	
12.00	Le temps passé	12.00	La semaine verte
13.00	Football de la Ligue Nationale	13.00	Football de la Ligue Nationale
16.00	Bagatelle	16.00	Hebdo-Dimanche
17.00	La course autour du monde	16.30	Film
18.00	Le téléjournal	17.00	Second regard
18.05	Noir sur blanc	18.00	Le téléjournal
19.00	Le monde merveilleux de Disney	18.01	Science-réalité
20.00	La soirée du hockey Du Colisée de Québec, match entre les Flames de Calgary et les Nordiques.	19.00	Métro-Boulot-Dodo
22.30	Le téléjournal	19.30	Les beaux dimanches Monsieur 100 000 volts à la Baie James.
22.50	Nouvelles du sport	20.30	Le téléjournal
23.05	La politque fédérale	20.50	Les beaux dimanches Jouer sa vie
23.15	Cinéma "L'évadé". (Commissaire Moulin... Police judiciaire).	21.00	Les beaux dimanches Joseph Rouleau, portrait d'un chanteur
0.35	Ciné-nuit "Si ça peut vous faire plaisir". Comédie réalisée par Jacques Daniel Norman, avec Fernandel, Berval et Norman, avec Fernandel, Berval et Mona Doll.	23.15	Sport-Dimanche
		23.32	Présentation du ciné-club
		23.32	Ciné-club ■ "Le trou". Drame réalisé par Jacques Becker, avec Philippe Leroy, Jean Kéraudy et Mark Michel.
10 CFTM		**10 CFTM**	
12.00	Ciné-weekend "Le millionnaire" Am. Couleur. 1978. Drame social avec Martin Balsam, Edward Albert, Bill Hudson et Mark Hudson.	12.00	Bon Dimanche
14.00	Votre amie Suzanne	14.00	Ciné-Week-end "Le choc des étoiles" It. couleur 1979. Drame de science-fiction réalisé par Lewis Coates, avec Caroline Munro, Marjoe Gortner, Christopher Plummer et David Hasselhoff
15.30	Justice pour tous	16.00	Forum
16.00	Au Royaume des animaux	17.00	Mission impossible
16.30	Sport Mag	18.00	Dinky Dog
17.55	Le 6/49 Tirage	18.30	Le cascadeur
17.59	La quotidienne Tirage	19.30	La croisière s'amuse
18.00	Jeunesse	20.30	Vedette plus
19.00	Soirée canadienne	21.30	Les risques du métier
20.00	Les grands spectacles "Harold et Maude". Am. Couleur. 1971. Drame social avec Martin Balsam, Edward Albert, Bill et mark Hudson.	22.00	L'événement
22.00	Sur la sellette	22.30	Les nouvelles TVA La Météo, les sports
22.30	Les nouvelles TVA La Météo, les sports		
17 RADIO-QUÉBEC		**17 RADIO-QUÉBEC**	
17.00	Marché aux images	15.00	Série sur les personnes âgées
18.00	Passe-Partout	15.30	Un univers à découvrir: Le corps humain
18.29	La minute à Gérard D. Laflaque	16.00	La publicité au Québec
18.30	L'homme botanique "Musique-corde"	16.30	Un univers à découvrir: Le corps humain
19.00	Planète germanique	17.00	L'évolution de l'homme
19.30	Nourrir le Québec	18.00	Passe-Partout
20.00	La mémoire du peuple noir	18.29	La minute à Gérard D. Laflaque
21.00	Le plaisir des yeux	18.30	Charlie Brown
22é--	Encyclopédie audio-visuelle du cinéma	19.00	Planète italienne
		19.30	Histoires choisies
		20.30	En scène
		21.30	Ciné-répertoire "Voyage au bout de l'enfer" (The Deer Hunter) Film américain réalisé en 1978 par Michael Cimino avec Robert De Niro, Christopher Walken, Meryl Streep, John Savage et John Cazale.
9 TVFQ (Câble)		**9 TVFQ (Câble)**	
12.30	J'ai un secret	14.00	Apostrophes
13.00	Spécial: 82 sur son 31 (sous réserve)	15.15	Thé Dansant
14.15	Le dossier Kundrikova sous réserve)	15.45	Lettre fermée
15.15	Parole donnée: Aimons-nous les uns, les autres	16.16	Les actualités régionales
16.40	Les actualités régionales	17.00	L'école des fans
17.00	Gym Tonic	17.45	Qui êtes-vous?
17.30	Les pieds au mur	18.30	Ouvert le dimanche
18.00	Auto moto	21.30	Apostrophes
18.30	La télé des téléspectateurs	22.45	Thé Dansant
19.00	Idées à suivre	23.20	"Le monde" avant, après
19.45	Accordéons, accordéons	24.07	Actualités régionales
20.00	J'ai un secret		
20.30	Champs Élysées		
21.50	Sept sur sept (sous réserve)		
23.00	Itinéraires		
23.44	Actualités régionales		
6 CBMT		**6 CBMT**	
12.00	What's New	12.00	Meeting Place
12.30	Grange Hill	13.00	Country Canada
13.00	This week in parliament	13.30	NFL Football
13.30	World Wide	16.30	Adventures in history
14.00	Sportsweekend	17.30	Yes Minister
16.00	NFL Football	18.00	Walt Disney
19.00	CBC Saturday Report	19.00	Super Variety
19.30	Wayne and Shuster	20.30	Front Page Challenge
20.00	Hockey Night in Canada Calgary à Québec	21.00	Empire
23.00	The National	22.00	Market Place
23.15	Newswatch	23.00	The National
23.37	Cine Six "Till the Clouds Roll By" — A 1947 musical comedy with Robert Walker, Van Heflin.	23.15	Nation's business
		23.21	Newswatch
12 CFCF		**12 CFCF**	
12.00	Christian Evangelism	13.00	N.F.L. Football on CTV
13.00	N.F.L. Football on CTV	16.00	Travel '83
16.00	Wide World of Sports	16.30	Question period
18.00	Pulse	17.00	Untamed World
18.30	Hockey Magazine	17.30	Sun Country
19.00	Diff'rent Strokes	18.00	Pulse
19.30	Circus	18.30	As it is
20.00	Academy Performance	19.00	Benson
23.00	CTV National News	19.30	Pierre Lalonde
23.21	Pulse	20.00	Matt Houston
24.00	Cinema 12 "What's New Pussycat?". Comedy 1965 (2 hrs 10 mins) Peter Sellers, Peter O'Toole, Romy Schneider.	21.00	Quincy
2.10	Second Feature "The Pink Panther" Comedy 1964 (2 hres 15 mins). David Niven, Peter Sellers, Robert Wagner.	22.00	W5
		23.00	CTV National News
		23.21	Pulse
		.0.00	Cinema 12 "The Cracker Factory" Drame 1979 (2 h 25 min.) Natalie Wood, Perry King.
		2.25	The Bionic Woman

expositions

ARISTOCRATE:1500 Atwater, Altitude 3 (935-8030) — Sélection de tableaux de plusieurs artistes.
ATELIER GALERIE SERGE LACROIX:(843-4335) — Gravures originales de Michel Dupont, Stanley Cosgrove, Antoine Dumas, Michel Varin, jusqu'au 31 janv.
AUX ANGLAIS:3822 boul. St-Laurent (843-7809) — Scènes d'Écosse par Larry Sakow. Jsuqu'au 31 janv.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN:5170 Côte Sainte-Catherine (739-2301) — Photographie actuelle au Québec. Jusqu'au 10 fév.
CENTRE DES ARTS VISUELS:350 ave Victoria (488-9559) — Monique Beauregard - sérigraphie sur tissu, du 13 janv. au 5 fév.
CENTRE CULTUREL DE VERDUN:5955 avenue Bannantyne (768-1149) — 57e exposition annuelle de la Canadian Society of Painters in Water Colour, du 19 janv. au 6 fév.
CHATEAU RAMEZAY:280 est, Notre-Dame (861-3708) — Ouvert du mardi au dimanche de 10 h 00 à 17 h 30. Objets qui évoquent la vie militaire, économique et sociale du XVIIe siècle à la première moitié du XIXe mobilier, estampe, tableaux, costumes, objets usuels.
CLUB DES ARTS:1410 Guy, suite 15 (933-6405) — Jacqueline Lavine, 15 janv.
DAZIBAO:1671 rue St-Hubert (525-2020) — Procédés non argentés - Kay Aubanel, Doreen Lindsay, Peter Murphy, Brigitte Ostiguy, du 19 janv. au 13 fév.
DÉCORATION ST-DENIS:8532 St-Denis (387-9477) — Swami Antar Arpen, artiste-peintre. Aussi dentelles à la main.
ESPACE OVO:307 Ste-Catherine ouest, local 300 (849-6253) — Exposition d'affiches photographiques organisée par le Centre de documentation photographique, du 18 janv. au 15 fév.
GALERIE ART SÉLECT:8610 St-Denis (273-7088) — Umberto Bruni, F, Iacurto, Claude Picher, P. Soulikias, Frank Nemeth.
GALERIE ART & STYLE:4857A, Sherbrooke ouest (484-3184) — Oeuvres de Paul V. Beaulieu, F. Iacurto, H. Masson, Mario Mauro, jusqu'au 11 fév.
GALERIE ALEXANDRE:1456 Sherbrooke ouest (844-3593) — François Royer, jusqu'au 22 janv.
GALERIE DES ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS:88 St-Paul est (866-1835) — Céramiques de Mireille Perron, Verrières de Timothée Lévesques, Ginette Marcotte Méthot. Jusqu'au 31 janv.
GALERIE AUBES 3935:3935 rue St-Denis (845-5078).
GALERIE GILLES CORBEIL:2165 Crescent (844-7147).
GALERIE CINQ CONTINENTS: 1225 avenue Greene (931-3147) — L'élégance des temps passés. Gravures et eaux fortes de modes et de moeurs publiées en France, Angleterre et Allemagne. Du 25 janv. au 24 fév.
GALERIE DOMINION:1438 ouest, Sherbrooke (845-7471 ou 845-7883) — Exposition de Beaulieu, Borduas, Carr, Colville, Cosgrove, Jackson, Krieghoff, Noeh, Pellan, Riopelle, Roberts, Soukilias et autres.
GALERIE ÉCHO:6287 St-Hubert (271-1595) — Estampes de Cosgrove, Dumas, Fini, Gingras, Jaque, Leduc, Letendre, Pellan, Riopelle durant janv.
GALERIE ÊTRE:1324 Sherbrooke ouest (844-6492) — Paul Tom. Aquarelle, jusqu'au 12 fév.
GALERIE FUCITO: 5283 ave du Parc (279-1919) — Gravures originales: Zao-Wou-ki, Soulages, Appel, Alechinsky, Savoie, Dickson, Montpetit, Dumouchel, jusqu'au 31 janv.
GALERIE GRAFF:963 Rachel est (526-2616) — Oeuvres récentes de Luc Béland, du 27 janv. au 22 fév.
GALERIE IMPRESSION:4826 St-Denis (843-4491) — Huiles (petits formats) C. Bazante, R. Dziubaniuk, M. Rémillard, G. St-Germain, F. Vincent et E. Allen.
GALERIE JOLIET:279 Sherbrooke ouest (842-8883) — Salle 1- Michèle Parisi. Salle 2- Michel Goulet, jusqu'au 29 janv.
GALERIE D'ART LENOUR:5985 Joncaire, St-Hyacinthe. — Ayotte, Breton, Bourret, Cantin, Champagne, Constantineau, Dubé, Gagnon, Gingras, Ricard, Rousseau, St-Gilles.
GALERIE ELCA LONDON:1616 Sherbrooke ouest (932-3646) — Dessins Lucy Cape 1915-1982, Arctic Wildlife, choix de sculptures, oeuvre sur papier. Michèle Drouin, Carol Sutton, Daniel Solomon. Grande galerie: oeuvres récentes, Drapell, Iskowitz, Fournier.
GALERIE LUDOVIC:1390 Sherbrooke ouest (844-9788) — M. Poissant, F. Labelle, A. Rousseau, U. Bruni, B. Côté, Y. Breton. A. Sherriff-Scott.
GALERIE MORENCY:1564 rue St-Denis (845-6442) — Arthur Villeneuve, huiles et dessins, jusqu'au 31 janv.
GALERIE MOTIVATION:316 Ontario est, (845-5962) — Alain Mailhot: "Codes", sculptures. Salle 1, 2, 3. Jusqu'au 23 janv.
GALERIE LA MAGIE DE L'ART:1235 rue Guy (935-1446) — Collections de souvenirs d'Allan Raymond. Oeuvres d'Igor Bitman. Jusqu'au 31 janv.
GALERIE NATIONALE: Angle Elgin et Slater, Ottawa (922-4636) — (4e étage): Hommage à A. Y. Jackson, jusqu'au 20 fév.
GALERIE D'ART SIR GEORGE WILLIAMS: Université Concordia, 1455 boul. de Maisonneuve ouest (879-5917) — Bruno Bobak, oeuvres choisies, du 19 janv. au 12 fév.
GALERIE 6: Exposition des oeuvres d'Albert Carpentier, O.P. Jusqu'au 26 janv.
GALERIE D'ART STEWART HALL:176 Bord du Lac, Pointe-Claire (695-3312) — L'Art africain de Bantu, Zaire, jusqu'au 6 fév.
GALERIE UQAM: Pavillon Arts IV-Design, 175 President-Kennedy — Exposition Kazuo Shinohara du 20 janv. au 6 fév.
GALERIE THÉO WADDINGTON:1504 ouest, Sherbrooke (933 3653) — Ray Mead, peintures et oeuvres sur papier.
GALERIE YAJIMA:307 Ste-Catherine ouest, suite 515 (842-2676) — David Thomas, "Structure photographique Expérimental IV", du 19 janv. au 12 fév.
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC- :Salle des expositions — Projets d'environnements scénographiques de Claude Sabourin, jusqu'au 12 fév.
GOETHE INSTITUT MONTRÉAL- :Place Bonaventure, entrée Lagauchetière et Université. Le paradis revisité: oeuvres graphiques d'artistes romantiques allemands, jusqu'au 24 fév.
LYNE LAPOINTE: Projet Building/Caserne # 14, 4247 St-Dominique. Oeuvre/installation par l'artiste montréalaise. Jusqu'au 19 janv.
MICHEL TÉTREAULT ART CONTEMPORAIN:4260 St-Denis (843-5487) — "Nouveaux regards sur la Chine" (compte-rendu de voyage de 14 artistes québécois en Chine populaire) du 20 janv. au 20 fév.
MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE: Université de Montréal, 3150 Jean-Brilland, suite 3061. Images d'Asie de Gérard Montebaert. Jusqu'au 28 janv.
MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN- :Cité du havre (873-2878) — Mar. à dim., 10 h 00 à 18 h 00. Jeudi: 10 h 00 à 20 h 00. Jo Delahaut, John Greer. Albums et livres d'artistes. Jusqu'au 30 janv. Colonnes de Sable de Brigitte Radecki, du 20 janv. au 13 mars.
MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS- :Château Dufresne (coin Pie IX et Sherbrooke) (259-2575) — Ouvert jeu. à dim. 12 h 00 à 17 h 00. Art Inuit et Noël au Chateau, jusqu'au 23 janvier. Exposition permanente: résidence bourgeoise du début du siècle, pièces meublées, décoration d'origine. Objets d'art traditionnel du Québec. Visites commenées sur réservation. Café.
MUSÉE D'ART DE SAINT-LAURENT:615, boul. Ste-Croix (747-7367) — Trésors de l'art populaire québécois, jusqu'au 27 fév. Les peintres du dimanche jusqu'au 23 janv. Travaux des étudiants en arts plastiques du Cégep de Saint-Laurent, du 25 janv. au 13 fév.
MUSÉE DE L'ÎLE STE-HÉLÈNE:(861-6738) — Sauf lundi, exposition permanente sur l'histoire coloniale canadienne. Les ustensiles de cuisine et foyer de la collection MacDonald Steart, maquette de Montréal 1976 héritage Europe.
POWERHOUSE:3738 St-Dominique (844-3489) — Grande galerie: Ilana Isehayek et Anne-Marie Cosgrove, peintures, dessins, constructions. Petite Galerie: Nonie O'Neill Keitner, gravures sur bois du 18 janv. au 5 fév.
MUSÉE D'ART DE JOLIETTE:145 Wilfrid Corbeil (756-0311) — Exposition de sculpture contemporaines. Jusqu'au 20 fév.
MUSÉE McCORD:690 ouest, Sherbrooke (392-4778) — Esprits de la terre et des eaux: une exposition sur la culture ancienne esquimaude dorsétienne à Terre-neuve et au Labrador. Jusqu'au 6 mars.
MUSÉE DE L'ORATOIRE:3800 Reine-Marie (733-8211) — Exposition de Noël "En suivant l'étoile". Jusqu'au 2 fév.
MUSÉE D'ART DE SAINT-LAURENT:615, boul. Ste-Croix, Saint-Laurent, (747-7367) — Mar. à ven. et dim. de 11 h 00 à 17 h 00.
SALLE DU CERCLE D'ARTS:2159 boul. St-Martin, Laval. — Oeuvres de Pierre Rouleau, artiste peintre. Jusqu'au 2 fév.
VU-CENTRE D'ANIMATION ET DE DIFFUSION DE LA PHOTOGRAPHIE:44 rue Garneau, suite 202, Québec (692-1322) — Travaux de Francis Coutellier et de Serge Morin jusqu'au 30 janv.

sur scène

AU BORDUAS: 1257 Amherst (522-1554) — Jean-Marie Moncelet, 22 h 30, jusqu'au 29 janvier du jeudi au sam.
CAFÉ MOLIÈRE: 1200 St-Hubert (844-7000) — L'Azote 15-16 janvier. Sam. 22 h 30. Dim. 15 h.
L'OPALE: 3887 St-Denis (843-6089) — Trio de Jean Beaudet 21 h 00.
L'ESKABEL: 360 McGill (métro Square Victoria) 526-6193 — 277-8370. L'hôtel des glaces 13 h 30 et 16 h 30.
L'AVANT-SCÈNE: 111 Laurier ouest (495-1952) Le temps d'le dire 15 janvier 20 h 30.
AU QUAT'SOUS: (845-0840) Les Larmes Amères de Petra von Kant. Jusqu'au 12 fév. 20 h.
CENTAUR: 453 St.François Xavier (849-2285) Un pays dont la devise est je m'oublie. Jusqu'au 16 janvier.4s
LA LICORNE: 2075 boul. St-Laurent, 843-4166. Le sexe et l'argent du 7 janvier au 6 février.
CAFÉ DE LA PLACE: Place des Arts, (842-21451). Meurtre pour la joie, jusqu'au 19 février 1983, 19 h 30 22 h.
SALLE WILDRID PELLETIER: Place des Arts — Peter Reven 20 h 30.
CAFÉ THÉATRE JONAS en haut: 279 boul. des Laurentides (667-8975) Je T'Haime Mona Moure. Sam. 20 h et 22 h. Jusqu'au 29 janvier.
CAFÉ INSTANTANÉ: 102 rue St-Georges (659-4822) Vente de Janvier 15 janvier.
CAFÉ DU MARCHÉ: 4375 est, Ontario (252-1744) «Savez-vous planter les choux» dim. 19 h 30.
CAFÉ THÉATRE QUARTIER LATIN: 4303 rueSt-Denis (843-4384) — Les trois petits cochons et la forêt enchantée,» les 16-23-30 janvier. Jusqu'au 16 janvier Marielle Paré aussi Brono Barras jusqu'au 16 janvier.
L'AIR DU TEMPS: (842-2003) — 191 ouest, rue St-Paul — L'ensemble d'Alain Caron 21 h 30.
THÉATRE PORT ROYAL: Compagnie Jean Duceppe «Ciel de lit» jusqu'au 29 janvier 20 h 00.
THÉATRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis (844-1793) — La joyeuse criée, d'Antonine Maillet. Mise en scène: Yvette Brind'Amour, Viola Léger. Jusqu'au 22 janvier. Merc. au sam.: 20 h 00. Dim 19 h 00.
SALLE WILDRID-PELLETIER: Place des Arts — Peter Reveen. Jusqu'au 16 janvier, 20 h 30.
THÉATRE SAIDYE BRONFMAN (937-3941) Amicus jusqu'au 16 janvier.
THÉATRE DU NOUVEAU MONDE (861-0563) 84 ouest, Ste-Catherine. La Chaise. Sam. 17 h et 21 h. Dim 19 h.
THÉATRE DE L'ÎLE: 1, rue Wellington Hull (819) 771-6669. Du poil aux pattes comme les Cwacs. Jusqu'au 12 fév.
THÉATRE DU MÉDIRIEN: 4 Complexe Desjardins, basiliaire 2 (286-1450) — Les folies de Jacques Offenbach jusqu'au 16 fév. 20 h 30.
THÉATRE D'AUJOURD'HUI: (523-1211) — 1297 rue Papineau rue Papineau. Roméo et Julien. Sam. 20 h 30 dim. 15 h 00.
TANGENTE DANSE ACTUELLE: 307 ouest, Ste-Catherine (842-3532) — Danse Contact, **16** janvier 17 h.
THÉATRE DU P'TIT BONHEUR: (363-4977) Le bateau pour Lipain jusqu'au 2 fév.
SPECTRUM: 318 o. Ste-Catherine — CHOM-98 Rock contre la récession avec «The Spoons» 98. 15 janvier 21 h.

QUÉBEC

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: 269 boul. St-Cyrille est (613-8131) — Salle Louis Fréchette Jean Lapointe jusqu'au 20 janvier à 20 h. Salle Octave-Crémazie Les Concerts du Conservatoire 10 janvier 20 h.

OTTAWA

CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa (237-4400) — Opéra — Angèle Arsenault 20 h 30. 15 janvier.
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa — Studio — Benjamin Franklin 20 h. 15 janvier.